



ANNALES

DU

MUSÉE DE MARSEILLE

ANNALES

DU

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

DE MARSEILLE

PUBLIÉES AUX FRAIS DE LA VILLE

SOUS LA DIRECTION

de M. G. VASSEUR

Correspondant de l'Institut

Directeur du Muséum — Professeur à la Faculté des Sciences

Fondateur : PROFESSEUR A.-F. MARION

A 2281

TOME XIII



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE MOULLOT FILS AINÉ

22-24-26, Avenue du Prado, 22-24-26

—
1914

ANNALS

OF THE ENTOMOLOGICAL SOCIETY OF AMERICA

5494(3)

17, 4200. Feb. 19.

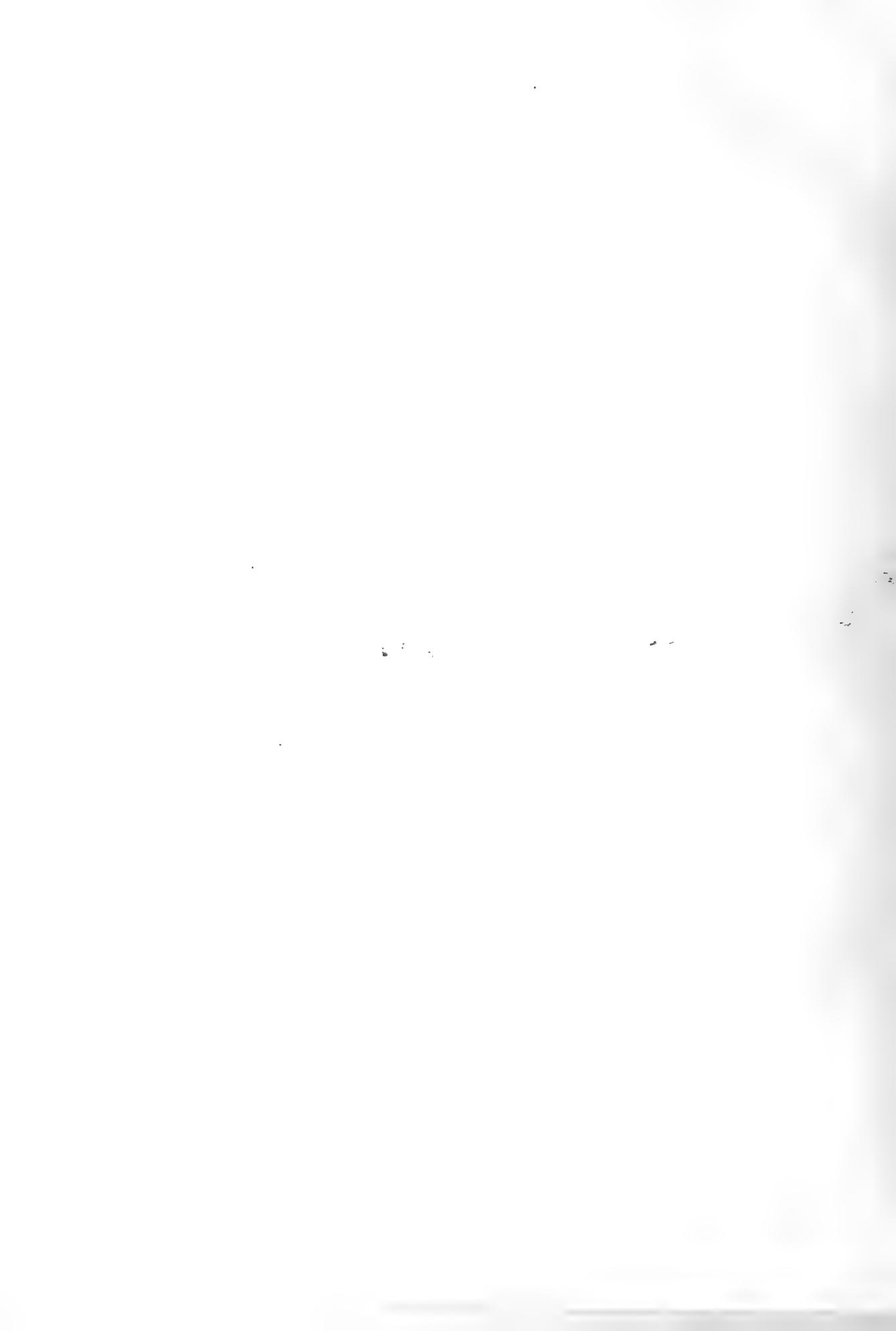
ANNALES

Au moment de distribuer le tome XIII, la nouvelle nous parvenait de la mort subite de Monsieur GASTON VASSEUR, Directeur du Museum, douloureusement impressionné par cette perte, nous tenons à exprimer toutes nos sympathies à sa famille.

Une notice biographique résumant la vie et les travaux de Monsieur VASSEUR, paraîtra dans un prochain volume des ANNALES.

le 25 Octobre 1915.

LA DIRECTION.



ANNALES
DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE MARSEILLE
Tome XIII

L'ORIGINE DE MARSEILLE

Fondation des premiers Comptoirs Ioniens de Massalia
vers le milieu du VII^e Siècle

Résultats de Fouilles Archéologiques
exécutées à Marseille dans le Fort Saint-Jean

PAR

G. VASSEUR

Correspondant de l'Institut
Professeur à la Faculté des Sciences — Directeur du Musée d'Histoire Naturelle
Collaborateur principal au Service de la Carte Géologique de France



MARSEILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE MOULLOT FILS AÎNÉ
24-26, Avenue du Prado, 24-26

1914

INTRODUCTION

Nous nous proposons, dans ce volume, de montrer que Marseille eut pour modeste berceau, des comptoirs fondés sur les bords du Lacydon (1) par des navigateurs ioniens.

Les restes de poteries peintes recueillis dans nos fouilles du Fort Saint-Jean, attestent l'existence de ces établissements vers le milieu du VII^e siècle avant notre ère, et l'on verra, d'autre part, qu'il ne paraît plus possible d'assigner à Massalia une origine indigène et par conséquent plus lointaine.

La fondation de cette ville par les Ioniens aurait été, en quelque sorte, *progressive*, mais comme il est rationnel de penser que la date de l'an 600 n'a pas été sans motifs consignée dans l'histoire, on peut admettre également que le début du VI^e siècle fut marqué par une importante immigration phocéenne, provoquée par la réussite commerciale des initiateurs.

Dans une communication présentée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 juin 1910, nous avons essayé d'orienter dans ce sens la question si obscure encore de l'origine de Massalia et nous avons pu donner certaines précisions concernant les provenances des produits importés par le commerce hellénique, pendant la première phase de la colonisation.

Nous nous attacherons, maintenant, à faire connaître en détails les résultats de nos recherches dans le Fort Saint-Jean.

Appliquant à l'archéologie la méthode stratigraphique, employée par les géologues, nous déterminerons soigneusement la situation relative des niveaux archéologiques nous noterons les lacunes et nous indiquerons la répartition des vestiges antiques dans les couches de terrain superposées.

(1) Nom donné par les Grecs au port de Massalia.

La géologie, inséparable de la science préhistorique, embrasse dans son domaine immense, l'étude de la période actuelle où il serait difficile de lui assigner une limite.

Les fossiles qu'elle découvre ont été comparés, dans leur utilisation, aux monnaies et aux médailles des archéologues, et l'on peut dire inversement que l'archéologie a ses fossiles caractéristiques, parmi lesquels les débris céramiques nous paraissent figurer en première ligne, comme étant les plus répandus.

L'enchaînement des deux sciences et la similitude des procédés d'investigation, employés de part et d'autre, justifieraient ainsi, dans une certaine mesure, l'impression de ce mémoire dans nos Annales.

Nous avons le devoir d'ajouter que la Ville de Marseille, fière de son glorieux passé, a voulu témoigner l'intérêt qu'elle porte aux recherches concernant l'origine massaliote de notre civilisation ; elle nous a donc largement ouvert la seule publication dont elle disposait en faveur de nos observations, et nous sommes heureux de lui en exprimer ici, notre très vive gratitude.

Les recherches archéologiques que nous avons entreprises dans la région de Marseille, dès l'année 1901, avaient pour principal objectif de déterminer les caractères de l'industrie indigène, contemporaine, en Provence, de la civilisation hellénique.

Nos premières fouilles furent exécutées dans un vaste oppidum qui occupe, aux environs de Simiane, un plateau rocheux désigné sous le nom de Baou-Roux.

Encouragé par des résultats qui mettaient en lumière un certain nombre de données nouvelles pour l'archéologie provençale (1), nous avons, en second lieu, méthodiquement exploré l'oppidum de la Teste-Nègre, situé dans le voisinage du village des Pennes. Ce lieu d'habitation permanente, qui commande sur le versant septentrional de la Nerthe un étroit défilé, n'offre pas la même importance que le précédent. Nos recherches, cependant, y furent très fructueuses. Elles nous ont permis de recueillir de nombreux objets présentant les caractères propres à la période de la Tène (III^e et II^e siècles) et qui n'avaient pas encore été signalés dans la région (2).

(1) *Annales de la Faculté des Sciences de Marseille* 1903, t. XIII, fasc. 3, p. 83 à 130.

(2) Les résultats de ces fouilles feront l'objet d'un mémoire détaillé qui pourra servir de suite naturelle au présent volume.

Voir *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique*, Monaco 1906, *Compte rendu*, II.

Les fouilles de la Teste-Nègre touchaient à leur fin, lorsqu'une circonstance complètement étrangère à l'archéologie, nous donna l'occasion d'exécuter des recherches dans l'intérieur même de Marseille.

Les archéologues qui ont circulé dans nos vieux quartiers, en quête d'emplacements pour y effectuer des fouilles, savent combien il est difficile de découvrir dans cette agglomération si dense, aux cours resserrées et aux rues étroites, une parcelle de terrain susceptible d'être sondée. Ce fut donc pour nous une véritable surprise mêlée d'espérances, lorsqu'au printemps de 1908, accompagnant dans le Fort Saint-Jean, les membres du Bureau d'hygiène militaire de Marseille, nous trouvâmes entre les glacis et les remparts édifiés par Vauban, un terre-plein étendu, dominant la mer à l'ouest, et au sud, la passe étroite qui donne accès dans le *Vieux-Port*.

Une situation aussi favorable à la défense du Lacydon, laissait supposer que les premiers navigateurs venus de l'Orient, avaient dû prendre possession de ce point constituant en quelque sorte la clef du port et de la ville, et l'on en pouvait conclure que des fouilles pratiquées dans cet endroit, auraient bien des chances d'être couronnées de succès si le sol primitif était toutefois recouvert de remblais assez puissants.

C'est en faisant part de nos impressions à ce sujet, que nous avons eu connaissance de projets relatifs à l'édification d'une caserne. Des sondages avaient révélé la présence en ce lieu, de terrains rapportés sur une épaisseur variant de 4 à 11 m., et la solidité de la future construction exigeait l'exécution de 50 puits de fondations creusés jusqu'au sol naturel et résistant.

Le plus heureux hasard nous avait donc amené dans le Fort Saint-Jean, au moment propice. M. le Chef de bataillon Cazals voulut bien compléter notre bonne fortune, en nous autorisant à suivre les travaux d'extraction des terres et à rechercher, dans les déblais des puits, les vestiges antiques pouvant offrir un intérêt pour l'histoire.

Ces détails montreront la large part qui revient dans nos découvertes à l'éminent Chef du Génie de Marseille, auquel nous adressons aujourd'hui l'expression de notre profonde reconnaissance.

Les travaux de fondations de la nouvelle caserne furent commencés en décembre 1908 et terminés au mois d'avril de l'année suivante. Les résultats de nos recherches, pendant cette période, confirmèrent entièrement nos prévisions; la terre sortant des puits renfermait d'innombrables tessons et, parmi ces débris, nous avons pu recueillir de nombreux restes de poteries peintes, d'origines diverses, appartenant aux VII^e, VI^e et V^e siècles avant notre ère.

La rapidité avec laquelle les tranchées étaient exécutées, ne nous permettait pas, malheureusement, d'effectuer nos recherches avec la méthode et les soins que nous apportons habituellement dans nos fouilles, et c'est ainsi que nous avons eu le regret de ne pouvoir faire usage du tamis que dans une faible mesure, par rapport au cube de déblais qu'il eût été nécessaire de cribler. Quoi qu'il en soit, nous avons conscience d'avoir fait tous les efforts possibles pour sauver des documents, qui passant inaperçus, auraient été à jamais perdus pour la science (1). Nous avons été puissamment secondé dans notre tâche par M. Michel Doumens, dont nous avons pu apprécier depuis longtemps, dans nos fouilles, le zèle et l'habileté; enfin, M. le Capitaine du Génie Barthère, surveillant des travaux de la nouvelle caserne, n'a cessé d'autre part de faciliter nos recherches; il a bien voulu, sur notre demande, dessiner le plan des fondations de la caserne, ainsi que le profil qui figurent dans notre publication, et nous lui adressons, pour son précieux et si aimable concours, nos remerciements les plus chaleureux.

Lors de l'achèvement des travaux dont nous avons parlé, nous étions déjà complètement fixé sur le haut intérêt des découvertes du Fort Saint-Jean, et nous avons pu constater, en outre, que dans un périmètre déterminé (2), les puits de fondation avaient rencontré, sur l'ancien sol, une couche archéologique en place, datant du VII^e au V^e siècle inclusivement.

Les vestiges recueillis dans ces tranchées s'y étaient montrés abondants, et l'on ne pouvait douter que d'autres fouilles, effectuées dans cet endroit, seraient fructueuses.

Faisant donc un nouvel appel à l'extrême obligeance de M. le Commandant Cazals et de M. Taxil, l'entrepreneur des travaux, nous fûmes autorisé par eux à poursuivre nos investigations dans l'intérieur du bâtiment, en choisissant nous-même les emplacements de nos fouilles. M. Taxil voulut bien encore mettre à notre disposition, et avec un entier désintéressement, le matériel nécessaire à l'exécution de tranchées qui devaient descendre jusqu'à 6 mètres de profondeur (3); il a contribué ainsi, dans une très large mesure, à nos découvertes, et nous tenons à lui en exprimer notre extrême gratitude (4).

(1) Les déblais des puits de fondations étaient, au fur et à mesure de l'extraction, jetés en majeure partie dans la mer, où les restes de poteries furent rapidement roulés et usés par les flots.

(2) Voir le plan des fondations de la nouvelle caserne, Pl. II.

(3) Dans la cour de la caserne, une de nos tranchées a même atteint la profondeur de 8^m,50.

(4) La Société archéologique de Provence s'est fait un devoir de décerner à M. Taxil un diplôme d'honneur, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la science, à l'occasion des fouilles du Fort Saint-Jean.

L'examen des conditions de gisement des vestiges antiques recueillis dans le Fort Saint-Jean, rentrait normalement dans les attributions d'un géologue habitué aux observations stratigraphiques, mais il ne pouvait en être de même de l'étude de ces documents, consistant pour la plupart, en débris de poteries peintes, provenant d'importations dues à la colonie massaliote.

Pour ce motif, nous n'avons pas hésité à recourir à la science du maître le plus autorisé dans cette branche de l'archéologie, si complexe et si délicate.

M. Pottier, l'éminent Conservateur de la céramique orientale du Louvre et l'auteur universellement connu d'une admirable publication sur les vases peints de ce musée, nous a fait l'honneur de s'intéresser à nos recherches, dès le début de nos découvertes, et c'est à son inlassable obligeance que nous devons les précieuses déterminations et certaines reproductions de vases peints du Louvre, que l'on trouvera dans ce volume. Qu'il nous soit permis de lui exprimer ici des sentiments où l'admiration s'associe à la plus profonde reconnaissance.

Dans les descriptions qui vont suivre, nous nous sommes toujours inspiré de la méthode employée par M. Pottier et nous espérons ne rien avoir omis des renseignements qui pourraient, dans l'avenir, être utilisés pour des comparaisons.

En faisant connaître les restes de poteries découverts dans le Fort Saint-Jean, nous avons le devoir de joindre à nos indications, des figures permettant au lecteur, de mieux saisir les caractères mentionnés dans le texte. Des planches en couleurs étaient donc nécessaires, et pour les obtenir, nous avons dû faire usage des procédés de la photochromie, employés à Marseille dans l'imprimerie de M. Moullot.

D'une manière générale, nous pouvons dire que ce mode d'impression nous a donné des résultats satisfaisants, mais il convient d'ajouter que nous avons éprouvé des difficultés sérieuses pour reproduire certains détails, tels que le *travail d'incisions* que l'on observe sur les *figures noires* des céramiques helléniques. Les traits *en clair*, représentant ces incisions, devaient être en effet, *réservés* dans la plupart des couleurs superposées; or, malgré les soins apportés dans le repérage, les lignes en question ont été parfois, sous le jeu du papier, atténuées par l'empiètement de quelques teintes.

Nous avons eu également le regret de constater, pour plusieurs de nos planches, des différences de tonalités portant principalement sur la couleur des fonds, parfois trop jaunâtres ou un peu trop foncés; dans ce cas, nous avons toujours eu soin d'ajouter à nos descriptions des indications rectificatives.

Ces renseignements nous ont semblé particulièrement utiles, en ce qui concerne certaines poteries peintes du VII^e siècle, inconnues jusqu'à présent mais paraissant bien avoir une origine ionienne.

Nous espérons, en effet, que les planches de cet ouvrage permettront, dans l'avenir, de déterminer par des rapprochements, les provenances de ces débris céramiques, le jour où des fouilles auront révélé la présence de poteries similaires dans les îles de l'archipel grec ou sur le littoral de l'Asie Mineure.

Dans l'exposé qui va suivre, nous nous attacherons d'abord à faire connaître, au point de vue topographique, le lieu de nos recherches, et nous mentionnerons les constatations que nous avons pu faire dans nos fouilles et dans les puits de fondations, au sujet du niveau de l'ancien sol, de la nature et de la disposition des remblais qui recouvrent ce dernier. Nous montrerons ainsi les modifications considérables que le modelé du terrain a subies à travers les âges, sur ce point du littoral appelé jadis à jouer un rôle primordial dans la défense de la Ville. Nous déterminerons enfin, au moyen de coupes et d'un plan, la position et l'étendue de la couche archéologique répondant à la période dont nous aurons à nous occuper principalement.

La description détaillée des vestiges recueillis dans nos fouilles, doit former l'objet principal de ce mémoire, mais nous aurons le devoir de rappeler les découvertes qui ont été faites, relativement aux temps helléniques, dans le midi de la France et principalement à Marseille ainsi que dans les environs de cette ville. Les études que nous avons dû faire à ce sujet, nous ont d'ailleurs révélé des erreurs commises, nécessitant aujourd'hui certaines rectifications.

Les conclusions que nous avons déjà formulées brièvement (1) reposent non seulement sur les découvertes du Fort Saint-Jean, mais encore *sur l'ensemble des observations archéologiques* relatives à la Basse-Provence, pour la période qui a précédé immédiatement l'arrivée des navigateurs ioniens. Il sera donc indispensable de mettre en lumière la surprenante lacune que l'on peut constater dans la succession des civilisations antiques de la région, à partir des temps énéolithiques, jusqu'à l'époque de la colonisation grecque. C'est particulièrement en raison de cette lacune que nous avons cru, en effet, pouvoir émettre l'opinion que *les premiers comptoirs ioniens ne furent pas établis dans une cité indigène préexistante.*

Les données qui ressortent de ce travail constitueront sans doute, pour les chercheurs de la Provence, un nouvel encouragement ; elles prouvent, une fois de plus, qu'en archéologie, de bien faibles vestiges peuvent notablement contribuer à la solution d'importants problèmes ; elles montrent enfin les services considérables que rendent à la science, comme termes de comparaisons, les collections de céramiques antiques réunies dans les musées, indépendamment du merveilleux parti que l'on en a pu tirer, au point de vue de l'histoire de l'Art.

(1) P. 3 et *Comptes-rendus, Ac. Insc. et B. L.*, 10 juin 1910.

I

SITUATION DU FORT SAINT-JEAN
LA COUCHE ARCHÉOLOGIQUE
ET LES REMBLAIS RENCONTRÉS DANS LES FOUILLES
ET LES PUIITS DE FONDATIONS

(PLAN et COUPES)

SITUATION DU FORT SAINT-JEAN

Le *Vieux Port* de Marseille, qui portait dans les temps antiques le nom de *Lacydon*, est en communication avec la mer par une passe assez étroite, comprise entre les escarpements rocheux du Fort Saint-Jean, au nord, et les hauteurs du Pharo et du Fort Saint-Nicolas, à l'ouest et au sud. (Voir la carte, Pl. 1).

Le Fort Saint-Jean est situé à l'extrémité d'un petit promontoire constituant la terminaison, au sud-ouest, des hauteurs encore occupées par les plus anciens quartiers de la ville, et sur lesquelles s'étagaient jadis les constructions de la cité grecque.

Le terrain naturel se compose, en cet endroit, de bancs puissants de poudingues offrant une très grande résistance, et alternant avec quelques lits d'argile et de grès tendre, argilo-calcaire. La formation géologique dont il dépend, appartient à la division des terrains tertiaires désignée sous le nom d'*Oligocène*; elle est très étendue sous Marseille, mais présente des variations de facies, résultant de l'allure très irrégulière des poudingues, qui eurent pour origine des apports torrentiels.

Ces dernières roches se montrent à divers niveaux et principalement dans les parties culminantes de la ville (buttes de Saint-Laurent, des Moulins, de l'Hôtel-Dieu et des Carmes, plateaux de Saint-Charles et de la Plaine), tandis que les argiles sont surtout développées à la base de ces dépôts.

Il est nécessaire d'indiquer, en premier lieu, que dans la région de Marseille, les reliefs du sol, modelés par les phénomènes d'érosion, ainsi que la configuration du littoral, ne paraissent avoir subi aucune modification importante depuis les temps néolithiques. En aucun point de la côte, les constatations géologiques n'ont révélé, en effet, de bien sensibles déplacements du rivage, postérieurs à la période quaternaire (pléistocène) et dûs à des apports marins ou à l'action érosive des flots; or, ces observations, importantes au point de

vue de l'histoire, s'appliquent en particulier à l'entrée du Lacydon ; d'une manière plus générale, elles nous permettent d'affirmer que la topographie marseillaise n'a éprouvé d'autres changements que ceux qui résultent de travaux exécutés à diverses époques (bassins de la Joliette, Vieux-Port, percements de la rue de la République et de la rue Colbert, etc.).

Ce sont des transformations de cet ordre que nous avons à signaler en ce qui concerne les terrains occupés par le Fort Saint-Jean, depuis l'extrémité du promontoire jusqu'à l'emplacement de l'église Saint-Laurent.

Les résultats obtenus dans nos fouilles et dans les puits de fondations de la nouvelle caserne, vont nous permettre de donner à ce sujet des renseignements assez précis.

Une première indication relative au niveau de l'ancien sol nous est fournie par la tranchée qui a été creusée entre l'église Saint-Laurent et le fort. Cette coupure de terrain, représentée sur la Pl. III (fig. 3), livre passage à un canal faisant communiquer le Vieux-Port avec le Bassin de la Joliette, et au quai lui-même qui s'engage, en tournant dans ce passage, pour se continuer avec celui de la Tourette.

On peut observer, dans cette section, le poudingue oligocène dont la partie supérieure sert de base au mur de rempart.

Pour reconstituer le profil primitif du promontoire, du côté de Saint-Laurent, nous avons exécuté un sondage près du presbytère de cette église, et nous avons utilisé un renseignement dû à l'obligeance de M. Clerc, qui avait fait quelques fouilles dans les caves de cette construction (1).

La coupe dessinée par M. le capitaine Barthère (Pl. IV), montre que dans cette direction, la surface du poudingue s'élève doucement pour venir affleurer à peu de distance au nord-est de l'église.

A l'intérieur du fort, le terrain naturel est entièrement recouvert par de puissants remblais, mais on le voit reparaître au-dessous du rempart, le long du chenal donnant accès dans le port (Pl. III, fig. 1). Enfin, d'après les cotes figurées sur le profil (Pl. IV) et correspondant au fond de nos fouilles et des puits de fondations, on peut constater que l'ancien sol se relevait à partir de la tranchée du canal jusqu'à l'extrémité du promontoire où il atteint 16 mètres d'altitude environ, près de la Tour du Roi René (2).

Les coupes de la Pl. II fournissent encore quelques données intéressantes

(1) On doit à M. Clerc, Conservateur, à Marseille, des collections archéologiques du Musée Borély, un certain nombre de fouilles que nous aurons l'occasion de citer plus loin.

(2) On désigne sous ce nom la tour ronde représentée sur les planches III et IV et indiquée comme *phare* sur l'ancien plan de Marseille (Pl. I).

au point de vue topographique, et l'on y remarquera le modelé primitif du terrain assez irrégulier et descendant jusqu'au cotes 8 m. 30 et 5 m. 95, vers l'angle nord-ouest de la nouvelle caserne (puits 20-21 et 11-13).

On peut résumer ainsi l'ensemble de ces observations :

Le promontoire du Fort Saint-Jean présentait une altitude moyenne inférieure à celle de l'emplacement de l'église Saint-Laurent (16 m. 20). A partir de ce dernier endroit, la surface du sol s'abaissait jusqu'à la cote 8 m. et se relevait ensuite vers le rivage où elle dominait de 16 mètres environ l'entrée du Lacydon ; au nord-ouest, enfin, s'amorce une dépression très accusée dont on ne peut déterminer l'étendue

Il convient d'examiner maintenant la nature et l'épaisseur des remblais qui donnent à cette partie du littoral son relief actuel.

COUCHE ARCHÉOLOGIQUE ET REMBLAIS

Les observations relatives aux couches archéologiques et aux terrains rapportés que l'on a rencontrés dans les travaux du Fort Saint-Jean, ont été faites dans les cinquante puits correspondant aux piliers de fondations de la caserne, ainsi que dans les tranchées que nous avons pu exécuter. Six de ces fouilles ont été pratiquées à l'intérieur du bâtiment et sont représentées sur la Pl. II (plan et coupes).

Deux autres ont été creusées dans la cour de la caserne, c'est-à-dire dans le terrain nivelé que l'on peut voir sur la Pl. IV, au pied du glacis (vue de l'intérieur du Fort Saint-Jean) ; la neuvième enfin a été ouverte entre la caserne et le rempart, près de la Tour du Roi René ; elle est indiquée sur le plan de Marseille (Pl. I) par un point situé à l'ouest de la nouvelle construction. Ces trois dernières fouilles sont d'ailleurs figurées sur le profil de la Pl. IV.

En examinant les coupes (Pl. II) qui nous ont été fournies par M. le Capitaine Barthère et que nous avons pu détailler sur une certaine longueur dans les sections B et C, on sera surpris au premier abord de voir que la couche archéologique n° 3 se termine brusquement de part et d'autre et par conséquent d'une façon très anormale. Le dessin, en effet, ne répond pas sous ce rapport à la réalité, et l'on doit supposer que cette partie du terrain qui est

la plus intéressante, présente une étendue un peu plus grande que ne l'indiquent nos figures.

Les coupes relevées par M. Barthère n'avaient d'autre but que l'évaluation des dépenses concernant l'extraction de terrains plus ou moins résistants, et nous n'avons pu y trouver, comme nous l'espérions, les distinctions d'ordre scientifique établies dans nos fouilles.

La rapidité d'exécution des travaux s'opposait, d'autre part, à un examen détaillé des tranchées, et l'enlèvement continu des terres, effectué simultanément dans plusieurs puits, ne nous laissait pas, en outre, la possibilité d'interrompre la recherche des vestiges antiques. Nous avons dû, dans ces conditions, nous borner aux indications que l'on trouvera sur la Pl. II, mais il convient d'ajouter que les erreurs pouvant résulter de relevés insuffisants dans un grand nombre de puits, n'offrent en définitive que peu d'importance.

Il nous a été facile, en effet, de nous assurer qu'à une faible distance, en dehors de la ligne ponctuée, tracée sur notre plan, le remblai ne se compose plus, généralement, que de terrains remaniés jusqu'à la surface de l'ancien sol.

A l'intérieur de cette ligne, les puits et les fouilles ont, au contraire, rencontré la couche archéologique (n° 3), et nous pouvons en conclure à la présence de cette dernière dans toute la partie du terrain dont nous avons ainsi figuré la délimitation.

Cette constatation offre le grand intérêt de montrer que l'on aura la certitude de faire encore des découvertes précieuses pour l'histoire, le jour où l'on voudra procéder à de nouvelles recherches, au moyen de galeries exécutées sous le bâtiment (1).

Nous devons examiner en premier lieu la nature et la disposition des terres rapportées, dans l'emplacement dont nous venons parler. Cet endroit peut être considéré comme le gisement archéologique le plus ancien et par suite le plus important qui ait été jusqu'à présent trouvé dans Marseille ; il mérite à ce titre une description détaillée.

Le poudingue oligocène qui a été pris pour base des fondations de la nouvelle caserne, s'est montré recouvert, dans presque tous les puits, par une assise de grès argilo-calcaire, tendre et jaunâtre, d'épaisseur très variable. On remarquera dans nos coupes détaillées des sections B et C, la disparition de ce banc sur une certaine étendue, et la dépression qui en résulte entre le puits n° 36 et

(1) Nous tenons de M. le Capitaine du Génie, Barthère, que ce travail peut être effectué sans aucun danger pour la construction. Cette exploration souterraine serait toutefois coûteuse par suite de la nécessité qu'elle créerait de voûter les galeries, au fur à mesure de leur avancement.

la fouille E. Il est impossible de dire si le poudingue fut mis intentionnellement à nu en cet endroit, ou s'il faut simplement attribuer à d'anciennes érosions, cette absence de la couche gréseuse. Dans tous les cas, il résulte de ce fait, que la couche archéologique (n° 3) est superposée soit au grès, soit au poudingue, suivant les dispositions représentées sur nos figures.

L'assise n° 3 offre une épaisseur qui varie de 1 à 3 mètres environ. Elle se compose d'une terre argilo-sableuse et graveleuse, grise ou jaunâtre et souvent plus ou moins charbonneuse et noirâtre. Les cailloux roulés qu'elle contient en abondance, proviennent de la formation oligocène remaniée. La couche présente aussi par places, de nombreux débris de pierres calcaires, qui ont été transportés en ce lieu et faisaient vraisemblablement partie de matériaux de construction.

Dans toute l'épaisseur de cette terre rapportée, se trouvent à profusion des restes de céramiques d'origines très diverses, appartenant à la période qui a précédé notre ère et qui s'étend du milieu du VII^e siècle à la fin du V^e.

Ces tessons, il est vrai, sont en majeure partie dépourvus d'ornementation, ou n'offrent que des vestiges de peintures très effacées, mais nous avons recueilli avec ces débris, des morceaux très nombreux de poteries peintes, dont l'état de conservation est remarquable.

D'après les déterminations de M. Pottier, qui a bien voulu étudier les produits de nos fouilles, ces intéressants vestiges, que nous décrivons plus loin en détails, peuvent être classés de la façon suivante :

Vers le milieu du VII^e siècle

CÉRAMIQUES : 1° de Rhodes ; 2° apparentées à la poterie rhodienne ; 3° ionienne d'Asie Mineure ; 4° de style archaïque sans similaires connues ; 5° de Naucratis ; 6° de style géométrique ancien ; 7° protocorinthienne ; 8° italiotes.

Seconde moitié du VII^e siècle et commencement du VI^e

CÉRAMIQUES : 1° ionienne (?) ; 2° protocorinthienne et corinthienne ; 3° proto-attique ; 4° attico-ionienne ; 5° attique sous les influences corinthiennes.

VI^e siècle

CÉRAMIQUES : 1° rhodienne ; 2° ionienne (Asie Mineure ?) ; 3° cyrénéenne ; 4° corinthienne ; 5° attique sous l'influence corinthienne ; 6° attique sous les influences corinthiennes et ioniennes ; 7° attico-chalcidienne ou attico-corinthienne ; 8° attico-ionienne ; 9° attique ; 10° coupes des PETITS MAÎTRES et poteries de même style.

VII^e et VI^e siècles

1° poteries ornées de bandes peintes circulaires ; 2° lampes.

VI^e siècle et commencement du V^e.

Bucchero nero

V^e siècle (400-480 av. J.-C.)

Morceau très remarquable d'une coupe attique à figures rouges.

V^e siècle

Poterie attique ; deux autres fragments.

Nous devons noter la rareté des poteries attiques du V^e siècle, dans le gisement du Fort Saint-Jean, et nous ajouterons que la couche archéologique qui renfermait les précieux vestiges mentionnés, n'a fourni, d'autre part, aucun débris se rapportant au IV^e siècle.

La céramique grecque de cette dernière époque, est d'ailleurs, en cet endroit, plus rare encore que la précédente ; nous n'en avons recueilli qu'un seul morceau, mais sa découverte parmi les déblais ne permet pas de dire si le fragment dont il s'agit, provient de la couche n° 3, ou de l'assise n° 5, qui contient en abondance, des poteries des III^e et II^e siècles avant notre ère.

Des restes de poteries indigènes, façonnées à la main ou au tour, ont encore été trouvées, associées aux céramiques helléniques précédemment signalées. Il est particulièrement intéressant de remarquer que ces tessons se sont présentés dans nos fouilles en très faible proportion par rapport aux débris grecs, et contrairement à ce que l'on peut constater dans les oppidums de la région.

Cette catégorie comprend des poteries décorées, à caractères hallstattiens, et la céramique grise à bandes rayées sinueuses, déjà observée en divers points des environs de Marseille.

La couche archéologique n° 3, qui nous a fourni des vestiges si variés, s'est montrée excessivement pauvre en objets métalliques. Aucune monnaie n'y a été recueillie, et à l'exception d'une pointe de flèche et de deux hameçons en bronze, ce métal et le fer n'y ont été rencontrés qu'à l'état de débris peu nombreux et sans intérêt. Nous donnerons plus loin une explication très simple de ce fait qui est à rapprocher de l'extrême rareté des poteries entières dans le gisement.

Une dernière remarque sur l'assise n° 3, concerne la répartition dans cette couche, de poteries appartenant à une période qui n'a pas duré moins de 250 années.

Malgré les soins extrêmes apportés dans nos observations, il n'a pas été possible d'établir des subdivisions, dans cette partie du terrain.

Sur 3 mètres d'épaisseur, la terre argilo-sableuse et graveleuse conserve, en effet, les mêmes caractères et l'on n'y peut observer aucune trace de stratifi-

cation. Nous n'avons pu, dans ces conditions, reconnaître des *niveaux archéologiques* distincts et d'âges bien déterminés, mais nous avons constaté, que d'une manière générale, les poteries les plus anciennes se trouvaient principalement sur la surface même du sol primitif, ou à une faible distance au-dessus.

L'assise que nous venons de décrire, est uniformément recouverte par un lit peu épais (0^m,30) de sable jaunâtre, plus ou moins argileux (n° 4), qui offre cette particularité de ne renfermer aucun vestige archéologique, alors que le remblai sus-jacent (n° 5) en contient en abondance. Ce niveau établit donc une séparation bien tranchée entre la couche qui contient les tessons de la première période (VII^e-V^e siècles) et l'assise supérieure (n° 5), caractérisée dès la base, par la présence de poteries campaniennes des III^e et II^e siècles. Les observations précédentes laisseraient supposer que c'est au IV^e siècle environ, que fut transporté sur l'emplacement de la nouvelle caserne, le lit de sable dont nous venons de parler ; elles démontrent, en tous cas, que sur un certain espace, les vestiges de l'époque hellénique que nous avons trouvés mélangés à la terre (n° 3), n'ont subi aucun remaniement postérieur au IV^e siècle.

Les remblais figurés dans nos coupes, sous le n° 5, se continuent sous la cour de la caserne, mais ils offrent au point de vue de leur composition et des vestiges qu'ils renferment, des variations qu'il est nécessaire de signaler. Pour ce motif, nous examinerons d'abord cette partie du terrain, dans l'aire correspondant à celle des couches déjà décrites.

L'assise n° 5, se compose au dessus du sable jaune, d'une terre argilo-sableuse, très chargée de cailloux roulés mélangés à des pierres calcaires.

Elle est généralement grise ou jaunâtre, et n'étant pas charbonneuse, ne présente plus les colorations noirâtres de la couche n° 3.

Les tessons sont encore très abondants et variés à ce niveau, mais ils témoignent par leurs associations, de remaniements du sol effectués sans doute à diverses époques.

Les plus anciens débris se rapportent à cette céramique à couverte noire, qui fût à profusion, importée de la Grande-Grèce (Campanie et Apulie), aux III^e et II^e siècles avant notre ère, et qui se montre si répandue en Provence et dans le sud du Languedoc.

Des restes de poteries grecques usuelles (amphores, œnochoés, coupes, etc.) qui appartiennent également aux derniers temps de la période hellénique, mais se distinguent des précédents par la nature et la couleur de la terre, eurent pour origines d'autres centres de fabrication ; enfin, nous avons recueilli avec

ces vestiges, des morceaux de vases peints, de la catégorie dite *ibérique*, à *décor pseudo-mycénien*.

Les céramiques romaines sont à proportion moins bien représentées dans le gisement. Elles nous ont fourni cependant des débris des types les plus classiques, tels que *coupes, plats, etc., en terre rouge sigillée*, accompagnés de morceaux de lampes et de poteries variées plus ou moins grossières.

En poursuivant dans l'ordre chronologique, l'inventaire des restes antiques découverts dans le même remblai, nous arrivons avec le V^e siècle, aux *poteries grises à décor estampé (rouelles et palmettes)* dont l'aire de dispersion est si vaste dans une partie du midi de la France et en Espagne.

Ce genre de fabrication débiterait, d'après Déchelette avec l'invasion visigothique ; les produits qui en proviennent, abondants sous Marseille, comme aux environs de cette ville, ne se sont pas montrés moins nombreux dans le Fort Saint-Jean.

La poterie rouge mérovingienne, à ornementation, en relief, apparaît aussi en cet endroit, et l'on peut dire, qu'à partir de cette époque, le moyen-âge et les siècles suivants ont, à leur tour, laissé de nombreux témoins, sur ce point du littoral, dont l'occupation fut de tout temps nécessaire à la défense du port.

Parmi ces derniers vestiges du passé, il faut attribuer à la période médiévale, des tessons émaillés, trouvés en grand nombre, et dont la décoration, généralement polychrome et extrêmement variée, pourrait faire l'objet d'une étude intéressante. Quelques-uns de ces débris semblent bien remonter à l'invasion sarrasine ; d'autres offrent tous les caractères de la faïence hispano-arabe et proviennent incontestablement d'importations plus récentes (1).

En dehors des morceaux de poteries que nous venons de mentionner, l'assise n° 5 ne nous a présenté que des restes insignifiants d'objets en métal ou en verre. Nous signalerons cependant deux monnaies marseillaises (petits bronzes), au taureau cornupète, trouvées dans la partie inférieure de la couche, avec la céramique campanienne, et quelques monnaies romaines en bronze de l'époque impériale.

L'examen que nous venons de faire, de la couche supérieure (n° 5), démontre que les apports de terre et de débris qui recouvrent le sable jaune (n° 4), sur une épaisseur de 2 m. à 2 m. 80 seulement, correspondent à une période embrassant une vingtaine de siècles.

Aucun indice de stratification ne nous a permis de distinguer dans cette assise,

(1) Voir dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Provence* (1912, n° 18, p. 261), la note de M. Magnan, sur des poteries émaillées, semblables à celles du Fort Saint-Jean, et trouvées dans des fouilles exécutées à Marseille, près de l'église Saint-Victor.

des *niveaux archéologiques*, et nous avons dit, d'autre part, que les remaniements du terrain y sont attestés par le mélange de poteries appartenant à diverses époques.

Les observations dont il nous reste à parler, ont été faites dans les puits situés en dehors du périmètre déjà considéré, ainsi que dans nos fouilles exécutées à l'extérieur du bâtiment. Sans offrir le même intérêt que les précédentes, elles seront susceptibles cependant de nous expliquer la disparition de la couche archéologique numéro 3, à peu de distance de la ligne ponctuée tracée sur notre plan.

Les coupes relevées dans les puits par M. Barthère, ne comprennent que trois divisions : 1° le poudingue, 2° le grès calcarifère et 3° les remblais.

Nous pensons que le banc gréseux, *remanié par places*, doit, dans une certaine mesure, passer latéralement à la couche archéologique (puits 33). En ce qui concerne les remblais, on sera immédiatement frappé du brusque développement qu'ils présentent aux dépens de l'assise n° 3.

Cette anomalie pourrait être attribuée, au premier abord, à une négligence de détails n'intéressant en réalité que la science archéologique, et d'où résulterait le groupement, en une seule assise, des divisions que nous avons établies. Les constatations suivantes démontrent, cependant, qu'une confusion de ce genre n'a pu se produire que sur une assez faible étendue.

L'absence du sable jaune (n° 4) dans les puits que nous considérons, peut être, en premier lieu, regardée comme un fait bien établi, et, d'autre part, la disparition de la couche archéologique dans les mêmes tranchées, paraît ressortir de l'extrême rareté des débris de poteries grecques, en dehors du gisement que nous avons délimité.

Cette dernière remarque sera précisée, en ajoutant que les puits n° 17 et n° 25 nous ont seuls offert quelques fragments de céramiques peintes (puits 17, voir Pl. X, fig. 5), (puits 25, voir Pl. XII, fig. 5 et 6), et que la fouille n° 8 n'a guère fourni qu'une lampe représentée sur la Pl. VIII (fig. 8) ; or, il est précisément à noter que ces poteries ont encore été trouvées au voisinage de la couche archéologique, tandis que les puits plus éloignés ne nous ont présenté que des vestiges beaucoup plus récents.

Ces observations cadrent complètement avec la découverte qui a été faite dans les travaux de fondations, de plusieurs murs reconnus par M. le Capitaine Barthère, comme appartenant à l'époque romaine.

On trouvera dans le *Bulletin de la Société archéologique de Provence* (1), une notice de M. Barthère, relative aux principaux restes de constructions, mis

(1) 1912 — n° 8, p. 255.

au jour en cet endroit, et comme nous n'avons pas à traiter ici cette question, nous nous bornerons à mentionner les points où ont été rencontrés les vestiges signalés

Les fouilles dont nous voulons parler portent, sur notre plan, les n° 30, 3, 10, 11, 12, 13 et 50, et suivent, dans cet ordre, une ligne circonscrivant le gisement archéologique. Enfin, d'après des renseignements dûs encore à notre distingué confrère, d'autres traces de murs dont l'importance et la direction n'ont pu être déterminées, ont également été observées dans le fond des puits situés entre les tranchées n° 10 et n° 30.

Les restes de constructions romaines ne sont d'ailleurs pas les seuls vestiges de travaux anciens dont la présence ait été constatée dans l'emplacement de la nouvelle caserne, et c'est ainsi que M. Barthère a pu reconnaître, dans les fouilles n° 7 et n° 44, le passage d'un aqueduc souterrain que l'on peut attribuer au moyen-âge.

Les indications précédentes avaient pour but de montrer que sur le pourtour du gisement qui fait l'objet de la présente publication, le sol du Fort Saint-Jean a subi, à diverses époques, des remaniements importants. Elles laissent finalement supposer que la couche archéologique (n° 3), plus étendue à l'origine, a dû disparaître, sur la périphérie, dans des travaux de déblais exécutés jadis en vue de la défense du port.

La partie du terrain que nous venons d'examiner, offre des remblais (n° 5) identiques, comme composition, à ceux qui recouvrent le sable jaune (n° 4) dans nos coupes précédentes. Il y a du reste continuité de cette assise supérieure, et l'association des restes céramiques, déjà mentionnée, se retrouve ici avec cette différence, toutefois, que les poteries campaniennes s'y montrent beaucoup plus rares.

Les heureux résultats de nos recherches effectuées à l'intérieur du périmètre figuré sur notre plan, ne pouvaient manquer de nous engager à poursuivre nos fouilles dans le terrain du Fort Saint-Jean avoisinant la nouvelle caserne. Dans l'espoir de retrouver la couche archéologique, nous avons donc ouvert deux tranchées de 4 mètres de longueur, dans le passage compris entre le rempart dominant la mer et le mur du bâtiment qui regarde le sud-ouest.

Ces fouilles extrêmement rapprochées du puits n° 46 et par conséquent du gisement, furent creusées jusqu'à la profondeur de 3 m. 75, où elles atteignirent le poudingue à la cote 13 m. 75 (voir le profil de la Pl. IV).

Nous avons pu constater qu'en cet endroit les débris céramiques des époques les plus diverses se trouvaient mélangés jusqu'à l'ancien sol, mais la présence, dans ce terrain remanié, de poteries peintes des VII^e et VI^e siècles, nous a paru témoigner de l'extension primitive de la couche archéologique.

Les remarquables morceaux d'un *vase rhodien*, représentés sur les Pl. V (fig. 6 et 7) et VI (fig. 1), ont été mis à découvert dans l'un de ces sondages, à 1 m. 10 de profondeur ; enfin le fragment attique de la Pl. X (fig. 14), en provient également ainsi que plusieurs débris de coupes ornées de bandes peintes circulaires.

Les deux fouilles dont nous avons à parler encore, ont été exécutées dans la cour de la caserne, c'est-à-dire dans le terrain nivelé que l'on peut voir sur la Pl. IV, entre le bâtiment et la partie du glacis recouverte d'une maigre végétation.

Ces tranchées représentées sur le profil en travers de la même planche, ont été ouvertes, la première, à 10 mètres en avant de la construction et sur le prolongement du troisième refend (côté nord), la seconde, dans la direction du quatrième mur, et à 2 m. 80 du puits n° 8.

Le sondage le plus éloigné de la caserne, a rencontré à 8 mètres de profondeur, un mur romain, se raccordant, en direction, avec un double mur découvert dans le puits n° 13.

Nous croyons devoir reproduire ici les observations de M. le Capitaine Barthère, relatives à ces vestiges (1).

« Sur la partie du rocher, voisine de l'escarpe faisant face aux *Pierres plates*,
« se trouvaient à une profondeur de 6 m. 70, par rapport au sol actuel de la
« cour et par conséquent à une altitude de 10 m. 30, sur la bordure du
« plateau, deux murs parallèles, distants l'un de l'autre de 70 centimètres, le
« mur intérieur plus haut que le mur extérieur. Dans l'intervalle formant ainsi
« un passage, peut-être un chemin de ronde, il y avait un dallage de huit
« centimètres d'épaisseur fait en « repous », mortier romain. . . .

« Il n'est peut-être pas téméraire de croire qu'en cet endroit existait une
« construction romaine importante par sa situation puisqu'elle était gardée et
« devait servir probablement de poste de vigie. »

Le mur qui a été mis au jour dans notre fouille, formerait, d'après M. Barthère, un angle saillant du même chemin de ronde, et « il serait facile, dès lors, à
« l'aide de ces deux points, de déterminer la partie principale de cette petite
« enceinte, qui devait englober les bâtiments servant de logement aux veilleurs
« et suivre la bordure nord et nord-est du plateau » (2).

Les remblais qui recouvrent, dans la cour de la caserne, le sol primitif et les restes de constructions romaines, nous ont présenté, jusqu'à la base, des poteries vernissées du moyen-âge, mélangées à quelques tessons plus anciens (céramiques romaine et visigothique).

(1) *Bull. Soc. Arch. de Prov.* 1912, n° 8, p. 255.

(2) Barthère. *Loc cit.*, p. 256.

Il est intéressant de remarquer que ces terres rapportées diffèrent en majeure partie de celles qui ont été précédemment décrites, et il suffit de les examiner avec quelque attention, pour reconnaître qu'elles n'ont pas la même origine que les remblais précités. Tandis que ces derniers sont en effet exclusivement composés d'éléments (sables, argiles et cailloux roulés) empruntés au terrain oligocène, ceux qui ont servi à relever le sol dans la partie la plus basse du promontoire, se montrent principalement formés de sables fins, plus ou moins argileux, renfermant en abondance des coquilles marines. On trouve, il est vrai, intercalés dans cette assise, des lits irréguliers et discontinus de cailloux roulés, provenant sans conteste du poudingue oligocène mais la masse principale du remblai offre tous les caractères d'un sédiment vaseux déposé par la mer.

Une dernière remarque nous permettra maintenant de déterminer la provenance de l'argile sableuse que nous signalons.

Les mollusques marins que l'on observe dans cette ancienne vase, appartiennent en effet à un très petit nombre d'espèces, et n'ont généralement que des dimensions très réduites. Ce sont principalement de très jeunes bivalves, accompagnés de quelques gastéropodes, et parmi les premiers, il y a lieu surtout de noter les restes de *Cardium edule* qui, par places, se rencontrent à profusion.

Les caractères de cette faunule si pauvre, nous montrent que les mollusques en question ont dû vivre dans des eaux impropres à leur développement, et comme ces conditions défavorables ne se présentent pas sur le littoral largement baigné par la mer, on est obligé d'admettre que la vase dont nous avons parlé, fut, postérieurement à l'époque romaine, retirée de l'antique Lacydon. Le travail de désenvasement qui fut alors exécuté, aurait donc été en même temps utilisé pour exhausser le terrain relativement bas, qui reliait jadis la hauteur de Saint-Laurent aux saillies rocheuses défendant l'entrée du port.

Quoique rapprochée du gisement archéologique, la fouille que nous avons creusée au voisinage du puits n° 8, ne nous a offert aucune trace de la *couche en place* (n° 3), contenant les vestiges de la civilisation hellénique. Le remblai atteint, en cet endroit, une épaisseur de 6 m. 70, et recouvre, à la cote 13 m. 30, un mur romain reposant sur le terrain naturel.

Cette terre rapportée est mélangée de cailloux roulés, et de morceaux de pierres calcaires que l'on peut considérer comme des restes de démolitions.

La vase marine avec ses mollusques, entre encore ici, mais pour une faible part, dans la composition de l'ensemble, enfin dans toute l'épaisseur de l'assise, nous avons retrouvé, comme précédemment, l'association de tessons variés

qui atteste les remaniements de terrain, observés déjà sur une grande partie du plateau.

Nous n'avons recueilli, dans cette tranchée, qu'un seul fragment de poterie grecque, appartenant à la céramique attique du V^e siècle (Pl. XIII, fig. 14).

Pour compléter nos indications relatives aux changements qui se sont produits à travers les âges, dans le promontoire du Fort Saint-Jean, au point de vue de la forme du relief, nous devons nous reporter maintenant à l'époque où furent édifiées, d'après les plans de Vauban, les fortifications de Marseille, dont nous voyons aujourd'hui encore, des restes imposants.

Le *Fort Saint-Jean* fit partie de ces travaux de défense et la construction de cet ouvrage nécessita de nouveaux transports de terre, sur l'emplacement dont nous nous occupons.

En creusant la fouille figurée vers le milieu de la cour de la caserne, sur le profil de la Pl. IV, nous avons rencontré à 0 m. 30 de profondeur environ, de nombreux éclats de calcaire, provenant de la taille des pierres qui servirent à la construction du fort. Ce renseignement montre donc qu'en cet endroit, le sol atteignait alors la cote 16 m. 70, et que les remblais formant le glacis compris entre ce niveau et la cote 22 m. 50, ne remontent qu'au temps de Louis XIV. Il résulte enfin de ces dernières données, qu'à l'aplomb de la partie culminante du fort, le sol primitif est recouvert par des terres rapportées, qui n'ont pas moins de 14 m. 60 d'épaisseur.

Les observations que nous avons jugé utile d'exposer en détails, pour préciser la situation et l'étendue de la couche archéologique (n^o 3), nous conduisent aux conclusions suivantes :

1^o Les amas de déchets de toutes natures et en particulier les restes d'ustensiles en terre (vaisselle, vases, etc.), que l'on voit si fréquemment de nos jours, à proximité des villes ou aux abords immédiats des habitations rurales, sont tout à fait comparables à l'accumulation de débris, rencontrée à la base des remblais du fort Saint-Jean.

A l'exception de deux objets complets (1), une lampe et une coupe, nous n'avons en effet recueilli dans nos fouilles, que des morceaux de poteries jetées au rebut, et d'autre part, la couleur noirâtre de la terre mélangée à ces vestiges, paraît bien résulter de la décomposition de détritrus organiques, transportés en cet endroit en même temps que les tessons. Le précieux gisement qui offre aujourd'hui un intérêt considérable, ne fut donc à l'origine qu'un *dépôt de balayures*, provenant des habitations de la ville, situées dans le voisinage, et cette attribution est encore confirmée par la présence dans le même terrain, de

(1) La lampe est entière, mais la coupe trouvée en morceaux a dû être reconstituée.

nombreux vestiges de cuisine, tels que morceaux de charbon, cendres, os d'animaux (bœuf, mouton, chèvre, cochon, etc.), et coquillages, comestibles.

Ces explications permettront enfin, de comprendre aisément la rareté des restes métalliques dans le gisement du fort, car les objets en métal, usagés ou brisés, devaient être, dans chaque habitation, conservés soigneusement pour la refonte ; il est à présumer d'ailleurs, qu'à cette époque, on procédait, comme de nos jours, à la recherche des matières encore utilisables, parmi les amas de débris abandonnés.

2° Vers le IV^e siècle, un lit de sable jaune fut étendu sur l'assise archéologique, et pendant les deux siècles qui suivirent, le sol continua de s'exhausser lentement par des apports de terre accompagnés de nouveaux restes de céramiques. Toutefois, cette dernière couche ne paraît pas avoir présenté une bien grande épaisseur, et, dans tous les cas, on peut être certain des remaniements qui la mélangèrent, à diverses époques, avec les remblais plus récents.

3° L'occupation romaine amena de grands changements sur ce point du littoral ; elle est marquée à son tour par des travaux de terrassements, et c'est sans doute dans cette circonstance que la couche archéologique et le lit de sable jaune furent entaillés par la pioche sur la périphérie du gisement. Il est très vraisemblable que l'on établit alors un poste d'observation et quelques bâtiments défendus par une petite enceinte et que cet état de choses persista jusqu'au temps des invasions barbares.

4° Avec la période du moyen-âge, nous assistons enfin à d'autres modifications importantes et c'est alors que les derniers restes de constructions romaines, ainsi qu'une vaste étendue de l'ancien sol, disparurent sous des remblais empruntés au terrain naturel ou formés de dépôts vaseux retirés du port.

II

RÉSULTATS DES FOUILLES

Description des Vestiges antiques
recueillis dans le Fort Saint-Jean

DESCRIPTION DES VESTIGES ANTIQUES

Recueillis dans le Fort Saint-Jean

Dans les descriptions qui vont suivre, nous observerons l'ordre chronologique, comme étant le plus rationnel, et, pour ce motif, nous examinerons en premier lieu les céramiques très diverses, découvertes dans la couche archéologique (n° 3 de nos coupes, Pl. II) appartenant aux VII^e, VI^e et V^e siècles avant notre ère.

Nous ferons successivement connaître les poteries importées et celles qui proviennent de fabrications indigènes ; enfin, parmi les premières, il sera nécessaire, pour procéder méthodiquement, d'établir une répartition tenant compte des époques et des provenances.

Nous espérons ainsi pouvoir mettre en lumière quelques données relatives à l'évolution du commerce massaliote, dans les premiers siècles de la colonisation hellénique.

Nous rappellerons, d'après les renseignements de M. Pottier, que les plus anciens vestiges dont nous allons donner la description, ne remontent pas au delà du milieu du VII^e siècle environ.

VII^e Siècle

Céramique Rhodienne

La découverte de quelques débris de poteries rhodiennes dans le Fort Saint-Jean offre un intérêt considérable. Ces tessons que l'on peut rapporter approximativement au milieu du VII^e siècle, consistent dans une anse d'œnochoé et deux morceaux de la panse d'un vase.

Nous verrons que des restes de poteries *apparentées à la céramique de Rhodes* ont été également rencontrés dans le gisement.

Pl. V, fig. 1, 2, 3. — Figures empruntées pour les comparaisons à la magistrale publication de M. E. Pottier, sur les *Vases antiques du Louvre*, 1897. Pl. 12, p. 13. (Salle A du Musée du Louvre). *Vases de Rhodes* (œnochoés de la nécropole de Camiros). VII^e siècle av. J.-C.

Pl. V, fig. 1. — *Loc. cit.*, fig. A 315.

» » **2** » » A 314.

» » **3** » » A 316.

Pl. V, fig. 4. — Partie supérieure d'une *anse d'œnochoé rhodienne*.

Débris ayant appartenu à une œnochoé du genre de celles qui ont été trouvées dans la célèbre nécropole de Camiros (Rhodes) et dont le Musée du Louvre possède une admirable collection.

La forme en volute surplombant l'embouchure, la peinture et la nature de la terre, fournissent un ensemble de caractères sur lequel la détermination de M. Pottier a pu être établie avec la plus entière certitude.

L'éminent Conservateur de la céramique orientale du Louvre, ayant eu la grande amabilité de nous autoriser à reproduire les figures de son ouvrage (1), indiquées ci-dessus, le lecteur pourra recourir aux numéros 1-3 de notre planche, pour faire lui-même les comparaisons et reconnaître les similitudes de caractères que nous allons mentionner.

L'anse découverte dans le Fort Saint-Jean est trifide, comme celles des œnochoés de Camiros; la courbure est la même, enfin la décoration peinte, si spéciale, que l'on observe sur cette partie des vases rhodiens, se retrouve identique sur notre débris.

La terre est recouverte d'un engobe blanc, jauni. Les trois tiges accolées sont mouchetées de taches allongées et obliques, formées de la peinture noire, peu lustrée, qui existe sur les vases de Rhodes. Trois taches plus grandes, situées sur la partie supérieure, montrent que le travail a été assez maladroitement exécuté.

Côtés de l'anse peints en noir.

Terre rosée, contenant en abondance des paillettes de mica excessivement fines. (Fouille f.).

Pl. V, fig. 6. — Morceau de panse d'un *grand vase rhodien* (probablement une amphore).

(1) E. Pottier, *Loc. cit.*

Zone supérieure ornée de godrons noirs, annonçant la partie supérieure de la panse. On remarquera l'accouplement des deux godrons médians, limités par une même ligne.

Au-dessous de ces ornements, une bandelette forme des festons très peu accusés, correspondant aux godrons, et, dans les angles qu'elle dessine, on observe un point encadré inférieurement par une deuxième bande anguleuse qui se confond sur les côtés avec la première.

La partie inférieure du débris ne présente que des bandes circulaires.

Toute la décoration, en noir peu luisant, tournant au brun, et au brun jaunâtre, par le délayage.

Engobe blanc, semblable à celui des poteries de Camiros. Pas de peinture sur la face interne.

Terre rosée et chargée de minuscules paillettes de mica, identique à celle des poteries rhodiennes.

Épaisseur : 7 à 9 millimètres.

Le lieu de la découverte est une fouille que nous avons exécutée en dehors de la nouvelle caserne, entre ce bâtiment et l'escarpe. Cet endroit est indiqué avec précision sur notre plan, par un point rouge (Pl. I), et sur le profil de la Pl. IV, au pied et en avant de la Tour du Roi René (dernière fouille à gauche).

Le débris a été rencontré à 1 m. 20 de profondeur, dans un terrain anciennement remanié jusqu'au sol naturel.

Pl. V, fig. 7 et **Pl. VI, fig. 1**. — La fouille dont nous venons de parler, a fourni un second tesson de poterie rhodienne qui provient très probablement du précédent vase (fig. 6). Ce fragment a été trouvé à 0^m50 de distance environ du premier, et vers 1 m. 30 de profondeur.

Il présente les caractères déjà mentionnés au sujet de l'engobe, de la peinture et de la nature de la terre ; enfin, les épaisseurs des deux débris concordent également bien.

On observe sur ce morceau représenté de grandeur naturelle par la figure 7, et agrandi sur la Pl. VI, fig. 1 (dimensions doublées) :

1° En haut et à droite, un grand *svastika*, dont les branches sont neuf ou dix fois coudées ;

2° En haut et à gauche, une croix cantonnée de points en forme de folioles subtriangulaires. (Voir l'œnochoé de la figure 1, entre le cou et la corne du bouquetin) ;

3° En bas et à droite, un rectangle dont la surface est coupée de lignes

obliques, dessinant des losanges ou des portions de cette figure géométrique, avec tache noire au milieu.

Cette disposition revient à une combinaison de *croix cantonnées de points*, motif d'ornementation fréquent dans la céramique rhodienne ;

4° En bas et à gauche apparaît une portion d'un décor différent des précédents et constitué par une ligne courbe, limitant une surface horizontalement rayée. Cette courbe, bien visible à droite, devait se continuer supérieurement à peu de distance de la cassure, car on la voit reparaitre sur une très faible longueur, en haut et à gauche.

Les motifs de décoration que nous venons d'indiquer, se montrent répartis dans des métopes séparées les unes des autres par quatre raies verticales. Les deux raies internes beaucoup plus étroites que les autres, sont reliées entre elles par des traits transverses très nombreux, rappelant des échelons.

Une disposition semblable se reproduit horizontalement, dans la métope droite, entre les deux motifs que nous avons décrits, mais il n'est pas possible, en raison de la cassure, de savoir si les ornements que l'on voit à gauche étaient également séparés.

A la partie supérieure de ce débris, on retrouve des bandes circulaires, analogues à celles du n° 6, mais qui ne pouvaient se trouver dans le prolongement de ces dernières. Les cercles décorant les deux tessons devaient être cependant assez rapprochés, si l'on en juge d'après la courbure des portions de bandes que l'on observe.

Nous avons rappelé que la croix cantonnée de points, existe dans la décoration rhodienne ; il en est de même de la croix gammée (*svastika*), que l'on peut voir représentée sur l'œnochoé du Louvre (fig. 3), au-dessous de la tête du sphinx. Épaisseur : $7 \frac{m}{m}$ 5 à 9 millimètres.

Poteries ioniennes apparentées à la céramique rhodienne

Pl. V, fig. 5. — Fragment de la panse d'un vase.

La peinture avec bande circulaire que l'on voit à l'intérieur, montre que ce débris devait faire partie d'un vase très largement ouvert, ou plus probablement d'une coupe profonde.

L'ornementation consiste, sur l'épaule, en une rangée de godrons alternativement noirs et rouges ; au-dessous, deux personnages tournés à gauche et dont une partie de la tête est seule conservée.

On sait que la représentation humaine est excessivement rare dans les poteries de Rhodes. Il est intéressant de citer à ce sujet, un passage emprunté

à l'ouvrage de M. Pottier, intitulé : *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée du Louvre* (1^{re} partie, page 142).

« Une particularité assez difficile à expliquer, est que, sur les vases de Rhodes, la figure humaine traitée d'après nature, sans transformation fantastique, apparaît très rarement. Déduction faite des êtres hybrides comme la Harpye, le Sphinx, le Centaure, l'homme à tête de lièvre, il reste tout juste deux exemplaires trouvés à Rhodes, de la représentation humaine ».

Un caractère rapproche cependant de la céramique rhodienne, le fragment dont nous nous occupons. La tête des personnages y est en effet figurée au trait, c'est-à-dire *dessinée au pinceau* comme sur les poteries de Camiros.

On peut sous ce rapport, comparer notre débris avec la tête de sphinx, représentée sur l'œnochoé de la planche V (fig. 3). (Musée du Louvre A 316).

L'exigüité du morceau provenant du Fort Saint-Jean, ne permet malheureusement pas de faire d'autres constatations bien intéressantes. On remarquera cependant le bandeau de la coiffure du personnage figuré à gauche, et nous appelons également l'attention sur le profil apparaissant à droite, et qui, sous le rapport de l'exécution, ne peut être comparé qu'à un dessin enfantin.

Léger engobe d'un blanc jauni. Noir peu lustré, tournant au brun.

Rouge vineux appliqué par retouches sur le noir, dans les godrons.

A l'intérieur, le même noir qu'au dehors et une bande circulaire d'un ton jaunâtre, obtenu avec le noir délayé.

La terre très pâle et jaunâtre diffère complètement de celle des poteries de Rhodes.

Épaisseur : 6 millimètres. (Fouille e).

Pl. VI, fig. 7. — Partie supérieure de l'anse d'un vase, recourbée en U renversé, et présentant un élargissement terminal, répondant au bord de l'ouverture.

Le décor est rhodien, mais la terre de ce débris est moins rosée et moins micacée que celle de Rhodes, caractères qui, d'après M. Pottier, se retrouvent dans les *poteries dites de Fikellura*.

La terre est recouverte d'un engobe blanchâtre, extrêmement mince.

L'ornementation consiste en larges taches espacées, d'un noir presque mat. La même peinture existe sur la face interne de la partie élargie ; elle devait se continuer à l'intérieur du col et peut être aussi sur le bord même de l'ouverture.

Terre à peine rosée, compacte et ne contenant que de rares particules apparentes, de mica blanc.

Pl. VII, fig. 5. — Débris d'un grand plat ressemblant aux plats rhodiens du VII^e siècle, mais différant de ces derniers par la nature de la terre et la pâte qui est moins fine.

M. Pottier rapporte ce morceau à une catégorie ionienne, apparentée à celle de Rhodes, comme certaines poteries trouvées sur la côte d'Asie-Mineure.

Le plat en question offrait à l'extérieur, un large rebord aplati et orné d'une grecque interrompue.

On voit, à l'intérieur, deux cercles situés sur la périphérie et une portion d'une large zone qui était probablement décorée de grandes fleurs de lotus alternant avec des boutons fermés.

Noir passant au brun. Engobe d'un blanc grisâtre.

Terre rosée contenant de fines paillettes de mica et des éclats minuscules de calcaire blanc.

On observe, sur le revers, une mince couche de terre plus grossière, où les mêmes éléments sont beaucoup plus apparents.

Épaisseur : 7 millimètres (Fig. A.).

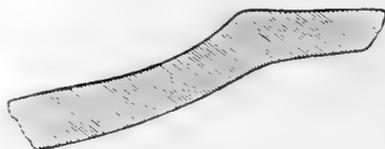


Fig. A.

Pl. VII, fig. 6. — Fragment d'un plat présentant un rebord aplati de 16 millimètres de largeur et orné d'une grecque interrompue.

L'intérieur est peint en noir peu luisant, rehaussé d'un cercle en rouge vineux au voisinage du bord.

La peinture du rebord est d'un rouge orangé (noir tourné au rouge).

La face inférieure montre quelques vestiges d'une bande circulaire brunâtre.

Terre assez compacte, contenant de fines paillettes de mica.

Épaisseurs : cassure interne, 3 millimètres ; rebord, 4 à 5 millimètres.

Pl. VII, fig. 7. — Morceau d'un plat atteignant 41 centimètres de diamètre et déterminé par M. Pottier, comme *apparenté aux plats rhodiens*.

Cette poterie est massive et assez grossièrement exécutée. La surface est inégale et granulée par places. On observe, sur le revers, un rebord de trois centimètres et demi de largeur, très épaissi à la base et légèrement convexe. Cette partie ainsi que le bord supérieur et interne sont peints en noir peu luisant, tournant au brun, et au rouge orangé sur la face inférieure.

Près de la bordure, un cercle de même couleur.

Terre bien cuite et rosée, plus claire et plus orangée à la surface.

L'étude microscopique de ce tesson offrira de l'intérêt, car la pâte mal épurée, renferme des éléments variés, parmi lesquels on reconnaît, sous la loupe, des éclats de calcaire blanc, quelques paillettes de mica, du quartz, des grains de limonite et des débris d'un minéral noir qui paraît être de l'amphibole.

Epaisseurs : 1 centimètre ; 13 millimètres à la saillie inférieure qui donne naissance au rebord. (Fig. B.)

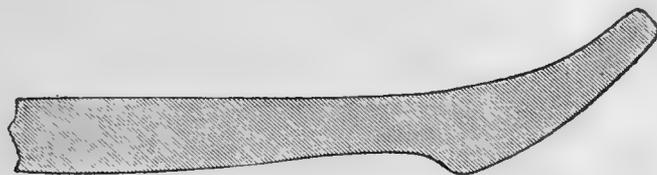


Fig. B.

Les dimensions ont été un peu réduites sur la figure 7.

Pl. VII, fig. 4. — *Polerie apparentée à la céramique rhodienne.*

Morceau de bord d'une pièce d'assez grandes dimensions, en forme de cuvette ou de plat très creux, et qui pouvait atteindre 35 centimètres de diamètre à l'ouverture.

Celle-ci présente à l'extérieur un large rebord aplati et horizontal, au-dessus duquel s'élevaient deux anses opposées, verticales et détachées en arceaux.

On voit sur le débris figuré, l'extrémité d'une anse attachée au rebord, et présentant une touche transverse de peinture noire (feuille d'eau). Cette décoration qui se continuait sur les anses, se retrouve sur une pyxis rhodienne du Musée du Louvre. (Voir E. Pottier, *Vases antiques du Louvre*, 1^{re} série, p. 15, Pl. 13, A. 335)

A l'intérieur du rebord, bande circulaire d'un ton brun roux, obtenue avec le noir délayé.

Surface jaunâtre. Noir terne, tournant au brun et au rouge.

La terre est pâle, et d'une couleur jaunâtre légèrement orangée. Elle contient avec des paillettes de mica blanc, des minéraux à peine discernables sous la loupe et dont l'étude microscopique pourra être intéressante.

Nous avons pu reconnaître parmi ces éléments, un débris de grenat almandin.

Epaisseur du vase et du rebord à l'extérieur, 8 millimètres.

Poteries de Naucratis (Egypte)

Pl V, fig. 8. — Le débris que nous figurons sous ce numéro, offre un intérêt aussi considérable que les morceaux précédents.

Ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, dans une comparaison que M. Pottier a bien voulu faire devant nous, il appartient, sans conteste, à la *céramique ionienne de Naucratis* (1), à laquelle M. C. Smith a cru pouvoir assimiler la catégorie rhodienne (2).

Malgré les analogies très grandes que l'on observe, particulièrement dans le décor, et qui font de ces poteries, des produits de fabrications étroitement apparentées, M. Pottier a pu reconnaître des diversités de techniques révélant des différences d'origine ; c'est ainsi que les retouches blanches, employées dans l'ornementation des poteries de Naucratis, ne se retrouvent pas sur la céramique rhodienne.

Enfin, s'il ne nous appartient pas de donner une opinion dans une question qui est en dehors du champ habituel de nos investigations scientifiques, du moins, nous pouvons dire que les tessons trouvés à Marseille et déterminés par M. Pottier, comme provenant, les uns de Rhodes, et les autres de Naucratis, se distinguent très nettement par les caractères de leur engobe et par la nature de la pâte.

Tandis que la terre de Rhodes est assez fine et rosée, celle de Naucratis, d'un ton jaunâtre, offre sous la loupe un aspect plus grenu ; la première renferme du mica en extrême abondance, alors que la seconde n'en contient que de très rares particules.

Nous pensons, qu'à ce point de vue, un examen microscopique de la poterie de Naucratis fournirait de précieux renseignements et nous nous proposons de procéder un jour à cette étude.

Le fragment dont nous venons de parler offre une décoration que l'on pourra comparer à celle des *œnochoés* du Louvre (fig. 1, 2, 3).

On remarque, en effet, un *svastika* semblable à celui qui est représenté sur la figure 3, au-dessous de la tête du sphinx. La rosette de points rapprochés, que l'on voit plus haut, rappelle également celles qui ornent les *œnochoés* de Camiros, mais ces dernières montrent, dans la circonférence formée de points,

(1) Un des tessons de Naucratis que M. Pottier nous a présentés, offre une telle similitude avec celui de Marseille, que les deux fragments paraissent provenir d'un même vase.

(2) Voir à ce sujet : E. Pottier. — *Catalogue des vases antiques de terre cuite* du Musée du Louvre, 1^{re} partie, p. 146 et s.

des cercles concentriques que l'on n'observe pas sur le débris marseillais, tandis que des rosettes simples et semblables à celle de notre morceau se retrouvent, d'autre part, sur une grande amphore découverte à Milo et conservée à Athènes, au Ministère de l'Instruction publique (1), or, les rosettes en question sont également accompagnées du svastika parmi les ornements multiples semés dans le champ de ce beau vase.

Les deux autres motifs dont on ne voit plus qu'une partie sur notre tesson, quoique indéterminables, se prêtent cependant aussi à quelques comparaisons.

On sera frappé, en effet, de l'analogie qui existe entre la figure située à gauche, et la partie antérieure des ailes d'oiseaux représentés sur les œnochoés du Louvre (fig. 1 et 2). S'il n'y a pas d'assimilations à établir avec certitude entre ces portions de décors, il est important du moins de constater la similitude des procédés employés dans la figuration.

Sous ce rapport encore, on pourra remarquer le mode d'utilisation des lignes parallèles que nous retrouvons sur le morceau rhodien décrit précédemment (fig. 7) et sur les œnochoés de Camiros.

Noir peu luisant, passant successivement par le délayage et la cuisson, à une teinte brune puis jaunâtre, enfin, dans les parties les plus claires, à une couleur jaune un peu orangée.

Engobe blanc, ayant jauni légèrement, et *beaucoup plus résistant* que celui des débris rhodiens trouvés à Marseille.

Peinture intérieure, variant dans des tons gris, bruns ou jaunâtres.

Terre jaune grisâtre. Epaisseur : 2 ^m/_m 5.

Trouvé dans les déblais du puits n° 34.

Pl. V, de 9 à 12. — *Même céramique.*

Pl. V, fig. 9. — Fragment de bord d'une petite coupe, orné extérieurement d'une grecque sommaire, entre deux lignes circulaires.

Les caractères absolument semblables à ceux du précédent morceau, indiquent une même origine de fabrication.

Engobe blanc, très résistant. Décor, d'un ton noirâtre, passant au brun.

La peinture grisâtre de l'intérieur est appliquée sur l'engobe.

Terre d'un jaune gris avec *mica très rare*.

Pl. V, fig. 10. — Le même débris, agrandi au double de ses dimensions.

Pl. V, fig. 11. — Morceau de coupe, simplement orné sur le bord extérieur, d'une rangée de taches régulières et espacées, limitées en dessous par

(1) Voir Olivier Rayet et Maxime Collignon. *La céramique grecque*, Pl. 3.

une ligne circulaire. Ces touches de peinture, appliquées sur l'engobe blanc, sont d'un gris brunâtre, passant sur le bord à un ton jaune orangé.

Ligne circulaire orangée.

A l'intérieur, la peinture est d'une couleur grisâtre passant successivement par le délayage et la cuisson, au brun puis à un ton orangé.

Terre jaunâtre et grisâtre par places, avec *mica très rare*. Epaisseur : 2 ^m/_m 5.

Pl. V, fig. 12. — Fragment de bord d'une petite coupe ayant les caractères déjà mentionnés en ce qui concerne la nature et la couleur de la terre, l'engobe et la peinture intérieure.

Zone circulaire extérieure, ornée d'une grecque sommaire.

La couleur du décor varie du noir ou gris, à un ton jaune verdâtre dans les parties claires. Epaisseur : 2 millimètres.

Céramiques ioniennes de l'Asie Mineure. Style géométrique.

Pl. V, fig. 13. — Portion de poterie offrant un rebord extérieur presque horizontal, et un rebord interne qui était destiné à recevoir un couvercle.

La courbure, suivant un plan vertical, indique, d'autre part, une forme assez surbaissée, comparable à celle de certaines coupes.

On voit sur la panse une large zone limitée par deux bandes circulaires, et divisée en métopes séparées les unes des autres par trois bandes verticales. L'ornementation de ces métopes est constituée par deux raies dessinant les diagonales du champ rectangulaire et formant une croix qui est cantonnée de points.

La couleur du décor est d'un rouge vermillon sale. La même peinture existe sur la périphérie et au-dessous du rebord extérieur ; enfin, la partie inférieure du tesson présente une large bande rouge circulaire, entre deux bandes réservées, étroites.

Surface d'un ton jaunâtre, pâle. Pas de peinture à l'intérieur.

Terre jaunâtre contenant de rares et minuscules paillettes de mica.

Deux trous de raccommodage.

Ce morceau a été recueilli en trois parties qui ont été recollées. (Fouille c.)

Pl. V, fig. 14. — Céramique ionienne, analogue à certaines poteries trouvées sur les côtes de l'Asie Mineure.

Débris montrant, dans une zone circulaire réservée, une portion de grecque.

La peinture du décor et de la face interne, en rouge vermillon, présente quelques paillettes de mica.

Surface extérieure jaunâtre, très pâle.

Terre assez compacte et jaunâtre, sans mica apparent. Epaisseur : 7 millimètres.

Céramique d'origine indéterminée.

Style géométrique ancien.

Pl. VI, fig. 3. — Morceau d'un col très légèrement évasé, ayant à l'ouverture 6 centimètres de diamètre environ.

L'ornementation, à caractères archaïques, consiste en un oiseau géométrisé.

La peinture primitivement noirâtre n'est plus visible que sous la loupe et en quelques points. Elle a laissé cependant à la terre qu'elle recouvrait directement, la coloration représentée sur la figure.

Terre très pâle, un peu jaunâtre. Epaisseur : 3 millimètres.

Sur le débris, l'oiseau est tourné à droite. L'inversion résulte d'une erreur commise en reportant sur pierre le cliché photographique.

Pl. VI, fig. 4. — Même figure, avec la peinture restaurée.

Céramique ionienne ?

Pl. VI, fig. 2. — Débris d'une poterie vraisemblablement en forme de coupe.

Le bord de l'ouverture est un peu déversé au dehors et présente à l'intérieur un rebord arrondi, destiné à recevoir un couvercle.

La décoration offre une polychromie intéressante.

La peinture du bord est d'un noir peu luisant et a partiellement disparu. On voit, au-dessous, une large zone comprise entre deux bandes circulaires, et traversée verticalement par un groupe de trois bandes rapprochées. Cette disposition, en se répétant, reproduisait la division en métopes, dont nous avons déjà parlé au sujet des figures 7 et 13 de la planche V.

L'ornementation est dans un ton clair, plus orangé que ne l'indique la figure.

La terre, d'un blanc légèrement jaunâtre, est compacte, mais présente quelques petites cavités ; elle renferme de rares particules de mica.

Surface extérieure blanchâtre, plus pâle encore que la terre. Epaisseur : 8 millimètres.

Cette poterie devait contenir de l'ocre, car la face interne et le dessus du rebord sont rougis par cette matière qui a formé, par places, un mince encroûtement.

Poterie de style ionien archaïque sans similaires connues (VII^e siècle)

Pl. VI, fig. 5, 6 et Pl. VII, fig. 1. — Ce tesson et celui que représentent les figures 2 et 3 de la Pl. VII, sont des morceaux de panse, qui, suivant toutes probabilités, faisaient partie d'un même vase d'assez grande dimension.

La peinture noire, qui a disparu, a laissé à la terre une coloration jaunâtre, assez accusée (fig. 5), permettant d'observer encore l'ornementation complexe (*décoration végétale* avec crosses, croix, rouelle et rosette de points, accompagnées parfois d'une rangée de points, décrivant des sinuosités en bordure des motifs (Pl. VII, fig. 2 et 3).

On voit sur les figures 5, Pl. VI, et 1, Pl. VII (décor reconstitué), une touffe de tiges dichotomes et entrecroisées, représentant peut-être des algues ou une fougère. Deux de ces tiges sont enroulées en spirale à la partie supérieure et font surtout penser aux frondes naissantes des fougères.

Dans le champ, à droite, se montrent une rosette de points et une croix dont les quatre branches se divisent à leur l'extrémité en deux boucles égales, opposées et recourbées en arrière.

Nous ne connaissons aucun autre exemple de cette variété de signe solaire, dérivé du svastika.

Le débris dont nous parlons se fait encore remarquer par certaines particularités, paraissant démontrer que le vase en question était muni d'une *anse métallique*.

Aucune observation similaire n'ayant été faite jusqu'à ce jour, d'après les renseignements de M. Pottier, il est nécessaire de préciser les caractères qui, dans leur entière concordance, forment la base de notre interprétation.

Au cours de nos descriptions, nous aurons d'ailleurs l'occasion de signaler deux autres tessons trouvés dans nos fouilles et ayant appartenu à des coupes qui devaient être garnies d'un bord en métal.

On pourra conclure de ces observations que le procédé consistant à insérer des parties métalliques dans certaines poteries, a dû être employé assez couramment dans une région de l'Ionie encore inexplorée au point de vue des céramiques anciennes. La découverte de ces poteries dans leur pays d'origine, est donc appelée à fournir un jour de nouveaux renseignements sur les premières relations commerciales de Massalia.

Le débris dont nous avons décrit l'ornementation offre les dispositions suivantes :

1° Il est limité à droite par un méplat presque vertical, que nous représentons de face sur la figure 6 (Pl. VI) ; or, ce méplat résulte d'un travail exécuté par le potier lorsque la pâte était encore fraîche. Les *stries longitudinales* qu'il présente l'indiquent suffisamment, ainsi que le *bourellet formé à l'intérieur par la terre refoulée*.

2° La coupure ainsi pratiquée dans la poterie, avant la cuisson, *forme avec la surface extérieure du vase, un angle assez aigu*. (Voir la section représentée par la figure C).

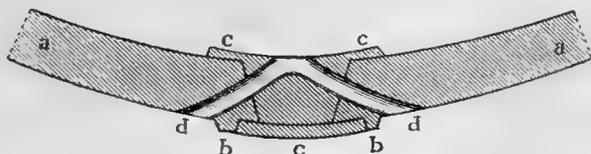


Fig. C.

a-a. Parties en terre cuite, de la section horizontale du vase. — b-b. Crêtes extérieures formées par la terre, de chaque côté de l'armature métallique. — c-c. Armature métallique s'insérant dans la fente longitudinale du vase et servant à la fixation de l'anse. — d-d. Perforations obliques destinées à recevoir une tige métallique formant deux crochets. Il est probable que ces agrafes étaient indépendantes de la partie de l'armature ; dans ce cas, les deux canaux devaient se continuer à travers la pièce c pour déboucher à l'intérieur ainsi que la figure l'indique.

3° La cassure supérieure du tesson montre la section longitudinale d'une perforation qui part du méplat même et vient obliquement déboucher au dehors. Fig. C, d, et Pl. VI, fig. 5 et 6.

La paroi de ce canal offre un enduit noirâtre, extrêmement dur et fortement incrusté dans la terre. M. Perdrix, professeur de chimie et doyen de la Faculté des Sciences de Marseille, ayant eu l'amabilité d'analyser cette matière, a reconnu qu'elle se compose d'oxyde de fer magnétique ou oxyde salin (Fe^3o^4) dont nous expliquerons la présence en cet endroit.

4° A 5 millimètres de l'angle extérieur, limitant le méplat, on observe une crête assez étroite et verticale, formée par la terre et dont le bord est brisé. Fig. C, b (1).

5° La surface du vase a été lissée verticalement, à l'ébauchoir, à gauche de cette crête et sur une largeur de 1 centimètre environ. Elle offre, en même temps, dans cette partie, la coloration jaunâtre, laissée par le décor, et c'est par suite d'une omission que celle-ci n'a pas été représentée avec la même couleur que l'ornementation, sur la figure restaurée, de la planche VII, n° 1.

(1) Voir la figure 5 pour la partie droite du tesson qui a été mal représentée sur la Pl. VII, fig. 1.

On constate enfin que la bande peinte en question, aboutit exactement à l'orifice de la perforation dont nous avons parlé.

Toutes les particularités que nous venons de faire connaître, trouvent une explication facile dans notre hypothèse.

Il est naturel, en premier lieu, de supposer que l'ouverture en fente verticale et plus ou moins large, exécutée par le potier dans la panse du vase, devait présenter des bords symétriques, avec la répétition, sur le côté droit, et en sens inverse, de la disposition déjà mentionnée.

Nous pensons que cette ouverture servait à l'insertion d'une sorte d'armature métallique à laquelle s'adaptait l'anse, et l'on s'explique aisément que le développement de cette base dans un plan vertical ait eu pour effet de donner à l'attache une plus grande solidité.

La partie de l'armature, insérée dans la fente (fig. C.) devait, comme celle-ci, s'élargir à l'intérieur, tandis qu'au dehors, le métal rabattu pouvait constituer, de chaque côté, une bande de 5 millimètres de largeur, appliquée sur la surface du vase (1).

La crête verticale formée par la terre, limitait la bande en question et résultait d'un travail à l'ébauchoir exécuté par le potier, après une première mise en place de l'armature. Ce travail apparaît sur notre tesson, à gauche de la crête, ou les stries horizontales produites par l'emploi du tour, sont effacées par des rayures verticales sur un centimètre de largeur (fig. 5).

On peut déjà déduire de ce qui précède, que la panse du vase était fortement enserrée dans le métal, de chaque côté de la fente.

La fixation était enfin complétée par une disposition qui nous explique l'existence de la perforation mentionnée.

Ce canal, en effet, ne pouvait livrer passage qu'à une tige de métal (fig. C.), qui devait traverser aussi l'armature et formait dans la terre une sorte de crochet transverse.

En résumé, *l'armature était élargie à l'intérieur, rabattue au dehors sur les côtés, et fixée dans la terre même par des crochets latéraux.*

La présence de l'oxyde de fer Fe^3O^4 dans le canal correspondant à l'un des crochets s'explique facilement et nous fournit encore une indication intéressante. On peut, en effet, l'attribuer à la pénétration de la peinture qui décorait le vase et formait une large bande longeant l'armature, précisément dans la partie correspondant à l'orifice de la perforation. Cette peinture, aujourd'hui

(1) On peut supposer aussi que la base même de l'anse (fig. C.), s'appliquait contre l'armature, entre les deux crêtes formées par la terre.

disparue, contenait donc du sesquioxyde Fe^2O^3 qui, sous l'effet de la cuisson au delà de 800° , s'est transformé en Fe^3O^4 .

Le morceau que nous venons de décrire, a 7 millimètres d'épaisseur. Il est formé d'une terre blanchâtre et compacte, renfermant du mica en particules presque imperceptibles.

On observe, à l'extérieur, un léger engobe d'un blanc grisâtre, partiellement noirci entre les tiges croisées, ainsi que dans la spirale que l'on voit à gauche.

Pl. VII ; fig. 1. — Le même morceau avec la peinture restaurée.

Pl. VII, fig. 2 et 3. — Ce tesson devait faire partie du précédent vase. Il présente la même épaisseur, 7 à 8 millimètres, et se compose de la même terre. On observe également à l'extérieur un mince engobe d'un blanc grisâtre ; enfin la décoration s'harmonise entièrement avec celle que nous avons décrite.

Nous retrouvons sur ce morceau de panse, l'extrémité d'une tige enroulée en crosse et un signe solaire (*roue à quatre rayons*) (1).

La portion du décor très incomplet que l'on voit à droite, n'est pas susceptible d'interprétation.

La rangée de points qui décrit des sinuosités sur la bordure des motifs, rappelle l'ornementation corinthienne archaïque, mais, d'après M. Pottier (2), « la crosse et la rouelle indiquent des souvenirs plus directs du décor « mycénien et ionien ».

Sur le débris représenté par les figures 5 et 6 de la planche VI et le n° 1 de la planche VII, « ce caractère gréco-oriental est encore plus accusé ; la rosace « de points et la croix sont apparentées de près au décor rhodien.

« D'autre part, le genre d'exécution et la nature même des ornements « offrent une physionomie spéciale qui n'est pas celle des produits classiques « et connus de Rhodes et de l'Ionie ».

Poterie d'origine indéterminée. Géométrique ancien, peut-être apparenté au protocorinthien (VII^e siècle)

Pl. VI, fig. 8. — Morceau d'une coupe qui présentait, au-dessous d'un bord un peu évasé, une panse assez convexe.

L'ornementation occupe une zone comprise entre deux bandes circulaires, et divisée en métopes par des bâtonnets groupés et verticaux.

(1) L'orientation est défectueuse sur la figure ; la verticale est tangente, à droite, à la rouelle et à la crosse.

(2) Lettre du 20 avril 1910.

On voit à droite trois de ces bâtonnets rapprochés et la base d'un quatrième. Le motif encadré dans la métope, est une petite barre horizontale, coupée par des traits verticaux.

Une décoration identique existe sur la panse d'une coupe provenant de la nécropole de Camiros (île de Rhodes), et conservée dans les collections du Louvre (salle A, n° 330⁽¹⁾).

M. Pottier ayant bien voulu nous autoriser à représenter cette pièce remarquable, le lecteur pourra se reporter, pour la comparaison, au n° 1 de la planche XVII. (Voir la description donnée par M. Pottier (*Vases antiques du Louvre*, première série, p. 14).

Le fragment que nous avons figuré sous le n° 2 de la planche XVII, a l'intérêt de montrer le même décor avec la peinture noire conservée, tandis que sur le débris que nous mentionnons ici, la couleur a totalement disparu, laissant à la terre, cependant, une coloration jaunâtre qui rend encore très apparente l'ornementation.

La comparaison que nous venons de faire avec la coupe du Louvre, ne tend à une assimilation, ni sous le rapport de la forme, ni au point de vue de l'origine. Il est peu probable en effet que la coupe du Fort Saint-Jean, proportions gardées, ait été aussi profonde que celle de Camiros.

Cette dernière est en terre rosée, tandis que la pâte de notre tesson, qui est d'un ton jaunâtre très clair, rappelle par ce caractère, celle de la céramique corinthienne.

On observe sur la surface extérieure un très léger enduit de terre bien épurée, plus blanche, où les particules de mica sont plus apparentes que dans la pâte. La coupe du Louvre offre un engobe blanc.

Épaisseur de la panse : 4 millimètres.

Céramique indéterminée (VII^e siècle)

Pl. XVII, fig. 2. — Fragment de la panse d'une coupe offrant une forme et une décoration que l'on retrouve sur la figure 1 de la même planche.

La courbure très accusée, suivant un plan vertical, montre que ce morceau était situé à une faible hauteur au-dessus du fond. En haut et à droite, on voit l'angle rentrant qui limitait la partie inférieure et convexe de la coupe.

Les vestiges d'ornementation comprennent : 1° un cercle horizontal, supérieur ; 2° des lignes verticales, groupées, dont deux sont bien visibles, la troisième apparaissant à peine au bord de la cassure ; 3° une barre horizontale, coupée de traits verticaux, courts et rapprochés.

Ces éléments permettent de reconstituer une partie de la décoration. La zone circulaire à laquelle appartient notre débris, était divisée en métopes, par les groupes de bâtonnets verticaux, exactement comme sur la figure 1 ; quant à l'ornement très particulier de la métope, on constatera qu'il est identique à celui de la coupe du Louvre, reproduite comme pièce de comparaison.

La peinture est d'un noir bistré, un peu luisant, passant par délayage au brun clair, dans les traits verticaux.

La surface extérieure présente une teinte jaunâtre très claire et un aspect lustré attribuable, peut-être, à un léger engobe. L'intérieur est peint en noir.

Terre fine et compacte, d'un ton blanc jaunâtre encore plus pâle que la surface.

Épaisseur : 3 m/m 5.

Pl. XVII, fig. 1. — *Coupe profonde à pied conique et à deux anses horizontales.* (Figure reproduite pour les comparaisons).

Cette pièce remarquable, dont nous avons déjà parlé, provient de la Nécropole de Camiros (Rhodes). Elle est conservée dans le Musée du Louvre (salle A, n° 330⁽¹⁾), et a été décrite en détails par M. Pottier (*Vases antiques du Louvre*, 1^{re} série, p. 14).

Nous relevons dans cet ouvrage, les renseignements bibliographiques suivants : « Vue d'ensemble publiée en couleurs, par Salzmann, *Nécropole de Camiros*, pl. 38 ; A. de Longperrier, *Musée Napoléon*, pl. XII (= LII), n° 1 ».

Il est utile de citer ici certains passages de la description donnée par M. Pottier.

« Tout l'intérieur en noir et décoré des motifs suivants : dans le fond, rosace
« à huit pétales rouges et blancs, entourée de deux cercles blancs ; plus haut,
« deux cercles blancs ; près du bord, au-dessus de deux cercles blancs, trois
« fleurs et trois boutons de lotus en rouge et en blanc.

« Terre rosée, pailletée de mica. Engobe blanc.

« Peinture en noir peu lustré, tournant au brun jaunâtre ; retouche de rouge
« sur le lion. Emploi du rouge et du blanc pour les ornements. »

Ces indications démontrent surabondamment qu'il s'agit d'une céramique bien supérieure à celle dont nous avons figuré des débris sur les planches VI (fig. 8) et XVII (fig. 2) ; les origines sont d'ailleurs incontestablement différentes (nature de la terre, etc.), mais il nous a paru intéressant de faire ressortir une similitude partielle du décor, tendant à établir que les poteries en question appartiendraient approximativement à la même époque.

Céramiques protocorinthiennes et apparentées au protocorinthien (VII^e siècle)

Les poteries de cette catégorie sont vraisemblablement assez abondantes dans le gisement du Fort Saint-Jean, mais la peinture en est fragile, et leur état de conservation n'a permis d'en déterminer avec certitude qu'un petit nombre de débris.

Pl. VI, fig. 12. — *Géométrique apparenté au protocorinthien.* Deux débris de la panse d'un vase, orné de cercles avec intercalations de lignes formant des zigzags serrés et irrégulièrement tracés.

La peinture noire apparaît dans l'angle supérieur. Le reste du décor offre une coloration brunâtre, obtenue par le délayage du noir.

Engobe d'une teinte terreuse à la surface (trop jaune sur la figure) et blanc dans les parties écaillées.

Terre pâle, grisâtre à l'intérieur et légèrement jaunâtre sur les deux faces.

Épaisseur : 4 millimètres.

Le fragment non figuré présente la même ornementation.

Pl. VI, fig. 9. — *Poterie apparentée à la céramique protocorinthienne.*

Fragment d'une petite coupe qui pouvait avoir un diamètre de 65 millimètres, se réduisant à 62, à l'ouverture.

La convexité est surtout accusée dans la zone ornée qui forme la bordure.

L'épaisseur varie de deux millimètres à un demi-millimètre sur le bord.

La terre, compacte et sans mica apparent, est bien cuite et d'un rose faiblement orangé. Elle est recouverte d'un engobe assez épais, d'un blanc jaunâtre (crème), et qui contient quelques paillettes de mica blanc.

La peinture qui orne l'extérieur est en noir généralement tourné au rouge vermillon et un peu luisant. Elle consiste en baguettes ou languettes verticales et rapprochées, partant du bord de l'ouverture, et légèrement élargies à la partie supérieure.

Au-dessous et à distance, une bande circulaire occupe le milieu d'une zone réservée. Le reste de la surface devait présenter la même peinture.

A l'intérieur, la couleur forme un mince enduit un peu écaillé, d'un ton orangé clair, assez uniforme.

Poteries protocorinthiennes.

Pl. VI, fig. 10. — *Style géométrique.*

Portion d'un couvercle de pyxis, ayant une forme légèrement convexe.

La décoration consiste en bandes circulaires équidistantes, avec une rangée de points dans les intervalles.

Les colorations varient dans des tons noirâtres, brun rouge et roux orangé, produits par la même peinture noire, plus ou moins tournée au rouge ou délayée.

Les points sont formés d'une peinture épaisse qui a fourni du brun rouge, un peu noirâtre sur le bord (trop noir sur la figure). Les cercles concentriques sont *alternativement* orangés et d'un ton brunâtre passant au roux.

La terre, très pâle et un peu jaunâtre, renferme des particules de mica blanc. La teinte *crème* de la surface supérieure est due à un léger enduit de terre bien épurée.

Pas de peinture sur la face interne.

Épaisseur variant de l'intérieur vers le bord, entre 5 et 2 millimètres.

Ce débris a été trouvé *sur l'ancien sol*, dans la fouille a.

Pl. VI, fig. 11. — Fragment d'un petit vase protocorinthien, à panse très renflée, probablement un *aryballe*.

Pas de peinture à l'intérieur. Surface extérieure d'un blanc grisâtre et jaunâtre (beaucoup plus pâle que sur la figure).

L'ornementation comprend trois bandes circulaires au-dessus desquelles on voit une rangée de traits incomplets mais recourbés dans le même sens, et qui faisaient partie d'une grecque sommaire.

Peinture brunâtre, restaurée sur la figure.

Terre fine et compacte ayant la même teinte que la surface.

Épaisseur : 2 millimètres.

Pl. VI, fig. 15. — Morceau de bord d'une coupe protocorinthienne.

La peinture a disparu, mais l'ornementation se reconnaît encore, par suite de l'adhérence de l'argile à la surface de la partie réservée.

Le décor comprenait une rangée de points entre deux bandes circulaires ; il apparaît actuellement avec la teinte claire de l'engobe.

L'intérieur est également sali par l'argile ; il montre un peu au-dessous du bord une ligne circulaire blanchâtre qui devait être peinte en noir comme le reste de l'ornementation.

Terre compacte et très finement micacée, d'un blanc grisâtre et jaunâtre.
Épaisseur : près de 3 millimètres ; 1 millim. 5 sur le bord.

Pl. VI, fig. 16. — Cette poterie n'a vraisemblablement pas la même origine que la céramique protocorinthienne, dont elle ne serait qu'une imitation. (Renseignement de M. Pottier).

Fragment de bord d'une coupe, un peu déversé au-dehors, vers l'ouverture.

La peinture, peu visible et mate, est d'un ton grisâtre qui a été trop accusé sur la figure.

La décoration présente, comme dans certaines poteries protocorinthiennes (Pl. VI, fig. 13), une rangée de points encadrant un motif dont il ne reste plus sur le débris qu'une minime partie.

On voit, à l'intérieur, de très faibles traces d'une peinture grisâtre.

Terre pâle, d'un gris jaunâtre, contenant en abondance de très fines paillettes de mica.

Épaisseur : 2 à 3 millimètres.

Pl. VI, fig. 17.— *Poterie protocorinthienne ou apparentée à cette céramique.*

Débris d'un bord de coupe, légèrement recourbé vers l'intérieur.

Toute la surface est peinte en noir, à l'exception d'une zone circulaire ornée de trois rangées de points qui ont en majeure partie disparu.

Peinture, d'un mauvais noir, grisâtre et peu lustré, passant au brun par le délayage.

Terre finement micacée, pâle et jaunâtre, un peu rosée à la surface.

Épaisseur : 4 millimètres ; bord, 1 millim. 5.

Pl. VI, fig. 13.— *Protocorinthien.*

À l'intérieur, peinture d'un noir grisâtre, assez altérée.

La surface extérieure est d'un ton gris clair, beaucoup moins jaunâtre que sur la figure.

La décoration, en noir peu lustré, consiste, au-dessus d'une large bande figurant le sol, en une *file d'animaux paissant* et tournés à droite.

Le ruminant, dont on voit à gauche le cou et la tête abaissée, paraît représenter un bouquetin. La corne est en partie effacée, ainsi que l'oreille dont le contour apparent n'a pas été reproduit.

Dans le champ, une rangée de points noirs forme une sorte d'encadrement sinueux.

Terre compacte, d'un gris jaunâtre, assez clair.

Épaisseur : 2 millimètres à 2 millim. 5.

Pl. VI, fig. 14. — *Aryballe protocorinthien de la fin du VII^e siècle.*

Deux morceaux de panse très renflée, offrant la même décoration.

Vers le bas, deux cercles noirs, la ligne supérieure figurant le sol sur lequel passe une file de guerriers.

On remarquera les grands boucliers ronds qui se suivent à un faible intervalle, et, au-dessous de chacun d'eux, les jambes du guerrier avec le bas de la lance inclinée, que l'on voit à gauche.

La peinture est d'un noir assez luisant, tournant au brun par le délayage.

On observe sur le bouclier les vestiges d'un rehaut violacé, ainsi qu'une incision circulaire qui séparait cette couleur, d'une large bordure noire.

Engobe un peu luisant et d'un ton grisâtre clair, beaucoup trop jaune sur la figure.

Terre d'un blanc jaunâtre, contenant quelques particules de mica.

Épaisseur : 2^m/_m 5 à 3 millimètres

Vases à décoration géométrique, se rapprochant de la série italote du Musée du Louvre (Salle D). (VII^e siècle)

Pl. VII, fig. 10. — Ce débris comprend une partie du col et du rebord évasé, formant l'embouchure.

L'ornementation se compose d'une large bande circulaire, sur le haut du col, et au-dessous, d'une zone réservée, divisée par des groupes de traits verticaux. Quatre de ces traits sont visibles vers le milieu du tesson, un autre groupe apparaît à droite, dans la cassure.

La peinture peu luisante et très uniforme est d'une coloration orangé sale qui a été mal reproduite sur la figure. (La couleur est d'un ton trop marron et trop foncé).

Même peinture à l'intérieur du col et dans l'embouchure.

Terre fine, pâle et jaunâtre, pailletée de mica.

Épaisseurs : col, 3 millimètres ; rebord, 4 millimètres.

Pl. VII, fig. 11. — Poterie se rapprochant de la *série italote de Caeré* (salle D du Louvre).

Ce morceau faisait partie d'un vase très surbaissé, à grande ouverture, et anguleux sur la périphérie.

L'angle indiqué par une ombre, au bas de la figure, est situé au-dessous de l'épaule.

Le col, évasé à la partie supérieure, forme un rebord assez développé.

Peinture, d'un rouge vermillon foncé à l'intérieur, plus clair au dehors (noir tourné au rouge).

Sur le haut de la panse, zone circulaire, ornée d'une ligne ondulée entre deux cercles.

La même peinture existe au-dessous de l'angle inférieur, sur le rebord de l'ouverture, où elle est très usée, et à l'intérieur du vase jusqu'à l'embouchure (zone réservée ou usée).

Terre rosée, très micacée.

Épaisseurs : panse, 5 millimètres dans la cassure, au-dessous de l'angle ; col, 2 à 4 millimètres.

Pl. VII, fig. 12. — « Débris rappelant beaucoup la *série des anochoés géométriques d'Italie*, trouvées à Caeré (salle D du Louvre).

« Argile analogue, même décor de noir passé au rouge, même aspect un peu grossier.

« On croit ces vases fabriqués en Italie même, à l'imitation des modèles grecs, mais ils pourraient avoir été importés dans ce pays. » (Renseignements de M. Pottier).

Fragment de bord montrant le pli de l'ouverture, et au-dessous, la dépression qui limitait en arrière, la région du bec.

On voit dans cette concavité un œil prophylactique (?) peint en rouge vermillon et très maladroitement exécuté. Même peinture sur le bord.

Terre assez compacte et micacée, légèrement rosée à l'intérieur, plus jaunâtre à la surface.

Épaisseur : 2 à 3 millimètres.

Poterie ionienne de la côte d'Asie Mineure (?) (Fin du VII^e siècle — Commencement du VI^e)

Pl. VII, fig. 13-14. — Les deux tessons figurés, ainsi que d'autres fragments recueillis, ont appartenu à un même vase ayant probablement la forme d'une outre ou d'un *askos*.

On reconnaît des débris du bas de la panse, des côtés, et de la partie supérieure, avec son incurvation caractéristique ; enfin quelques morceaux correspondent à la naissance du goulot (fig. 13-14).

L'ornementation, très originale, est formée de bandes peintes, montrant des dispositions variées.

Au voisinage du goulot, ces bandes sont parallèles, rapprochées ou espacées, et limitées par des bandes transversales plus larges (fig. 14) ; le décor devient alors géométrique.

Sur le reste de la surface, les bandes sont un peu flexueuses et offrent l'aspect de feuilles rubanées, attachées à une tige simple ou ramifiée. Ces feuilles, rappelant celles de certaines plantes aquatiques, retombent verticalement sur les flancs et se coudent brusquement vers le bas de la panse, pour former ensuite une pointe très acuminée.

L'ornementation végétale que nous mentionnons, paraît bien justifier l'attribution de nos débris à une poterie de fabrication ionienne.

Peinture noire, peu luisante, tournant au rouge, et, par délayage, au brun jaunâtre (feuilles).

Engobe blanchâtre, très mince.

Terre rosée, assez bien épurée, présentant de fines paillettes de mica.

Épaisseurs : 7 millimètres vers la base de la panse ; 3 à 4 millimètres dans le goulot.

Seconde moitié ou fin du VII^e siècle. Commencement du VI^e.

Poteries apparentées à la céramique rhodienne

Pl. VII, fig. 8. — Débris d'un plat apparenté aux plats rhodiens datant du VII^e au VI^e siècle.

Cette pièce diffère de celles que nous avons décrites (Pl. VII, fig. 5 et 6), par la forme du bord qui est simplement relevé et aminci.

La peinture, en majeure partie écaillée, a cependant laissé un contour très net qui a permis de reconstituer le décor.

On voit, comme sur la figure 5, une bande circulaire limitant la bordure ornée d'une grecque interrompue, et une zone intérieure décorée de grandes fleurs de lotus.

La face inférieure montre trois bandes circulaires rapprochées.

Aucune trace d'engobe. Noir tourné au rouge par places (1), et au brun par le délayage, dans les cercles du revers.

(1) Ce caractère ne pouvait être reproduit sur la restauration figurée.

Terre bien cuite, grisâtre à l'intérieur et rosée sur les deux faces. Pâte renfermant des éléments excessivement fins, indéterminables sans le secours du microscope. On distingue seulement quelques éclats de calcaire blanc et du mica en particules rares et presque imperceptibles.

Épaisseur : 5 à 7 millimètres.

Pl. VII, fig. 9. — *Poterie apparentée à la céramique rhodienne (VII^e-VI^e siècle).*

Fragment de bord d'un plat creux, montrant une anse pleine et horizontale, en forme d'oreillette presque rectangulaire.

Il est probable que la pièce présentait deux anses semblables et opposées, comparables à celles d'une écuelle.

Le diamètre interne est de 21 centimètres 5 millimètres.

Le bord un peu recourbé vers l'intérieur, s'élève légèrement au-dessus du niveau de l'anse. Celle-ci est incomplète, mais devait avoir une longueur de 4 centimètres. Sa largeur qui est de 11 millimètres, sur les côtés, se réduit à 9 millimètres par suite d'une faible concavité du bord extérieur.

La particularité la plus intéressante, que présente l'oreillette, consiste dans la présence de deux trous de suspension, verticaux, exécutés par le potier avant la cuisson du plat. Les orifices de ces trous sont entourés, sur la face supérieure, d'un bourrelet formé par la terre molle, refoulée.

Peinture très écaillée, sur les deux faces, entièrement disparue par usure, sous l'anse.

Noir grisâtre et terne, passant au brun jaunâtre par délayage, à l'intérieur du bord.

Terre très pâle, d'un blanc jaunâtre et pailletée de mica blanc.

Épaisseurs : cassure interne, 9 millimètres ; bord externe de l'anse, 6 millimètres.

« Certains plats rhodiens offrent aussi des trous de suspension, mais ces derniers sont situés dans le fond, sur le revers. » (Renseignement de M. Pottier).

Pl. X, fig. 1. — Fragment de coupe.

L'ornementation, d'un rouge un peu vermillon, consiste à l'intérieur, en une bordure formée par une grecque interrompue et limitée par un cercle. La peinture a été directement appliquée sur la terre. Surface, d'un ton jaunâtre pâle

La terre, assez fine, renferme des particules de mica, et présente une teinte claire, jaunâtre et très légèrement orangée.

Poteries corinthiennes

Pl. X, fig. 2. — *Géométrie protocorinthien* (Fin du VII^e siècle — Commencement du VI^e).

Portion d'un couvercle de *pyxis*.

Peinture luisante mais très effacée, de couleur brunâtre. Bandes circulaires, concentriques, avec une zone intercalaire, ornée d'une sorte de damier.

Cette dernière partie de la décoration comprend trois bandes étroites, coupées transversalement par deux rangées alternantes, de retouches oblongues et très légèrement obliques. Ces retouches, formées d'une peinture qui a complètement disparu, ont toutefois laissé des traces mates, bien visibles sur les bandes et moins claires que l'engobe blanchâtre.

Terre fine, d'un jaune très pâle, plus accusé et légèrement verdâtre à la surface.

Pl. X, fig. 3 et 4. — Deux morceaux d'un *aryballe corinthien* (Seconde moitié du VII^e siècle — Commencement du VI^e).

Fig. 3. — On voit une *Sirène*, dont le cou et la tête sont tournés à gauche, entre les ailes de face et relevées.

Chevelure épaisse, descendant sur le cou.

Noir faiblement lustré, passant au brun ; chairs du cou et du visage, d'un rouge violacé appliqué sur le noir, et en partie disparu sur le haut de la figure ; œil incisé, rond.

En bas et à droite, vestiges d'un rehaut rouge sur l'aile.

Terre fine et compacte, d'une teinte jaunâtre très pâle. Epaisseur : 3 à 4 millimètres.

Le champ était semé de rosaces, comme le montre le débris suivant.

Fig. 4. — Ce fragment offre un léger relèvement de la surface, correspondant à l'attache de l'anse.

Il est orné d'une grande rosace noire, incisée, à nombreux pétales entourant deux cercles concentriques, également tracés à la pointe. Une tache noire, incisée en croix, existe sur un autre morceau qui n'a pas été figuré ; enfin, sur un dernier débris du même vase, on observe une portion d'aile avec les longues incisions parallèles qui figurent les plumes. Rehaut du même rouge que sur le n^o 3.

Pl. X, fig. 5. — Morceau d'un *vase corinthien* (Seconde moitié du VII^e siècle — Commencement du VI^e).

Lionne tournée à droite et regardant de face.

On ne voit qu'une partie du cou, et la tête qui est obliquement penchée.

A droite, portion d'une grande rosace incisée, à nombreux pétales.

Les yeux du félin sont représentés par des cercles incisés et accostés d'incisions.

Noir faiblement lustré, tournant au brun. Rehauts rouges sur le cou de l'animal et dans le centre de la rosace.

Surface extérieure jaunâtre, très légèrement bistrée ; l'intérieur sans peinture.

Terre jaunâtre un peu rosée ; travail d'incisions assez soigné.

Trouvé dans le déblai du puits n° 17.

Pl. X, fig. 6. — *Poterie protocorinthienne*. (Seconde moitié du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Fragment d'un très grand vase, présentant de 6 millimètres à 7 millimètres et demi d'épaisseur.

Panthère tournée à droite et regardant de face.

Le débris ne comprend qu'une partie du cou et une moitié de la tête qui est coupée verticalement.

Le cou en rouge vineux, avec semis régulier de points blanc jaunâtre, appliqués par retouches sur le rouge.

La tête est d'un noir très faiblement lustré ; œil incisé rond et accosté d'incisions.

Terre fine, d'un jaune très clair. La surface externe offre une teinte orangée très accusée ; l'intérieur est sans peinture.

Incisions profondes et soigneusement tracées. (Fouille d).

Pl. X, fig. 7. — Débris d'un grand *cratère à oreillettes plates sur anses rondes verticales*, semblable à certains cratères de *style corinthien*, provenant de la nécropole de Caéré (Etrurie). (Fin du VII^e siècle, commencement du VI^e) (1).

Pour montrer l'intérêt qui s'attache à la découverte du morceau que nous signalons, il est nécessaire d'indiquer que l'on ne connaît jusqu'à ce jour qu'un seul vase du même genre, recueilli en dehors de la localité célèbre que nous venons de citer ; cette pièce, d'après M. Pottier, a été trouvée en Grèce.

Le tesson du Fort Saint-Jean est formé d'une terre fine, compacte et blanchâtre, identique à celle des cratères de Caéré. Il comprend la majeure partie d'une oreillette plate, et rectangulaire au dehors, accolée à une portion de

(1) Le Musée du Louvre possède une admirable série de ces grands vases dont on trouvera la description accompagnée de nombreuses figures, dans la publication de M. Pottier. (*Loc. cit.*).

l'anse arrondie et verticale. Cette oreillette devait présenter, sur le méplat supérieur, une peinture dont il ne reste malheureusement aucune trace. (Voir pour la comparaison la fig. 8 de la même planche).

Pl. X, fig. 8. — *Cratère à oreillettes plates, sur deux anses rondes, verticales, trouvé à Caeré.* (E. Pottier, Vases antiques du Louvre, salle E, 570, Pl. 42, p. 50).

On constatera que l'anse figurée sous le n° 7 est semblable à celle de ce cratère et l'on pourra également comparer la lionne et la rosace du n° 5 avec les mêmes motifs de décoration qui existent sur le vase du Louvre.

Nous empruntons à la description de cette dernière pièce, donnée par M. Pottier, les indications suivantes :

« Cygne posé entre deux lionnes affrontées, tête de face. Rosaces noires
« incisées dans le champ.

» Zigzags noirs, obliquement disposés sur le plat de l'embouchure.

« Sur le plat de chaque oreillette, un cygne posé, déployant une aile.

« Peinture en noir lustré, retouches rouges sur les animaux. Emploi du
» blanc pour les ornements.

« Terre jaune clair, picotée de noir. »

Poteries attico-ioniennes.

(Fin du VII^e siècle — Commencement du VI^e)

Pl. X, fig. 9. — Portion de col d'une *amphore*.

On observe une partie du rebord de l'ouverture, avec un anneau saillant à la base, et sur le col, les traces de l'attache supérieure d'une anse.

L'ornementation, assez mal conservée, comprend, dans une zone circulaire, des lotus opposés à des palmettes et reliés par des entrelacs. Ces motifs alternent.

Le noir, lustré, est rehaussé d'un rouge vineux dans les palmettes. Le calice des lotus offre le même rouge avec une bande noire supérieure et transverse, incisée sur les bords et ornée d'une rangée de petits cercles incisés.

Peinture d'un rouge brun légèrement vineux sur l'anneau saillant:

Surface extérieure, jaune orangé, extrêmement pâle.

La peinture assez bien conservée à l'intérieur du col, présente l'aspect d'un vernis, de couleur marron foncé.

Terre fine et compacte, rose orangé pâle, et renfermant quelques particules de mica. Epaisseur : 12 millimètres.

Travail d'incisions assez négligé. Exécution peu soignée.

Trouvé en trois morceaux qui ont été recollés (Fouille e).

Pl. X, fig. 10 et 11. — *Vases attico-ioniens.*

Pl. X ; fig. 10. — Fragment d'un rebord de cratère, peut-être d'un *dinos*. Ce morceau montre un méplat supérieur, large de trois centimètres et demi. La face inférieure n'est pas conservée.

La décoration consiste en une grande rosace noire, à nombreuses incisions rayonnantes, simulant des pétales. Au milieu, un petit cercle avec rehaut rouge.

La rosace est limitée extérieurement par une incision circulaire.

Ce motif qui occupe toute la largeur du méplat, se répétait en une zone continue, sur toute l'étendue du bord, comme on en peut juger d'après le numéro suivant (fig. 11).

Par suite d'altération, le noir a pris, par places, un vif éclat métallique, rappelant celui de l'acier.

Terre, d'un rose orangé, assez fine et contenant quelques minuscules paillettes de mica. Surface, dans un ton orangé très légèrement bistré.

Travail d'incisions, rapide.

Pl. X ; fig. 11. — Morceau de rebord d'un vase identique au précédent.

Ce débris conservé dans toute son épaisseur, offre du côté interne, une sorte de rebord inférieur.

Le méplat a trois centimètres et demi de largeur et s'élève de 8 millimètres au-dessus de la terminaison de la panse, qu'il dépasse en un léger surplomb.

La décoration consistait sur le plat du bord, en une rangée de rosaces incisées.

Au milieu du motif, un grand cercle, d'un rouge vineux appliqué sur le noir ; sur la périphérie, deux incisions concentriques et une zone noire à incisions radiales, figurant des pétales courts et très nombreux.

Noir ayant tourné, par places, au brun et au rouge (bord des pétales, surface intérieure), et offrant, par altération, comme le n° 8, le vif éclat de l'acier poli.

Surface orangé pâle. Terre bien cuite, d'un rose orangé assez foncé. Travail d'incisions rapide.

D'après un renseignement de M. Pottier, la décoration des n°s 10 et 11 se retrouve sur le rebord d'une amphore du Musée du Louvre (E. 817).

Poterie attique sous les influences corinthiennes.

(Fin du VII^e siècle — Commencement du VI^e)

Pl. X, fig. 12. — Portion de panse d'une *amphore à tableaux*, trouvée en deux morceaux qui ont été raccordés.

Lion tourné vers la droite et montrant les dents, ainsi que la langue pendante.

Le cou avec la crinière, la narine, la lèvre supérieure et la langue, d'un rouge vineux recouvrant le noir. Retouche du même rouge sur le dos.

Œil rond, formé de deux cercles concentriques, incisés, et peint en rouge dans le centre; le cercle extérieur accosté de deux retouches très épaisses, d'une peinture blanc jaunâtre appliquée sur des incisions. Les dents sont représentées par des retouches épaisses, faites avec la même peinture et séparées par des traits incisés, obliques.

Face limitée en arrière par deux incisions courbes et parallèles.

Rosaces noires incisées, semées dans le champ; la plus grande, située en arrière du cou, offre de nombreux pétales, dont deux rehaussés de rouge.

Au-dessous de la tête, une petite rosace incisée en croix; une troisième plus petite encore et sans incisions, au-dessus du dos.

Partie d'encadrement formée par deux filets d'un ton orangé brunâtre obtenu avec le noir délayé (noir tourné au rouge). Ces lignes sont à peu près parallèles à la limite verticale de la surface peinte en noir et celle de droite se confond partiellement avec cette limite.

Terre rosée. Surface orangé clair. Noir lustré, passant au brun dans les parties délayées. Travail d'incisions assez négligé. Epaisseur : 4 millimètres. (Fouille e).

Poterie proto-attique.

(Fin du VII^e siècle — Commencement du VI^e)

Cette céramique ne nous a fourni que deux débris de grands vases, présentant la même ornementation.

Pl. X, fig. 13. — Morceau de col.

Au-dessous d'un rebord arrondi, on voit une grecque sommaire, entre deux bandes circulaires, d'un rouge vineux, directement appliqué sur la terre.

Le col très surbaissé était limité inférieurement par un anneau saillant et arrondi comme le rebord.

Le noir, luisant et d'aspect vernissé, a tourné en majeure partie au brun et au rouge. Surface extérieure, d'une teinte pâle, jaune sale et légèrement orangé.

Epaisseur du col en dessous du rebord : 15 millimètres.

Céramiques ioniennes d'origine indéterminée

(Seconde moitié du VII^e siècle. — VI^e)

D'innombrables restes de poteries, recueillis dans le Fort Saint-Jean et offrant une ornementation géométrique sommaire, peuvent être attribués à des céra-

miques ioniennes. Ce sont principalement des morceaux de coupes, d'œnochoés et d'olpés, accompagnés de débris de lampes.

Nous classons dans cette série, des poteries décorées de bandes peintes, circulaires (1), qui avaient été d'abord attribuées au début du VII^e siècle (2).

La découverte récente d'une couche archéologique se rapportant au VI^e siècle (3), nous permet aujourd'hui d'affirmer que les céramiques en question étaient, à cette époque, très répandues dans Massalia. On doit admettre cependant qu'il en fut de même dans la seconde moitié du VII^e siècle et il est possible que l'ornementation si simple dont nous parlons, ait persisté jusque dans le V^e siècle.

D'après la nature de la terre, qui est tantôt rose et micacée, tantôt très pâle et légèrement jaunâtre, il est certain que les poteries à bandes ont pour origines, divers centres de fabrication ; les unes, en plus grand nombre, proviendraient des côtes d'Asie Mineure, tandis que d'autres semblent se rattacher au géométrique protocorinthien.

Pl. XI fig. 1. — La coupe que nous figurons a été trouvée en débris dans la fouille b, à 4^m 20 environ de profondeur.

Quelques morceaux manquent et sont sans doute encore dans la partie du terrain que nous n'avons pu attaquer par crainte d'éboulements.

La reconstitution que nous avons exécutée, montre qu'il s'agit d'une forme possédant un pied peu élevé, des anses assez obliques et un rebord bien développé.

La terre très cuite, mais peu compacte, est d'un rose très accusé et légèrement orangé ; elle renferme du mica blanc en très fines particules.

Toute la surface est peinte en noir assez lustré, à l'exception d'une bande circulaire de couleur orangée, réservée à la hauteur des anses.

Diamètre de l'ouverture : 14 c/m, 7 m/m ; hauteur : 8 c/m, 5 m/m.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici les précieux renseignements que M. Pottier a bien voulu nous donner sur cette pièce intéressante (4).

« Cette coupe appartient à une catégorie dont nous avons des exemples au Louvre (*Catalogue des vases*, p. 815, F. 479 et suiv.).

« On croit ces poteries ioniennes, précédant la forme de la coupe « des petits maîtres », au VI^e siècle. On en a trouvé dans les îles, à Samos et à

(1) Signalées pour la première fois, en France, dans notre *Note préliminaire sur l'industrie ligurière en Provence*. Ann. Fac. Sc. de Marseille, 1903, t. XIII, fasc. III, p. 10.

(2) MM. Clerc et Arnaud d'Agnel. *Découvertes archéologiques à Marseille*, p. 45.

(3) Cette découverte fera l'objet d'une note détaillée.

(4) Lettre du 31 janvier 1910.

« Santorin. (Boehlau, *Aus ionischen und italischen nekropolen*, 1898. Pl. VIII, « n° 21 — Dragendorff, *Theraeische graeber*, p. 217, fig. 422).

« Certaines de ces coupes peuvent remonter à la fin du VII^e siècle ou au « début du VI^e ».

De nombreux débris trouvés dans nos fouilles du Fort Saint-Jean, ont appartenu à des pièces identiques à la précédente.

Céramique ionienne

Pl. VIII, fig. 1, 2. — Fragment d'une petite *coupe* qui devait présenter un *bord métallique* (1).

Tout l'intérêt du débris se trouve dans les particularités dénotant l'insertion du métal dans la poterie.

La peinture disparue, n'a laissé que des traces jaunâtres où l'on reconnaît encore des bandes circulaires. L'ouverture offre un petit rebord extérieur.

La figure 2 montre, sur le bord même, trois crêtes concentriques minces et rapprochées, séparées par des sillons profonds qui n'ont pu être exécutés que simultanément.

Ce résultat a dû être obtenu par l'insertion dans la terre encore fraîche, d'un *cercle métallique, incisé sur la face inférieure*.

On observe, en outre (fig. 2), une dépression entourée d'un bourrelet, et formant, sur le rebord, une sorte d'encoche arrondie.

Cette disposition se répète d'ailleurs à gauche, où l'on voit, vers la cassure, une faible portion d'un bourrelet semblable.

Nous pensons que les sillons résultent de l'insertion du bord métallique, et que ce dernier était muni à l'extérieur, d'agrafes destinées à la fixation.

Ces crochets passant dans les encoches étaient nécessairement recourbés sous le rebord.

L'observation précédente est à rapprocher de celles que nous avons déjà faites, au sujet d'un vase peint, de style ionien, qui devait présenter une anse métallique. (P. 38 et suiv., Pl. VI, 5, 6 et Pl. VII, 1).

Il est à présumer que les deux pièces sont étroitement apparentées, si elles ne possèdent même une origine commune.

Terre fine et pailletée de mica, d'un ton jaunâtre, très clair.

Épaisseur : 2 à 3 millimètres.

(1) On ne connaît jusqu'à présent, aucun exemple de poterie semblable.

Céramique d'origine indéterminée, probablement ionienne (VII^e siècle — Commencement du VI^e ?)

Pl. VIII, fig. 3. — Morceau de bord d'une poterie comparable, pour la forme, à une sorte de cuvette ou de coupe profonde.

L'ouverture qui mesure intérieurement 35 centimètres de diamètre, offre à l'intérieur, un rebord plat et presque horizontal, large de 18 millimètres.

On observe sur un fragment similaire, mais à rebord beaucoup moins saillant, une portion d'anse horizontale.

Un troisième débris, très analogue aux précédents, montre enfin la base d'une anse verticale sur le plat du bord.

Engobe blanc jaunâtre (crème).

La peinture très résistance et un peu luisante, est d'un brun rougeâtre (noir tournant au rouge vermillon).

Elle forme sur la partie plane du bord, de larges languettes rapprochées, et à l'extérieur, une zone circulaire, s'étendant sur le rebord et le haut de la panse.

Même couleur, d'un aspect un peu vernissé sur la face interne.

Terre rosée, très compacte et bien cuite. Mica peu apparent par suite de la finesse de la pâte.

Épaisseurs : cassure interne, 8 millimètres ; rebord, 1 centimètre.

La figure offre plusieurs défauts. La cassure est trop rougeâtre et l'engobe un peu trop jaune ; le liseré orangé, sur le bord gauche des languettes, résulte d'une erreur de repérage.

Pl. VIII, fig. 4. — Morceau d'une poterie très analogue à la précédente, mais à proportion plus profonde.

L'ouverture offrait à l'intérieur un diamètre de 23 cent. 5 millim..

Le bord aplati a 24 millimètres de largeur et présente, à droite, près de la cassure, un léger relèvement de la terre qui paraît correspondre à l'insertion d'une anse verticale.

Le rebord forme extérieurement, sur la panse, une saillie de 14 millimètres.

La décoration consiste sur le plat du bord, en languettes disposées par groupes. On voit, sur la figure, l'intervalle de deux groupes, et à droite, six languettes rapprochées.

Le haut de la panse, au dehors, et le bord interne de l'ouverture sont ornés d'une bande circulaire.

La peinture, par modification du noir, est d'un ton roux très clair, un peu brunâtre au dehors, plus orangé sur la face interne.

Terre jaunâtre, mai épurée, pailletée de mica et contenant des grains de quartz ainsi que des parcelles de calcaire blanc.

Epaisseurs : 8 à 9 millimètres ; rebord, 7 à 8 millimètres.

Pl. VIII, fig. 5. — Cette figure reproduit encore un débris d'une poterie comparable aux précédentes pour la forme et la décoration.

Le diamètre interne de l'ouverture est de 30 centimètres environ.

Le rebord forme à l'extérieur une saillie de 1 centimètre ; il est plat sur les deux faces qui sont presque parallèles, et limité sur la périphérie par un bord également aplati.

La face supérieure, faiblement inclinée vers l'ouverture, a 2 centimètres de largeur. L'ornementation qu'elle présente, consiste en languettes, mais ces dernières, très élargies au dehors, sont presque triangulaires (*dents de loup*).

Engobe épais, d'un blanc un peu jauni.

Peinture noirâtre, tournant au brun rouge par places et au brun clair par le délayage.

A l'intérieur, la même couleur forme une bande circulaire et s'étendait en une large zone, de l'angle du bord à la ligne noirâtre que l'on voit sur la figure.

La disparition de la peinture sur cette surface a mis à découvert l'engobe qui a pris une teinte un peu grisâtre

Terre d'un jaune très clair, pailletée de mica en particules excessivement fines.

Epaisseur : 7 millimètres.

Pl. IX, fig. 9. — Morceau d'un assez grand vase paraissant appartenir à la céramique ionienne déjà représentée par le débris que figure le n° 3 de la planche VIII.

On voit la partie supérieure d'une anse attenant au col. Ce dernier est droit, mais malheureusement brisé un peu au-dessus de l'attache de l'anse (1).

Il n'offre, dans cette partie supérieure, aucune modification de forme annonçant la proximité de l'ouverture, et devait être par conséquent assez développé en hauteur, à la manière du col de certaines amphores.

L'anse est large de 28 millimètres, aplatie au-dessous et légèrement convexe à l'extérieur.

La décoration comprend : 1° une bande circulaire ou ondulée qui entourait le col ; 2° plus bas et sur la face externe de l'anse, deux bandes entre-croisées, décrivant des sinuosités opposées.

Peinture presque mate et d'un ton marron clair (2) (noir tournant au rouge).

Léger engobe, d'un blanc jaunâtre et pailleté de mica.

(1) Le col est vu en raccourci, dans le bas de la figure.

(2) Beaucoup trop orangé sur la figure.

La terre compacte et bien cuite, est micacée ; sa couleur varie dans des tons jaunâtres ou rosés.

Épaisseurs : col, 5 millimètres ; anse, 12 millimètres.

Pl. VIII, fig. 6, 7, 8. — Les débris de vases représentés par ces figures, semblent appartenir à une *céramique ionienne du VII^e ou VI^e siècle*.

Deux de ces morceaux montrent une décoration végétale (feuilles stylisées), intéressante à considérer.

La terre fine et micacée est d'un ton jaunâtre clair, se rapprochant un peu de la gamme orangée ; elle est plus pâle à la surface (trop jaune sur les figures).

La peinture, presque mate, est d'un mauvais noir, tournant au brun bistré et au jaune par le délayage.

Pl. VIII, fig. 6. — Portion de panse d'une (œnochoé ?).

Sur l'épaule, une zone circulaire, ornée de feuilles pendantes qui se rattachaient par un court pétiole à un cercle situé à la base du col.

Ces feuilles, assez larges et un peu asymétriques, sont arrondies à leur terminaison et parcourues par de grosses nervures très maladroitement exécutées.

On voit au-dessous une seconde zone circulaire qui a conservé des traces de peinture et qui est divisée par cinq rainures rapprochées et faites au tour.

Épaisseurs : panse, 4 millimètres, base du col, 3 m/m 5.

Pl. VIII, fig. 7. — Morceau d'une (œnochoé ?), de forme moins renflée que la précédente (fig. 6).

Le débris comprend la partie supérieure de la panse et la base du col qui est ornée d'une bande circulaire.

La décoration consiste en un groupe de trois feuilles stylisées, étroites, tombant verticalement sur l'épaule et rattachées au cercle supérieur par un pétiole long et grêle.

On voit dans la même zone une faible partie d'un motif indéterminable mais très différent du précédent (peut-être une feuille lancéolée).

L'encadrement de ce motif devait être complété symétriquement, à gauche, par un second groupe de feuilles pendantes.

En ajoutant à ces données quelques mesures, on arrive à la conclusion que l'épaule du vase était probablement ornée de trois chutes équidistantes, formées de feuilles groupées et encadrant un motif intercalaire. Cette disposition associe les caractères d'une ornementation végétale stylisée avec ceux du décor géométrique, où l'on voit si fréquemment une zone circulaire divisée en métopes par des groupes de lignes verticales.

Épaisseurs : panse, 5 millimètres ; base du col, 4 millimètres.

Pl. VIII, fig. 8 — Débris d'un col (d'œnochoé ?), présentant, à la base, une zone circulaire peinte, de faible largeur et sillonnée par deux rainures profondes, tracées au moyen du tour.

L'ornementation est formée par une bande à bords sinueux, alternativement étroite et renflée, simulant sur le pourtour du col, une sorte de torsade.

La nature et la couleur de la terre, ainsi que la peinture et les rainures circulaires, permettent d'attribuer ce morceau à la même catégorie de vases que les portions de panses représentées par les figures 6 et 7.

Épaisseur : 3 à 4 millimètres.

Nous avons recueilli dans le Fort Saint-Jean, une très grande quantité de tessons appartenant encore à cette céramique.

Poteries indéterminées. (Fin du VII^e siècle)

Pl. VIII, fig. 13. — Morceau d'un fond de coupe, à *décor géométrique sommaire*, composé d'une rosace centrale et de trois bandes circulaires.

La rosace devait être formée d'arêtes *pétaloïdes*, larges à l'intérieur et subulées en dehors.

On observe une polychromie intéressante ; la bande intermédiaire, plus large que les autres, est d'un rouge sombre, un peu vineux (peinture épaisse), tandis que le reste de l'ornementation est d'un ton orangé clair (peinture délayée).

Ces différences de colorations paraissent avoir été obtenues par modifications du noir, sous l'effet de la cuisson.

Terre assez fine et micacée, jaunâtre, beaucoup plus pâle à la surface (trop jaune et trop foncée sur la figure).

Épaisseur : 5 à 6 millimètres.

Pl. VIII, fig. 9. — Cette lampe entière a été trouvée lors des premiers travaux exécutés pour les fondations de la caserne du Fort Saint-Jean. Elle fut rencontrée par les terrassiers, dans le puits n° 8, à une profondeur de 6 mètres environ, et remise par M. le Capitaine Barthère à M. le Commandant Cazals qui a eu l'amabilité de nous la donner.

Cette pièce, faite au tour, offre des caractères intéressants. De forme très surbaissée (hauteur : 16 millimètres), elle est dépourvue d'anse et présente un contour régulièrement circulaire, avec un bec arrondi, à peine saillant et faiblement relevé.

La cuvette est largement ouverte. Le rebord interne, très légèrement convexe, a une largeur de 8 millimètres, qui se réduit à 4 millimètres seulement entre les deux orifices.

Aucune trace de peinture. Terre fine et pailletée de mica blanc.

Une lampe absolument semblable a été découverte récemment par M. Bout de Charlemont, dans une grotte du massif montagneux de Marseilleveyre, près Marseille. Elle a été recueillie avec diverses poteries grecques attribuées aux VI^e et V^e siècles par M. Pottier (1).

Céramiques ornées de bandes peintes circulaires. (VII^e siècle — VI^e)

Pl. VIII, fig. 10. — Fragment de la partie supérieure d'une lampe qui devait avoir 10 centimètres de diamètre environ.

Le rebord interne, large de 17 millimètres, est aplati et légèrement incliné vers l'ouverture. On remarque une déviation du bord extérieur, correspondant à l'insertion d'une anse.

Face supérieure décorée de quatre bandes circulaires que l'on retrouve également sur un second débris de la même lampe.

Pas d'engobe visible. Peinture en rouge vermillon (noir tourné au rouge).

Terre assez fine, un peu rosée, renfermant du mica blanc et divers minéraux dont la détermination exigerait une étude microscopique.

Épaisseur : 5 à 6 millimètres.

Pl. VIII, fig. 12. — Morceau d'une coupe à anses horizontales.

On voit une portion de panse avec l'attache d'une anse et une partie du rebord de l'ouverture.

La forme avait quelques rapports avec celle de la coupe figurée sur la planche XI (n^o 1), mais la panse est ici plus convexe et limitée en dessus par un angle plus accusé ; enfin, le rebord assez évasé présentait extérieurement une légère convexité, à l'inverse de la ligne concave que l'on peut remarquer sur le profil de la pièce précitée.

La décoration très sommaire est d'un rouge vermillon presque mat (noir tourné au rouge). Elle comprend un cercle sur le bord même et une bande circulaire passant au-dessus de l'anse, dans une zone réservée. La peinture reparait à 5 millimètres au-dessous et s'étendait sur l'anse.

Engobe très mince, d'un ton jaunâtre clair.

La face interne est recouverte d'une peinture rouge orangé, très luisante et d'un aspect vernissé.

(1) *Bull. Soc. Arch. de Prov.*, 1912, n^o 18, p. 233, séance du 16 décembre 1911.

Terre rosée, fine et micacée, bien cuite. Le mica n'est visible que sous la loupe.

Épaisseur : 2 à 3 millimètres.

Pl. IX, fig. 1. — Débris d'une coupe profonde, à bord un peu recourbé vers l'ouverture.

A l'extérieur, l'engobe blanchâtre, et jauni à la surface (1), se montre dans une large zone circulaire réservée, rehaussée en haut et en bas, d'un cercle rouge.

Le reste de la surface est peint en noir, peu luisant, tournant au brun jaunâtre par le délayage.

Même peinture à l'intérieur, à l'exception d'une zone réservée de 4 millimètres de largeur, où l'engobe forme une bande blanchâtre, au-dessous du bord

Rouge un peu sombre et carminé, orangé par places, dans le cercle inférieur (noir tourné au rouge).

La terre, d'un ton jaunâtre très clair, ne présente pas de mica apparent tandis que l'engobe est très micacé. Épaisseur : 4 millimètres.

Par suite d'une erreur photographique, le tesson a été agrandi sur la figure ; sa longueur réelle est de $9 \frac{1}{m}$. 2 millimètres.

Céramique ionienne d'origine indéterminée.

Pl. IX, fig 2 et 3. — Les fouilles du Fort Saint-Jean ont fourni en assez grand nombre, des restes de poteries ornées de bandes circulaires et appartenant à un type de vase bien caractérisé.

Deux belles portions de panse, avec le fond, sont représentées par les figures 2 et 3.

On peut voir sur le n° 3, l'attache de l'anse. D'autres débris nous renseignent sur la forme du col et de l'ouverture ; enfin, nous avons recueilli un morceau paraissant appartenir à la même catégorie, et comprenant une anse entière avec une partie de la panse, du col et de l'ouverture.

Ces documents nous ont permis de reconstituer la forme de ces *olpés* (fig. D), vraisemblablement répandues dans Massalia, aux VII^e et VI^e siècles.

La panse est piriforme et atteint son plus grand diamètre, à une faible hauteur au-dessus de la base.



Fig. D

(1) Teinte trop jaune et trop foncée sur la figure.

Le fond est plat et nettement délimité par un angle sur la périphérie.

A la partie supérieure, la panse passe insensiblement au col. Le rebord extérieur de l'ouverture est peu développé.

L'anse légèrement aplatie sur les faces externe et interne, s'élève un peu au-dessus du niveau de l'ouverture.

Le col est assez mince, mais le fond et la panse ont toujours une grande épaisseur et montrent à l'intérieur, des rainures très accusées, résultant de l'emploi du tour.

La panse est décorée de cercles dont les colorations varient du noir au vermillon (noir tourné au rouge).

Le spécimen représenté sur la figure 2, offre quatre bandes rouges assez espacées.

Le vase n° 3 est également orné de quatre bandes. Le cercle supérieur, situé au niveau de la base de l'anse, est d'un noir terne, tournant au brun jaunâtre. La même peinture délayée, forme au-dessous, trois bandes larges et rapprochées, d'un ton bistré au brun jaunâtre.

La terre du vase n° 2, qui est d'une couleur rosée, contient beaucoup de mica et quelques éclats de calcaire blanc.

On observe les mêmes éléments dans la terre du vase n° 3, mais le mica s'y présente en particules plus fines et moins visibles ; la pâte est d'ailleurs plus compacte et d'un ton jaunâtre très clair, un peu orangé par places. Ces derniers caractères se retrouvent dans la plupart des débris provenant de nos fouilles, et se rapportant à ce genre de poteries.

Pl. IX, fig. 4. — Morceau d'une coupe très basse, à rebord extérieur plat et large.

L'ornementation de la face interne, consiste en cercles et bandes circulaires, peints en rouge. Elle comprend, à l'intérieur, deux bandes séparées par une large zone réservée, où l'on voit, au voisinage des bords, un filet circulaire.

Le rebord est peint sur la périphérie, et orné de quatre cercles.

Revers sans peinture.

Rouge presque mat, vermillon dans les cercles, plus sombre et plus grisâtre dans les bandes (noir tourné au rouge).

Terre, d'un ton jaunâtre clair, dans la cassure, plus blanchâtre sur la face supérieure. Pâte fine et compacte, pailletée de mica.

Épaisseurs : cassure intérieure, 6 millimètres ; bord extérieur, 3 m/m 5,

Pl. IX, fig. 5. — Morceau d'une coupe basse et épaisse, à bord très recourbé vers l'ouverture.

L'ornementation consiste en zones concentriques, alternativement rougeâtres et blanches. Ces dernières sont formées par l'engobe dont la surface a jauni, et sont décorées de filets circulaires, d'une teinte orangé clair, deux, dans la bande extérieure, et quatre assez effacés, dans la zone interne (1).

La peinture rougeâtre, tachée de noir (noir tourné au rouge), n'est luisante que sur la face externe du rebord où elle est plus épaisse. Elle se montre, au voisinage du centre, et forme deux larges bandes, l'une comprise entre les zones blanches réservées, la seconde, sur la périphérie et recouvrant le bord.

L'engobe pailleté de mica, s'étend sur le revers.

Terre compacte et bien cuite, jaunâtre intérieurement et rosée sur les deux faces. Epaisseur : 7 millimètres.

Les couleurs sont un peu plus pâles que sur la figure.

Pl. IX, fig. 6. — Débris d'une coupe à panse convexe et à rebord évasé. Probablement deux anses horizontales.

Ornementation zonée. Peinture noire, un peu luisante, sur engobe blanchâtre. et micacé.

Un cercle sur le haut de la panse ; une large bande sur la face externe du rebord.

L'intérieur montre trois zones blanches, réservées ; la première, en dedans du bord, a 4 millimètres de largeur ; la seconde, plus étroite, est située à 7 millimètres au-dessous de la limite de la panse et du rebord ; elle est séparée par un cercle, de la troisième zone à peine apparente, dans l'angle inférieur du tesson.

Terre fine et compacte, d'un ton jaunâtre, très clair, sans mica apparent.

Epaisseurs : panse, 4 millimètres ; rebord, 3 millim. 5 ; bord de l'ouverture, 2 millimètres.

Pl. VIII, fig. 11. — Débris d'une coupe montrant une partie de la panse et du rebord de l'ouverture.

Cette pièce devait être élevée sur pied et munie de deux anses horizontales.

Un angle rentrant, très accusé, limite la panse convexe et le rebord qui est très développé.

La décoration comprend, à l'extérieur et de haut en bas : un cercle sur le bord de l'ouverture ; une zone réservée s'étendant jusqu'à la base du rebord, enfin, une bande circulaire suivie d'une deuxième zone réservée, sur le haut de la panse. Le reste de la surface devait être uniformément peint.

L'engobe, assez épais, est d'un ton jaunâtre, très pâle (trop foncé, trop rosé

(1) Ces cercles deviennent très apparents lorsque la poterie est mouillée.

sur la figure). Il renferme quelques parcelles de calcaire blanc et de fines paillettes de mica.

Peinture terne, en mauvais noir (plus grisâtre que sur la figure), tournant au brun rougeâtre par le délayage et la cuisson.

L'intérieur est recouvert de la même peinture, à l'exception d'un cercle réservé, en dedans du bord, et d'une zone circulaire située sur le pourtour du fond. Sur les bords de cette zone, le noir délayé forme un filet de couleur orangée.

Terre légèrement rosée, contenant quelques paillettes de mica blanc.

Épaisseur : 4 millimètres.

Poterie d'origine indéterminée (Italie méridionale ?)

Pl. IX, fig. 7. — Morceau d'une coupe présentant dans son ornementation zonée (bandes et zones circulaires), une polychromie intéressante.

A en juger d'après son galbe, cette pièce appartient à la catégorie des formes élevées sur pied et munies de deux anses horizontales.

La panse est assez convexe, dans sa partie supérieure, et forme un angle rentrant, presque droit, avec le rebord extérieur de l'ouverture.

Ce dernier est aplati sur les deux faces et un peu incliné vers l'intérieur, où le bord de l'ouverture offre une saillie arrondie.

La peinture, d'un noir brunâtre, s'étend sur le rebord et le haut de la panse, au dedans et en dehors.

Sur le plat du bord, deux filets circulaires, très rapprochés, d'un ton *violacé vineux*.

A l'extérieur, la panse est décorée, vers le haut, de trois filets circulaires groupés. Les deux cercles supérieurs sont de la même couleur que les précédents ; le troisième, orangé, est partiellement limité, en dessous, par un filet noirâtre.

Cet ensemble est suivi d'une large bande réservée, montrant l'engobe jaune grisâtre ; enfin, la peinture brune succède inférieurement à cette zone.

La face interne de la panse, montre au-dessous de la zone noire du bord, une large bande, d'une couleur orangée, très vive et très brillante.

Le noir reparait à l'intérieur et est rehaussé sur la périphérie, de deux bandes circulaires, violacées et rapprochées

Peinture luisante, à l'exception du violet vineux qui est absolument mat et a été appliqué sur le noir.

Orangé obtenu par modification du noir, sous l'effet de la cuisson.

Terre micacée, fine et bien cuite, d'un jaune un peu orangé ou rosé.

Épaisseur : 2 m/m 5.

La figure est défectueuse. La zone réservée est d'un ton trop orangé ; les deux cercles violets ont été omis.

Céramique indéterminée, probablement italo-grecque (1)

Pl. XIV, fig. 3 à 7. — Débris de poteries très minces, ayant appartenu à deux vases présentant une grande ouverture, et vraisemblablement munis de deux anses horizontales situées immédiatement au-dessous du bord supérieur (*skyphos*).

La forme rappelle un peu celle d'un bol ou d'une grande tasse, et n'est pas sans analogies avec le *skyphos* figuré par M. Pottier, dans le *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée du Louvre* (1^{re} part. ; Pl. III, fig. 24).

Les fragments 3, 5, 6 et 7 ont été trouvés ensemble et devaient faire partie de la même pièce.

Le tesson n° 4 qui se distingue des précédents par la peinture, nous a servi de complément pour la reconstitution du type dont nous donnons ici la figure (fig. E.).



Fig. E

Pl. XIV, fig. 3. — Portion de bord au-dessous de laquelle s'insère une anse horizontale, très faiblement aplatie au dedans et en dehors.

L'épaisseur du débris n'atteint pas 1 m/m 5, vers la base, et se réduit à 0 m/m 5 à l'ouverture, dépourvue de rebord.

Les deux faces ainsi que la partie extérieure de l'anse sont peintes en noir

(1) Renseignement de M. Pottier.

luisant. Deux cercles, d'un rouge vineux et terne, décorent le haut du vase, au-dessous de l'anse.

Pl. XIV, fig. 5 et 6. — Ces débris appartiennent au bas de la panse ; celle-ci devait être uniformément peinte en noir, mais la décoration reparait à la partie inférieure, où elle comprend deux cercles en rouge vineux, apposés sur le noir, et au-dessous, une rangée de baguettes verticales très rapprochées, dans une zone circulaire, réservée en clair. La surface de cette zone est d'un ton jaunâtre légèrement orangé (1). Les bâtonnets ont une teinte orangée, un peu brunâtre, obtenue par le délayage du noir ayant tourné au rouge, sous l'effet de la cuisson.

Pl. XIV, fig. 7. — La portion de fond que nous figurons, montre la terminaison de la panse et le pied. On voit sur ce morceau, la partie inférieure des baguettes, dont la couleur graduellement plus foncée, devient noirâtre à la base.

Le pied forme un rebord de 7 millimètres de hauteur, il est assez ouvert et peint en noir sur les deux faces. Le fond, à peine convexe sur le revers, présente à l'intérieur la même peinture noire et en dessous, un cercle brunâtre situé sur la périphérie.

Épaisseurs : bas de la panse, 1 m/m 5 ; fond, 1 m/m 5 ; vers le milieu, 3 millimètres au voisinage du pied.

Pl. XIV, fig. 4. — Portion d'une coupe ne différant de la précédente que par la peinture.

Ce morceau montre la hauteur de la panse, depuis le bord de l'ouverture jusqu'à la zone inférieure, décorée de bâtonnets. On remarquera à droite, au-dessous du bord, une saillie correspondant à l'attache d'une anse.

La face interne et la majeure partie de la surface externe sont peintes dans un ton de rouge vermillon, un peu moins sombre que sur la figure (noir tourné au rouge).

La partie supérieure offre une zone circulaire, peinte en noir luisant, s'étendant jusqu'au bord de l'ouverture et rehaussée de deux cercles en rouge vineux, terne.

La même peinture, appliquée sur le rouge vermillon, forme deux autres cercles, vers le bas de la panse. On voit enfin, au-dessous, comme sur la coupe précédente, une zone circulaire réservée en clair et décorée de bâtonnets verticaux, d'une couleur orangée.

Terre rosée, bien épurée, contenant du mica qui n'est visible que sous la

(1) Trop jaune sur la figure.

loupe ; ce minéral apparaît en paillettes plus grandes dans la peinture rouge vermillon, surtout à l'intérieur.

Épaisseur : 2 m/m 5.

Céramique italienne ?

Pl. IX, fig. 8. — Morceau d'un vase à *décoration géométrique*. Partie supérieure de la panse assez renflée, avec la base du col.

Sur l'épaule, une large zone circulaire, ornée d'une bande formant de grands zigzags, et limitée par un cercle, au-dessous du col.

On ne voit aucune trace d'engobe. La peinture en rouge vermillon (noir tourné au rouge), a presque entièrement disparu.

Terre jaunâtre, fine et micacée.

Épaisseurs : panse, 4 millimètres ; base du col, 3 millimètres.

Poteries indéterminées

Pl. XIV, fig. 2. — Portion de panse (*amphore*).

Cette poterie n'a que 3 millimètres d'épaisseur. Elle est entièrement peinte sur la face interne, tandis que dans les amphores attiques, la peinture intérieure ne descend jamais aussi bas. (Renseignement de M. Pottier).

Le morceau appartient à la partie inférieure de la panse, comme l'indiquent les arêtes à extrémité supérieure très effilée, qui s'irradient de la base, dans une large zone réservée au clair.

La peinture de ces rayons est en noir luisant, tournant progressivement au brun, puis à l'orangé, sous une faible épaisseur. Elle est appliquée sur un engobe d'un ton jaunâtre, un peu plus pâle que sur la figure.

Au-dessus de cette zone, la peinture, toujours luisante, offre une coloration d'un gris noirâtre, rappelant celle de la plombagine.

Cette partie est rehaussée, vers le bas, de deux cercles violacés, très rapprochés, trop vaguement indiqués sur la planche. Un troisième cercle, de même couleur, apparaît dans l'angle supérieur du débris.

La face interne est uniformément peinte en gris noirâtre, semblable à celui de la surface externe.

Terre fine et compacte, d'une couleur grisâtre, un peu rosée par places sur la face extérieure.

Pl. IX, fig. 10. — Morceau d'un grand vase (*amphore?*) comprenant une portion de panse avec la partie inférieure d'une anse.

Cette poterie se compose d'une terre rosée, assez grossière, où abondent les grains de quartz. Un très mince enduit d'argile fine et micacée forme un engobe, d'un ton rose orangé très pâle (trop jaune sur la figure).

La décoration consiste dans deux bandes horizontales, au-dessus desquelles une bande circulaire forme une sorte d'anneau, entourant l'attache de l'anse.

Peinture terne et brunâtre (noir tourné au brun).

Surface interne, très rugueuse.

Épaisseur : 5 à 8 millimètres.

Pl. IX, fig. 11. — Fragment épais d'un assez grand vase, présentant à la base du col, une zone circulaire décorée d'une *rangée de serpents*.

Trois de ces reptiles, visibles sur le débris, ont la partie postérieure du corps enroulée en anneau ; ceux de gauche se redressent dans une attitude menaçante ; celui de droite est incomplet.

Le contour est incisé. La peinture, noire, n'a laissé que de faibles traces.

La zone est limitée en dessus par un cercle d'un ton brunâtre un peu violacé (trop noir sur la figure), suivi d'une deuxième zone réservée, plus étroite que la précédente.

La partie supérieure du morceau montre la peinture noirâtre très écaillée.

Engobe mince, un peu luisant, gris jaunâtre et plus jaune à l'intérieur.

La terre, fine et compacte, doit peut-être à l'incinération sa coloration grise, très légèrement rosée par places.

Épaisseur : 6 à 7 millimètres.

Les zones réservées sont beaucoup trop foncées et trop jaunes sur la figure.

Pl. IX, fig. 12. — Morceau de col d'un vase épais et d'assez grande taille.

La face interne offre une torsion paraissant dénoter l'existence d'une anse attachée dans l'embouchure (*ανοχοέ?*).

Un cercle en relief marque la limite de la panse, et l'on voit vers la cassure supérieure du débris, la base d'un rebord extérieur, formant un angle avec le col. A l'intérieur, cette partie est simplement évasée.

Peinture en noir mat, un peu écaillé, avec zone inférieure réservée en clair.

La décoration est formée par une ligne blanchâtre, en zigzags, maladroitement tracée sur le noir.

Engobe mince et brun jaunâtre, sur la face extérieure.

La terre, fine et compacte, contient du mica qui n'est visible que sous la loupe. Sa couleur gris rosé est identique à celle du précédent débris (fig. 11).

Épaisseurs : cassure inférieure, 6 millimètres ; col, de 8 millimètres à 1 centimètre.

L'épaississement se produit à l'intérieur et détermine la torsion déjà mentionnée.

Lampes

Pl. XIV, fig. 1. — Indépendamment de la lampe entière, découverte dans le puits n° 8 et figurée sur la Pl. VIII (n° 9), nous avons recueilli, dans le Fort Saint-Jean, de nombreux restes de lampes faites au tour et se rapportant à plusieurs formes qui diffèrent de celle que nous avons décrite (p. 61).

Le type le plus fréquent présente une cuvette circulaire et surbaissée, dépourvue d'anse. Le rostre destiné à la mèche est assez proéminent.

La cuvette est à grande ouverture, avec un rebord interne tantôt aplati, horizontal ou oblique, tantôt régulièrement arrondi.

Le fond offre cette particularité de former sur la face supérieure, une saillie centrale, conique, s'élevant au niveau du bord de l'ouverture.

La face inférieure qui est plane, sur le pourtour, montre une cavité conique, répondant à la saillie du centre de la cuvette.

Le bec est peint en noir, ou encore d'un ton brun rougeâtre (noir tourné au rouge), comme le reste de la surface, et souvent noirci par l'action du feu.

Nous rapportons à cette catégorie, le débris représenté sur la Plaque XIV, fig. 1.

Poterie lourde et épaisse, assez grossièrement exécutée. Rebord interne de la cuvette aplati et incliné au dehors. Le pont étroit qui séparait les deux ouvertures, comme sur la Pl. VIII, fig. 9, a disparu.

L'extrémité du bec est brisée. On voit, au centre, le fond de la cuvette qui se relève pour former la saillie conique.

Peinture très endommagée. Noir, grisâtre et terne sur le bec, tourné au brun rougeâtre à l'intérieur.

La terre assez fine et micacée, est d'une teinte jaunâtre, très pâle.

Épaisseur : 7 à 9 millimètres.

VI^e Siècle

Terre cuite rhodienne

Pl. XI, fig. 2, 3, 4. — La tête en terre cuite que l'on voit de profil (4), de trois quarts (2) et presque de face (3), a été reconnue par M. Pottier, comme ayant appartenu à une statuette rhodienne du VI^e siècle, représentant *Aphrodite*. La déesse debout, drapée, tenait une fleur ou une colombe dans la main.

La figure a conservé beaucoup d'expression malgré l'usure des yeux et de l'extrémité du nez. On en pourra donc juger principalement par la partie inférieure, où l'on observe un menton proéminent et une bouche un peu trop fendue, dont les lèvres sont très accusées.

Les yeux, en forme d'amande, sont surmontés d'une arcade sourcilière assez bien dessinée ; enfin le visage est encadré d'une gracieuse chevelure dont on remarquera les ondulations (1).

La terre rosée, chargée de paillettes de mica d'une extrême finesse, est identique à celle des statuette de Rhodes.

La cassure opposée au visage, montre que la pièce était creuse et perforée à la partie supérieure par un canal vertical qui traversait le haut de la tête et débouchait dans la cavité.

Les mêmes caractères se retrouvent dans les statuette de Rhodes qui servaient de vases. (Voir pour les comparaisons, Pl. XVII, fig. 3 et 4). (Fouille e).

Statuette en terre cuite du Musée du Louvre

(Salle A. — Vitrine de Phénicie)

Figures de comparaisons

Pl. XVII, fig. 3 et 4. — M. Pottier ayant eu l'amabilité de nous autoriser à reproduire ces deux pièces, le lecteur pourra se rendre compte de l'entière similitude qu'elles offrent avec la tête découverte dans le Fort Saint-Jean.

Pl. XVIII, fig. 3. — *Aphrodite tenant une colombe dans la main gauche* (Louvre, Salle A, n° 60).

D'après un renseignement de M. Pottier, cette statuette et la suivante (fig. 4) ont été faites en Phénicie, mais dans des moules rhodiens. Rhodes fut, en effet, le centre de fabrication des pièces de ce genre, comme l'attestent les découvertes qui ont été faites dans cette île et la nature de la terre employée pour ces figurines.

L. Heuzey a donné au sujet de la statuette que nous représentons, les indications suivantes (2) :

(1) Voir Comptes rendus Ac. d. Insc. et B. L.; 10 juin 1910, Pl. II, fig. 16.

(2) L. Heuzey. *Les figurines de terre cuite du Musée du Louvre*, Pl. 12, fig. 5. (Phénicie-Rhodes), p. 10.

Voir aussi de Longpérier, Mus. Nap. III, Pl. 26, fig. 2.

« Un dernier progrès du même archaïsme grec, adouci par la mollesse orientale, a créé une figurine d'un type encore plus recherché. Ses cheveux ondulés sur le front ne rappellent plus, même de loin, la perruque égyptienne. Elle retient son péplon agrafé transversalement sur une tunique finement plissée ; l'autre main porte une colombe. Ici on ne peut méconnaître une *Aphrodite*, qui devenait en Phénicie, une *Astarté*. Cette figurine et la précédente, sont parfois surmontées d'un orifice de vase, qui en fait de véritables alabastres.

« L'exemplaire que nous publions, provient de la région d'Antaradus, toujours dans la Phénicie septentrionale, mais on a trouvé des figurines semblables à Camiros, et aussi en Grèce, en Italie. Terre orangée. »

Hauteur : 26 c/m., 5 millimètres.

Pl. XVIII, fig. 4. — Statuette-vase. *Aphrodite à la colombe*. (Louvre, Salle A, n° 61).

Le col et le rebord de l'ouverture forment une coiffure en *polos* surbaissé.

Hauteur : 27 centimètres.

Céramique ionienne (Asie Mineure ?)

Pl. XI, fig. 12. — Ce morceau qui présente une partie du bord, appartenait, d'après les courbures horizontale et verticale, à une coupe ou à un vase peu élevé, mais d'un grand diamètre à l'ouverture.

Le bord légèrement déversé au dehors, offre un méplat de 5 millimètres de largeur, faiblement incliné vers l'intérieur et limité extérieurement par une saillie très étroite.

On observe à droite, une sorte d'échancrure arrondie, sur le pourtour de laquelle, la terre refoulée, a formé un bourrelet principalement accusé sur la face interne ; on peut constater aussi, que la terre, encore fraîche, a été rabattue latéralement sur le méplat. Ces dispositions si particulières font encore penser à l'insertion d'une partie métallique dans la pâte molle, interprétation analogue à celle que nous avons déjà donnée au sujet du débris portant les n°s 1 et 2 de la planche IX. Le métal retenu dans la terre par des sortes d'agrafes ou de crochets, pouvait constituer ici, sous forme de cercle, le véritable bord du vase ou de la coupe.

Décoration végétale, lourde et épaisse ; tige courbe avec feuillages, dessinant probablement une guirlande.

Peinture, d'un rouge vermillon, un peu brunâtre, et dérivé du noir sous l'effet de la cuisson.

Surface jaunâtre, très pâle. Aucune trace de peinture à l'intérieur.
Terre fine et rosée, contenant de minuscules paillettes de mica blanc.
Épaisseur : 4 millimètres. (Fouille e).

Poteries cyrénéennes

Pl. XI, fig. 15 à 24 — Parmi les nombreuses céramiques importées dans Massalia par les Ioniens, les poteries provenant de la Cyrénaïque et dont nous avons recueilli des vestiges dans le Fort Saint-Jean, offrent un très grand intérêt au point de vue des données qu'elles nous fournissent sur le commerce de la cité phocéenne, dans le cours du VI^e siècle.

Ces poteries, d'une exécution si remarquable, furent d'abord découvertes en Italie, et ont été plus récemment retrouvées en grand nombre, dans les environs de Sparte. (Renseignement de M. Pottier).

On pourra comparer les débris que nous allons décrire avec de beaux spécimens de cette céramique, appartenant au Musée du Louvre (Salle E) (1), et avec la célèbre *coupe* dite *du roi Arcésilas* (pesage de la laine), provenant de Vulci, et conservée à Paris, dans le Cabinet des Médailles (2).

Pl. XI, fig. 15, 16. — Fragment décoré de peintures sur les deux faces.

Ce morceau présente 6 m/m 5 d'épaisseur, et d'après la courbure de l'ornementation, paraît avoir appartenu à une coupe qui n'avait pas moins de 50 centimètres de diamètre.

Pl. XI, fig. 15. — A l'intérieur, un *génie volant à droite*, étend un bras et tient dans la main un objet que la cassure du tesson ne permet pas de reconnaître.

Œil incisé, rond, accosté d'incisions très courtes. L'aile droite, artistement représentée, offre des rehauts d'un beau rouge carminé.

Les cheveux, flottant derrière la tête et entraînés par l'air, expriment bien la rapidité du vol.

Pl. XI, fig. 16. — Le revers est orné d'une rangée de boutons de lotus, dressés et reliés par une ligne qui retombe en gracieux festons.

Travail d'incisions très soigné.

Noir bien lustré, passant au brun par le délayage. Engobe de couleur blanc-crème. Terre légèrement rosée. (Fouille b).

(1) Pour les descriptions et la bibliographie, voir E. Pottier, *Vases antiques du Louvre*, 2^{me} série, p. 61 et s. (principalement les coupes E 663 à 668; 669, *Cadmos combattant le Dragon de Thèbes*, et 670, *Chasse du sanglier de Calydon*).

(2) Olivier Rayet et Maxime Collignon. *Histoire de la céramique grecque*, p. 83, fig. 43.

Pl. XI, fig. 17, 18. — Fragment d'un fond de coupe, orné de peintures sur les deux faces.

Engobe blanc, légèrement jauni. Terre fine, d'un ton jaunâtre orangé, très pâle. Noir passant au brun, lustré sur la face interne et moins luisant sur le revers.

Pl. XI, fig. 17. — L'intérieur ne montre qu'une faible portion du sujet qui devait être représenté sous d'assez grandes proportions.

Peinture noire à grandes incisions. Le motif est malheureusement indéterminable. Le contour offre un angle rentrant, très prononcé.

Les incisions, à peu près dirigées dans le même sens, sont accouplées de façon à dessiner des bandes. L'angle rentrant correspond à la terminaison d'une retouche en rouge vineux, formant également une bande parallèle aux incisions voisines.

Sur le bord du débris, on voit une portion de figure circulaire, passant sur la précédente et présentant une bordure noire à trois incisions concentriques.

Pl. XI, fig. 18. — Le revers, beaucoup plus intéressant, montre bien une ornementation caractéristique de la poterie cyrénéenne. On y observe une succession de zones concentriques, comprenant, à partir de l'intérieur :

1° Une rangée de grenades stylisées à deux pistils, entre deux lignes circulaires d'un brun grisâtre ; 2° une rangée de godrons entre deux bandes noires ; 3° une bande circulaire, d'un rouge vineux, comprise, à distance, entre deux bandes noires.

Épaisseur : 3 millimètres à 3 m/m 5.

Pl. XI, fig. 19, 20. — Morceau d'un large rebord de coupe.

Pl. XI, fig. 19. — L'ornementation de la face supérieure (interne) se compose d'une rangée de grosses grenades noires stylisées, offrant trois pistils brunâtres, au dedans et au dehors. Semis formé de trois points noirs dans les intervalles des grenades.

Pl. XI, fig. 20. — La face externe est décorée d'une guirlande circulaire, se composant de deux rangées opposées, de grenades à trois pistils. Ces fruits sont obliquement attachés à une tige représentée par une ligne circulaire.

Grenades noires ; le reste de la peinture, en brun grisâtre assez clair. Bord et angle interne peints en noir.

Engobe de couleur blanc-crème. Noir très lustré, passant au brun par le délayage. Terre d'un ton jaunâtre, légèrement rosé.

Exécution soignée. Épaisseurs : cassure inférieure, 3 m/m 5 ; bord, 2 millimètres. (Fouille f).

Pl. XI, fig. 21, 22. — Fragment d'un fond de coupe appartenant à la même céramique.

Peintures sur les deux faces.

Pl. XI, fig. 21. — L'intérieur montre une portion d'aile représentée en noir avec rehaut rouge, et reconnaissable à ses incisions qui sont très obliques par rapport à deux traits parallèles incisés.

Pl. XI, fig. 22. — Le revers offre, comme le numéro 18, une ornementation zonée concentriquement et comprenant, du dedans au dehors : 1° une rangée de grenades à trois pistils, limitée extérieurement par une ligne brune; 2° une bande circulaire, d'un rouge vineux, comprise, à distance, entre deux linéoles internes et deux autres externes, également fines; 3° une rangée de petits godrons, alternativement noirs et du même rouge que la bande.

Noir lustré, passant au brun par le délayage. Engobe d'une couleur blanc-crème; terre un peu rosée.

Épaisseur : 3 m/m 5. (Fouille f).

Pl. XI, fig. 23. — Fragment décoré de peintures sur les deux faces. (Même céramique).

Ce débris, qui n'a pas moins de 12 millimètres d'épaisseur, a été trouvé dans la fouille (b), avec le morceau figuré sous les numéros 15 et 16.

Nous pensons que ces deux tessons, très épais l'un et l'autre, firent partie de la même coupe, dont nous avons déjà mentionné les grandes dimensions.

Autant que l'on en peut juger d'après une surface aussi restreinte, l'intérieur montrerait une portion de personnage vêtu d'une tunique à bandes horizontales noires et rouges (vestiges de broderies incisées vers le bas).

Des lignes incisées, finement ondulées et convergentes, semblent dessiner une draperie attachée par une agrafe. L'étoffe, d'un gris verdâtre, est ornée de points rouges et noirs, disposés en séries linéaires entre les incisions.

Au-dessus de la draperie, deux couples d'incisions parallèles, paraissent correspondre à la base du cou.

Le couple supérieur se termine précisément à un angle rentrant de la silhouette, et dans l'angle supérieur du débris, on observe un brusque retour du noir vers la gauche. Ce changement dans la direction du contour répondrait donc bien, d'autre part, à la délimitation supérieure du cou.

Le revers présente deux faibles portions de figures noires, incisées, indéterminables.

Noir bien lustré; rouge violacé. Engobe d'un blanc-crème. Travail d'incisions fin et détaillé.

Terre jaune pâle, un peu orangée. Exécution très soignée. (Fouille b).

Pl. XI, fig. 24. — Fragment d'une poterie cyrénéenne, en forme de petit vase, ou plus vraisemblablement, de coupe profonde.

La courbure et l'ornementation montrent que ce débris était situé à peu de distance au-dessus du pied.

Engobe blanchâtre, légèrement jauni. Noir très peu luisant, rehaussé de deux bandes circulaires en rouge violacé.

Au-dessous de cette décoration, la peinture n'a laissé que de faibles traces, dessinant une zone de baguettes verticales, entre lesquelles apparaît l'engobe.

Face interne, d'un noir grisâtre, presque mat.

Terre fine et compacte, présentant une couleur jaunâtre, extrêmement claire. Epaisseur : 2 millimètres.

Trouvé dans les déblais des puits.

Poteries corinthiennes

Pl. XI, fig. 9. — Morceau d'un vase à grand diamètre et relativement surbaissé, probablement un *cratère* (vase à vin). (Commencement du VI^e siècle).

On voit à l'intérieur, un enduit destiné à maintenir le liquide et formé d'une peinture de couleur brun clair, d'aspect vernissé et craquelé.

Peinture extérieure, très endommagée.

A gauche, la tête d'un homme tourné à droite. Le visage, dont on distingue encore le profil, a presque entièrement disparu, depuis l'œil et le nez, jusqu'à la partie postérieure du menton, où se montre une trace de rouge vineux.

A droite, portion du cou d'un cheval, avec rehaut du même rouge violacé.

La position relative de ces deux parties du décor, paraît bien indiquer que le personnage figurait au second plan, derrière le cheval.

Dans le champ, une rosace formée d'une tache noire faiblement lobée, et maladroitement incisée de traits droits qui se coupent.

Noir presque mat, tournant au brun. Travail d'incisions rapide.

Terre compacte, d'un ton jaunâtre extrêmement pâle. Surface de la même teinte.

Epaisseurs : cassure inférieure, 4 millimètres ; cassure supérieure, 8 millimètres.

Trouvé dans les déblais des puits de fondations.

Pl. XI, fig. 10. — Morceau d'un *cratère corinthien*. (Première moitié du VI^e siècle).

Partie supérieure de la panse avec la base du col.

La peinture n'a laissé que de faibles traces, d'un ton brunâtre ou orangé.

Le décor n'est d'ailleurs reconnaissable que d'après les incisions. On peut distinguer l'extrémité d'une lance ayant la pointe inclinée à droite, et au-dessous, une partie de bouclier rond, dont le bord est figuré par deux incisions

concentriques et rapprochées, entre lesquelles on voit de très petits cercles incisés et espacés. Attaches du bouclier également incisées.

Dans le champ supérieur, une rosace formée d'une tache à incisions courbes n'atteignant pas le centre (1).

Peinture intérieure faiblement luisante et craquelée vers le haut ; mauvais noir, passant au brun par le délayage.

Terre fine et compacte, jaunâtre, extrêmement pâle. Surface extérieure d'un ton un peu moins clair. Épaisseur : 7 à 9 millimètres. (Fouille c).

Pl. XI, fig. 11. — Morceau de col ayant vraisemblablement appartenu à un *cratère corinthien*, de même type que le numéro 622 de la Salle E du Musée du Louvre (cratère du VI^e siècle, trouvé à Caeré, en Etrurie) (2).

On observe en effet sur ce dernier vase, et au-dessous de *guerriers combattant*, une ornementation très analogue à celle qui figure sur notre débris.

Le col que nous représentons est peint en noir à la partie supérieure et montre, entre deux lignes circulaires, brunâtres, une zone décorée d'un quadrillage formé de linéoles obliques. Les intersections de ces lignes sont recouvertes par de gros points (*pois*) formant trois rangées circulaires, ceux de la rangée médiane, d'un rouge vineux, appliqué par retouches, les autres noirs.

Retouches blanches alternant avec les points en couleurs, dans les trois rangées.

Noir faiblement lustré. Sur la face interne, cette peinture n'apparaît que vers le haut du col. Surface extérieure orangée.

Terre compacte, d'une teinte jaunâtre un peu rosée.

Épaisseur : 5 m/m 5 à 7 m/m 5.

Pl. XVII, fig. 6. — Débris ayant sans doute appartenu à un *cratère* orné d'animaux disposés suivant des zones circulaires. (Première moitié du VI^e siècle).

Au-dessus d'une ligne supérieure, figurant le sol, apparaissent, à gauche, de faibles traces de peinture et une longue incision dessinant peut-être la patte horizontale d'un sphinx tourné vers la droite (3).

La zone inférieure montre la partie antérieure de deux oiseaux dont la forme et l'attitude diffèrent.

Celui de gauche rappelle bien une *oie*. Le cou est dressé ; le bec court et très développé à la base, est limité postérieurement par une forte incision.

Faisant face au précédent, on voit à droite un oiseau aquatique, au cou allongé et replié, probablement un *cygne*. L'œil de ce dernier est représenté

(1) Les incisions ont été mal reproduites sur la figure.

(2) Voir E. Pottier, *Loc. cit.*, p. 53.

(3) Cette partie n'est pas distincte sur la phototypie.

par un cercle incisé ; une incision courbe dessine le contour antérieur de l'aile.

La peinture noire, tournant au brun et au rouge, a presque entièrement disparu.

La surface extérieure semble recouverte d'un engobe excessivement mince ; elle est assez luisante et offre une coloration très claire, légèrement orangée.

Intérieur peint en noir mat.

Terre de Corinthe, fine, compacte, d'un ton jaunâtre très pâle ; quelques paillettes de mica. Epaisseur : 6 à 7 millimètres. (Fouille e).

Les céramiques corinthiennes ont laissé, dans le Fort Saint-Jean, de très nombreux vestiges (vases divers, coupes), paraissant se rapporter à la première moitié du VI^e siècle, malheureusement, les restes de ces poteries offrent, pour la plupart, une décoration très altérée qui n'est pas susceptible d'être reproduite.

Poteries attico-ioniennes

Pl. XI, fig. 13 — Morceau de bord d'une petite coupe (attico-ionienne?). (Première moitié du VI^e siècle).

Au-dessous d'un rebord arrondi et peint en noir, zone d'*ornements obliques*, limitée à la base par deux lignes circulaires assez rapprochées.

La décoration se compose de languettes alternant avec des traits parallèles obliques.

Une ornementation analogue existe sur une petite coupe gréco-ionienne du Louvre (E, 673), mais l'argile de cette pièce diffère de celle de notre débris. (Renseignement de M. Pottier).

Peinture noire, endommagée au dehors. Le reste de la surface, d'un rose orangé.

Face interne avec une peinture noire assez luisante et une bande réservée à l'intérieur du bord.

Terre fine, de la couleur rose attique, et renfermant un peu de mica blanc. Epaisseur: 2 m/m 5 à 3 m/m 5.

Pl. XI, fig. 14. — Fragment de coupe, orné d'une feuille lancéolée, accostée d'une rosace en points.

Un décor analogue se voit sur des vases ioniens ou attico-ioniens du Louvre (E 709, voir aussi E 712-714). (Renseignement de M. Pottier)

Noir peu luisant et passant au brun ; même peinture à l'intérieur.

Surface orangé pâle. Terre fine, d'un rose orangé. Epaisseur : 4 millimètres.

Poterie attico-chalcidienne ou attico-corinthienne (Première moitié du VI^e siècle)

Pl. XI, fig. 8. — Morceau de la panse d'un vase, représentant un lion rugissant, tourné à gauche et dont on ne voit plus que la tête.

Rehaut de rouge vineux sur le cou ; œil incisé, rond.

Une rangée de godrons allongés, alternativement noirs et d'un rouge vineux, annonce la partie supérieure de la panse

La ligne circulaire qui limite ces godrons, inférieurement, ainsi que les lignes rayonnantes, sont en brun très clair, obtenu avec le noir délayé ; les angles formés par ces lignes offrent une retouche de noir plus épais.

Couleur noire de la tête, des godrons et de l'intérieur, peu lustrée, tournant au brun par le délayage.

Terre fine et d'un rose orangé, contenant des particules de mica blanc presque imperceptibles. Surface orangée.

Travail d'incisions rapide. Epaisseur : 3 millimètres à 3 m/m 5.

Peinture en bon état de conservation.

Trouvé en deux morceaux qui ont été recollés. (Fouille b).

Poterie attique sous les influences corinthiennes et ioniennes

Pl. XI, fig. 5. — Morceau de *dinos*. (Première moitié du VI^e siècle).

Les courbures horizontale et verticale du débris indiquent une forme d'assez grand diamètre par rapport à la hauteur. Ce caractère et l'aspect vernissé de la peinture interne font supposer qu'il s'agit d'un *dinos*.

L'ornementation offre deux zones superposées, séparées par une bande figurant le sol supérieur.

On voit au-dessus, les pattes antérieures, armées de griffes, d'un lion ou d'un sphinx.

Dans la zone inférieure, une tête humaine, mais d'aspect bestial (crâne surbaissé, bas du visage proéminent). La direction de la ligne postérieure du cou, annonce, d'autre part, l'horizontalité du corps et l'on peut inférer de ces caractères réunis, que la figure devait représenter un sphinx.

Œil incisé rond, accosté d'incisions anguleuses.

Surface extérieure très claire, d'un ton jaunâtre un peu orangé. Terre fine et bien épurée, du rose orangé de la terre attique.

Peinture des figures, d'un brun orangé, lustré ; cette couleur est dérivée du noir, dont la trace existe encore vers le bas de la tête.

La peinture intérieure offre l'aspect d'un vernis, de couleur marron rougeâtre, provenant aussi de la modification du noir, sous l'effet de la cuisson.

Travail d'incisions rapide. Epaisseur : 5 m/m 5. (Fouille c).

Nous rapportons au même vase un second débris offrant tous les caractères du précédent : couleurs ; peinture vernissée de l'intérieur ; surface extérieure endommagée, d'*aspect martelé*.

Ce morceau qui montre bien le noir tourné au rouge, présente quelques incisions, avec rehauts d'un rouge vineux.

Epaisseur : 5 m/m 5 à 6 m/m 5.

Poteries attiques sous les influences corinthiennes (Commencement du VI^e siècle)

Pl. XI, fig. 6. — Morceau de la panse d'un vase, orné de *sirènes affrontées*.

Yeux incisés ronds, celui qui figure à droite, accosté d'incisions ; bouches représentées par un trait incisé.

La peinture est d'un mauvais noir, peu luisant et tournant au brun ; rehauts en rouge vineux, partiellement disparus.

Terre fine, de la teinte rose attique ; minuscules paillettes de mica blanc.

Surface orangée ; intérieur sans peinture. Travail d'incisions rapide. Exécution très négligée. Epaisseur : 3 m/m 5.

Trouvé en trois fragments qui ont été raccordés. (Fouille f).

Pl. XI, fig. 7. — Morceau de la panse d'un vase décoré d'une file d'animaux tournés à droite.

Au-dessous d'une bande circulaire figurant le sol d'une zone supérieure, un lion dont on voit la partie postérieure, avec la queue recourbée, est suivi d'un oiseau qui retourne la tête en arrière.

Terre, de la couleur rose, attique, renfermant du mica blanc en paillettēs excessivement fines.

Surface orangée. Intérieur sans peinture.

Noir ayant tourné au brun ou au gris jaunâtre. Travail d'incisions rapide.

Epaisseur : 2 m/m 5 à 3 m/m 5. (Fouille e).

Poteries attiques

La couche archéologique (n° 3) du Fort Saint-Jean, nous a fourni de très nombreux restes de *poteries attiques à figures noires*, appartenant au VI^e siècle.

Ces vestiges peuvent être attribués à des dinos, des amphores, et en grande majorité à des coupes où l'on reconnaît surtout le *style des Petits maîtres*.

Pl. XII, fig. 1. — Morceau très endommagé, d'un vase peu élevé mais de grand diamètre, probablement un *dinos*.

Ce tesson faisait partie de la panse et se montre brisé à la base du col.

Peinture. — Rangée de godrons alternativement noirs et rouges. Au-dessous et à gauche, quelques vestiges d'un félin (lionne ?) marchant à droite et regardant de face. Le dessus de la tête et l'oreille gauche, ainsi que l'extrémité du museau sont seuls conservés. Rehaut rouge sur le cou.

A droite, les restes d'une grande aile recoquillée, avec rehaut rouge.

Terre rosée ; surface orangée.

Peinture noire, peu lustrée à l'extérieur, et presque mate sur la face interne. Retouches rouges sur les godrons. Epaisseur : 5 millimètres à 5 m/m 5.

(Trouvé en deux débris dans la fouille f).

Pl. XII, fig. 2. — Portion d'une amphore à tableaux, recueillie en trois morceaux qui ont été recollés.

Partie postérieure d'un animal tourné à gauche, et dont la queue, très longue, est repliée sur elle-même.

Noir faiblement lustré, jauni par places, et ayant pris, de ce fait, un aspect marbré. Quelques retouches rouges, alternant avec des incisions.

Terre rosée de l'Attique, nue à l'intérieur.

Surface extérieure, d'un ton orangé pâle.

On voit à droite, une partie verticale de l'encadrement, en noir bordé d'une ligne orangée (noir délayé, tournant au rouge). La même teinte, orangé clair, dessine le contour de la figure et s'étend dans la boucle et la partie terminale de la queue.

Epaisseur : 2 m/m 5 à 4 millimètres.

Pl. XII, fig. 4. — *Coupe à yeux prophylactiques.* — Style des Petits maîtres.

Portion de bord, légèrement recourbé vers l'intérieur.

Le débris montre la moitié environ d'un œil énorme et extrêmement allongé, dont le contour est indiqué par un trait formant, à droite, un angle très aigu.

Au-dessus, un second trait sinueux, épaissi vers la gauche, dessine le sourcil.

A droite, deux lignes verticales faisaient partie d'un encadrement, avec une ligne circulaire horizontale, dont on aperçoit la trace. Dans l'angle de ce cadre, une rosette de points.

Bord de l'ouverture et face interne, d'un noir un peu grisâtre et très faiblement lustré.

A l'intérieur et à un centimètre du bord, une bande circulaire étroite et d'un rouge vineux, appliqué sur le noir.

La peinture du décor varie dans des tons noirs, bruns et jaunâtres. La rosette de points, la prunelle et le milieu du sourcil sont noirâtres, ainsi que l'angle du contour de l'œil, accusé par une retouche.

Terre et surface, de couleur crème, très légèrement orangée.

Épaisseur : 2 m/m 5.

Pl. XII, fig. 3. — Débris ayant probablement fait partie d'une grande *amphore*. (Première moitié du VI^e siècle).

Personnage barbu, vu de face et regardant vers la gauche ; le bras droit paraît étendu dans cette direction.

Œil incisé rond, accosté d'incisions. Himation rouge.

Terre rosée de l'Attique Surface d'un ton orangé, bien accusé, sans peinture sur la face interne.

Noir passant au brun, et un peu luisant sur la tête, mat et plus gris sur la poitrine.

Épaisseur : 4 m/m 5 à 5 millimètres (Fouille b).

Pl. XII, fig 5 et 6. — Morceau d'une *coupe des Petits maîtres*, montrant une partie de l'ornementation intérieure.

Pl. XII, fig. 5. — On voit une rangée de godrons, alternativement rouges et noirs, qui entourait le motif central, suivie en dehors, de quatre lignes concentriques, de couleur brunâtre ou orangée. Au delà de cette zone, apparaît la peinture noire, lustrée, qui s'étendait à l'intérieur de la coupe.

On remarquera que la couleur d'un rouge vineux employée pour les godrons, a été directement appliquée sur la terre.

Au revers, bande circulaire orangée, réservée dans le noir qui est aussi brillant que sur la face interne.

Terre fine et très bien épurée, d'un rose orangé, à l'intérieur et à la surface.

Épaisseur : 2 m/m 5 à 3 millimètres.

Trouvé dans les déblais du puits n^o 25.

Pl. XII, fig. 6. — Le même fragment agrandi.

Pl. XII, fig. 7. — Morceau d'une *coupe des Petits maîtres*. (Milieu du VI^e siècle).

Le col est évasé. L'ornementation de la panse comprend : 1^o une grande palmette avec rehaut rouge au centre ; 2^o un *assistant* barbu, tourné à droite.

Le bras droit replié est caché par le vêtement, mais la main est découverte, avec le pouce levé.

Les chairs du visage et du cou sont rouges. Himation rouge avec bordure noire, brodée d'incisions. Tunique talaire blanche et bordée à la base, d'une bande noire avec traces de broderies incisées.

Terre rosée ; surface orangé pâle.

Noir peu brillant, passant au brun à l'extérieur, plus foncé en dedans.

Sur le bord interne du col, bandes circulaires étroites ; la plus rapprochée du bord est orangée ; elle est immédiatement suivie de deux bandes, d'un rouge vineux, séparées par un filet noir ; vestiges d'une troisième bande du même rouge, sur l'angle intérieur du col. Epaisseur : 3 millimètres.

Un second débris de la même coupe, montre deux portions de jambes d'un mammifère. (Fouille b).

Pl. XII, fig. 8. — Portion de bord d'une *coupe des Petits maîtres*. (Milieu du VI^e siècle).

Combattant tenant un bâton dans la main droite. (Probablement le *combat d'Hercule avec le lion de Némée*). L'élan, dans l'attaque est admirablement rendu.

Peinture d'un noir d'ébène, bien lustré.

Le bâton, de couleur brunâtre avec retouche blanche représentant à l'extrémité supérieure, une sorte de pomme.

Intérieur noir, avec bande circulaire et de couleur orangée, réservée près du bord.

Terre rosée de l'Attique. Surface orangée.

Epaisseur : 2 à 3 millimètres. (Fouille b).

Pl. XII, fig. 9. — Fragment de *coupe des Petits maîtres*, dont la peinture est en parfait état de conservation.

Lion tourné vers la gauche.

Le noir offre un lustre admirable ; rehauts rouges sur le cou et la cuisse ; retouche blanche sur le ventre.

Terre rosée de l'Attique. Surface orangée.

Exécution très soignée. Epaisseur : 2 à 3 millimètres. (Fouille e).

Pl. XII, fig. 10. — Portion de *coupe des Petits maîtres*. (Milieu du VI^e siècle).

Gazelle broutant. — On remarquera la longueur des oreilles que l'on prendrait, au premier abord pour des cornes.

Les articulations sont très accusées ; rehauts rouges sur le cou et l'arrière-train ; retouches blanches sous le cou et sur le ventre.

Noir presque mat. La peinture que l'on voit au-dessous de l'animal, est brunâtre et lustrée ; celle de l'intérieur a l'aspect d'un vernis très brillant et de couleur marron clair.

Terre rosée. Surface, d'un ton jaunâtre sale, très légèrement orangé.

Épaisseur : 3 millimètres à 4 m/m 5. (Fouille b).

Pl. XII, fig. 11 et 12. — Deux morceaux d'une coupe de même style.

Palmettes et ruminants marchant à droite ou broutant, au-dessus d'une large bande noire qui figure le sol.

Pl. XII, fig. 11. — Un *taureau*, dont on remarque la queue presque traînante, de couleur rougeâtre. Le corps, d'un gris terne, est bariolé de noir brillant et de rouge.

Retouches noirâtres sur les jambes ; rehaut rouge, au centre de la palmette.

Pl. XII, fig. 12. — *Gazelle* ? Retouches rouges sur la palmette et la partie postérieure de l'animal.

Terre rosée ; surface orangée ; noir lustré à l'intérieur.

Épaisseurs : fig. 11, 2 m/m 5 à 4 m/m 5 ; fig. 12, 2 m/m 5 à 3 millimètres. (Fouille b).

Pl. XII, fig. 13. — Fragment d'un bord de coupe. Même style.

Au-dessous d'une ligne circulaire, brunâtre, on voit une partie de la *tête de deux personnages* se faisant vis-à-vis. Œil incisé rond. Bande orangée, réservée sur le bord interne.

Terre rosée ; surface extérieure orangée ; noir assez brillant.

Exécution négligée. Épaisseur : 3 m/m 5. (Fouille d).

Pl. XII, fig. 14. — Portion de bord d'une *coupe des Petits maîtres*. (Milieu du VI^e siècle).

Lièvre fuyant à droite, probablement sous la poursuite d'un chien.

Noir tournant au gris jaunâtre. Le corps est agrémenté de retouches rouges et blanches ; rehaut rouge sur le cou.

L'angle saillant qui limite le bord inférieurement est accompagné en dessous, d'une ligne circulaire noire, comprise entre deux filets, d'une teinte orangé foncé.

La terre rosée est très fine et bien cuite. La surface offre une belle couleur orangée.

A l'intérieur, peinture d'un noir d'ébène présentant un très beau lustre. Bande étroite, réservée, sur le bord interne de l'ouverture.

Exécution soignée. Epaisseur : 1 m/5 à 2 millimètres. (Fouille b).

Pl. X, fig. 14. — Morceau d'une coupe de même style, montrant une lionne ou une panthère et un oiseau.

Le félin tourné à gauche, recourbe le cou en arrière et regarde de face. On ne voit, de l'oiseau, qu'une partie d'aile déployée.

Peinture en noir lustré avec rehauts d'un rouge vineux, sur le cou du félin et sur le haut de l'aile.

Terre rosée ; surface orangée. Epaisseur : 2 millimètres.

(Fouille exécutée entre la nouvelle caserne et le rempart).

Pl. XII, fig. 15. — Portion d'un fond de coupe, décoré d'un lion grim pant, qui forme le motif central de l'ornementation. Même style.

Retouche blanche sous le ventre et retouche rouge sur la cuisse.

L'encadrement qui a disparu, en majeure partie se compose de trois lignes circulaires et très rapprochées, de couleur brunâtre.

Terre rosée ; surface, d'une belle couleur orangée.

L'animal, l'ornementation du cadre et le revers, en noir lustré.

Epaisseur : 2 m/m 5. (Fouille b).

Pl. XII, fig. 17. — Fragment d'une coupe de même style.

Au-dessous d'une bande noire circulaire, limitant la base du col, une femme, le corps de face, et regardant à droite, étend le bras gauche légèrement plié. La main est ouverte, avec le pouce écarté. Le bras droit est seulement éloigné du corps. On remarquera la chevelure descendant sur le cou.

Les chairs de la poitrine et du cou sont rouges. Les traits incisés sont très accusés. Contours et boutons des seins indiqués par des incisions.

Noir un peu brunâtre et presque mat.

Face interne, d'une couleur presque rouge et d'aspect vernissé, avec marbrures noirâtres. Cette coloration résulte de la modification du noir sous l'effet de la cuisson.

Terre rosée ; surface extérieure, d'un ton jaunâtre. Epaisseur : 2 m/m 5 à 3 millimètres.

Pl. XII, fig. 18. — Fragment d'une coupe des *Petits maîtres*, présentant une zone circulaire, ornée d'une guirlande de feuilles lancéolées.

Cette décoration est comprise entre des bandes circulaires qui sont noires ou d'un rouge vineux.

La peinture noire, quoique luisante, manque de finesse ; elle est plus grisâtre

à l'intérieur, où l'on voit les traces de deux cercles du même rouge que les bandes extérieures, et, comme ces dernières, appliqués sur le noir.

Terre rosée ; surface orangée. Epaisseur : 2 millimètres.

Pl. XII, fig. 19. — Débris de bord d'une coupe de même style.

L'ornementation comprend trois zones circulaires. La partie moyenne, mouchetée de gros points noirs, est limitée des deux côtés par une linéole orangée ; au-dessus et en dessous, deux autres lignes circulaires, de couleur brunâtre.

La peinture noire et lustrée, qui apparaît un peu plus bas, est recouverte, à sa partie supérieure, par une bande étroite en rouge vineux.

A l'intérieur, deux bandelettes circulaires, de cette même couleur, et très espacées, sont également appliquées sur le noir qui est peu brillant.

Terre rosée ; surface orangée. Epaisseur : 1 m/m 5. (Fouille d).

Pl. XII, fig. 20. — Morceau d'une coupe appartenant à la *céramique des Petits maîtres*.

On lit, au dehors, l'inscription **ΕΝΙΨΝΙ** faite par un illettré, et dénuée de sens.

Peinture noire, lustrée.

Terre, d'un gris rosé, à l'intérieur ; surface, dans un ton jaunâtre, légèrement bistré. Epaisseur : 3 à 4 millimètres.

Pl. XII, fig. 21. — Fragment de coupe. Même céramique.

Le débris montre à l'extérieur, les cinq dernières lettres du mot **(ΕΡΟ)ΙΕΞΕΝ** (*a fait*), qui était précédé du nom de l'artiste.

Terre rosée ; surface jaunâtre. Epaisseur : 2 millimètres à 2 m/m 5. (Fouille e).

Pl. XII, fig. 22. — Même céramique. Morceau de coupe, sur lequel on peut lire, au dehors, les premières lettres de l'inscription bien connue, **+ΑΙΡ(Ε ΚΑΙΡΙΕ ΕΥ)** (*réjouis-toi et bois bien*).

Peinture des lettres, de couleur brunâtre ; noir lustré à l'intérieur.

Terre rosée ; surface orangée pâle. Epaisseur : 2 m/m 5. (Trouvé dans les déblais des puits).

Pl. XIII, fig. 1. — Fragment d'un bord de coupe. *Style des Petits maîtres*. Tête d'un assistant tourné à droite. On aperçoit le haut du vêtement en rouge vineux.

Noir fendillé, s'écaillant par places. Bande circulaire orangée, recouverte en partie par la tête du personnage.

Peinture intérieure en noir assez luisant ; surface, dans un ton orangé clair ; incisions endommagées.

Terre d'un rose orangé. Epaisseur : 2 millimètres à 2 m/m 5. (Fouille e).

Pl. XIII, fig. 2. — Débris d'une coupe des *Petits maîtres*. (Figures noires négligées, de la fin du VI^e siècle).

Femme dansant. La tête et la jambe droite manquent.

A la limite supérieure du champ et à droite, vestiges d'un ornement végétal.

Surface, d'un ton orangé pâle, légèrement bistré; beau lustre noir; même peinture à l'intérieur; incisions rares.

Terre rosée de l'Attique. Epaisseur : 2 m/m 5. (Fouille b).

Pl. XII, fig. 23. — Fragment d'une coupe à yeux prophylactiques.

Quoique minuscule, le débris que nous figurons offre, avec des caractères très nets, un intérêt particulier.

Formé de terre attique, rosée, très fine et bien cuite, il présente à peine deux millimètres d'épaisseur.

L'intérieur est d'un beau noir d'ébène, bien lustré.

On voit, à l'extérieur, deux portions de circonférences concentriques, profondément incisées, accompagnées, au centre, d'une très petite incision anguleuse et incomplète.

La peinture est terne et d'un gris légèrement bleuâtre en dehors de la circonférence extérieure, mais à l'intérieur de cette ligne, elle offre un beau lustre noir, qui, sans démarcation accusée, reprend dans la partie centrale, une teinte grisâtre et dépourvue d'éclat (1).

La disposition zonée, que nous observons ici, est malheureusement très incomplète, mais on la reconnaît cependant sans hésitation sur certaines poteries attiques, connues sous le nom de coupes à yeux prophylactiques.

Le morceau découvert dans Marseille est bien une portion d'œil d'une coupe de ce genre, et l'on s'en convaincra en comparant la figure que nous en donnons à celle que M. Pottier nous a si aimablement permis d'emprunter à son ouvrage sur les *Vases antiques du Louvre*.

Ce musée possède une remarquable série des coupes dont il s'agit, et l'on trouvera dans la publication précitée les descriptions détaillées de ces pièces, accompagnées de nombreuses figures.

Pl. XII, fig. 24. — Cette figure représente une coupe provenant d'Etrurie et portant le n^o 126, dans la salle F du Louvre.

(Coupe à yeux prophylactiques, avec emploi simultané de figures noires et rouges. VI^e siècle. — *Ephèbe lançant le javelot*. (Voir E. Pottier, *loc. cit.*, pages 108-109, Planche 72).

(1) Ces caractères ont été mal reproduits. Les parties externe et centrale dont la peinture blanche a disparu sont beaucoup trop noires sur la figure.

Pl. XII, fig. 16. — Fragment d'une poterie attique du VI^e siècle.

Le sujet devait représenter une *lulle*, si l'on en juge d'après la position des deux jambes, constituant la seule partie des personnages qui soit conservée. Ces deux jambes, vues de profil, sont tournées l'une vers l'autre, mais celle de droite est légèrement tendue en avant, avec le pied bien appuyé sur le sol, tandis que la *gauche*, soulevée, pend verticalement.

Terre rosée ; surface orangée.

Noir des figures et de la face interne, offrant un assez beau lustre ; incisions rares ; une seule visible.

Épaisseur : 3 à 4 millimètres. (Fouille f).

Pl. XIII, fig. 3. — Morceau de bord d'une poterie attique, représentant un *silène barbu avec ses ornements végétaux*. (Fin du VI^e siècle).

Œil incisé ovale ; noir bien lustré, passant au gris brun par le délayage ; rehaut en rouge vineux sur la barbe ; un filet circulaire, de même couleur, au voisinage du bord.

Surface claire, orangée, endommagée par places. Intérieur, d'un assez beau noir lustré, avec bande étroite, réservée près du bord.

Terre fine et d'un rose orangé. Incisions maladroitement exécutées ; on remarquera celles de la barbe.

Travail négligé. Épaisseur : 3 millimètres. (Fouille c).

Pl. XIII, fig. 5. — Morceau d'un grand vase attique, représentant un *assistant* (VI^e siècle).

On ne voit sur ce débris qu'une partie de la tête du personnage, devant laquelle apparaît, à gauche, l'extrémité d'une lance.

Œil incisé rond ; la bouche représentée par un simple trait incisé.

Noir luisant ; chairs du visage en rouge vineux appliqué sur le noir et en partie disparu.

Surface jaunâtre, légèrement orangée ; terre un peu plus rosée que la surface, très finement pailletée de mica blanc ; intérieur sans peinture ; exécution négligée.

Épaisseur : 6 à 7 millimètres. (Fouille c).

Pl. XIII, fig. 4. — Débris paraissant avoir appartenu au vase n° 5 (même planche).

Assistant tenant une lance

Le tesson ne montre qu'une petite partie de la lance verticale, et le tronc du personnage dont les dimensions s'accordent bien avec celles de l'assistant qui figure sur le précédent morceau.

Les couleurs sont les mêmes, quoique la surface soit ici d'un ton orangé plus accusé.

Incisions rares ; retouches en rouge vineux ; intérieur sans peinture.

Épaisseur : 3 m/m 5 à 6 millimètres. (Fouille c).

Pl. XVII, fig. 8. — Débris d'un vase attique. Fabrication courante du VI^e siècle.

Guerrier conduisant une femme dans un char, ou encore : femme dans un char et guerrier au second plan.

Les personnages sont tournés à droite. Les rênes du char sont figurées par des traits incisés.

Peinture en noir luisant. Le visage et le cou nu de la femme étaient en rouge vineux, dont on voit encore quelques traces ; retouche de même couleur au voisinage de l'épaule ; broderies incisées sur la poitrine. L'œil est représenté par une tache noirâtre entre deux incisions courbes et allongées.

Le guerrier porte une cuirasse et un casque.

Terre rosée de l'Attique, micacée ; travail d'incisions grossièrement exécuté.

Épaisseur : 5 millimètres.

Pl. XIII, fig. 6. — Fragment d'une poterie attique. Fabrication courante du VI^e siècle ou du début du V^e.

La décoration comprend, de l'extérieur à l'intérieur :

1° Une zone circulaire, ornée d'une grecque sommaire ;

2° Deux bandes circulaires, concentriques et rapprochées ;

3° Des baguettes rayonnantes et espacées, limitées par le cercle interne.

Peinture noire, peu lustrée à l'intérieur, très luisante au dehors, mais passant au brun par le délayage.

Surface extérieure orangé pâle ; terre d'un rose orangé.

Épaisseur : 3 m/m 5 à 4 millimètres.

Pl. XIII, fig. 7. — Portion de pied d'une coupe attique, avec le nom du possesseur gravé en dessous **ΙΗΡΟΘΕ (ΟΣ)**.

Beau noir lustré ; surface orangé pâle ; terre d'un rose orangé.

(Fouille exécutée dans la cour de la caserne, à 3 m. 50 du puits n° 8).

Poterie attique (V^e siècle)

Pl. XIII, fig. 8, 9 et 10. — *Morceau d'une coupe à figures rouges (490-480 av. J.-C.).*

Les restes de poteries attiques appartenant à cette époque, sont excessivement rares en France.

Nous rappellerons qu'un débris de cette céramique a été trouvé à Marseille,

par MM. Baillon et Magnan, dans le terrain de l'ancien Couvent des Repenties, situé sur le versant occidental de la butte des Moulins (1).

Pl. XIII, fig. 8. — Le morceau remarquable que nous avons découvert dans le Fort Saint-Jean, présente à la partie supérieure, une portion du rebord limité inférieurement par un angle. Immédiatement au-dessous, on voit un guerrier tourné vers la droite et tenant à sa gauche un grand bouclier rond ainsi qu'une lance ou un javelot ; le bras tendu en avant est malheureusement incomplet. A droite, une autre lance inclinée se croise avec la première et laisse supposer qu'un second guerrier faisait face au précédent. A gauche, enfin, on reconnaît le pied d'un troisième personnage, qui devait être *soulevé horizontalement*. La pointe de ce pied, beaucoup plus haute que le talon, est en effet au même niveau que le visage du guerrier.

L'intérêt de ce beau débris consiste principalement dans la présence d'inscriptions situées au-dessous de l'angle limitant le rebord : à gauche du casque, **NEIKEE** à droite du visage **AΘΙΑ**.

Ces fragments de noms ont permis à M. Pottier de déterminer le sujet représenté, comme ayant été emprunté à l'*histoire de Polynice* (Πολυ)νεΐκες et d'*Amphiaraos*, Α[μ]φια(ρ)εος, ce dernier, roi de Thèbes et devin :

« Polynice séduit la femme d'Amphiaraos, Eriphyle, en lui faisant don d'un collier magnifique ; celle-ci lui révèle la retraite de son mari qui s'était caché, sachant qu'il devait périr dans la guerre contre Thèbes.

« Cette légende est représentée sur nombre de monuments. La même manière d'écrire Α(μ)φιαρ(ρ)εος, en supprimant le μ, se trouve sur un lécythe à figures noires, trouvé à Cervetri. » (Renseignements de M. Pottier (2).

On peut admettre que cette partie du décor était relative à la mort de Polynice.

A gauche, le cadavre de ce personnage dont on voit le pied soulevé. Devant lui, le guerrier barbu, tourné à droite, est Amphiaraos. Casque à cimier bas ; tunique à rayures verticales, ondulées sur la partie gauche ; *œil de face, ovale, vu de profil*, spécial, pour les figures rouges, à cette époque très limitée ; cheveux descendant en boucles sur le cou.

Le bouclier représenté par la face interne, montre ses attaches.

On remarque des lignes horizontales représentant des rênes, et au-dessous du bras du guerrier, deux lignes parallèles, presque verticales, figurant probablement le montant d'un char.

(1) Voir le plan de Marseille, Pl. I, et *Bull. Soc. Arch. de Provence*, 1908, n° 11, p. 24-25, avec une lettre de M. Pottier, *loc. cit.*, 1908, n° 12, p. 58-60.

(2) Voir le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Ch. Daremberg et Edm. Saglio ; article Amphiaraüs, p. 235 et fig. 264.

Ces derniers détails autoriseraient donc l'interprétation suivante : *Amphiaros transporte sur un char le cadavre de Polynice*.

Très beau lustre noir. Figures réservées, de couleur orangée. La peinture de l'inscription qui est terne et d'un gris violacé a été appliquée sur le noir.

Terre rose orangé, de l'Attique. Exécution très soignée. Epaisseurs : cassure inférieure, 4 m/m 5 ; base du rebord, 8 millimètres. (Puits 35).

Pl. XIII, fig. 9. — Agrandissement du n° 8, (dimensions doublées).

Pl. XIII, fig. 10. — Même agrandissement de la partie supérieure.

La photographie avait été exécutée à jour frisant, pour faire ressortir l'inscription, de couleur terne, sur le noir lustré, réfléchissant la lumière ; cet effet, malheureusement, n'a pu être reproduit, et l'on a dû se borner à répéter la figure 9 en accusant l'inscription (1).

Pl. XIII, fig. 11. — *Poterie attique à figures rouges, d'une époque voisine de celle des guerres médiques.* (V^e siècle).

Morceau d'un fond de coupe, représentant une femme tournée à droite.

La partie supérieure du dos et de la tête font défaut, ainsi que l'extrémité des bras et le bas de l'himation.

Malgré ces mutilations, le débris paraît provenir d'une œuvre véritablement artistique. Le dessin, d'une exactitude rigoureuse, témoigne d'une grande habileté de main.

De la chevelure, on ne voit plus que deux boucles qui descendent gracieusement sur le dos et l'épaule droite, mais on admirera les plis de la tunique, tombant avec élégance, de l'épaule à la taille, et ceux de l'himation relevé sur le bras gauche.

Au revers et près du bord inférieur du fragment, on voit deux petits cercles concentriques, indiquant que le sujet, figuré à l'intérieur, était au centre de la coupe.

Très beau lustre noir. Figure réservée, d'une teinte orangé pâle.

Terre rose orangé, de l'Attique. Epaisseur : 7 millimètres. (Fouille b).

Pl. XIII, fig. 12 et 13. — *Poterie attique.* (V^e siècle).

Fragment de coupe, orné de peintures sur les deux faces.

Pl. XIII, fig. 12. — A l'extérieur, une femme fuyant à droite.

On voit un pied ne s'appuyant que sur la pointe et le bas du vêtement dont l'obliquité est en rapport avec le mouvement du personnage.

Pl. XIII, fig. 13. — Face interne avec une zone circulaire, réservée, pré-

(1) La peinture de l'inscription, qui est d'un gris un peu violacé, devient jaunâtre quand elle est mouillée.

sentant, à l'intérieur d'un filet noir, une grecque finement tracée. Ce décor est en noir passant au brun par le délayage.

Surface orangée dans la figure réservée.

Très beau lustre noir. Terre compacte, fine et bien épurée, d'un rose orangé. Epaisseur : 3 m/m 5 à 4 millimètres. (Fouille c).

Pl. XIII, fig. 14. — *Fragment de vase attique.* (Seconde moitié du V^e siècle-IV^e).

Ce débris faisait partie de la base du col, et présente une rangée d'oves, d'une exécution assez négligée.

D'après les indications de M. Pottier, le même décor existe sur une œnochoé du Musée du Louvre (G, 75).

Beau lustre noir, dans le décor et à l'intérieur ; surface orangée ; terre rosée. Epaisseur : 4 m/m 5 à 6 millimètres.

Trouvé dans la fouille exécutée dans la cour de la caserne, à 3 m. 50 du puits n° 8. Terrain remanié jusqu'au sol naturel.

IV^e Siècle

Nous n'avons recueilli dans le Fort Saint-Jean qu'un seul débris de poterie attique, orné de peinture et appartenant au IV^e siècle. Ce morceau a été trouvé dans les déblais des puits de fondations, de sorte que nous ignorons s'il provient de la partie supérieure de l'assise archéologique n° 3, ou des remblais superposés au sable jaune n° 4.

Pl. XIII, fig. 15. — *Fragment de vase.*

Femme tournée à gauche. Le tesson ne comprend que le buste avec une partie de la tête.

Le haut du corps et la tête, inclinés en arrière, font supposer que le personnage devait être étendu, dans l'attitude du repos. La chevelure bouclée retombe négligemment sur la nuque.

On remarquera les plis du vêtement sur la poitrine et l'épaule gauche.

Le cou est orné d'un collier de perles. Une bandelette, garnie de perles également, descend sur les cheveux jusqu'au voisinage de l'épaule, mais cette partie de la peinture, faite par retouches de blanc, a presque entièrement disparu. Les lignes du profil indiquent un travail assez négligé.

Noir lustré, passant au brun par le délayage (cheveux). Perles, d'un blanc épais et jauni. Figure réservée, orangée.

Intérieur peint en noir lustré, avec une bande circulaire étroite, réservée vers le haut ; un filet noir au-dessus.

Épaisseur : 6 m/m 5.

Céramique étrusque dite *Bucchero nero* (VI^e et V^e siècles)

La céramique étrusque, désignée sous ce nom, n'avait pas encore été signalée en France. Nous en avons recueilli, dans les puits de fondations et dans nos fouilles, une soixantaine de morceaux, appartenant, pour la plupart, à des coupes profondes, munies d'anses élevées, plates et verticales (*canthares*).

Ces débris peuvent être attribués à une vingtaine de pièces distinctes, au minimum.

Pl. XVII, fig. 5. — Canthare étrusque (*bucchero nero*) du Musée du Louvre (salle C, n° 328), figuré comme pièce de comparaison.

Ce type est très répandu dans l'Etrurie.

Le pied assez surbaissé ainsi que la forme anguleuse de la panse, la décoration que l'on voit au-dessus de l'angle et les incisions circulaires du bord, enfin les anses aplaties et si gracieuses dans leur développement, fournissent autant de caractères que l'on retrouve sur les restes de cette céramique découverts par nous à Marseille.

Pl. XIII, fig. 16. — Fragment d'une petite coupe, montrant une faible partie de la panse au bas de laquelle on voit, sur la périphérie du fond, une saillie anguleuse.

Le méplat supérieur de cette saillie, est orné d'une rangée de petites incisions obliques et très rapprochées, faites à l'ébauchoir (1).

Terre de *bucchero nero*, bien fumigée, finement pailletée de mica blanc, et recouverte d'un mince enduit noir, à peine lustré.

Pl. XIII, fig. 17. — *Même céramique.*

Morceau d'une coupe, de même type que la précédente, mais de plus grande taille.

Portion du fond et de la panse, avec la partie inférieure d'une anse plate et verticale.

(1) Pour rendre les ornements plus visibles, sur les figures 16 et 18, nous avons jugé nécessaire de teinter légèrement les incisions, avant de photographier les débris représentés.

A gauche et à la base de l'anse, vestiges de la décoration incisée, au-dessus de l'angle qui limite le fond.

Terre moins bien fumigée, renfermant d'abondantes particules de mica blanc. Enduit noir, non lustré, recouvrant la surface.

Pl. XIII, fig. 18. — *Même céramique.*

Grande portion de coupe ; partie du fond et du pied.

L'angle de la périphérie est arrondi ; au-dessus, rangée d'incisions obliques, un peu inégalement espacées.

On se rend bien compte, sur ce spécimen, que les incisions n'ont pas été exécutées au moyen de la roulette. Le dessous du pied est creux.

Même terre et même enduit que précédemment.

Trouvé dans le puits n° 35, au même niveau que le fond de poterie indigène marqué en dessous d'une croix incisée. (Pl. XV, fig. 1).

Pl. XIII, fig. 19. — *Même céramique.*

Portion d'une coupe semblable aux précédentes.

On voit une partie de la panse et du fond, ce dernier limité sur la périphérie par un angle presque droit. Méplat assez large, présentant une ornementation régulière et continue, formée d'incisions obliques qui se recourbent à gauche, en dessinant des festons.

Terre de bucchero, mal fumigée, rosée ou brunâtre par places ; particules de mica très abondantes. L'enduit noir a presque entièrement disparu.

Il y a lieu de noter que le décor ponctué, tracé à la roulette, et si fréquent sur le bucchero nero, n'existe sur aucun de nos débris.

POTERIES INDIGÈNES

C'est un fait assurément remarquable que la couche archéologique n° 3, si riche en débris de céramiques peintes, importées, d'origines diverses et lointaines, se soit montrée relativement pauvre en restes de poteries indigènes. D'ailleurs, ainsi qu'il ressort des constatations que nous avons consignées dans ce livre, aucune couche archéologique antérieure à celle qui contient, *dès la base*, les vestiges de la civilisation ionienne, ne s'est présentée dans le Fort Saint-Jean, et nous verrons que la même observation s'applique, jusqu'à ce jour, aux différentes parties du sol de Massalia qui ont déjà fourni des restes se rapportant à la période de la colonie hellénique.

Cette remarque jointe à celles que nous aurons l'occasion de faire, en ce qui

concerne toute la région avoisinant Marseille, offre un intérêt capital au point de vue de la question de l'origine de la cité phocéenne.

On peut distinguer deux catégories parmi les poteries indigènes que nous avons trouvées associées, dans le Fort Saint-Jean, aux céramiques précédemment décrites.

Les unes, très primitives et façonnées à la main, offrent tous les caractères des poteries dites *hallstattiennes* ; les autres, témoignant de l'emploi du tour, présentent, avec une ornementation spéciale, des formes attestant l'influence de la civilisation hellénique.

Les premières remontent incontestablement au VII^e et au VI^e siècle ; les secondes *peuvent être attribuées avec certitude, au VI^e siècle* et probablement encore au V^e, d'après des observations que nous avons eu l'occasion de faire récemment.

Poteries indigènes, façonnées à la main

Pl. XV, fig. 1. — Débris d'une poterie qui avait probablement la forme d'une cuvette largement ouverte.

La terre extrêmement chargée de paillettes de mica blanc et de sable siliceux, présente une teinte grisâtre, un peu rosée sur les deux faces. Elle est recouverte d'un enduit excessivement mince, d'argile fine et de couleur gris fer, qui a partiellement disparu par suite de l'usure.

La surface a été lissée à l'aide d'un ébauchoir dont les traces sont encore très visibles.

Le fond, qui constitue la partie intéressante de cette pièce, est légèrement convexe à l'intérieur et concave inférieurement. Malgré l'usure de la périphérie, sur la face inférieure, on doit supposer qu'il était dépourvu d'un rebord formant un véritable pied. L'absence de courbure, dans un plan vertical, sur le pourtour et au-dessus de la base, conduit à cette hypothèse.

La face inférieure offre enfin deux sillons assez larges, qui se coupent à angle droit dans le centre.

Cette marque cruciforme (*signe solaire?*) est à rapprocher de celles que l'on observe sur un certain nombre de vases préhistoriques, provenant du Lac du Bourget et conservés dans le Musée de Saint-Germain (Salle V, n^{os} 7.623, 16.532 à 16.536, 26.524. Elle existe également sur un fond de vase en terre rouge, trouvé dans le tumulus n^o 7, du Plateau de Ger. (Fouilles du général Pothier). — Musée de Saint-Germain ; Salle VI, vitr. 15, n^o 33.027.

Ce débris a de 5 à 8 millimètres d'épaisseur et est figuré aux 2/3 de sa grandeur naturelle.

Pl. XV, fig. 2. — Morceau d'un vase, appartenant à la même céramique. La pâte renferme beaucoup de mica blanc et de sable siliceux.

Teinte grise intérieurement et rosée sur les deux faces.

A l'extérieur seulement, un léger enduit d'argile fine, brunâtre et micacée.

Ornementation incisée : une raie circulaire limitant une rangée de dents de loup. Ces dernières présentent une incision médiane, sur laquelle se rencontrent deux à deux et à angle aigu, des incisions obliques qui, de chaque côté, sont parallèles et au nombre de trois. Epaisseur : 5 à 6 millimètres.

Pl. XV, fig. 3. — Fragment d'un vase grossièrement exécuté, montrant le haut de la panse très peu renflée, ainsi que la base du col.

La terre grisâtre est remplie de grains de calcite.

La décoration consiste uniquement en incisions fines et espacées, parallèles et presque verticales.

Pl. XV, fig. 4 et 5. — Deux débris d'un même vase, formé d'une terre assez siliceuse, renfermant du mica blanc et des grains de calcite.

A l'intérieur, la pâte est grisâtre dans le n° 4, mais enfumée et noirâtre dans le n° 5 ; colorations rosées sur les deux faces.

Ces tessons appartiennent à la base du col (n° 4) et à la partie supérieure de la panse, très légèrement convexe (4 et 5) et ornée de larges et profonds sillons, tracés verticalement.

Au-dessous de la zone décorée, la surface est lisse. La terre refoulée fait irrégulièrement saillie sur le bord des sillons.

On peut juger de la longueur des ornements d'après le débris n° 5, qui est brisé à la limite du col.

Pl. XV, fig. 6. — Fragment d'un vase comprenant une partie du col lissé à l'ébauchoir et une faible portion du haut de la panse, décoré d'une rangée d'impressions profondes, obliques et ovalaires.

Terre grossière et grisâtre, rosée à l'intérieur.

La pâte, assez siliceuse, est chargée de grains de calcite et renferme de minuscules paillettes de mica blanc.

A l'extérieur, un mince enduit d'argile fine et grise, un peu micacée.

Pl. XV, fig. 7. — Débris de vase.

Base du col avec le haut de la panse qui est assez convexe.

Terre grossière et grisâtre renfermant de nombreux grains de calcite.

Sur les deux faces, traces d'un mince enduit d'argile fine, noire à l'intérieur et brunâtre au dehors.

La décoration consiste en une rangée d'impressions anguleuses obtenues avec l'ébauchoir et sur le bord desquelles la terre, refoulée à droite, forme un léger bourrelet.

Pl. XV, fig. 8. — Portion d'un assez grand vase, qui pouvait avoir la forme d'une marmite. Ce tesson comprend une partie du col et de la panse, avec une anse pleine, horizontale.

La terre, assez grossière, renferme des fragments de calcite broyée, avec de nombreuses et fines paillettes de mica blanc.

La teinte générale est grisâtre avec des colorations rosées vers la surface, et particulièrement accusées à l'extérieur.

Cette poterie est enfin recouverte d'un très mince enduit d'argile fine et micacée, noircie à l'intérieur et brunâtre au dehors.

Col lissé à l'ébauchoir et, vers l'ouverture, légèrement déversé au dehors.

Anse très épaisse et en forme d'oreillette, presque rectangulaire. Les bords latéraux sont droits. Le côté opposé à la panse est concave; cette disposition a été obtenue par pression, ainsi que l'indique la saillie inférieure du bord qui facilitait la préhension.

L'ornementation, située à la base du col, consiste en une sorte de grossière cordelière, formée par l'application d'un bourrelet, offrant des encoches obliques, très irrégulières.

Au-dessous de ce cordon, la panse est entièrement lisse. Epaisseur : de 8 à 10 millimètres.

Figuré aux $\frac{2}{3}$ de la grandeur naturelle.

Pl. XV, fig. 9. — Portion d'un vase appartenant à la céramique déjà représentée par les n^{os} 1 et 2.

La forme est légèrement anguleuse à la limite du col et de la panse.

La terre très siliceuse et fortement micacée, renferme quelques grains de calcite; de couleur grise, elle est devenue rougeâtre à l'intérieur, sous l'effet de la cuisson.

La face externe est rosée par places, et plus généralement brune ou noirâtre.

Le col développé en hauteur, diminuait de diamètre, de la base à l'ouverture.

L'ornementation, située à la partie supérieure de la panse, consiste en une rangée d'entailles profondes et très rapprochées, presque verticales et parallèles.

Forme et décoration caractéristiques de la fin de la période du bronze et de l'époque hallstattienne. Epaisseur : 7 à 8 millimètres.

Pl. XV, fig. 10. — Morceau d'une coupe carénée sur la périphérie, et rappelant, par sa forme, le n° 12 de la même planche.

A partir de l'angle extérieur, le bord est légèrement incurvé vers l'ouverture.

Cette poterie paraît se rattacher, par la composition de sa pâte, à la céramique indigène des n° 1 et 2.

La terre, de couleur grise, et rosée par places, est assez siliceuse et contient en abondance de fines paillettes de mica blanc, associées à quelques menus fragments de calcite.

Elle est recouverte d'une très mince couche d'argile épurée, mais encore micacée, dont la coloration varie du gris fer au brun noirâtre. Cet enduit porte des traces de polissage.

La partie comprise entre la carène et le bord de l'ouverture, offre une ornementation particulièrement intéressante.

Cette décoration consiste en zigzags, formés par trois bandes étroites et parallèles, dont la teinte un peu blanchâtre se distingue assez bien de la couleur sombre de la terre.

L'examen à la loupe montre que ces bandes, quoique très superficielles, ne résultent pas de l'application d'une véritable peinture. L'aspect *subnacré* est tout à fait spécial, et sous un faible grossissement, on peut constater que la coloration résulte de l'accumulation de très fines particules blanchâtres.

Le décor paraît donc avoir été obtenu au moyen d'un minéral trituré, ayant adhéré à l'argile lorsque celle-ci était encore fraîche.

Épaisseur : 3 à 4 millimètres.

L'ornementation a été accusée sur la figure.

Poteries grises, indigènes et faites au tour

Cette céramique découverte pour la première fois, dans nos fouilles du Baou-Roux, près Simiane (Bouches-du-Rhône) (1), a été retrouvée dans divers oppidums de la Basse-Provence.

Depuis longtemps déjà, nous avons acquis la conviction que les poteries dont il s'agit, appartiennent à la période de la colonie hellénique, mais il ne nous avait pas été possible d'en déterminer l'âge avec certitude. Nous possédions cependant, à ce sujet une première indication.

Les fouilles que nous avons exécutées pendant plusieurs années, dans l'oppidum des Pennes près Marseille, n'ont fourni aucun tesson de ce genre,

(1) G. Vasseur. — *Note préliminaire sur l'industrie ligurienne en Provence au temps de la colonie grecque*. An. Fac. d. sc. de Marseille, t. XIII, 1903, p. 18, 19, Pl. VIII, fig. 11-13.

malgré l'extrême abondance des vestiges grecs et indigènes rencontrés (1). Cet habitat ne date que des III^e et II^e siècles avant notre ère, et il était naturel d'en conclure que la fabrication de nos poteries grises avait dû cesser antérieurement à cette époque.

La présence de cette céramique dans l'assise (n^o 3) du Fort Saint-Jean (VII^e, VI^e et V^e siècles) est venue, d'autre part, à l'appui des observations précédentes, mais sans apporter dans la question, toute la précision désirable. Or, une découverte récente, dont nous parlerons plus tard, nous montre aujourd'hui les mêmes poteries, associées, dans une couche archéologique, à de nombreux restes de la *céramique attique à figures noires*, datant du VI^e siècle.

Ce synchronisme peut donc être considéré maintenant comme rigoureusement établi, avec cette restriction, cependant, que nous ne pouvons fixer encore le début même et la fin d'une fabrication qui nous paraît avoir persisté dans le V^e siècle.

Les poteries grises indigènes, de la période hellénique, sont caractérisées par leur ornementation *faite au tour et à l'aide du peigne*.

Celle-ci consiste en rainures ou rayures circulaires rapprochées, et en bandes sinueuses à rayures longitudinales, dessinant des *ondes obliques* (2).

Nous avons déjà montré (3) que les bandes rayées sinueuses ont été obtenues au moyen d'une sorte de peigne dont le va-et-vient dans un plan vertical devait produire ces ondulations.

L'asymétrie et l'obliquité des ondes s'expliquent facilement par les mouvements de la main du potier plus prompt à s'abaisser qu'à se relever ; il est résulté de ce fait une disposition des ornements en dents de scie, arrondies, présentant généralement un côté gauche court et souvent presque vertical, tandis que le côté droit s'allonge obliquement.

Les formes attribuables à cette céramique sont principalement des vases et des coupes.

Certains débris de cols semblent avoir appartenu à des œnochoés. Des anses droites et allongées, constituées par deux tiges accolées dans la longueur, ont été copiées sur des formes grecques et proviennent vraisemblablement d'amphores.

(1) Voir le *Compte-rendu du Congrès préhistorique, international de Monaco*, 1906.

(2) Cette ornementation très simple et encore utilisée de nos jours (Aubagne, Hyères, etc.), se retrouve sur des poteries faisant partie de nos collections et appartenant à des époques très diverses : vase mérovingien de Saint-Blaise, près Fos, Bouches-du-Rhône ; plats de l'époque de François I^{er}, Cabrières, Hérault, etc.

(3) Ann. Fac. sc. de Marseille, *Loc. cit.*

Les rayures circulaires et les ondes obliques se montrent fréquemment sur le col et l'épaule des vasés.

Les coupes particulièrement abondantes, étaient surbaissées et anguleuses sur la périphérie.

L'ornementation que l'on voit à l'extérieur du bord, se compose ordinairement de la bande sinueuse, seule ou accompagnée en dessus, de rayures circulaires ; certaines coupes offrent même en dehors, deux bandes sinueuses superposées.

La terre de ces poteries est le plus souvent de couleur gris cendre, plus rarement d'un ton un peu bistré ou jaunâtre ; elle est fine et compacte, mais présente quelques vides et renferme de minuscules paillettes de mica blanc. Quelques débris, enfin, sont recouverts d'une mince couche de peinture toujours terne, noirâtre ou d'un gris foncé.

On est frappé de la similitude qui existe, au point de vue de la pâte, entre les poteries grises dont nous parlons et celles que Déchelette a rapportées à la période visigothique (*ornementation estampée : rouelles et palmettes*).

Nous pensons que ces deux céramiques furent fabriquées avec la même terre, à Marseille, où l'argile rencontrée dans les travaux de la rue Colbert, se prêtait bien à ce genre de fabrication.

Toutefois, tandis que la poterie grise du VI^e siècle avant notre ère paraît avoir été relativement localisée, la poterie visigothique, si répandue dans le Midi de la France, et aussi abondante à Bordeaux (1) qu'à Marseille, peut être considérée comme ayant eu diverses origines.

Pl. XV, fig. 11. — Portion de col d'un assez grand vase (œnochoé ?).

L'ouverture montre un large rebord relevé vers l'extérieur et probablement destiné à recevoir un couvercle.

Terre d'un gris très pâle, compacte et bien épurée, renfermant toutefois de fines paillettes de mica blanc.

En dehors, un léger enduit, de couleur gris fer, usé ou écaillé par places.

L'ornementation bien caractérisée, comprend deux zones horizontales, à rainures circulaires, entre lesquelles court une bande sinueuse rayée longitudinalement et dessinant des ondes obliques. Cette dernière décoration se compose de cinq raies tracées avec le peigne et au moyen du tour.

Épaisseur : 6 à 10 millimètres.

Pl. XV, fig. 12. — Portion d'une coupe carénée sur la périphérie.

A partir de l'angle extérieur, le bord est légèrement incurvé vers

(1) Les signes chrétiens sont fréquents sur les poteries visigothiques de Bordeaux et *excessivement rares* sur celles de Marseille.

l'ouverture, et orné au dehors d'une bande ondulée, comprenant deux sillons parallèles et de plus fines rayures, tracés par le peigne.

Terre identique à celle du n° 11, et recouverte d'un mince enduit de couleur noirâtre.

Épaisseur : 4 millimètres.

Pl. XVI, fig. 1. — Morceau de bord d'une poterie grise, épaisse et présentant une anse presque horizontale.

Ce débris provient vraisemblablement d'une coupe qui offrait de grandes dimensions et était munie de deux anses opposées. (Fabrication indigène ; style grec).

L'ornementation consiste en rainures circulaires, profondes, faites au moyen du peigne.

Le même genre de décoration accompagne souvent les *ondes obliques* que l'on observe sur les coupes plus petites, appartenant à la même céramique.

Épaisseurs : 5 millimètres ; bord de l'ouverture 8 à 9 millimètres.

Objets en métal

Ainsi que nous l'avons fait remarquer au début de cet ouvrage, les vestiges antiques recueillis dans l'assise n° 3 du Fort Saint-Jean consistent presque exclusivement en débris céramiques, tandis que les objets en métal se sont montrés très rares dans la même couche.

Quelques débris indéterminables en fer et en bronze ont été cependant recueillis dans le gisement, ainsi qu'une pointe de flèche bien conservée et deux hameçons de petite taille.

Pl. XIV, fig. 8. — Pointe de flèche en bronze, présentant une douille et quatre ailerons.

Les hameçons en bronze ont 10 et 11 millimètres de longueur et n'offrent aucune particularité intéressante.

De l'absence de monnaies dans la couche archéologique

Les monnaies que nous avons rencontrées dans nos fouilles proviennent des remblais superposés au sable jaune (n° 4).

Comme on pourrait s'étonner, au premier abord, qu'il n'en ait été recueilli aucune dans la couche archéologique n° 3, il est nécessaire de rappeler ici que

les conditions dans lesquelles nous avons dû faire nos recherches n'étaient guère favorables à de semblables découvertes.

On sait que les monnaies contemporaines des poteries que nous avons décrites, telles que les *monnaies asiatiques du trésor d'Auriol*, ou encore les premières marseillaises : *monnaies dites au crabe ; Apollon, premier type*, etc. ; étaient en argent et de dimensions extrêmement petites.

La recherche de ces pièces aurait donc nécessité le criblage de la terre au moyen d'un tamis à mailles fines, et plus exactement, le tamisage dans l'eau, rendu indispensable par la proportion d'argile que renferme la couche archéologique. Ce procédé, qui aurait peut-être donné des résultats, ne pouvait être employé en raison de la rapidité d'exécution des travaux, et il est regrettable de penser qu'il en sera toujours ainsi dans Marseille, à moins que l'on n'ait un emplacement à sa libre disposition pour y pratiquer des fouilles.

Poteries des III^e et II^e Siècles avant notre ère découvertes dans les terrains remaniés (n° 5), traversés dans les puits de fondations ou superposés au sable jaune (n° 4)

Les plus anciens vestiges recueillis dans l'assise superposée au sable jaune (n° 4) sont des restes de la céramique campanienne des III^e et II^e siècles, ainsi que des morceaux de poteries dites *ibériques, à décor pseudo-mycénien*.

Céramique campanienne

Terre rouge, couverte noire, très résistante ; ornements en reliefs, obtenus à l'aide de cachets.

Les débris de cette céramique, si repandue sous Marseille, dans les oppidums de la Provence, et d'une façon plus générale, dans le Midi de la France, ont été trouvés en abondance dans le Fort Saint-Jean.

Ces poteries très connues n'ont ici d'autre intérêt que de nous renseigner sur l'âge de la première couche qui fut superposée au sable jaune (n° 4) et remaniée par la suite ; nous nous bornerons donc à en figurer certains spécimens se prêtant à quelques remarques.

Pl. XVI, fig. 2. — Fond de coupe, décoré à l'intérieur, de quatre palmettes disposées en croix, mais avec *la même orientation*.

Le potier n'a pas pris la peine d'observer la symétrie radiaire suivant laquelle ces ornements se présentent habituellement.

On remarquera l'élégance de la palmette qui est beaucoup plus courte que le motif courant.

Pl. XVI, fig. 3. — Fond de coupe orné de quatre palmettes imprimées comme précédemment. Non seulement la symétrie radiaire n'a pas été suivie par rapport aux détails de la décoration, mais la disposition cruciforme de l'ensemble des empreintes est elle-même irrégulière.

En présence de ce fait, on peut se demander si les motifs imprimés avec une telle négligence, n'auraient pas joué, dans certains cas, le rôle de *cachets de potiers*.

Épaisseur : 6 millimètres.

Pl. XVI, fig. 5. — Morceau de fond d'une coupe campanienne, différant des produits de la fabrication courante, par une zone de petits cercles, comprise entre deux rayures circulaires et entourant les palmettes.

Exécution soignée. Épaisseur : 7 millimètres.

Pl. XVI, fig. 6. — Fragment de fond d'une coupe campanienne.

Les quatre palmettes disposées en croix, suivant la symétrie radiaire, sont entourées d'un sillon circulaire. Cette ligne est coupée par des arcs de cercles faiblement incisés, qui dessinent des sortes de festons et aboutissaient, vers leurs points de rencontre, à une palmette dont il ne reste plus qu'une faible trace sur notre débris.

La face inférieure réservée en clair présente, avec la lettre **N** faiblement tracée à la pointe, quelques cercles concentriques, d'une couleur noirâtre passant au brun par le délayage. Épaisseur : 7 millimètres.

Les débris représentés par les figures 5 et 6 rappellent la céramique attique à décoration en godrons et à palmettes incisées, signalée à Montlaurès, près Narbonne, par M. Pottier et attribuée par lui au IV^e siècle et au III^e.

La couverte noire de nos spécimens n'offre pas toutefois le degré de finesse de celle de la poterie attique.

Pl. XVI, fig. 4. — Portion d'un fond de coupe se rapportant à la même époque, mais différant de la poterie campanienne par la terre qui est d'une teinte jaunâtre pâle.

L'ornementation consiste en une guirlande de lierre, obtenue à l'aide d'un

cachet reproduisant en creux le contour du limbe de la feuille avec son pétiole courbe.

A l'intérieur de cette zone, quelques sillons concentriques rapprochés. Épaisseur : 3 millimètres au centre ; 4 m/m 5 dans la cassure extérieure.

Poterie grise, indigène et d'une époque indéterminée (III^e-II^e siècle av. J.-C.?)

Pl. XVI, fig. 7. — Morceau d'une coupe épaisse, vraisemblablement munie d'un bord supérieur en forme de col, et dont on ne voit plus que la naissance, limitée par un angle rentrant.

L'ornementation extérieure, exécutée avec un cachet, diffère complètement de celle que l'on observe sur la *poterie grise à rouelles et palmelles*. Par ses enroulements en volutes, elle rappelle beaucoup le décor de certains bracelets en bronze et de fabrication indigène, que nous avons découverts dans nos fouilles de l'oppidum des Pennes (Bouches-du-Rhône) (III^e et II^e siècles avant notre ère).

Épaisseur : 6 à 8 millimètres.

Cé tesson provient du terrain remanié que nous avons trouvé dans nos fouilles, entre la nouvelle caserne et le rempart.

Poteries peintes, dites ibériques, à décoration pseudo-mycénienne

Les poteries que l'on classe dans cette catégorie, sont abondantes en Espagne et furent, pour la première fois, décrites et figurées sous le nom de *céramique ibéro-mycénienne*, par M. P. Paris, dans sa magistrale publication intitulée : *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*.

On reconnut que les objets de cette fabrication, ne pouvaient provenir d'un atelier de la Grèce héroïque et l'on crut pouvoir tirer de ce fait la conclusion qu'ils durent « rayonner autour de quelque centre, vraisemblablement un port « de la côte orientale d'Espagne, où le commerce mycénien apportait vers « l'an 1200, des produits céramiques ». (1).

Nous savons aujourd'hui, que les poteries en question se montrent associées

(1) Salomon Reinach. — *Revue Archéol.* 1905, I, p. 150.

en France, à des vestiges beaucoup plus récents, dans des gisements tels que Montlaurès, près Narbonne (1) ; le Castellet, aux environs d'Arles (III^e et II^e siècles) (2), et le Baou-Roux, près Simiane (Bouches-du-Rhône) (3).

A ces découvertes déjà signalées, nous ajouterons celle de tessons ibériques à Mourèze (Hérault), dans une accumulation de poteries hallstattiennes, parmi lesquelles nous avons également recueilli une anse de coupe attique : enfin très récemment, notre savant confrère, M. Rouzaud, de Narbonne, a bien voulu nous faire savoir qu'il avait trouvé dans l'oppidum d'Enserune, près Béziers, des débris attiques, à *figures rouges* (fin V^e siècle, début du IV^e), de la céramique attique guillochée (fin IV^e siècle) ainsi que des restes de poteries campaniennes et ibériques.

La présence de cette dernière céramique au Baou-Roux, laissait supposer une importation par Marseille et l'on pouvait s'attendre à en retrouver la preuve un jour, dans le sol même de l'antique cité. La découverte, dans le Fort Saint-Jean, de tessons bien caractérisés et appartenant à cette catégorie, vient donc confirmer entièrement nos prévisions (4) ; elle concorde, d'autre part, avec les observations antérieures, au point de vue de l'âge que l'on peut attribuer, jusqu'à présent, aux poteries dont il s'agit.

Il convient cependant de rappeler que la céramique à décor pseudo-mycénien, constitue un *genre* ou mieux une *famille*, plutôt qu'une *espèce*.

La pâte en est variable et indique incontestablement divers centres de fabrication ; enfin l'ornementation, elle-même, laisse entrevoir la possibilité d'établir un jour, des divisions dans le groupe.

On ne peut admettre, d'ailleurs, qu'une imitation de l'art mycénien ait pu se produire brusquement au VI^e ou au V^e siècle avant notre ère et après une lacune, d'au moins 600 ans, alors que l'observation découvre, dans ce style abâtardi, une *véritable survivance*, impliquant par conséquent, dans quelque région, la continuité nécessaire.

A l'exception d'un seul morceau, trouvé dans l'assise n^o 3, les débris que nous allons faire connaître, ont été recueillis avec les poteries campaniennes dans le terrain remanié, recouvrant le sable jaune n^o 4.

Pl. XIV, fig. 13. — Morceau de panse d'un assez grand vase.

On voit l'ornementation d'une large zone circulaire, qui devait être limitée par deux cercles, et divisée en métopes par des bandes verticales groupées.

(1) H. Rouzaud. — *Notes et observations sur le pays narbonnais. I, Sur la nécropole ancienne de Montlaurès, etc.* Bull. Com. arch. de Narbonne, t. VIII, 1905.

(2) Vasseur. — Bull. Soc. Archéol. de Provence, 1907, n^o 9, p. 54 et s.

(3) Vasseur. — Compl. rend. Ac. d. Inscr., 1905, p. 383 et s.

(4) Vasseur. — Loc. cit., p. 386.

Chaque métope est décorée de quatre cercles concentriques, présentant au centre le trou produit par l'emploi d'un compas.

Le débris montre un groupe de trois bandes verticales, la trace d'une bande horizontale, en bas et à droite, et une partie des cercles concentriques de deux métopes.

Peinture en rouge vermillon un peu luisant.

Vestiges d'un graffite (?) formé de trois incisions longues et profondes, presque parallèles et un peu inclinées à droite.

Terre bien cuite, sonore et résistante, d'une couleur rosée sur les deux faces, et grisâtre à l'intérieur.

La pâte qui paraît très siliceuse, contient beaucoup de mica et quelques parcelles de calcaire blanc.

Épaisseur : 4 millimètres.

Le morceau que nous décrivons offre le grand intérêt d'avoir été recueilli dans la couche archéologique n° 3, contenant les poteries grecques des VII^e, VI^e et V^e siècles. Il est encore intéressant par son ornementation archaïque, rappelant celle que l'on observe sur certains vases de Chypre. (Voir E. Pottier, *Vases antiques du Louvre*, 1^{re} série, Pl. 8, A 120 (1).

Pl. XIV, fig. 9. — Fragment n'offrant aucune courbure dans un plan vertical, et ayant appartenu à une poterie de forme cylindracée, ou à un col de vase largement ouvert.

L'ornementation devait se composer de bandes verticales, reliées transversalement par des bandes arquées rapprochées.

Peinture mate et d'un ton rougeâtre, un peu vineux, tirant sur le brun. Engobe mince et grisâtre à l'extérieur.

Terre micacée, fine et compacte, bien cuite, grisâtre à l'intérieur, rosée sur les deux faces.

Épaisseur : 4 millimètres.

Pl. XIV, fig. 10. — Morceau de panse d'un assez grand vase.

L'ornementation comprend une portion de cercles concentriques, ou d'une spirale à tours serrés et un motif résultant de la combinaison d'arcs de cercles. Ce dernier présente deux bandes larges et courbes, qui se coupent sur la bordure ; l'une d'elle pénètre dans le champ de l'ornement qui est en outre divisé par des lignes arquées, presque parallèles. On peut admettre que la large bordure résulte de l'aplatissement du pinceau à la terminaison des arcs.

(1) Un débris ibérique du gisement hallstattien de Mourèze (Hérault), offre une ornementation analogue à celle du vase chypriote figuré sur le même ouvrage, Pl. 9, A 165.

Peinture d'un brun rougeâtre, peu résistante et en partie effacée. La figure montre la décoration restaurée.

Surface, d'un ton rose orangé (beaucoup trop sombre et trop jaune sur la figure).

Terre rosée, bien cuite, contenant beaucoup de mica et quelques parcelles de calcaire blanc.

On voit, à l'intérieur, de profondes rainures produites par l'emploi du tour.

Épaisseur : 4 à 7 millimètres.

Pl. XIV, fig. 11. — Fragment de la panse d'un vase.

La faible partie de la décoration conservée sur ce débris offre bien les caractères de la poterie ibérique dont nous nous occupons.

On remarquera non seulement les arcs de cercles concentriques disposés par groupes, se coupant dans une même zone circulaire, mais encore des arcs à faibles rayons, compliquant encore le réseau de lignes.

Peinture mate et rougeâtre. Surface interne noircie ; l'extérieure plus grise que sur la figure.

Terre bien cuite et très résistante, d'une couleur grisâtre, probablement due à l'incinération.

La pâte contient du mica et quelques particules calcaires.

Épaisseur : 5 millimètres.

Pl. XIV, fig. 12. — Ce tesson n'est courbé que dans le sens horizontal, et a pu appartenir à un vase de forme cylindracée, ou plus vraisemblablement au col d'un vase à très grande ouverture.

L'ornementation, grossièrement exécutée, consiste en bandelettes formant de faibles ondulations suivant la verticale, et traversées par une ligne horizontale circulaire. Ce genre de décoration est très fréquent dans les poteries ibériques.

Peinture mate et peu résistante, d'un ton brun rougeâtre.

Terre bien cuite et rosée, micacée. Épaisseur : 4 à 6 millimètres.

Pl. XIV, fig. 14. — Morceau d'un grand vase (portion de col ?) dont l'ornementation, assez grossièrement exécutée, est répartie dans des zones circulaires, horizontales.

La zone supérieure offre des lignes verticales reliées vers le haut et transversalement par des arceaux rapprochés et superposés ; la deuxième ne présente que des bandes circulaires ; la troisième enfin est décorée d'arcs concentriques, s'ouvrant vers le haut, et dont les extrémités, plus ou moins prolongées verticalement, atteignent parfois ou dépassent même le cercle inférieur de la

zone moyenne. Le centre de courbure est marqué par une touche de peinture épaisse et allongée.

Ce motif représenté à droite, reparait partiellement à gauche, et dans l'intervalle, une surface barbouillée, forme peut-être la terminaison d'une large bande verticale.

Engobe très mince, d'un ton jaunâtre un peu bistré (trop jaune sur la figure).

Peinture mate, d'un gris foncé dans quelques touches épaisses, mais généralement d'un brun rougeâtre par le délayage.

La terre, fine et compacte, un peu micacée, est d'une couleur grise, passant au rose extérieurement sur une faible épaisseur.

On observe sur la face interne des rainures très accusées, dues à l'emploi du tour.

Épaisseur : 5 millimètres.

Poteries grises décorées de rouelles et palmettes

Époque visigothique, d'après Déchelette

Les siècles qui suivirent l'époque de la colonie grecque marseillaise, ont laissé dans le Fort Saint-Jean, de nombreux vestiges attestant l'occupation continue de cet emplacement, depuis la domination romaine inclusivement, jusqu'aux temps actuels.

Les terres remaniées (n° 5) qui forment, en cet endroit, la majeure partie du sol, nous ont en effet fourni en abondance des poteries romaines et mérovingiennes, de la poterie grise visigothique et des tessons émaillés, plus récents, d'origine arabe, hispano-arabe, etc.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces diverses céramiques, dont l'étude nous détournerait de notre but, mais en figurant dans cet ouvrage, l'ornementation courante de la poterie grise à décor estampé, nous pensons fournir des documents susceptibles d'être utilisés.

Un spécimen appartenant au même genre de fabrication (fig. 8), montre, en outre, un motif d'ornementation que nous croyons inédit.

Pl. XVI, fig. 9. — Morceau d'un assez grand vase, largement ouvert.

On voit une faible partie de la panse, surmontée d'un bord en forme de col vertical.

L'ornementation comprend : 1° une zone supérieure, dont l'aspect martelé est dû à plusieurs rangées d'impressions obtenues avec un ébauchoir ; 2° une zone inférieure avec une rangée de rouelles à rayons courbes, comme dans la

représentation du *soleil tournant*. Le même motif existe sur un débris trouvé dans Marseille et figuré par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel (1). Epaisseur : 6 à 8 millimètres.

Pl. XVI, fig 10. — Portion d'un vase profond et à large ouverture.

L'ornementation typique consiste en rouelles et palmettes disposées par zones. Epaisseur : 5 à 7 millimètres.

Pl. XVI, fig. 8. — Portion de bord aplati et renversé horizontalement, en dehors.

L'angle interne offre des encoches verticales.

Le méplat montre une ornementation végétale, stylisée, d'une assez grande finesse, et obtenue à l'aide d'un cachet étroit dont les empreintes se touchent suivant la direction de la zone.

Le motif se compose d'une feuille de lierre, à l'intérieur, et d'une tige sinueuse embrassant à sa terminaison une sorte de palmette obliquement renversée.

Nous ne connaissons pas cette décoration sur les spécimens de poteries grises figurés jusqu'à présent.

Epaisseur : 5 à 8 millimètres.

OBSERVATION

Les descriptions précédentes complètent l'exposé de nos observations sur le gisement de poteries antiques du Fort Saint-Jean. Nous pourrions nous en tenir à ces données, et formuler d'ores et déjà des conclusions intéressantes ; nous considérons cependant comme un devoir de rappeler préalablement les découvertes archéologiques antérieures aux nôtres et concernant, pour la période hellénique, non seulement Marseille, mais d'une manière plus générale, le Midi de la France. Enfin des découvertes plus récentes (2) et relatives au même sujet, méritent également d'être mentionnées.

En réunissant ces documents et en y joignant un aperçu de nos connaissances sur les temps qui ont précédé l'immigration ionienne en Provence, nous espérons mettre en lumière un ensemble de faits offrant le plus haut intérêt pour le début de notre histoire.

C'est dans ce cadre agrandi que nos conclusions trouveront leur place naturelle et que nous pourrons fournir quelques précisions sur l'origine et la fondation de Massalia.

(1) MM. Clerc et Arnaud d'Agnel. — *Découvertes archéologiques à Marseille*, Pl. II, fig. 7.

(2) Les résultats de nos recherches dans le Fort Saint-Jean ont été communiqués à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 juin 1910.

III

POTERIES GRECQUES PEINTES

(VII^e, VI^e, V^e ET IV^e SIÈCLES)

ET MONNAIES GRECQUES DU VI^e SIÈCLE

DÉCOUVERTES EN FRANCE

DÉCOUVERTES ANTÉRIEURES A CELLES DU FORT SAINT-JEAN⁽¹⁾

Sépultures du Fort Saint-Nicolas (Marseille)

Grosson - 1773

La plus ancienne publication que nous puissions citer, au sujet des antiquités découvertes dans Marseille, est due à Grosson et date de 1773. Elle a pour titre : *Recueil des antiquités et monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et les arts.*

Cet ouvrage renferme un assez grand nombre de documents importants, mais contient aussi des erreurs, parfois surprenantes.

Le principal fait à signaler, au point de vue qui nous occupe, est l'absence, dans ce volume, de toute indication relative aux céramiques peintes appartenant à l'époque grecque. Cette lacune ne trouve une explication que dans la négligence des chercheurs, qui s'appliquaient alors à recueillir des objets entiers, ignorant encore les données précieuses que l'étude de simples tessons est susceptible de fournir.

Une observation intéressante est à retenir cependant ; elle a trait à la découverte de quelques tombeaux dans un terrain qui faisait partie de la propriété de M^{me} Corail « et s'étendait sous le glacis de la citadelle Saint-Nicolas ».

Grosson a signalé comme ayant été trouvés dans ces sépultures, une lampe en terre, portant au revers l'inscription ANΣΣEN (Pl. 29, fig. 3, p. 186). un

(1) Les poteries grecques peintes que nous mentionnons ont été trouvées dans le Midi de la France et dans les environs de Salins (Jura). Les autres trouvailles relatives aux tumulus du nord-est de la France figurent sur la liste donnée à la fin du chapitre.

En ce qui concerne les monnaies, nous ne rappelons que les découvertes de celles qui ont été importées du littoral de l'Asie Mineure et sont antérieures aux premiers types de monnaies marseillaises.

médaille en terre cuite représentant un buste de femme, aux cheveux bouclés (Pl. 15, p. 135) et un petit vase en verre (Pl. 31).

Il s'agit probablement d'objets d'assez basse époque (1), mais il n'en est pas moins intéressant de constater la présence de ces tombes dans un lieu compris entre la nécropole du Bassin de carénage et les sépultures qui furent découvertes au Pharo, sur l'emplacement du Parc d'artillerie.

Il est donc vraisemblable qu'au temps de la colonie grecque, cette rive du Lacydon, faisant face à Massalia, dut recevoir de nombreux tombeaux et l'on en pourrait inférer qu'à l'heure actuelle, des documents précieux pour l'histoire de Marseille, sont peut-être encore enfouis sous les glacis du Fort Saint-Nicolas.

Découvertes archéologiques du Bassin de carénage de Marseille (1831-1832)

Les plus anciennes découvertes que nous ayons à rappeler, furent faites dans Marseille, en 1831 (2), lors des travaux de creusement du Bassin de carénage (3).

On peut consulter à ce sujet, les *Mémoires et rapports de la Commission chargée par M. le Maire de Marseille, de surveiller les fouilles du Bassin de carénage et de recueillir les objets d'antiquité*.

Sous ce titre, cependant, il n'existe qu'un rapport signé Toulouzan, *sur le produit des fouilles à la fin de juin 1831* (4).

La notice en question ne renferme ni plan, ni coupes, et ne fournit que des renseignements généralement confus et insuffisants.

D'après l'auteur, les travaux ont rencontré l'ancien sol au-dessous d'une assise rapportée, de nature sableuse, et recouverte elle-même par un remblai.

Le sol naturel se montrait composé de calcaires constituant le prolongement de ceux de Notre-Dame-de-la-Garde (5), et au-dessus, d'un calcaire lacustre (6).

La couche sableuse, rapportée, était mélangée de coquilles marines très abondantes et de débris non moins nombreux de poteries et d'objets en verre ; elle fut considérée par la Commission, comme un dépôt provenant du creusement

(1) Le verre paraît avoir été très rare à Marseille dans les premiers siècles de la colonie hellénique.

(2) Les travaux commencés en 1829, furent achevés en 1835.

(3) Voir le plan, Pl. I.

(4) Un exemplaire de ce rapport est conservé dans la Bibliothèque de la Ville de Marseille.

(5) *Crétacé inférieur (Urgonien)*.

(6) *Oligocène inférieur (Calcaire de Lestaque)*.

du Lacydon, exécuté de 400 à 300 ans av. J.-C., le port n'étant auparavant qu'un étang fangeux (1).

Les tombes, extrêmement nombreuses sur cet emplacement, « occupaient dans le sens de la hauteur, *trois assises distinctes... et formées par des nivellements établis à des époques différentes... Sur ce terrain, on distinguait trois plans nivelés qui ont été comblés par des remblais et ont formé ensuite la pente générale actuelle* (2). Les différences de hauteur étaient considérables... »

La première assise, c'est-à-dire la plus basse et la plus voisine du port, renfermait des tombes de l'époque grecque (grosses dalles de pierre et tables de marbre blanc).

La deuxième contenait des cercueils en plomb et des tombeaux bâtis, recouverts par de grandes briques (époque romaine impériale, d'après le mobilier).

La troisième, plus récente encore, comprenait des tombes extrêmement variées, datées par des monnaies, les plus anciennes de ces pièces étant d'Aurélien et les plus récentes, de Jean Zimiscès, qui régna à Constantinople de 969 à 976. Enfin, la même assise a fourni un assez grand nombre d'inscriptions latines, mutilées et incomplètes, les unes païennes et les autres chrétiennes.

Le rapport de la Commission se termine par les conclusions suivantes :

« *Première époque.* — De 600 à 400 ans av. J.-C.

« Les Phocéens fondent Marseille ; leur port n'est autre chose que l'anse de la Fontaine-du-Roi (3).

« Le Lacydon ou un étang fangeux occupe le port actuel de Marseille (4).

« *Deuxième époque.* — De 400 à 300 av. J.-C.

« Les Marseillais creusent le Lacydon et le transforment en un port commode et sûr pour leur marine.

« Les vases provenant du curage sont amoncelées sur la rive méridionale, où elles constituent en partie, le dépôt arénacé du Bassin de carénage.

« *Troisième époque.* — De 300 av. J.-C. au règne d'Auguste, vers le commencement du 1^{er} siècle de l'ère vulgaire.

« Les Marseillais destinent à la sépulture d'une partie de la population, la rive méridionale du port, qui venait d'être comblée et exhauscée par les dépôts de curage. Les nombreux tombeaux de la première assise sont incontestablement grecs (5).

(1) Cette question sera discutée plus loin.

(2) La nécropole offrait donc une disposition en *terrasses étagées*.

(3) Voir le plan, Pl. I.

(4) Nous aurons l'occasion de revenir sur ces conclusions qui sont inadmissibles.

(5) On remarquera que ces tombes ne sont pas attribuées à une époque antérieure à l'an 300.

« *Quatrième époque*, qui comprend les deux premiers siècles de l'ère chrétienne.

« Les Romains qui dominaient à Marseille, étendent la *Necropolis* grecque vers le sud.

« Les tombeaux de la seconde assise sont de cette époque, pendant laquelle il paraît que le christianisme n'avait pas fait de progrès à Marseille, car tous ces tombeaux sont païens.

« Durant cette même époque, il s'établit des briqueteries et les briques sont employées à la construction des tombeaux ainsi que le plomb, au lieu de grandes dalles de pierre froide ou de marbre employées par les grecs.

« *Cinquième époque*. — Du commencement du troisième siècle à la fin du neuvième.

« La *Necropolis* est encore prolongée au sud, et outre les tombeaux, il y a un grand espace réservé pour la sépulture du peuple.

« Les briques sont les seuls matériaux employés ; les gens riches y ajoutent des tables de marbre avec des inscriptions. Les tombeaux de la troisième assise appartiennent à cette époque. On voit par les inscriptions, que la population de Marseille passa progressivement du paganisme au christianisme durant cette époque ».

La seconde publication mentionnant les fouilles du Bassin de carénage est la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, où une notice du Comte de Villeneuve résume simplement le précédent rapport. Ce dernier prêtait à confusion, de sorte que l'auteur parle des trois assises de tombeaux comme ayant été trouvées *en superposition* et non *en terrasses étagées*.

Il ajoute que les objets d'archéologie recueillis dans les travaux, ont été déposés au Cabinet des antiquités de la Ville de Marseille.

La Planche XI qui accompagne cette note porte la date de 1834, et représente quelques-uns des *vases et ustensiles trouvés dans les fouilles*.

Nous appelons l'attention sur ce fait que les *trois vases géométriques dits du Bassin de carénage* et dont il nous reste à parler, ne sont pas figurés sur cette gravure.

Il faut arriver à l'année 1884, pour trouver dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, des observations relatives aux vases en question.

A partir de cette époque, on admit sans contrôle l'authenticité de la provenance de ces pièces et c'est ainsi que dans le *Catalogue des antiquités grecques et romaines* du Musée de Marseille, dressé par W. Frœhner (1897), ces poteries décrites sous les n^{os} 1928, 1929 et 1930, furent classées parmi les objets rencontrés dans les travaux du Bassin de carénage.

L'auteur dit qu'elles appartiennent « à la plus ancienne famille connue de poteries grecques, à celle des îles de Santorin et de Milo », mais il ne fournit qu'une seule indication d'origine concernant le n° 1930 qui porte la mention (trouvé en 1837 - Don de M. Trabaud). A. Dumont, *Bull. hellén.* 1884, p. 188, Pl. XIII b) (1).

La découverte à Marseille, de vases ioniens pouvant être attribués au VIII^e siècle avant notre ère (2), offrait pour l'histoire de cette ville, un intérêt considérable, car il était logique d'en déduire que bien antérieurement à l'établissement des colons venus de Phocée vers l'an 600, des relations commerciales avaient existé entre l'Ionie et une peuplade indigène occupant déjà l'emplacement de Massalia

Comme il convient, en archéologie, de n'accepter que des documents absolument sûrs et que, d'autre part, la question méritait par son importance d'être soigneusement étudiée, il nous parut nécessaire de procéder à un examen très minutieux des pièces dont nous parlons et de rechercher les conditions dans lesquelles les célèbres vases avaient pu entrer dans les collections du Musée de Marseille.

On verra que, dans cette voie, nos efforts n'ont pas été inutiles, si nous rappelons ici les résultats de notre enquête, communiqués à l'Académie des Inscriptions et B. L., en 1910. (C. R., p. 380).

« On peut constater d'abord que les tombes du Bassin de carénage, se rapportant à la période hellénique, ne paraissent pas remonter au delà du III^e siècle avant notre ère. Aucun reste de poteries semblables à celles du Fort Saint-Jean, qui datent du VII^e au IV^e siècle, n'a été trouvé en ce lieu, de sorte que les trois vases géométriques précités, *très antérieurs à la nécropole*, ne se rattachent par aucun lien à l'ensemble de la découverte.

« L'association, dans un même emplacement, d'objets antiques d'époques bien différentes, n'avait assurément rien d'in vraisemblable ; elle nous parut cependant mériter un examen sérieux et c'est le résultat de notre enquête à ce sujet que nous désirons faire connaître.

« Grâce à l'amabilité de M. Clerc, qui a bien voulu faciliter nos recherches dans les collections du Musée Borély, nous avons pu constater que le vase n° 128 offre un encroûtement siliceux (3) ; or, les innombrables tessons que nous avons recueillis dans nos fouilles, soit à Marseille, soit en divers points des Bouches-du-Rhône, ne nous ont jamais présenté que des croûtes

(1) Voir aussi Dumont : *Céramique de la Grèce propre* ; II, p. 120 et s., fig. 10 B.

(2) MM. Clerc et Arnaud d'Agnel (*Découvertes archéologiques à Marseille*, 1904, p. 101.

(3) M. Perdrix, doyen de la Faculté des Sciences de Marseille et professeur de chimie, a eu l'extrême obligeance de confirmer notre observation par une analyse.

« calcaires, en rapport avec la constitution du sol et l'on en peut conclure avec
« certitude que la *pièce dont il s'agit ne provient pas de la région* (1).

« Le vase n° 1929 est plus ou moins recouvert en certains endroits par un
« dépôt calcaire. La particularité la plus intéressante à noter ici consiste dans
« la présence d'organismes marins (test d'huître et peut-être aussi une algue
« calcaire) dont on voit encore quelques restes, fixés à l'extérieur, sur le fond
« de la poterie. Ces vestiges témoignent d'un séjour dans la mer, et par
« conséquent de conditions qui cadrent mal avec la provenance indiquée.

« Le n° 1930 (don de M. Trabaud) rentre dans la catégorie des types dits de
« Santorin, caractérisés par un col et une ouverture relevés en avant et très
« obliquement penchés en arrière.

« L'encroûtement que l'on observe est calcaire, mais nous avons pu constater
« une première inexactitude en examinant l'étiquette ancienne que renferme
« ce vase et qui dut être utilisée par Frœhner. L'indication : « Bassin de
« carénage, 1837 » est manifestement erronée, puisque l'exécution de ce
« bassin fut achevée en 1835.

« Poursuivant donc nos investigations, nous avons jugé utile de rechercher
« comment et à quelle époque M. Trabaud avait pu entrer en possession de
« l'objet dont il s'agit, et, dans l'espoir d'obtenir ces renseignements, nous
« nous sommes adressés au fils du donateur décédé, à M. Guillaume Trabaud,
« qui nous a très obligeamment donné les indications suivantes :

« M. Trabaud père était né à Marseille, en 1821 ; il avait donc dix à onze ans
« lors des découvertes du Bassin de carénage (1831-1832) et seize ans en 1837,
« année inscrite sur l'étiquette du vase comme étant celle de la trouvaille.

« Auditeur à la Cour des Comptes, de 1843 à 1848, M. Trabaud revint
« ensuite à Marseille où il se fit armateur.

« C'est seulement à partir de l'année 1862 ou 1863 qu'il s'occupa d'archéo-
« logie, alors que les découvertes du Bassin de carénage dataient déjà d'une
« trentaine d'années. Il fit de nombreux achats pour sa collection et, vraisem-
« blablement vers cette époque, devint possesseur du fameux vase. On peut
« donc supposer que cette pièce lui fut donnée ou vendue comme ayant été
« trouvée en 1837, sur l'emplacement de la nécropole.

« En résumé, ces remarques montrent que nous ne possédons aucune
« indication sur la véritable origine des trois vases géométriques dont il a été
« si souvent question. L'un de ces vases (n° 1928) ne peut venir de Marseille ;

(1) Le vase géométrique n° 1504 du Musée Borély, provenant de Sardaigne, offre un encroûtement où la silice s'associe au calcaire dans une assez large proportion. (Analyse faite par M. Perdrix).

« le second (n° 1929) paraît avoir été trouvé dans la mer, mais nous ignorons
« dans quelle région ; le troisième enfin (n° 1930) était dans des mains inconnues
« avant d'appartenir à M. Trabaud ; ce n'est pas avec de semblables documents
« que l'on peut écrire l'histoire.

« Deux conclusions se dégagent de ces observations :

« 1^o On n'a découvert jusqu'à présent, à Marseille, aucun vestige d'impor-
« tation orientale antérieure au VII^e siècle ;

« 2^o Nous ne connaissons pas encore la nécropole datant des premiers
« siècles de l'occupation hellénique. »

Découvertes archéologiques faites à Marseille, dans les travaux de percement de la rue de la République (1862-1866).

Les travaux considérables, exécutés dans Marseille pour le percement de la rue de la République (ancienne *Rue impériale*), furent commencés vers le mois de décembre 1862, et terminés le 15 août 1864.

A cette date, du moins, la nouvelle voie fut livrée au public et prête à recevoir les constructions qui devaient la border.

On doit déplorer que pendant cette période de rénovation d'un vieux quartier de Marseille, alors que des quantités énormes de terrain, tombaient sous le pic des ouvriers, une surveillance étroite des tranchées et des fouilles n'ait pas été organisée par la Ville, en vue de recueillir le plus grand nombre possible de vestiges du passé.

Il résulte de cette négligence, que les découvertes conservées à la science furent peu nombreuses et qu'elles n'ont été, pour la plupart, ni repérées, ni consignées, comme il convenait de le faire, avec des indications précises sur les conditions de gisements ; bien des objets, enfin, considérés comme sans importance, ont dû être ainsi négligés, alors que, vraisemblablement, d'autres sont aujourd'hui disséminés et perdus pour avoir été recueillis par des amateurs.

Parmi les antiquités découvertes dans les travaux dont nous parlons, on doit principalement citer :

1^o Une galère de l'époque romaine, mise au jour en faisant les fouilles pour les fondations de la maison qui porte le n° 3, de la rue de la République (1) :

(1) Voir le plan de Marseille, Pl. I, n° 7, ainsi que le *Catalogue* du Musée Borély, p. 3, Frehner.

2° Quarante et un édicules monolithes en pierre calcaire, représentant Demeter ou Cybèle, assise dans une sorte de tabernacle (VI^e et V^e siècles avant notre ère), découverts en 1863, dans le haut de la rue Négrel (1) ;

3° Un mur de (rempart ?), rencontré sur l'emplacement de l'ancien collège des Oratoriens (2) ;

4° Enfin, quelques poteries trouvées isolément, ou recueillies avec des objets divers, dans le cimetière romain du quartier du Lazaret (3).

Au point de vue qui nous occupe particulièrement, il est important de noter l'absence de poteries grecques peintes, parmi les antiquités qui furent alors signalées (4).

En 1903, cependant, M. de Gérin-Ricard a décrit dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (p. 317-319), un vase peint (skyphos), qui aurait été trouvé en 1865, dans la nécropole du Lazaret, et qui doit appartenir à une époque voisine de la fin du IV^e siècle av. J.-C.

L'auteur indique, comme lieu de la découverte, « le point où la rue de la République est coupée par le boulevard des Dames », et par conséquent, l'emplacement du cimetière romain mentionné par Penon, dans les *Travaux de la Société de Statistique de Marseille*.

La situation relative de sépultures établies dans le même endroit, à 600 ans d'intervalle, eût été intéressante à connaître. Dans l'espoir d'obtenir quelques renseignements à ce sujet, nous nous sommes adressés à M. Pauzat, qui possède à Marseille, dans sa collection, la pièce signalée par M. de Gérin-Ricard.

D'après les indications que nous devons à notre aimable confrère, le vase en question fut recueilli par Hippolyte Augier, en 1865, dans une sépulture

(1) Pl. I, n° 3 et Frœner, *loc. cit.*, p. 11-14.

(2) Pl. I, n° 5.

(3) Voir Frœner, *loc. cit.*, et Penon. *Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille* ; t. XXIX, 1865.

(4) On doit attribuer à l'époque grecque, un vase de style primitif, décrit et figuré par A. Dumont, *Bull. de corr. hellén.* 1884, p. 190, pl. XIII.

Cette poterie qui porte dans la collection du Musée Borély, le n° 2067 (Catalogue Frœner), proviendrait d'excavations faites en 1866, dans la rue de la République, aux environs de la Place Centrale (renseignement de Dumont, fourni sans doute, par Augier,).

Ce vase est en terre noire et le travail en est grossier. La panse bursiforme est surmontée d'un large goulot en col d'outre, obliquement coupé de haut en bas, à partir du bord antérieur de l'orifice jusqu'à la naissance de l'anse. Autour du goulot, deux rangées de lignes obliques gravées à l'ébouchoir et simulant un rameau feuillu. Un rameau analogue, mais mieux dessiné, décore dans sa longueur, la face extérieure de l'anse qui est aplatie et relevée sur les bords.

Cette forme rappelle un peu par son galbe, les types beaucoup plus anciens de Santorin et de Milo, dont elle ne serait qu'une dégénérescence à une époque qu'il n'est pas possible de dater.

mise à découvert lors des travaux de construction d'une maison, située au bas de la rue Fauchier (1).

C'est par voie d'échange que M. Pauzat entra en possession de cet objet, mais il avait eu l'occasion de visiter le lieu des fouilles, et se souvint d'y avoir observé des *superpositions de tombes*.

On peut être surpris qu'Augier n'ait pas abandonné au Musée Archéologique, établissement auquel il était attaché, la *seule poterie, de style grec, ornée de peintures*, rencontrée dans les travaux de la rue de la République, mais il faut croire qu'il était coutumier du fait, puisque c'est également par un échange effectué avec lui, que M. Masseilhon, collectionneur à Marseille, devint possesseur de lampes chrétiennes, décrites par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel (2), et trouvées aussi dans le bas de la rue Fauchier.

Il faut admettre enfin qu'Augier ne fit pas part de sa découverte au directeur du Musée, Penon, car ce dernier, s'il en avait eu connaissance, n'aurait pas manqué d'en parler dans sa notice sur les découvertes archéologiques de la rue de la République, ou dans une publication ultérieure.

Les monnaies du Trésor d'Auriol (Février 1867)

En faisant connaître les conditions dans lesquelles nous avons exécuté nos fouilles du Fort Saint-Jean, nous avons montré qu'il ne nous avait pas été possible de procéder à de minutieuses recherches, en ce qui concerne les monnaies d'argent minuscules qui avaient cours à Marseille et dans la Provence, aux VI^e et V^e siècles.

La lacune que présentent à ce point de vue nos trouvailles, est heureusement compensée par la découverte qui fut faite, aux environs d'Auriol, dans le courant du mois de février de l'année 1867, d'un trésor de monnaies grecques, se rapportant au VI^e siècle avant notre ère.

C'est au quartier des Barres, situé dans la vallée de l'Huveaune, à 2 kilomètres environ en amont d'Auriol, qu'un cultivateur, travaillant dans une plantation d'oliviers, rencontra un vase contenant 2137 (3) monnaies d'argent.

(1) Ce point correspond entièrement à l'indication fournie par M. de Gérin-Ricard.

(2) MM. Clerc et Arnaud d'Agnel. — *Découvertes archéologiques à Marseille* — 1904.

(3) Le nombre indiqué par L. Blancard et Laugier (*Iconographie des monnaies du Trésor d'Auriol*) est inférieur au chiffre réel, car le col du vase fut brisé, lors de la découverte, et bien des pièces se répandirent dans le terrain. C'est ainsi qu'à différentes reprises, le propriétaire du

Ces pièces anépigrahes, très variées de type, d'un côté, et presque toutes à l'aire creuse, de l'autre, offrent des caractères remarquables.

« Quelques-unes sont d'un archaïsme qui sent encore la barbarie. Certaines « têtes de bélier sont grossièrement indiquées par des points, et n'ont ni la ligne « du profil, ni les contours du relief ; d'autres sont dessinées et relevées avec « art. Les moindres détails en sont traités avec une véritable imitation de la « nature. Un lot nombreux de types à la tête bizarrement coiffée d'un bonnet « diadémé, est d'une facture naïve, tandis que d'autres têtes, de forme et de « coiffure diverses, sont d'une remarquable finesse de gravure et d'une égale « correction de dessin ; le trésor contient des hures de sanglier et des têtes « de lévrier et de nègre, parfaitement exécutées.

« L'absence de légende et le carré creux du revers, font remonter au milieu « du VI^e siècle, la date de la frappe et de la circulation des médailles « auriolaises.

« Ce qui vient à l'appui de cette date, c'est que parmi ces médailles, aucune « n'appartient au monnayage que les Phocéens établirent à Marseille même, « vers la fin du VI^e siècle au plus tard. » (1)

Les attributs monétaires spéciaux, indiquent comme origines, la côte d'Asie Mineure et certaines îles voisines.

« D'après L. Blancard et Laugier, la moitié environ des monnaies d'Auriol, « proviendrait des ateliers de l'île de Lesbos, un tiers, des villes asiatiques « sises au nord et un sixième, des ports situés au sud de cette île. »

Voici, d'après ces numismates, les principales origines de ces pièces :

Lion dévorant. — Côte thracienne, voisine de l'Asie Mineure.

Cheval marin. — Lampsaque.

Sanglier ailé. — Clazomène.

Phoque. — Phocée.

Tête de veau. — Mitylène.

Léopard. — Smyrne.

Tête de nègre. — Antissa de Lesbos.

Tête de bélier. — Cebrenia ou Clazomène (appartient à ces villes autant qu'à Egine et à l'île de Céphalonie.

Tête de lion. — Cyzique.

champ a pu retrouver des monnaies du dit Trésor. Pour notre part, nous en possédons neuf recueillies dans ces conditions et nous en connaissons quelques autres qui ont été acquises par des amateurs. Les pièces renfermées dans le vase d'Auriol devaient être au nombre de 2160 au minimum.

(1) L. Blancard et Laugier. — *Loc. cit.*

Partie antérieure de sanglier. — Methymna de Lesbos.

Tête canine. — Colophon.

Tête de griffon. — Téos ou plutôt Phocée.

Masque. — Abydos.

« Les monnaies d'Auriol sont généralement des oboles. Il y a aussi dans le lot, un certain nombre de pièces de deux oboles. On y trouve en très « minime quantité des tétroboles, des demi-oboles, des 6/8 d'obole et des « quarts d'obole qui sont presque imperceptibles. »

Des monnaies asiatiques semblables à celles du Trésor d'Auriol, ont été recueillies en petit nombre dans quelques points de la région.

Marseille. — En 1846, M. de Lagoy (1) a signalé quatre oboles anépigraphes découvertes à Marseille même, dans les travaux exécutés à la Tourette pour la construction du nouveau port. L'une de ces pièces paraît originaire d'Asie Mineure, tandis que les trois autres pourraient provenir des premiers ateliers de Massalia.

Saint-Rémy et Cavaillon. — Dans un rapport présenté au Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes (2), M. Chabouillet dit que « le Marquis « de Lagoy avait trouvé en Provence, particulièrement à Saint-Rémy, un « certain nombre de monnaies d'argent de petit module, pour la plupart « anépigraphes, avec un carré creux au revers, dont plusieurs spécimens se « retrouveraient dans le Trésor d'Auriol. »

Une note infra-marginale de la même publication (p. 353) annonce « qu'on a « trouvé à Cavaillon, diverses petites pièces anépigraphes analogues à certaines « pièces d'Auriol et aussi des pièces au *crabe et au μ*, qui sont certainement de « Marseille (3). »

Baou-Roux. — Nous avons recueilli nous-même, dans nos fouilles du Baou-Roux, près de Simiane (4), une monnaie de Cyzique (tête de lion à gauche ; au revers, aire creuse irrégulière), VI^e siècle.

Le même gisement avait déjà fourni à M. le professeur Faudrin, trois oboles marseillaises du V^e siècle (*Apollon*, 1^{er} type, deux ex. ; *Diane et crabe* au revers, 1 ex.).

(1) De Lagoy. — Revue de Numismatique. 1846. *Monnaies primitives de Massilia.*

(2) A. Chabouillet. — *Rapport sur une communication de M. Blancard, relative à la découverte à Auriol, d'une monnaie grecque d'argent.* Revue numismatique, n^{lle} sér., t. XIV. 1869-1870, p. 350.

(3) Les publications de MM. de Lagoy et Chabouillet m'ont été aimablement communiquées par M. Martin, Conservateur du Cabinet des Médailles de la Ville de Marseille.

(4) G. Vasseur. — *Note préliminaire sur l'industrie ligurienne en Provence, au temps de la colonie grecque.* Annales de la Faculté des Sciences de Marseille, t. XIII, fasc. III. 1903.

Nîmes (1875-1876)

Deux fragments de vases attiques à figures rouges ont été découverts par M. H. Révil, dans les terres des remblais antiques qui remplissaient l'arène de l'amphithéâtre de Nîmes.

Sur l'un de ces débris, on voit un éphèbe armé de deux javelots ; sur le second, on distingue la partie supérieure d'une tête et peut-être l'extrémité de deux ailes (1).

Découvertes du Jardin du Pharo (Marseille) (Fin Décembre 1875-1876)

Le Musée Borély possède une dizaine de morceaux de vases attiques, les uns de la fin du V^e siècle, les autres de la décadence, découverts à Marseille, dans le jardin de l'ancien palais impérial du Pharo (fin de décembre 1875 (2) et 1876 (3)).

Ces restes intéressants, trouvés dans des sépultures, ont été catalogués par Frœhner, avec les indications suivantes (4) :

« N° 2079. — Fragment d'un vase peint grec (style sévère de la fin du V^e siècle avant notre ère). On y voit le buste d'une femme nue; la tête tournée de face et les cheveux épars. Rouge sur fond noir.

« N° 2080-2083. — Quatre fragments de vases peints, du même style (figures drapées).

« N° 2084. — Grand goulot d'amphore. Décor rouge sur fond brun. Godrons autour du rebord de l'orifice et à la naissance du col.

« Ce fragment, de même que les suivants, rappelle les vases grecs de la Crimée. Style de la décadence.

« N° 2085-2086. — Deux fragments d'une amphore (*peliké*) à figures rouges sur fond brun. Du sujet, il ne subsiste que le buste d'un palestrite drapé (à gauche), qui faisait partie du revers du vase. Dans le haut, un rang de godrons. L'anse à arêtes médianes est décorée d'une palmette.

« N° 2087-2088. — Deux fragments d'un vase semblable. On y voit une tête de griffon, peinte en blanc et un bras. Le sujet représentait donc une amazone à cheval, combattant un griffon. Au revers, deux têtes de palestrite.»

(1) De Witte. *Mém. de la Soc. nat. des Ant. de France*, 1876, 4^e sér., t. VII, p. 63. Lettre de M. Révil à M. Fr. Lenormant, du 23 décembre 1875.

(2) Frœhner. *Catalogue*.

(3) Relief dû à Augier et représentant la nécropole découverte au Pharo, Musée Borély, n° 56.

(4) Frœhner. *Catalogue*, p. 347 et 348.

Il est regrettable que les découvertes du Pharo n'aient pas été repérées sur un plan.

Hippolyte Augier, alors attaché au Musée Borély, a bien exécuté un relief représentant les tombes mises au jour, mais ce figuré n'est accompagné d'aucune indication sur la situation et l'orientation des sépultures.

Le travail d'Augier porte le n° 56 de la collection avec l'étiquette « *Nécropole découverte au Pharo en 1876*, dans laquelle ont été trouvés des vases et des « cercueils en plomb et des débris de vases étrusques ou peints. »

Dans l'espoir d'obtenir quelques renseignements sur le lieu de ces trouvailles, nous nous sommes adressé à M. Courtasse, architecte actuel de la Ville, à M. Gazelle, chef du Service de la Voirie, dont dépendait alors le jardin du Pharo, enfin à divers jardiniers, parmi lesquels M. Louis Durbec, habitant du quartier à l'époque où eut lieu la découverte des vases peints.

Il résulte de notre enquête que la partie de la propriété du Pharo formant encore le jardin ne présente aucun vestige antique.

Devant l'ancien palais, actuellement affecté à l'École de Médecine, le poudingue, d'après M. Courtasse, est presque à fleur de terre et le jardin n'aurait subi, en cet endroit, aucune modification depuis qu'il appartient à la Ville.

Il n'en est plus de même de l'extrémité de la propriété où fut établi, en 1875 et 1876, le *Parc d'Artillerie*.

Des terrassements importants furent alors exécutés sur cet emplacement et, comme l'époque de cette transformation concorde entièrement avec celle des découvertes archéologiques, nous avons presque la certitude que les *vases peints du Jardin du Pharo* furent trouvés dans les travaux en question.

Nous avons cru, dans ces conditions, devoir figurer sur le plan de la Pl. I, la surface de terrain comprenant le lieu où furent vraisemblablement rencontrées les tombes représentées par Augier, ainsi que les antiquités conservées dans le Musée Borély.

Trouvailles de Saint-Mauront (Marseille) Chemin vicinal de Saint-Joseph (Fin Janvier 1880)

C'est sous ce titre que Frœhner, dans son Catalogue du Musée Borély, parle des découvertes archéologiques, faites à Saint-Mauront et décrites par Penon, dans une lettre (autographiée), adressée au Maire de Marseille (4 pages in-4°, avec une planche (1)).

(1) Ce rapport a été reproduit par Dumont, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1884, p. 190 (pl. XIII).

Le plan, joint au rapport de Penon, montre des sépultures grecques rencontrées dans les tranchées exécutées pour les fondations de la maison portant le n° 28, du chemin de Saint-Joseph (quartier de la Belle-de-Mai).

Les tombes en question étaient situées « à 2^m 50 environ au-dessous du « niveau du chemin de Saint-Joseph, et à 6 mètres environ au-dessous du niveau « des terres formant la butte qui a été fouillée. »

On trouva des sépultures à inhumation et des urnes contenant des cendres.

Les objets recueillis en cet endroit par Penon et Augier furent déposés dans le Musée de Marseille, où ils figurent sous les n° 2089 à 2102. (*Catalogue Frœhner*, p. 348-350.

On peut, parmi ces pièces, noter particulièrement :

N° 2089-2091. — Trois balsamaïres en albâtre, munis de deux appendices qui simulent des anses, et les quatre vases suivants ornés de peintures (1).

N° 2092. — Amphore dite *péliké*. Le décor en rouge sur fond noir, représente « deux femmes debout, couronnées de lierre ; l'une tient de la main droite « un thyrsé, de la main gauche un canthare ; l'autre porte une torche et « avance la main droite. Sur la seconde face, deux jeunes (?) hommes debout, « enveloppés dans de larges manteaux. » (Dumont, *loc. cit.*)

Autour du goulot, une frise de palmettes inclinées, et sous le tableau, une grecque. Hauteur : 30 centimètres.

Ce vase appartient à l'époque de la décadence du beau style (fin du IV^e siècle avant notre ère). *Catalogue*, p. 349.

N° 2093. — « *Chytra* funéraire. Même époque. Le sujet représente une « jeune fille drapée, tenant une œnochoé dans la main droite abaissée. Devant « elle, deux éphèbes à gauche, placés l'un derrière l'autre. Chacun tient à la « main droite, une patère et la tend à la jeune fille pour qu'elle la remplisse « de vin..... »

« Deux rangs de feuilles de papyrus sont peints sur le devant du goulot « dont le revers est échancré. Sur l'anse, quelques feuilles d'olivier, et sous « l'anse, un groupe de palmettes. Hauteur : 21 centimètres. Ce vase est « rempli de cendres. » *Catalogue*, p. 349.

N° 2094. — « Vase peint renfermant des cendres.

« *Œnochoé* à couverture noire. Sous la naissance du goulot, une guirlande de « feuilles blanches et de baies bleues. Hauteur : 23 centimètres. » *Catalogue*, p. 349-350.

N° 2095. — « Petit lécythe en terre blanche, orné d'un treillis noir et de

(1) Pour la description détaillée de ces vases, voir Frœhner (*loc. cit.*).

« points blancs, appliqués à l'intersection des lignes. Hauteur : 95 millimètres. »
Catalogue, p. 350.

D'après Penon, les fouilles continuées vers le nord-ouest pourraient être fructueuses.

Première exploration du gisement archéologique de la Tourette (Marseille), par MM. de Gérin-Ricard et Pauzat (1901).

Le gisement dont il s'agit se présente au voisinage de la Cathédrale, dans le terrain en pente, situé au-dessous de l'Esplanade de la Tourette (1).

En 1901, M. de Gérin-Ricard a signalé à la *Société de Statistique de Marseille* (2), les résultats de ses recherches en cet endroit.

L'auteur indique « la présence de tombeaux, de poteries samiennes et gréco-romaines peintes ou à couverte noire, de verre antique, de bijoux, de médailles du Haut et du Bas-Empire, etc., dans le talus en terre compris entre deux murs de soutènement, au-dessous de la montée de la Tourette. »

Les objets découverts furent remis à M. Clerc pour le Musée Borély. Ils étaient accompagnés d'une note manuscrite et d'une aquarelle dont M. de Gérin-Ricard a bien voulu nous donner communication.

La liste des pièces recueillies mentionne :

- « 1° Une drachme marseillaise au type de Diane avec revers au lion ;
- « 2° Poterie indigène faite à la main, semblable à celle des Néolithiques, comme pâte, et particulièrement aux produits de l'atelier de Pointe-Rouge (3) ;
- « 3° Poteries importées, campaniennes, à couverte noire ;
- « 4° Poteries fines et peintes, de couleur bistrée, à zones circulaires rouges et noires (petits vases, coupes, etc.) »

Il s'agit certainement de la céramique ionienne ornée de bandes peintes, si abondante dans la couche archéologique du Fort Saint-Jean ;

« 5° Poterie fine, de couleur brique, à peinture vernissée noire », sans doute un débris attique.

Nous reparlerons du gisement de la Tourette, à propos des découvertes archéologiques de MM. Clerc et Arnaud d'Agnel (4).

(1) Voir Pl. I, n° 16.

(2) Société de Statistique de Marseille, séance du 19 Janvier 1901, t. XLV, p. 185 et 186.

(3) La poterie gréseuse de Pointe-Rouge (Marseille) est hallstatiennne et date vraisemblablement du VI^e siècle avant notre ère. Elle diffère complètement, par la nature de la pâte, de la céramique néolithique de la région de Marseille.

(4) Voir plus loin, Clerc et Arnaud d'Agnel. *Découvertes archéologiques à Marseille, 1904.*

Les fouilles du Baou Roux, près Simiane (B -du-Rh.)⁽¹⁾ 1903

Nous avons fait connaître, en 1903, les résultats de nos fouilles exécutées dans l'oppidum du Baou-Roux, près Simiane (Bouches-du-Rhône).

Ces recherches, effectuées dans un endroit dépourvu de vestiges romains, mais ayant fourni à divers chercheurs un assez grand nombre de monnaies grecques, avaient particulièrement pour but d'établir les caractères jusqu'alors ignorés, de l'industrie indigène, au temps de la colonie grecque marseillaise.

L'association de tessons grecs et ligures dans les couches archéologiques de cet habitat, ne laissent aucun doute sur la contemporanéité de ces débris ; il nous fut donc possible de montrer :

- 1° Que la céramique indigène de cette époque, avait été façonnée à la main et, suivant un procédé très spécial, *au moyen d'une raclette dentée sur le bord* ;
- 2° Qu'elle est caractérisée par son ornementation ;
- 3° Que la pâte en est aussi grossière que celle des vases néolithiques.

De ces poteries, nous n'avons alors recueilli, sur le Baou-Roux, que des débris n'autorisant aucune reconstitution, mais il nous fut donné plus tard d'en connaître les divers types, découverts entiers et en grand nombre, dans nos fouilles de l'oppidum des Pennes (Teste-Nègre), III^e et II^e siècles (2).

Les poteries ligures des oppidums de la Basse-Provence et du Gard, présentent habituellement les caractères que nous avons indiqués, mais il existe également sur le Baou-Roux, une céramique indigène, en terre grise, que nous avons décrite, et qui offre une ornementation incisée, obtenue au moyen du peigne et du tour.

Nous rappellerons que ce décor consiste en rayures circulaires, plus ou moins nombreuses et serrées, limitant une zone dans laquelle court généralement une bande rayée dans la longueur et dessinant des ondulations obliques, régulières (*Loc. cit.*, Pl. VIII, fig. 9-13).

Depuis notre publication relative au Baou-Roux, ce genre de poteries a été retrouvé dans divers oppidums de la région. Il n'existe pas dans celui des Pennes, et pour cette raison, pouvait être déjà considéré comme antérieur au

(1) G. Vasseur. — *Note préliminaire sur l'industrie ligure en Provence, au temps de la colonie grecque*. (Annales de la Faculté des Sciences de Marseille, 1903 ; t. XIII, fasc. III, p. 89 à 130 ; 5 planches).

(2) G. Vasseur. — *Compte rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Monaco, XIII^e session ; 1906*. — *Ac. d. Inscr. et B. L.*, 18 Mai 1906. Présentation par M. Joret, de 11 planches photographiques.

III^e siècle avant notre ère. Nous l'avons signalé dans la couche archéologique (n° 3) du Fort Saint-Jean, et enfin des observations récentes nous ont montré qu'il appartient au VI^e siècle av. J.-C., et peut-être aussi au V^e (1).

Ayant surtout à nous occuper ici des vestiges grecs recueillis sur le Baou-Roux, nous devons rappeler d'abord, la découverte d'une *monnaie en argent, de Cyzique* (tête de lion tournée à gauche ; au revers, aire creuse irrégulière), VI^e siècle (2), et celles qui furent faites antérieurement, par M. Faudrin, de 3 oboles marseillaises du V^e siècle (*Apollon 1^{er} type*, deux ex. ; *Diane et crabe au revers*, 1 ex.).

Ces pièces ont le grand intérêt de nous faire connaître les premiers temps de l'occupation de l'oppidum.

Quant aux monnaies marseillaises plus récentes, en argent et en bronze, elles ont été trouvées en grand nombre, en cet endroit, par MM. Convert, Faudrin et Durand, ainsi que par nous-même.

Une seule monnaie romaine en argent (denier), de *Tiberius Velurius* (129 av. J.-C.), nous paraît dater enfin la destruction de l'oppidum par Sextius Calvinus, en 124 av. J.-C.

Des objets en métal, armes, bijoux, etc., et des ustensiles en os ont été également recueillis sur le Baou-Roux. Les terres cuites consistent en deux portions de masques de divinités (style grec), enfin, les céramiques grecques ornées de peintures, sont représentées par un certain nombre de débris, dont la découverte ne paraît pas avoir été étrangère à l'heureuse émulation qui s'est manifestée depuis parmi les chercheurs marseillais.

Quelques rares morceaux à décoration de style géométrique, se rapportent au VII^e siècle, et sont les premiers vestiges de cette catégorie rencontrés en France (3).

La même remarque s'applique à plusieurs fragments de poteries attiques (4) et ioniennes, à *figures noires*, caractéristiques du VI^e siècle (5), enfin, les figures rouges sur fond noir, apparaissent sur quelques débris attiques des V^e et IV^e siècles.

Nous avons encore signalé sur le Baou-Roux, la poterie de Cumès, à

(1) Ces observations feront l'objet d'une notice.

(2) Vasseur. — *Loc. cit.*, Pl. VIII, fig. 1 et 2.

(3) Nous avons montré ce qu'il faut penser des *vases* dits du Bassin de carénage de Marseille.

(4) Le morceau de poterie attique de Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne), signalé en 1902, par M. Momméja, appartient à la seconde moitié du VI^e siècle, mais la détermination n'en a été précisée par M. E. Pottier, qu'en 1907.

(5) La poterie ionienne à bandes peintes circulaires, est bien signalée à la page 98 de notre publication (*loc. cit.*), mais sans attribution d'origine.

ornements en reliefs, des restes abondants de poteries campaniennes, III^e et II^e siècles, et trois marques amphoriques, grecques, indéterminées.

**Les fouilles de la Tourette de Marseille,
par MM. Michel Clerc et Arnaud d'Agnel, 1904.**

MM. Michel Clerc et Arnaud d'Agnel ont publié en 1904, un important ouvrage intitulé : *Découvertes archéologiques à Marseille*.

Ce livre illustré de trois planches en couleurs, de six planches en phototypie et de vingt figures dans le texte, renferme un grand nombre d'observations intéressantes. Il montre que si le sous-sol de la vieille ville de Marseille a pu paraître pauvre en vestiges antiques, ce fait résulte simplement du peu de soin que l'on a mis à surveiller les grands travaux exécutés, soit pour le percement de la rue de la République et de la rue Colbert, soit et plus récemment, en vue de l'assainissement.

Les auteurs font connaître les objets qu'ils ont rencontrés en pratiquant des fouilles dans les deux talus en terre qui supportent, entre des murs de soutènement, la montée de la Tourette. C'est d'ailleurs en cet endroit que M. de Gérin-Ricard avait déjà recueilli des fragments de poteries grecques et romaines, ainsi que diverses antiquités signalées par lui en 1901, à la Société de Statistique de Marseille (1).

A ces deux séries de documents utilisés, est venue s'ajouter une troisième catégorie d'objets conservés aujourd'hui dans le Musée Borély et « ramassés « un à un lors des travaux de l'assainissement, par un amateur consciencieux « et actif. Ces vestiges auraient été trouvés non plus exclusivement à la « Tourette, mais dans les vieux quartiers s'étendant entre cet endroit et la rue « de la République. »

La dernière source à laquelle aient enfin puisé MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, en ce qui concerne l'époque chrétienne, est « une collection « particulière, renfermant des pièces qui proviennent du cimetière antique mis « à jour dans la rue de la République. »

Le bel et intéressant ouvrage dont nous nous occupons, si captivant par les données nouvelles qu'il renferme, laisse éprouver cependant le très grand regret que certaines précisions n'aient pas été fournies par les auteurs, sur les lieux de découvertes des pièces figurées et décrites.

(1) *Loc. cit.*

Nous avons pu savoir, en outre, que plusieurs de ces antiquités sont passées successivement entre plusieurs mains et il eut été nécessaire de le dire.

Pour notre part, nous avons regretté de ne pas connaître le nom de l'amateur qui procéda à des recherches, dans les remaniements de terre exécutés pour l'assainissement de la Ville; on aurait pu peut-être obtenir de ce chercheur des indications utiles et si ce dernier n'eut pas été en état de les fournir, il nous semble que c'était une raison de plus pour établir une liste spéciale des objets recueillis à la Tourette, par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel.

Nous devons ajouter que grâce à l'amabilité de M. Clerc, nous avons pu combler en partie cette lacune, en étudiant dans le Musée Borély, la collection des matériaux mentionnés par les auteurs. Il résulte en effet de cet examen, que les antiquités de la Tourette, constituent une série distincte portant la mention du gisement, et il nous a été possible, dans ces conditions, de constater que les poteries peintes, de l'époque grecque, figurées dans la publication, proviennent, pour la plupart, de l'endroit dont il s'agit.

Cette observation a bien son importance au point de vue de la dissémination des céramiques grecques dans Marseille, parce qu'elle nous montre, une fois de plus, l'abondance particulière des objets de luxe, sur le versant de la vieille ville qui regarde la mer, en dehors du Lacydon.

En ce qui concerne les antiquités chrétiennes signalées comme appartenant à un collectionneur, nous avons aussi regretté que le nom de cet amateur marseillais, M. Masseilhon, n'ait pas été cité dans l'ouvrage.

La collection de M. Masseilhon, comprend en très grand nombre, des antiquités acquises par voie d'échanges et sans origines établies, mais il n'en est pas de même de pièces figurées par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, et au sujet desquelles nous avons pu obtenir des renseignements précis. Il nous paraît donc utile de consigner ici, les indications qui nous ont été si gracieusement données par le possesseur des objets.

Les lampes représentées sur la planche VII, par les figures 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (1), proviennent bien du cimetière chrétien, mis à découvert dans l'angle de la rue de la République et de la rue Fauchier.

Ces pièces entrèrent dans la collection de M. Masseilhon, par suite d'un échange fait avec Hippolyte Augier, qui était alors Conservateur-adjoint du Musée archéologique de la Ville (Château-Borély).

Les poteries portant les n^{os} 2, 5, 7 et 8 de la planche VIII, ainsi que le vase n^o 5 de la planche IX, ont une origine intéressante. Ces objets furent

(1) M. Clerc et Arnaud d'Agnel. — *Loc. cit.*, p. 73 et s.

trouvés dans la rue de la République, à 3 ou 4 mètres au-dessous du niveau de la mer et, par conséquent, dans le voisinage du bateau indiqué sur notre plan. Donnés à M. Masseilhon par M. Champsaur, employé des terrassements, ils avaient été recueillis par M. Solom Achard, ingénieur, chargé des travaux.

N'ayant à nous occuper ici que de la période préromaine, nous examinerons seulement les chapitres I et III de l'ouvrage ; le chapitre II est en effet consacré à la description de poteries grises, à décor estampé, que l'on sait, aujourd'hui, appartenir à l'époque des premières invasions barbares (céramique visigothique de Déchelette).

I. — Périodes néolithique et ligure

On lit à la page 11 : « Nos fouilles ont permis tout d'abord de constater « pour la première fois, d'une manière positive, la présence sur le sol de « Marseille même, d'objets remontant aux temps préhistoriques.

« Nous n'avons point, il est vrai, trouvé d'instruments en silex, mais un « poinçon en os, une hache en pierre polie, des polissoirs et des fragments de « poteries ».

Nous ferons d'abord observer que la découverte dans Marseille, d'une hache polie, remontant à l'époque néolithique, n'a aucune signification, car les armes ou instruments de ce genre, sont restés à travers les âges et jusqu'à nos jours, des objets de superstition, considérés comme préservatifs de la foudre.

Dans nos fouilles de l'oppidum des Pennes (Bouches-du-Rhône), nous avons recueilli six haches polies, trouvées dans l'intérieur de cases renfermant un mobilier des III^e et II^e siècles avant notre ère ; or, le sol de ces habitations était en terre battue, et il n'existe dans cet endroit aucun vestige des temps néolithiques. La hache trouvée dans Marseille, a donc pu y être apportée dans des conditions semblables.

Les polissoirs (?) mentionnés, sont en serpentine et variolite de la Durance. Des pierres de mêmes natures se rencontrent assez fréquemment sur l'emplacement des habitations romaines et ont pu servir à divers usages. Le poinçon en os, qui n'a pas été figuré d'ailleurs, ne saurait, à son tour, constituer une preuve, enfin les poteries faites à la main et de pâte grossière, n'ont fourni aucun caractère qui permette de les attribuer à la période néolithique.

En ce qui concerne la céramique indigène à pâte micacée, dont parlent MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, l'observation est beaucoup plus intéressante, parce que le même genre de poteries, avec *décoration hallstattienne*, a été retrouvé dans les fouilles du Fort Saint-Jean, associé aux céramiques peintes de la couche archéologique, datant du VII^e au V^e siècle.

Il n'y a donc aucune raison de supposer que les tessons signalés à la Tourette, dans une couche superficielle offrant un mélange de vestiges de toutes les époques, soient, en cet endroit, antérieurs à la fondation des premiers comptoirs ioniens. Quant au fragment de jarre, représenté par la figure 3 (p. 14), il appartient incontestablement à une époque postérieure à la domination romaine et pourrait se rattacher aux céramiques d'origine arabe, dont on rencontre dans Marseille des débris innombrables.

II. — Vases peints grecs

Nous avons retrouvé dans la collection du Musée Borély, les restes de poteries peintes, décrits et figurés par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel.

Tous ces spécimens offrent une conservation en rapport avec les conditions du gisement, à l'exception de deux pièces recueillies peut-être dans les travaux de l'assainissement.

Le débris représenté sous le n° 6 de la planche I montre en effet, sur son pourtour, des cassures vives et fraîches qui paraissent récentes et sont bien différentes de celles des autres morceaux, plus ou moins usées. Il faudrait donc admettre qu'une partie seulement d'un tesson brisé dans la fouille, aurait été recueillie.

Le fait est d'ailleurs sans importance puisque d'autres poteries attiques de la même époque, ont été trouvées à la Tourette.

Le mascarón en forme de tête humaine, figuré au frontispice de l'ouvrage et sous le n° 7 de la planche I, a été obtenu au moule et par pression, comme le montrent les impressions digitales que l'on observe encore au revers.

La pièce est mince et fragile ; les délicats reliefs qu'elle présente n'offrent pas l'usure que l'on observe sur les débris céramiques trouvés en cet endroit, et qui résulte de remaniements sur la pente du terrain naturel.

On s'explique assez difficilement, dans ces conditions, la conservation exceptionnelle de ce joli spécimen de l'art grec et l'on peut se demander si l'objet en question, ne fit pas partie de la série des pièces recueillies par l'amateur dont le nom n'a pas été donné.

Au sujet des poteries dites de style géométrique, signalées à la Tourette, nous ferons remarquer que les céramiques ornées de bandes peintes circulaires, qui ont été introduites à Marseille, au VII^e siècle, lors de la fondation des premiers comptoirs, n'ont cessé d'être très répandues dans cette ville au VI^e siècle et vraisemblablement encore au V^e, comme semblent l'attester les résultats de fouilles que nous avons exécutées récemment.

Parmi les vases à figures noires, les auteurs ne signalent qu'un tesson

paraissant devoir être attribué à l'industrie corinthienne (Pl. I, fig. 4), mais il en existe un second dans la collection de la Tourette.

Un débris très usé provient en effet d'un aryballe dont la pâte présente bien les caractères de la céramique corinthienne, et sur lequel nous avons pu reconnaître quelques vestiges de peinture. Le sujet représentait un guerrier derrière un grand bouclier rond. La partie inférieure de ce bouclier est encore très reconnaissable et laisse dépasser en dessous, un pied effilé tourné à droite. Les incisions que l'on observe indiquent un travail rapide.

Les restes de poteries attiques du IV^e siècle se sont montrés beaucoup plus abondants à la Tourette que dans le Fort Saint-Jean, mais la céramique de la première partie du V^e siècle, si rare dans ce dernier endroit, n'a pas été retrouvée par MM. Clerc et Arnaud d'Agnel.

On lira avec intérêt, dans les conclusions données par les auteurs (p. 104-105), les motifs de cette lacune qui ne constitue pas un fait isolé.

« Les fouilles exécutées par l'Ecole d'Athènes à Myrina, en Eolide, ont
« amené la même constatation. A Myrina aussi, où sont représentées toutes les
« phases de la céramique grecque, depuis le X^e siècle avant notre ère, au
« moins, jusqu'à la période byzantine, une catégorie manque complètement,
« celle des vases attiques à figures rouges, de style sévère, et cette lacune,
« d'après M. Pottier, s'explique très bien par les circonstances politiques
« (troubles en Ionie et guerres médiques) qui marquent la première moitié
« du V^e siècle (1). »

Si nous acceptons sans réserve l'explication donnée à ce sujet par M. Pottier, puis par les auteurs de la publication, nous ne saurions, d'autre part, nous ranger à l'avis de MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, pour ce qui a trait à l'origine de Massalia.

Nous lisons, en effet, à la page 102 : « Il est désormais certain que, sur
« l'emplacement même où s'établirent les colons venus de Phocée, vers l'an 600,
« habitait déjà une peuplade dont nous constatons l'existence à ce moment de
« la civilisation que l'on est convenu d'appeler néolithique.

« De combien d'années ou de siècles ces vestiges sont-ils antérieurs à
« l'arrivée des Phocéens, c'est ce que nous sommes hors d'état de dire jusqu'à
« nouvel ordre. Toutefois, il semble bien probable, d'après les constatations
« faites à la Tourette, que *les civilisations ont dû coexister, au moins quelque*
« *temps*, à moins que l'on admette, et c'est peut-être la solution la plus vraisem-
« blable, que les objets les plus anciens de l'industrie grecque sont antérieurs
« à l'établissement de la colonie et ont été simplement importés par le
« commerce et non par des immigrants. »

(1) Pottier, *Catalogue des vases antiques* (Musée du Louvre), 2^e part., p. 276.

Nous ferons d'abord observer qu'aucune découverte faite à la Tourette ne démontre qu'une station néolithique ait existé en cet endroit.

Il est presque certain, cependant, que la population néolithique, dont nous retrouvons l'industrie répandue dans toute la Provence, et particulièrement dans les environs de Marseille, a dû fréquenter les bords du Lacydon, où la présence de sources était propre à la retenir. Ce fait, toutefois, ne permet pas d'admettre que la civilisation néolithique se soit continuée à travers les siècles pour coexister enfin avec la civilisation ionienne.

Une immense lacune répondant à l'âge du bronze et au début de la période du fer, vient s'interposer entre les deux époques, de sorte qu'aucun lien ne paraît s'établir en Provence; entre la première occupation qui s'arrête avec les temps néolithiques (âge du cuivre, apparition du bronze), et la fondation des premiers comptoirs ioniens.

Nous insisterons plus loin, sur cet abandon temporaire de la Basse-Provence, qui paraît être un des faits les plus remarquables qu'ait mis en lumière l'ensemble des observations archéologiques faites dans la région.

Découvertes archéologiques à Saint-Marcel, banlieue de Marseille, 1904

Le Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, publié en 1904, contient une note de MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, intitulée : *Découvertes archéologiques à Saint-Marcel, banlieue de Marseille*.

Les auteurs font savoir que leurs recherches ont porté presque exclusivement (1) sur la hauteur de *la Tourette*, touchant le village de Saint-Marcel.

Le plateau de la Tourette est situé sur la rive droite de l'Huveaune, à 100 mètres environ de ce cours d'eau, et présente, ainsi que son versant faisant face à la rivière, des traces nombreuses d'occupation, dans l'antiquité.

MM. Clerc et Arnaud d'Agnel disent avoir trouvé, en cet endroit, des vestiges des temps néolithiques et ligures, ainsi que des diverses périodes grecques.

Avant d'examiner ce travail qui prête à quelques critiques, nous tenons à bien spécifier que nos observations relatives à la provenance des objets signalés, s'adresseront uniquement à M. Arnaud d'Agnel.

M. Clerc nous a déclaré en effet n'avoir, en aucune façon, participé aux recherches qui ont été faites sur le terrain, et nous ne saurions, dans ces

(1) Cette indication n'est pas suffisamment précise.

conditions, le rendre responsable des erreurs que nous aurons l'occasion de relever plus loin.

On s'étonnera d'abord et à juste titre, de ne trouver dans cette publication, aucune indication précisant le lieu des découvertes ; le nom de la propriété où celles-ci ont été faites, n'est pas même mentionné, et la note ne fournit aucun renseignement sur les conditions de gisements, alors qu'il eût été indispensable de figurer des coupes du terrain et de montrer la répartition dans les couches archéologiques, des objets découverts.

Ces données étaient cependant nécessaires, pour établir une sorte d'*état civil* des pièces décrites et figurées.

Si nous ne pouvons malheureusement combler cette lacune, nous devons indiquer du moins que la propriété dont il s'agit, appartient depuis une soixantaine d'années à la famille Fournier.

Vingt ans environ se sont écoulés depuis l'époque où nous visitons souvent cet endroit pour y effectuer des recherches paléontologiques et nous ajouterons, qu'à cette occasion, il nous arriva fréquemment d'y recueillir des objets antiques, tels que : meule ronde en basalte, monnaie romaine consulaire et débris de poteries.

La propriété Fournier est située sur le versant méridional de la hauteur et comprend la partie du terrain la plus riche en anciens vestiges. C'est là, sans doute, qu'étaient groupées jadis des habitations étagées, abritées des vents du nord, par les escarpements du tuf pliocène qui forme la table du plateau.

Le sommet du coteau présente encore quelques traces de murs en pierres sèches, qui constituaient la défense de l'oppidum ; mais les restes de poteries que l'on y rencontre, sont beaucoup moins abondants que sur la pente, et se rapportent principalement à des vases de grandes dimensions, doliums et amphores.

A notre connaissance, les propriétés qui limitent, sur ce versant, celle de la famille Fournier, n'offrent aucun vestige d'habitat, de sorte que *le gisement archéologique dont nous nous occupons, paraît parfaitement délimité.*

Nous devons dire enfin que M. Arnaud d'Agnel nous conduisit un jour, chez M. Fournier, pour nous montrer, dans son ensemble, le lieu de ses trouvailles, mais nous eûmes le regret de ne pouvoir obtenir de lui aucune indication précise sur les points d'où provenaient les objets entiers signalés par lui, et nous ne vîmes, en fait de fouilles, que de simples *grattages* ne dépassant pas 30 à 40 centimètres de profondeur.

Depuis lors, nous avons pu savoir de M. Fournier, que M. Arnaud d'Agnel n'avait exécuté, dans le terrain, aucune fouille importante, et que ses recherches

avaient été principalement superficielles, dans les divers champs qui s'étagent sur le penchant du coteau.

Le propriétaire ignorait en outre les découvertes de vases et objets entiers, mentionnés dans la publication, et il put nous dire que les travaux exécutés chez lui à diverses époques, n'avaient jamais donné lieu à des trouvailles de ce genre. Cependant les vestiges antiques avaient, depuis longtemps, attiré l'attention de la famille Fournier, et celle-ci conservait encore le souvenir de petites monnaies recueillies dans le sol, les unes en *bronze et au taureau*, les autres *en argent* et répondant, d'après la description, aux *oboles marseillaises* (Apollon ; rouelle au revers).

Les indications précédentes montrent déjà qu'il convient d'établir deux catégories parmi les objets signalés par M. Arnaud d'Agnel, les tessons pouvant provenir du gisement, et les pièces entières qui paraissent bien avoir d'autres origines.

L'association fâcheuse de ces antiquités, dans la note que nous examinons, ne peut s'expliquer que si les poteries complètes, décrites et figurées par M. Arnaud d'Agnel, ont été trouvées dans un endroit du voisinage, que l'auteur n'a pas encore voulu faire connaître.

Dans ce cas, et en raison de l'importance des résultats annoncés, il serait bien désirable que cette lacune dans nos connaissances fût comblée le plus tôt possible ; c'est à cette seule condition que l'on pourra tenir compte des découvertes suivantes :

1° Deux vases grecs de style géométrique, *hydrie à anses bilobées* (Grande Grèce) : Pl. XIII, fig. 1 ; *pyxis ronde, à deux anses verticales* (Asie Mineure ou Grèce propre) ; Pl. XIII, fig. 2 et Pl. XIV, fig. 1 ;

2° Pyxis de forme ovoïde (décadence de la céramique peinte), Pl. XIV, fig. 6 ;

3° Petit *alabastr*e d'albâtre (type bien connu, de l'époque alexandrine) ;

4° Quatre *lampes* en terre, dont une appartenant à la catégorie des lampes d'époque chrétienne, provenant d'Égypte, Pl. XV, fig. 1, 2, 3, 4 ;

5° Deux têtes de statuettes, l'une ayant le caractère des statuettes de la Cyrénaïque, l'autre paraissant provenir de l'Asie Mineure ; ces pièces ne sont pas figurées ;

6° Couvercle d'amphore décoré de deux ancres en relief, Pl. XIV, fig. 4(1) ;

(1) M. Allec, chef de service à la Mairie de Marseille, nous a dit, à plusieurs reprises, avoir remis autrefois à M. Arnaud d'Agnel, un couvercle d'amphore identique à celui de la Pl. XIV, fig. 4. Cet objet venait d'Arles et lui avait été depuis longtemps donné par un ami. Il est étonnant que M. Arnaud d'Agnel n'ait pas établi un rapprochement entre les deux pièces, à moins qu'un mélange ne se soit produit dans sa collection et n'ait occasionné une erreur de provenance.

7° *Gourde* en terre, de fabrication indigène, Pl. XIV, fig. 2 ;

8° *Carafe* à anse, en argile d'un gris rosé, Pl. XIV, fig. 3.

En résumé, les quatorze pièces ci-dessus mentionnées sont encore sans origine établie.

Si l'on peut espérer que M. Arnaud d'Agnel fournisse un jour des renseignements à ce sujet, nous devons dire cependant que parmi les objets signalés, les pièces les plus importantes, c'est-à-dire les deux vases géométriques, peuvent être d'ores et déjà considérés comme étant de provenance très douteuse.

A propos de ces vases et à la suite de la description de divers fragments attribués au VII^e siècle, on lit à la page 268 de la note sur Saint-Marcel : « A côté « de ces lessons, nous avons eu la chance de trouver deux vases presque intacts, se « rapportant à la même période, c'est-à-dire au style géométrique. »

Il est vraiment regrettable que l'auteur n'ait pas donné une explication suffisante au sujet de la découverte des poteries en question, car la phrase que nous reproduisons peut laisser croire que ces pièces sont sorties des fouilles de M. Arnaud d'Agnel et y ont été recueillies avec les débris précités ; or, ces vases dits de Saint-Marcel, et nous le tenons de M. Arnaud d'Agnel lui-même, proviennent de la collection de M. Masseilhon, l'amateur marseillais, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

Il nous a paru nécessaire, dans ces conditions, d'apprendre de M. Masseilhon les circonstances qui l'avaient mis en possession des deux vases géométriques, et nous croyons utile de reproduire ici les renseignements que ce dernier nous a très aimablement fournis.

Lorsque M. Masseilhon remit à M. Arnaud d'Agnel les pièces dont il s'agit, celles-ci faisaient déjà partie de sa collection depuis une vingtaine d'années. Il voulut bien nous dire qu'elles lui avaient été données, en remerciement d'un service rendu, par un terrassier italien qui prétendait les avoir trouvées dans la région de Saint-Marcel, en exécutant des travaux.

M. Masseilhon ajouta d'ailleurs qu'il ne s'était nullement préoccupé de la provenance exacte de ces antiquités ; les vases en question prirent place dans ses vitrines, à côté d'un très grand nombre d'objets dont il ignore également la provenance, et c'est ainsi que nous avons pu voir encore, dans cette collection, deux autres poteries grecques, ornées de peintures et d'origine inconnue (1).

La disparition de l'ouvrier italien, à une date bien éloignée déjà, ne laisse aujourd'hui aucun espoir de retrouver des indications qui auraient pu offrir un

(1) Les vases géométriques dits de Saint-Marcel, ont été donnés par M. Masseilhon au Musée Borély.

grand intérêt ; dans l'incertitude où elle nous laisse, nous avons donc le devoir de donner les explications précédentes.

Ces observations modifieront sensiblement l'opinion que l'on pouvait avoir au sujet des découvertes de Saint-Marcel ; elles marquent, une fois de plus, des documents à rayer de la liste des objets antiques dont l'origine provençale est bien démontrée.

En ce qui concerne les tessons dont M. Arnaud d'Agnel a parlé, nous ferons remarquer d'abord que les débris provenant de Saint-Marcel et attribués à la céramique néolithique sont des restes de poteries indigènes, appartenant à l'époque de la colonie grecque.

Ces morceaux se trouvent en grand nombre dans le gisement et nous n'en connaissons aucun, jusqu'à présent, dont l'ornementation rappelle celle de la céramique robenhausienne.

Les poteries grecques, ornées de bandes peintes, nous ont paru assez rares dans cet endroit, mais elles y accompagnent normalement les poteries grises indigènes du VI^e siècle (ondes obliques incisées), plus abondantes à Saint-Marcel que dans tous les gisements de la région où on les a rencontrées jusqu'à ce jour.

C'est là une observation très intéressante de MM. Clerc et Arnaud d'Agnel ; enfin les auteurs ont eu raison d'insister, comme nous l'avions fait d'ailleurs précédemment (1) sur la distinction qu'il convient d'établir entre cette céramique très ancienne et les poteries grises à décor estampé (rouelles et palmettes) qui apparaissent à la fin de l'époque romaine.

Les découvertes de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, au Castellans de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), 1904

Les observations de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, relatives au Castellans de Vitrolles, ont fait l'objet de plusieurs publications, les deux premières datant de l'année 1904 et la dernière de 1906.

Dans une communication faite à la Société archéologique de Provence, le 19 mai 1904, l'auteur annonçait qu'il avait pratiqué diverses fouilles sur le Castellans en question et que des recherches à la surface lui avaient révélé un très long séjour de l'homme en cet endroit.

L'auteur signalait les découvertes suivantes :

(1) Vasseur. — Note préliminaire sur l'industrie ligurienne, etc. *Ann. Fac. d. Sc. de Marseille*, t. 13, fasc. 3, p. 100-105.

1° *Epoque néolithique*. — Hache en serpentine, silex taillés (fines lames, pointe de flèche et grande scie en pierre dure) ; deux fragments d'une poterie tout à fait semblable à celle de l'abri Repelin à Châteauneuf-les-Martigues ; même pâte et même décor (1) ;

2° *Civilisation ligure*. — Débris de poteries très nombreux (formes du Baou-Roux et de Saint-Marcel). Les vases sont généralement épais et surbaissés, plats peu profonds, larges soucoupes, petits bols sans ornements (2) ;

3° *Poterie grise indigène à décor incisé* ; fragments ornés du même motif, la ligne ondulée ou vague (3) ;

4° *Poteries grecques*. — Style géométrique ; fragments d'amphores et de coupes de fabrication ionienne ; argile pâle sur laquelle se détachent des ornements peints en noir ou en rouge, ordinairement de simples raies.

Le spécimen de style géométrique le plus complet est un couvercle à bouton ; engobe blanc jaunâtre décoré de zones circulaires de bâtonnets, d'arêtes rayonnantes et de grecques ;

5° *Céramique grecque à figures noires* ; quelques tessons ;

6° Un très petit fragment de vase apulien.

Le gallo-romain n'est représenté que par deux morceaux de la céramique sigillée.

La seconde communication de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, postérieure de trois mois à peine à la première, fut présentée le 8 août 1904, au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences (33^e session ; Grenoble ; p. 1027-1034).

L'auteur ajoute de sensationnelles découvertes aux précédentes.

Il cite particulièrement :

1° Un vase *zoomorphique* (fig. 1), récipient, d'une pâte épaisse et grossière, représentant une tête de porc d'une exécution des plus maladroites ;

2° Une pierre de calcaire dur, taillée en cubes juxtaposés, sur les faces desquelles des lignes en creux se coupent, dessinant des X ;

3° Un *skyphos* remarquable, du VII^e siècle, à décoration géométrique (suit la description de la pièce qui est *entière*) ;

4° Une terre cuite représentant un cheval, qui, par son décor, relève de la poterie de style géométrique (fig. 2).

(1) *Loc. cit.* — Année 1904 ; n° 2 ; p. 62-64.

(2) Nous ne connaissons ces formes ni au Baou-Roux, ni dans l'oppidum des Pennes.

(3) Il s'agit de la poterie grise à ondes, précédemment découverte sur le Baou-Roux et retrouvée à Saint-Marcel par M. Arnaud d'Agnel.

« D'après l'aspect de sa pâte fine et à petits grains de mica, cette poterie
« provient de l'Asie Mineure ; son décor et sa facture en font remonter la
« fabrication au moins au VIII^e siècle avant Jésus-Christ. A mentionner encore,
« en fait de poteries de style géométrique, de minuscules débris de petits
« vases attiques, minces comme une coquille d'œuf, peints à l'intérieur en
« noir ou en rouge plus ou moins foncé, et à l'extérieur, d'un décor très
« sobre ;

« 5^o Un fond de coupe d'Asie Mineure, du VI^e siècle avant Jésus-Christ.
« C'est un spécimen d'une de ces curieuses coupes à yeux.

« La tache noire, cerclée de même couleur, se détache sur le rouge
« jaunâtre du vase ;

« 6^o Poteries à figures noires ; un lécythe de 145 millimètres de hauteur
« (fig. 3 et 4). Dyonisos couronné de pampres.

« *Le dieu drapé est revêtu d'un himation* ; à sa droite un silène nu s'éloigne en
« retournant la tête ; à gauche, une ménade à himation sur tunique longue,
« tient une corne à boire » ;

7^o Deux fragments de poteries à figures blanches, jaunes et rouges sur fond
à vernis noir (seconde moitié du III^e siècle avant Jésus-Christ).

Avant de répondre à ces deux notes, nous dirons d'abord que ces impor-
tantes découvertes étaient bien faites pour surprendre au plus haut degré, les
chercheurs qui ont exploré, comme nous, le Castellas de Vitrolles.

On peut affirmer en effet, que cet oppidum est bien l'un des plus pauvres
de la région (1).

Le gisement comprend : 1^o une partie du plateau, au sol rocailleux, presque
entièrement dépourvu de terre ; 2^o l'extrémité orientale et le penchant du
plateau, entourés de murs de clôture, et constituant la propriété de la famille
Aygueparse (2).

La terre, en cet endroit, est plus épaisse et d'ailleurs cultivée.

M. Arnaud d'Agnel qui n'avait fait que des recherches superficielles, lors de
quelques visites au Castellas, ne pouvait avoir découvert lui-même les pièces
précédemment signalées. Comme il ne fournissait, d'autre part, aucune
indication précisant les conditions de ses trouvailles, il nous parut intéressant

(1) Nous devons mentionner cependant la trouvaille qui a été faite en 1905, au quartier du
Castellas, d'un pot en terre rouge, contenant plus d'un millier d'oboles marseillaises (tête
d'Apollon ; revers à la rouelle avec M A). Ce trésor fut découvert dans la terre du plateau par
un mineur nommé Monge. (Voir *Faudrin*. Bull. de la Soc. arch. de Prov. 1909 ; n^o 14, p^e 136).

(2) Cette propriété appartient actuellement à M. Mazade.

de nous occuper de cette question, et de rechercher les circonstances dans lesquelles il avait pu entrer en possession des objets signalés.

Nous avons appris, en premier lieu, de M. Aygueparse, que les travaux exécutés dans sa propriété, n'avaient amené d'autres découvertes que celle d'un petit nombre d'oboles marseillaises (Apollon ; rouelle au revers avec M A) et la rencontre d'une sorte d'anneau en terre, ayant pu servir de support de vase.

Il est vrai que le terrain renferme quelques restes de poteries, mais ces tessons appartiennent principalement à la céramique campanienne des III^e et II^e siècles, et il en est fort peu que l'on puisse attribuer à des poteries ioniennes, simplement ornées d'ailleurs de bandes peintes circulaires (fin VII^e — V^e siècle).

Nous ferons remarquer aussi qu'il n'existe sur le Castellas, aucune trace démonstrative, d'un habitat néolithique.

La hache polie, signalée par M. Arnaud d'Agnel, ne peut avoir, à elle seule, une signification, puisqu'on en trouve de semblables dans les cases des oppidums ligures.

Pour notre part, nous n'avons recueilli aucun silex taillé dans l'endroit, et dans tous les cas, la présence de quelques lames et d'une pointe de flèche ne suffirait pas à démontrer l'occupation de ce lieu dans les temps néolithiques.

M. Arnaud d'Agnel a signalé particulièrement la découverte de deux fragments de poteries appartenant à la céramique rhobenhausienne, trouvée en abondance par M. Repelin, dans un abri sous roche de Châteauneuf-les-Martigues.

Les tessons dont il s'agit, ont été l'objet d'un examen minutieux et ont donné lieu aux remarques suivantes :

La poterie de Châteauneuf varie, au point de vue de l'état de conservation et de la coloration, suivant qu'elle est ramassée à la surface du sol ou retirée de la couche archéologique ; or, les débris mentionnés comme provenant du Castellas, ont tous les caractères des *tessons de profondeur*.

M. Arnaud d'Agnel n'ayant fait à Vitrolles, que des recherches superficielles, on en pourrait conclure à quelque erreur de ce dernier, facilement explicable d'ailleurs. M. Arnaud d'Agnel avait, après M. Repelin, fouillé l'abri de Châteauneuf, et il est très possible que des débris provenant de ce gisement et restés par mégarde au fond de son sac de chercheur, se soient mélangés aux objets recueillis ensuite sur l'oppidum de Vitrolles.

Quoiqu'il en soit, nous pensons qu'il convient actuellement d'attendre d'autres découvertes, pour admettre que le Castellas fut un lieu d'habitation de la population néolithique.

Nous ne dirons rien du *cheval* à peintures géométriques (fig. 2), déterminé comme provenant de l'Asie Mineure (VIII^e siècle av. J.-C.), puisque, cédant à nos instances, M. Arnaud d'Agnel a procédé à une enquête au sujet de la provenance de cette pièce, et qu'il a pu, par la suite, faire savoir, en 1906, que la terre cuite en question avait été achetée à Alger, « dans une boutique d'un quartier arabe » (1).

De la série d'objets signalés par M. Arnaud d'Agnel, il reste néanmoins plusieurs pièces dont l'origine n'est pas établie, et, pour ne citer que les plus importantes, le vase zoomorphique, représentant une tête de porc, le skyphos à décor géométrique et le lécythe à figures noires.

M. le chanoine Pascal, curé de Vitrolles et ami de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, a bien voulu nous dire, cependant, que les deux vases ornés de peintures, auraient été trouvés dans le voisinage de l'oppidum, par un ouvrier italien nommé Taparelli, et lui avaient été remis par ce dernier, en témoignage de reconnaissance d'un service rendu.

Ces indications sont malheureusement insuffisantes et ne nous offrent aucune garantie, puisque leur valeur est entièrement ramenée au degré de confiance que l'on aurait pu avoir dans l'auteur de la trouvaille ; or, l'ouvrier en question est depuis longtemps décédé, et l'on ne possède aujourd'hui aucun moyen de vérifier une découverte qui, pour être possible, n'en reste pas moins très incertaine.

Une dernière remarque doit être faite au sujet des vases dits de Vitrolles. L'objet zoomorphique, en raison de ses caractères archaïques, serait attribuable à une époque bien antérieure à celle des vases peints ; le skyphos à décor géométrique est du VII^e siècle, tandis que le lécythe à figures noires négligées, appartient à la fin du VI^e ; ces différences d'âge laisseraient donc supposer que les pièces en question *représentent autant de trouvailles distinctes*.

En résumé, les fâcheux résultats de l'enquête relative au cheval précité, ainsi que les très grandes réserves que l'on est obligé de faire au sujet de la provenance de certaines pièces réduisent les découvertes de Vitrolles à bien peu de choses ou plutôt à *ce que l'on trouve habituellement dans l'exploration superficielle de nos oppidums*.

(1) Notes complémentaires sur les découvertes archéologiques au Castellans de Vitrolles. *Ann. Soc. d'Et. prov.*, 3^e année, 1906, pages 95-98.

Fouilles de M. Michel Clerc, sur la Butte des Moulins et dans les caves du presbytère de l'église Saint-Laurent, 1904.

En 1904, M. Michel Clerc a rendu compte à la Société française des Fouilles archéologiques (1), de recherches exécutées par lui au voisinage de la place de Lenche, sur la Butte des Moulins et dans les caves du presbytère de l'église Saint-Laurent.

« Le jardin voisin de la place de Lenche (ancienne agora), que l'archiprêtre de la Cathédrale avait mis à la disposition de M. Clerc, a été exploré sans résultat : l'emplacement avait été bouleversé à une époque récente et ne contenait plus que des terres rapportées.

« En revanche, des fouilles faites près de la Tourette, dans les caves de l'église Saint-Laurent (2), ont été plus fructueuses.

« Des fragments de vases géométriques d'Asie Mineure ont été trouvés mélangés à des poteries néolithiques.

« La couche archéologique y est profonde, mais le sol avait été, comme à la Tourette, retourné et remanié, de sorte qu'aucun vase n'a été découvert entier : les récipients avaient été brisés dans l'antiquité même et on n'a pu en retrouver que des débris. »

D'autre part et en réponse à une demande de renseignements que nous avons adressée à M. Clerc, notre collègue a eu l'amabilité de nous envoyer le 21 janvier 1910, les indications suivantes que nous reproduisons textuellement.

Caves de Saint-Laurent. — Trois fragments grecs archaïques ; le reste quelconque.

Nous pensons que les débris des vases géométriques mentionnés ne devaient présenter que des bandes peintes circulaires, car une ornementation plus complexe eût été l'objet d'une description.

Il n'est plus question, dans la seconde note, de poteries néolithiques, M. Clerc ayant reconnu, sans doute, que les débris attribués à cette céramique, en raison de leur pâte grossière et de leur aspect primitif, pouvaient, en réalité, appartenir à une époque beaucoup plus récente.

Le troisième sondage avait été pratiqué dans la cour de l'école de la Butte

(1) *Bull. Soc. fr. de f. arch.*, 2^e fasc. 1904, p. 110 et 111.

(2) Il s'agit des caves du presbytère attenant à l'église.

des Moulins, où M. Eméry, entrepreneur de la ville, fit des travaux de canalisation de 1895 à 1904.

Le terrain de cette cour est rempli d'ossements provenant d'un cimetière où l'on aurait, paraît-il, encore inhumé vers 1830.

« Les archéologues, dit M. Clerc, et lui-même le premier, hésitaient à croire que la colline fût partie de la cité grecque. Les fouilles ont montré que s'il était possible qu'elle fût en dehors de l'enceinte fortifiée, elle n'en était pas moins habitée dès l'époque de la fondation de Marseille.

« M. Clerc y a rencontré exactement le même genre d'objets qu'il avait déjà trouvé à la Tourette. Il a résolu ainsi un des problèmes de la topographie marseillaise (1). »

La note manuscrite de M. Clerc, datée du 21 janvier 1910, contient les renseignements suivants :

(Butte des Moulins. — Cour de l'école).

Un seul fragment grec, paraissant archaïque ;

Fragments de coupes noires, plutôt attiques que campaniennes ;

Poteries grises à ondulations ;

Plusieurs fragments de poteries sigillées ;

Diverses peu caractéristiques.

Oppidum de Saint-Blaise, près Fos (B.-du-R), 1905

Cet important oppidum est situé sur une hauteur qui domine l'étang de Lavalduc, à 3 kilom. 500 environ, au nord-est de Fos.

Les restes des civilisations romaine et mérovingienne abondent en cet endroit, tandis que les vestiges de l'époque grecque s'y montrent assez rares.

Nous avons recueilli sur l'emplacement dont il s'agit, un fragment de poterie ionienne à bandes peintes circulaires du VI^e ou V^e siècle (2) et un débris de la céramique grise indigène à ondes obliques tracées au moyen du peigne et du tour.

(1) *Loc. cit.*, p. 110 et 111.

(2) G. Vasseur, *Bul. Soc. arch. de Prov.*, 1905, n° 5, p. 68.

Fouilles archéologiques dans le vieux Marseille

J. Baillon et F. Magnan, 20 février 1908 ⁽¹⁾

Les découvertes dont MM. J. Baillon et F. Magnan ont entretenu la Société archéologique de Provence le 20 février 1908, offrent un grand intérêt pour l'histoire de Marseille.

Ces trouvailles résultent de fouilles méthodiques, exécutées par nos zélés confrères dans la partie de la vieille ville que l'on désigne sous le nom de *quartier du Panier* ; il n'est pas inutile d'ajouter qu'elles ont d'autant plus de prix, qu'elles ont été faites en un lieu bien précisé, et présentent toutes les garanties d'authenticité désirables (2).

Les fouilles de MM. Baillon et Magnan ont été pratiquées sur le versant de la butte des Moulins qui regarde la mer, et dans un domaine appartenant à l'Administration des Hospices, *ancien Couvent des Repenliés* servant aujourd'hui d'asile aux voyageurs indigents (voir le plan, Pl. I).

C'est dans une cour intérieure située en vis-à-vis de l'entrée ainsi que dans certaines salles mêmes de cette construction, que les tranchées furent ouvertes.

Le terrain rencontré jusqu'au sol naturel, atteignait environ 2 m. 50 d'épaisseur, mais il avait été remanié et présentait un mélange de vestiges anciens appartenant aux époques les plus diverses (grecque, romaine, visigothique, médiévale).

Nous ne rappellerons ici que les découvertes concernant la période-préromaine.

Les pièces les plus intéressantes sont de beaux morceaux de poteries peintes du VII^e siècle, représentés sur la Pl. I, par les figures 1 et 2 (*loc. cit.*).

Elles avaient été d'abord mentionnées comme étant d'origine italote, mais, dans une note adressée à la Société archéologique de Provence (séance du 17 déc. 1908), M. Pottier a été d'avis de les attribuer à une fabrication ionienne du VII^e siècle, ayant des affinités avec celles de Rhodes, de Larissa (Asie Mineure) et de Naucratis (Egypte).

(1) *Bull. Soc. arch. de Prov.* 1908 ; n° 11, p^{es} 23-26 ; Pl. I et II.

(2) Nous avons tenu à faire cette observation, en raison de diverses fraudes archéologiques que nous avons eu à déplorer en Provence et qui ont pu à une époque jeter un certain discrédit sur les découvertes appartenant à notre région.

Les fouilles de MM. Baillon et Magnan ont été visitées par la Société archéologique de Provence, le 25 Juin 1908 (voir le Bulletin de cette Société ; 1908, n° 12, p^e 51).

L'éminent Conservateur du Louvre faisait alors des réserves au sujet de la nature de l'argile qu'il ne connaissait pas et qui constitue un critérium très important, mais plus récemment, les tessons dont il s'agit, ont été soumis à son examen et définitivement reconnus pour appartenir à une céramique ionienne, apparentée à celle de Rhodes et provenant probablement de l'Asie Mineure.

Les morceaux sont au nombre de quatre, un débris comprenant une partie de la panse et du rebord de l'ouverture, deux autres morceaux de panse que les auteurs n'ont pas représentés, et un pied qui, malgré ses dimensions relativement réduites, parut être celui du vase en question (1).

Nous croyons nécessaire de donner quelques renseignements sur cette poterie qui a été très sommairement décrite et dont la figure ci-jointe montrera une reconstitution partielle du décor (fig. F.).

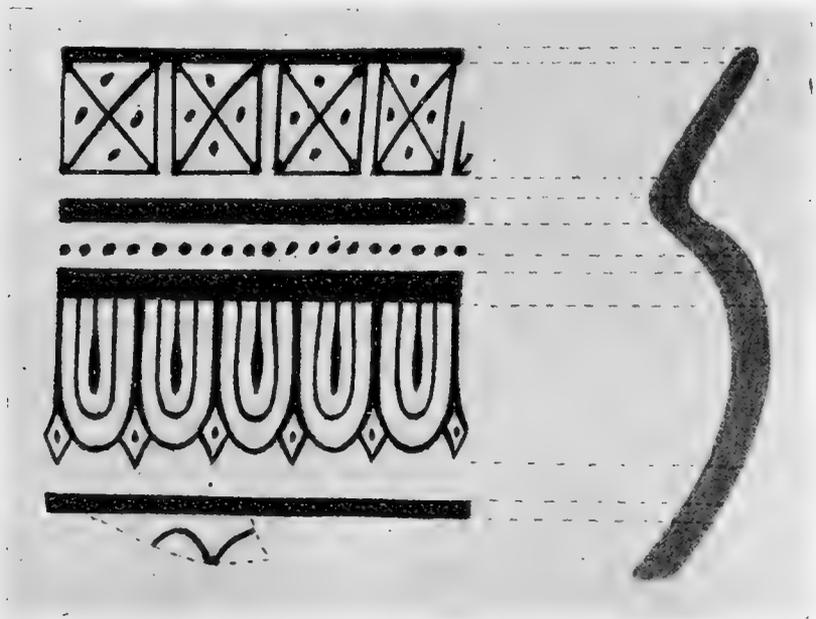


Fig. F

Le vase devait avoir 35 c/m 6 millimètres de diamètre, à l'ouverture, et environ 23 centimètres de hauteur.

(1) Un nouvel examen vient de nous montrer que ce pied ne peut avoir appartenu au vase en question. Nous avons constaté, en effet, que la terre dont il est formé, quoique très analogue à celle des autres débris, diffère de celle-ci sous le rapport du mica blanc qui est ici plus abondant et en paillettes plus grandes que dans les morceaux de la panse et du col.

Le pied ne mesure que 6 centimètres de diamètre extérieur et 1 c/m 5 millimètres de hauteur ; il est creux en dessous, tronc conique et plat sur le bord inférieur (1). Nous avons recueilli dans le Fort Saint-Jean, plusieurs pieds de coupes identiques à ce débris.

L'ouverture est très évasée, elle offre un rebord incliné vers l'intérieur et large de 4 c/m 5 millimètres.

La décoration, très intéressante, comprend à l'extérieur et vers le haut de la panse, une large zone limitée par deux cercles et ornée de godrons allongés. A la base de cette zone, de faibles traces de peinture paraissent se rapporter à un genre d'ornements que l'on peut observer sur le vase rhodien du Fort Saint-Jean (Pl. V, fig. 6) ; on voit enfin sur un débris et au-dessous de la bande circulaire inférieure, une ligne dessinant deux arceaux et limitée par les cassures du tesson.

D'autre part, et au-dessus des godrons, l'épaule est ornée d'une rangée de points comprise entre deux cercles.

Le rebord de l'ouverture est décoré sur les deux faces (2). A l'extérieur et dans une large zone, il présente des rectangles assez rapprochés et coupés par leurs diagonales. Les croix ainsi formées sont cantonnées de points comme sur les poteries rhodiennes.

La face interne du rebord montre de grandes fleurs de lotus, alternant avec des boutons de la même plante, disposition très fréquente sur le rebord des plats rhodiens ou apparentés.

Dans cette ornementation florale stylisée, le bouton de lotus est porté par un pédoncule qui se divise inférieurement pour former deux courbes opposées, se reliant aux fleurs ; celles-ci offrent donc également deux pédoncules divergents.

Au-dessous du bouton de lotus, deux lignes en V avec un point entre les branches, reproduisent le motif déjà signalé dans la décoration extérieure du vase. Comme dernier détail, on remarquera enfin sur le même morceau, un oiseau tourné à droite et perché sur une fleur de lotus.

L'intérieur du vase est peint en noir, tandis que le débris de fond attribué à la même poterie est simplement décoré, sur la terre nue, d'une bande circulaire et d'une touche marquant le centre.

Peinture mate, en noir grisâtre, tournant au brun et au rouge.

Terre fine et micacée, d'un ton légèrement jaunâtre et très pâle, un peu rosé par places.

Epaisseurs : col, 8 millimètres ; panse, 8 à 9 millimètres.

(1) Voir Baillon et Magnan, *loc. cit.*, Pl. I, fig. 2.

(2) *Loc. cit.*, Pl. I, fig. 1.

Pl. I, fig. 4 (loc. cit.). — Ce morceau provient d'une coupe attique à figures noires qui peut remonter au VI^e siècle ou à la prolongation des figures noires dans le V^e (1).

L'intérieur est uniformément peint en noir brillant. L'ornementation de la face externe comprend trois parties : des rayons acuminés qui appartenaient à une rosace centrale ; une zone moyenne avec 10 cercles concentriques (deux bandes entre deux groupes de filets circulaires très rapprochés) ; à l'extérieur, enfin, la région présentant la décoration principale :

On voit sur le tesson une portion d'un œil prophylactique de grande dimension, et des rameaux schématiques formés de lignes droites accostées de deux rangées de feuilles à bord sinueux (lierre ?)

La portion d'œil est en noir brillant, sur le bord et dans l'intervalle de deux incisions concentriques, tandis que le reste de la surface qui est d'un gris terne, devait être peint en blanc ou en rouge.

Ce débris mesure 7 centimètres de longueur, sur 6 centimètres de largeur et 4 à 5 centimètres d'épaisseur.

Pl. I, fig. 5 (loc. cit.). — Morceau de bord d'une coupe attique à figures rouges, de la fin du VI^e siècle ou du début du V^e, et antérieure aux guerres médiques (2).

Nous avons déjà rappelé que les fragments de ce style, trouvés en Gaule, sont extrêmement rares.

Le très intéressant débris découvert par MM. Baillon et Magnan, dans leurs fouilles, montre sur la face externe, la partie supérieure d'un éphèbe, tourné à gauche et étendant le bras droit.

L'œil vu de profil et représenté de face, constitue dans la céramique à figures rouges, un caractère archaïque.

La chevelure à contour incisé est ceinte d'une couronne de feuillages formée par une ligne accostée de deux rangées de points (couleur jaunâtre, probablement rouge à l'origine). Le bord de la coupe est peint en noir entre deux cercles réservés.

Terre, d'un rose orangé, légèrement grisâtre. Noir bien lustré.

Épaisseur du débris : 4 millimètres.

Pour les figures de comparaisons, voir Pottier — *Vases antiques du Louvre* : Salle F, fig. 128 et 129 (coupes avec emploi simultané des figures noires et rouges), et Salle G, figures rouges archaïques, Pl. 97-99.

Pl. I, fig. 3 (loc. cit.). — Par suite d'une confusion, ce tesson avait été

(1) Pottier. — *Bull. soc. arch. de Prov.*, 1908, n^o 12, p. 59.

(2) Détermination de M. Pottier. — *Loc. cit.*, p. 59.

mentionné comme fragment de vase à figures noires sur fond rouge, tandis qu'il appartient à la catégorie des figures rouges, et pourrait être, d'après M. Pottier, de la fin du V^e siècle ou même du IV^e (1).

Il mesure de 10 à 15 millimètres d'épaisseur et devait faire partie d'une très grande pièce, coupe ou cratère.

L'intérieur est peint en noir. On voit à l'extérieur, au-dessous du sujet, une zone ornée de fines volutes. Des deux personnages représentés sur le débris, mais dont il ne reste plus qu'une faible portion, celui de gauche est tourné vers la droite et vêtu d'une longue tunique tombant jusqu'aux pieds ; ceux-ci sont nus et de profil ; on distingue à droite, un pied nu également, représenté de face et recouvert en partie par le bas du vêtement.

Avec les débris dont nous venons de parler, MM. Baillon et Magnan avaient encore découvert de nombreux tessons qui n'ont pas été signalés.

Le don qu'ils nous ont fait si généreusement, de la collection précieuse provenant de leurs fouilles, nous laisse aujourd'hui le devoir d'ajouter aux renseignements précédents, des indications concernant les plus intéressants spécimens de la série qu'ils n'ont pas décrite.

VII^e siècle avant notre ère. — 1^o Anse de vase, semblable à celle que nous avons représentée sur la Pl. VI, fig. 7.

La pièce de MM. Baillon et Magnan est cependant de taille un peu supérieure : longueur, 6 c/m 5 millimètres ; diamètre, 17 millimètres.

Le décor est rhodien, mais la terre est moins rosée que celle de la céramique rhodienne, et rappelle davantage celle des *poteries* dites de *Fikellura*.

La tige droite et de section presque circulaire, est recourbée en U renversé à la partie supérieure.

Ce que l'on voit de l'ornementation comprend, à l'extérieur, une rangée de taches noires, allongées (trois), et mesurant 2 c/m 5 millimètres de longueur sur 1 c/m 5 millimètres de largeur.

La peinture est d'un noir presque mat.

La terre, fine et micacée, est jaunâtre, et très pâle à la surface.

VII^e et VI^e siècles. — 1^o *Poteries ioniennes ornées de bandes peintes circulaires.* Une vingtaine de débris ;

2^o *Poteries protocorinthiennes ou ioniennes.* Cinq débris dont la peinture noire est très endommagée ;

3^o **Pl. XVII, fig. 7.** (Fin VII^e-commencement VI^e siècle.)

Morceau d'une coupe, présentant au niveau de l'ouverture, une anse pleine,

(1) E. Pottier. — *Loc. cit.*, p. 59.

horizontale, aplatie sur les faces supérieure et inférieure, et en forme de demi-cylindre annelé sur le bord externe.

L'ouverture offre un rebord interne, large de 1 centimètre, aplati en dessus et divisé par trois sillons concentriques. On observe également les traces de deux sillons circulaires au-dessous d'un léger rebord extérieur.

La peinture, en noir mat, a presque entièrement disparu, mais on en voit encore quelques vestiges sur les deux faces, enfin la même couleur tournée au brun rouge apparaît dans les rainures de l'anse.

Terre fine et micacée, d'un ton jaunâtre très pâle.

Épaisseur : 3 millimètres (cassure inférieure).

La pièce intéressante dont nous devons la connaissance aux fouilles de MM. Baillon et Magnan pouvait être une reproduction de coupe métallique.

D'après un renseignement de M. Pottier, on connaît des coupes ioniennes ou corinthiennes dont les anses, analogues à celle que nous figurons, mais percées d'un trou aux deux extrémités, devaient être ornées d'un anneau de métal.

VI^e siècle. — *Poteries attiques à figures noires.* — 1° Un morceau de vase où l'on voit une portion de char ;

2° Fragment de vase montrant le bas d'un personnage ; partie des deux pieds et bas de la tunique avec broderies incisées ;

3° Cinq morceaux de vases d'assez grandes dimensions, avec parties de figures noires indéterminables (noir avec rehauts en rouge vineux) ;

4° Débris présentant une tête d'homme tournée à droite ;

5° Fragment avec portion d'inscription **Σ Π Ε** ;

6° Morceau d'un bord de coupe avec partie d'une figure noire.

V^e-IV^e siècle. — *Poteries attiques à figures rouges.*

Pl. XVII, fig. 9-10. — Ce morceau, qui peut être attribué au milieu du V^e siècle environ, nous a paru mériter l'examen de M. Pottier, en raison d'une particularité intéressante qu'il présente.

L'éminent Conservateur du Louvre le considère comme une portion du rebord extérieur de l'ouverture d'un grand vase, probablement un cratère à colonnettes.

Le tesson, décoré sur les deux faces et brisé sur toute la périphérie, offre une épaisseur qui varie de 18 millimètres à 2 centimètres.

La surface extérieure convexe montre une ornementation courante des vases à figures rouges. On y voit des palmettes alternant avec des lotus, dans une zone limitée d'un côté par deux lignes circulaires (fig. 9).

La face opposée ou supérieure, très légèrement concave et un peu inclinée vers l'embouchure, est ornée d'une *figure au trait noir sur fond rouge*.

Le sujet représente une panthère tournée à droite, allongeant le nûfle et paraissant flairer une branche de lierre (fig. 10).

Les pattes postérieures sont tendues en arrière, celles de devant sont défilées. Le cou est relevé. La tête est très expressive ; on remarquera la narine largement ouverte et l'*œil de profil*.

Les taches du pelage sont figurées par de petits cercles avec un point dans le centre.

L'intérieur de la jambe gauche est marqué de deux courtes rayures transversales. Quelques vestiges de peinture semblent indiquer que la queue était repliée au-dessus du corps.

Ce motif ne rappelle en aucune façon les figures noires où les félins ont la tête tournée de face.

Le dessin de l'œil caractérise d'ailleurs une époque postérieure à celle du début de la décoration rouge.

Le vase en question appartiendrait à la seconde moitié du V^e siècle, mais M. Pottier ne connaît aucune pièce attique de cette période, présentant des figures au trait sur fond réservé (1).

En signalant cette particularité, nous espérons provoquer des observations similaires susceptibles de nous faire savoir si les décorateurs de la céramique attique ont pu, par fantaisie et dans une certaine mesure, s'écarter de la technique habituelle. On pourrait également penser à une *catégorie provenant d'un atelier spécial* ou d'un centre de fabrication dont les produits auraient été confondus avec ceux de la Grèce propre. Cette dernière hypothèse est toutefois bien peu vraisemblable, car la terre du débris en question, épurée, compacte et rose, est identique à celle des poteries d'Athènes.

Pl. XVII, fig. 11. — Fragment de bord d'une coupe attique à figures rouges (fin du V^e siècle ou commencement du IV^e).

Ce débris faisait partie d'une pièce que l'on peut classer, d'après l'admirable exécution de la peinture, parmi les produits céramiques de la plus belle époque.

Au-dessous d'une guirlande de lierre qui décorait le bord, on voit en partie la tête et l'épaule d'une femme tournée à droite.

Un bandeau d'étoffe noué dans la chevelure, retient quelques feuillages au-dessus du front et retombe avec les boucles qui encadrent gracieusement le

(1) Le dessin au trait, sur clair, existe sur les sarcophages de Clazomène (VI^e siècle). Musée du Louvre.

visage. En avant de la tête, on voit un bouquet de feuilles pressées, qui devaient former l'extrémité d'un rameau tenu dans la main gauche.

La peinture, du plus beau noir, offre un lustre admirable, mais la tige qui décrivait des sinuosités entre les feuilles de lierre ainsi que les pétioles de ces feuilles n'apparaissent plus qu'à jour frisant. La retouche apposée sur le noir a perdu sa coloration et ne se distingue plus que sous l'aspect d'un filet terne et d'un ton grisâtre.

Le bord de la coupe était déversé au dehors et présente un très faible rebord arrondi.

L'épaisseur, qui est de 2 millimètres seulement dans la cassure inférieure, atteint 4 millimètres au-dessous de la guirlande.

Terre rosée de l'Attique.

Même époque. — Débris de coupe. A l'extérieur, la jambe et le pied nus d'un personnage ; à l'intérieur, une grecque circulaire entourant le motif central dont on ne voit qu'une très faible portion (probablement un personnage).

Céramique dite ibérique à décor pseudo-mycénien.

Fragment de vase à décoration en rouge vineux assez effacé.

Peut-être un deuxième morceau orné d'une bande brune sur peinture blanche.

Poterie de Cumès. — Portion d'un vase extrêmement épais (9 à 11 millimètres). Peinture noire uniforme.

Décoration formée de profondes rainures parallèles, dessinant des dents de loup très allongées.

Poteries campaniennes : Nombreux débris.

Fouilles de Montlaurès, près Narbonne H. Rouzaud et E. Pottier, 1905-1909

Nous avons mentionné, jusqu'à présent, les découvertes de poteries grecques qui ont été faites antérieurement à nos fouilles du Fort Saint-Jean, à Marseille même ou dans les environs de cette ville.

Malgré la distance assez considérable qui sépare Marseille de la région de Narbonne, il convient maintenant de rappeler les résultats si importants, des recherches exécutées à Montlaurès (Aude), par M. H. Rouzaud, ancien député, ancien maître de conférences à la Faculté des sciences de Montpellier, actuellement percepteur à Narbonne.

Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur les belles découvertes dont il s'agit, que ces dernières, se rapportant à la période qui s'étend de la seconde moitié du VI^e siècle au II^e inclusivement, constituent, en quelque sorte, au point de vue chronologique, la suite naturelle de nos trouvailles et complètent ainsi la série des céramiques importées dans le Midi de la France, au temps de la colonie hellénique.

Les premières publications de M. Rouzaud datent de l'année 1905 (1).

Dans ses *Notes et Observations sur le pays narbonnais*, l'auteur fait connaître les résultats des fouilles qu'il a entreprises dans le domaine de Montlaurès, situé à 4 kilomètres au N. N.-O. de Narbonne et à l'extrême limite de la plaine de Livière.

Les vestiges antiques que l'on observe en cet endroit, se montrent sur une colline élevée de 56 mètres et isolée dans les terres basses qui l'entourent.

Une partie de cette hauteur, escarpée et inculte, est constituée par un calcaire dur et compact appartenant au Jurassique supérieur, mais au pied de cet affleurement secondaire se montrent des roches tendres de la période tertiaire ; au delà et tout autour, enfin, s'étendent des alluvions récentes.

Le rocher calcaire présente de nombreuses entailles rectangulaires, qui furent considérées d'abord, comme des emplacements de tombes et ne sont, en réalité, que des fonds d'habitations (2).

L'attention de M. Rouzaud fut attirée sur ce gisement, par l'indication suivante qui se trouve à la page 8 du livret de Tournal (Catalogue du Musée de Narbonne, 1864) :

« Des fouilles (3) exécutées cette année à Montlaurès, près de Narbonne, ont mis à jour un beau vase étrusque, orné de peintures ; malheureusement, il a été brisé par les ouvriers ; les fragments ont été remis au Musée. »

C'est tout ce que l'on a su et connu des restes archéologiques de cette importante localité, jusqu'au moment où M. Rouzaud y découvrit, lui-même, d'autres documents significatifs.

Quant au *vase étrusque*, que Tournal n'eut jamais la satisfaction de voir et ne put connaître que par ouï-dire, personne ne savait alors ce qu'il était devenu.

Plus heureux que le fondateur du Musée, l'auteur a pu en retrouver les débris, et la planche annexée à sa première note n'a eu d'autre but que de les sauver définitivement de l'oubli ou des risques de destruction.

(1) Rouzaud. — *Comptes rendus Ac. d. Inscript.* 1905, p. 136-283 ; 1907, p. 260. — *Bul. Com. arch. de Narbonne*, 1905 et 1907.

(2) E. Pottier. — *Comptes rendus Acad. d. Inscript.*, 1909, p. 981 et s.

(3) Il eut été plus exact de dire simplement *des travaux*, aucune fouille n'ayant été faite à Montlaurès, au sens archéologique du mot. (Note de M. Rouzaud).

Nous croyons devoir reproduire en partie, les indications précieuses données par M. E. Pottier, sur cette remarquable pièce, et insérées dans la publication de M. Rouzaud (page 17) (1).

« C'est, à ma connaissance, le plus important vase grec ancien qui ait été
« recueilli sur le sol de France. Il est déplorable de penser que ce vase aurait
« pu être conservé entier, sans la barbarie des ouvriers qui l'on découvert et
« brisé. Il est plus déplorable encore de penser qu'une personne de bonne
« éducation, se trouvant sur les lieux, n'ait pas eu au moins le soin de recueillir
« tous les débris, ce qui eût permis de reconstituer l'objet en entier.

« En 1876, M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain,
« a fait une liste des vases dits étrusques (en réalité grecs), trouvés en
« France (2). Parmi ces vases, aucun n'est antérieur au IV^e ou à la fin du
« V^e siècle avant J.-C.

« Le vase de Montlaurès est beaucoup plus ancien et appartient à la série
« des vases à figures noires du VI^e siècle avant J.-C. Autant que j'en puis juger
« en l'absence de l'original et d'après votre dessin, je crois que c'est une
« amphore *attique*, de la catégorie dite attico-corinthienne (avec bandes
« d'animaux), mais le style me paraît plus avancé que les styles reproduits dans
« mon album (3). Je le placerais plutôt à côté des amphores de l'école
« d'Amasis et d'Exekias, qui ont conservé encore les principes décoratifs de
« l'époque antérieure.

« Les belles volutes du fragment E sont à comparer avec le décor des
« amphores attiques de cette catégorie. La frise des petits personnages
« surmontant le sujet principal (fragment C), rappelle aussi le décor de la
« belle amphore d'Amasis au Cabinet des Médailles de Paris.

« Pour toutes ces raisons, je placerais le vase vers le milieu du VI^e siècle,
« vers 550 ».

« Le sujet me paraît reconnaissable. La femme de droite est Artémis avec
« le cerf qui bondit vers elle comme un animal apprivoisé. Au moment où je
« vous écris, je n'ai pas pu faire les recherches nécessaires à ce sujet, mais je
« crois qu'on trouverait dans le Répertoire des peintures céramiques, des
« figures de Diane analogues. L'homme placé en face serait donc Apollon, et
« il est probable qu'il devait tenir une lyre. Ces réunions de divinités sont
« extrêmement fréquentes sur les vases de cette époque ».

(1) Lettre de M. Pottier à M. Rouzaud ; 24 février 1905.

(2) Archéol. celtique et gauloise, 2^e édit. 1889 ; I, p. 342 et suiv.

(3) E. Pottier. — Vases antiques du Louvre, II, pl. 58-59.

Les vestiges antiques, découverts par M. Rouzaud, sont ainsi classés dans son travail :

1° *Poteries de style mycénien*, semblables à celles qui ont été décrites par M. Pierre Paris, dans son *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*.

On sait aujourd'hui que les vases de cette catégorie, attribués d'abord à la fin du deuxième millénaire avant J.-C., ne remontent guère qu'aux derniers siècles qui ont précédé notre ère.

Cette céramique dite *ibérique*, à *décor pseudo-mycénien*, n'avait pas encore été rencontrée en France, et se montre en abondance à Montlaurès ;

2° *Poterie attique à figures noires* (VI^e siècle). — Vase déjà mentionné ;

3° *Poteries attiques à figures rouges* (IV^e-III^e siècles). — Très nombreux débris, parmi lesquels plusieurs portions de coupes de la belle époque et intéressantes par leur décoration.

4° *Poteries noires et brunes, dites de Cumès (céramique campanienne)*. III^e et II^e siècles.

Extrêmement répandues dans le gisement.

5° *Objets divers* : fusaiöles, perles et débris de verre, une monnaie de bronze et quelques marques amphoriques.

En 1908, M. Rouzaud fut subventionné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour entreprendre une exploration méthodique de la colline de Montlaurès. L'Académie et le Musée du Louvre avaient délégué M. E. Pottier pour examiner l'ensemble des découvertes et en préciser les résultats.

Les travaux ayant été exécutés aux mois d'avril et mai, les antiquités recueillies au cours de ces nouvelles fouilles furent transportées à Paris pour être soumises à des comparaisons avec la collection céramique du Louvre.

E. Pottier, 1909. — Une communication de M. Pottier faite à l'Académie en 1909 (1), a donné les conclusions essentielles de ce travail qui doit prendre place ultérieurement dans une publication spéciale avec planches, faite par l'auteur des découvertes.

Nous croyons devoir reproduire ici, presque en totalité, la note importante de M. Pottier montrant si bien le haut intérêt qui s'attache aux découvertes de Montlaurès.

« Le premier fait à établir, c'est que Montlaurès n'est pas une nécropole
« comme on l'avait cru tout d'abord..... mais un habitat antique, une acropole
« dont le sommet, haut d'environ 56 mètres, domine toute la plaine environ-
« nante jusqu'à la mer. et dont les flancs et le pourtour, comprenant environ

(1) C. r. 1909, p. 981.

« 1,500 mètres de circuit, ont pu recevoir deux ou trois centaines de petites
« habitations. Le reste de la ville pouvait s'étendre dans la plaine qu'ont
« recouverte les alluvions de l'Aude.

« Les grandes encoches taillées dans le roc et en certains endroits contigues,
« séparées les unes des autres par une paroi de rocher, ne sont pas des sépul-
« tures, mais bien plutôt les fondations des maisons qui s'élevaient par-dessus
« ces sortes de caves ou de celliers et qui étaient sans doute construites en
« bois ou autres matériaux fragiles et vite disparus (1). C'est le contenu,
« le résidu de ces « fonds de cabanes », comme on dit dans l'archéologie
« préhistorique, que M. Rouzaud a exploré pendant huit ans, et que nous avons
« fouillé avec lui l'an dernier.

« Ce premier point posé, la seconde constatation est que Montlaurès nous
« offre la juxtaposition de deux civilisations complètement distinctes et, si l'on
« peut dire, opposées. D'une part, une vie misérable et pauvre, dans des
« réduits étroits, avec un outillage très peu perfectionné, des meules à broyer
« le grain de forme primitive, des outils de pierre ou de corne, peu de métal,
« pas d'armes, une poterie locale encore grossière et sauvage, mêlée aux
« spécimens de cette céramique peinte géométrique et encore mystérieuse
« qu'on appelle « les vases ibériques » ; d'autre part, les apports de la civili-
« sation grecque en plein épanouissement, une série considérable de vases
« attiques décorés de figures peintes, des débris de coupes et de vases à boire
« en très grand nombre. Cette industrie grecque s'impose avec autorité, elle
« envahit la petite cité barbare ; mais on ne voit pas qu'elle influence ni qu'elle
« stimule l'industrie indigène qui reste à côté d'elle primitive et routinière :
« ce sont deux mondes qui se coudoient sans se confondre. Le nombre assez
« important des monnaies atteste aussi une circulation commerciale active.

« Troisième fait : il nous a été assez facile de déterminer, grâce à la céramique,
« à quelle époque et pendant quelle période le contact fut le plus fréquent entre
« ces barbares et les grecs. La découverte, en 1864, du beau vase à figures
« noires (amphore attique du VI^e siècle), aujourd'hui au Musée de Narbonne
« et signalé par M. Rouzaud, est restée jusqu'à ce jour isolée. Cependant la
« collection de M. Rouzaud contient quelques fragments de vases et de cols
« d'amphores que l'on pourrait rapporter encore à cette période.

« Nous-même, nous avons trouvé dans les fouilles un petit tesson à figures
« noires, de style très négligé, qui serait plutôt du V^e siècle que du VI^e. Les
« poteries à figures rouges de la première moitié du V^e siècle manquent

(1) C'est ce qu'avait déjà supposé un des membres de la Société archéologique de Narbonne, M. Thiers (Congrès archéologique de France, 1907, p. 274). Note de M. Pottier.

« complètement. L'immense majorité des fragments appartient à la fin du V^e,
« au IV^e et au III^e siècle. La série est très complète qui va des figures peintes
« du style libre aux figures de décadence, puis aux poteries noires à palmettes
« estampées de la fabrication campanienne, et au décor à retouches blanches
« de la série dite de Gnathia. Pas un seul fragment du style d'Arezzo, c'est-à-dire
« de l'époque gréco-romaine du II^e et du I^{er} siècle, ce qui semble indiquer
« que le site avait cessé d'être habité dans le cours du II^e siècle (1).

« Au contraire, les poteries sigillées sont très nombreuses dans le sol de
« Narbonne et de la région placée entre cette ville et la mer ; près de l'étang
« de Bages, on en ramasse des fragments à poignées, en même temps qu'on y
« recueille des monnaies romaines de l'époque impériale. C'est une confirmation
« de l'idée déjà émise par M. Rouzaud, qu'après l'occupation romaine, les
« habitats indigènes de l'ouest furent dévastés et ruinés et la population
« reportée du côté de l'est et de la mer.

« Tels sont dans les grandes lignes, les résultats des fouilles de Montlaurès.
« On voit qu'ils intéressent vivement l'histoire de la Gaule ancienne, et en
« particulier celle de la province Narbonnaise sur laquelle nous avons fort peu
« de renseignements avant l'époque romaine ».

L'auteur rappelle ensuite que « d'après Hécatée de Milet, Hérodote et
« Aviénus, dès le VI^e siècle les Ligures avaient formé à l'embouchure de
« l'Aude le royaume des Elésyques, avec Narbonne pour capitale, et que ce
« royaume florissant fut fortement troublé entre 500 et 400 av. J.-C., par
« l'invasion des Ibères qui s'installèrent peu à peu dans le pays, refoulant les
« Ligures, ou se mêlant à eux ; Narbonne tomba en leur pouvoir (2).

« Il est remarquable que cette période de guerre coïncide justement avec
« le moment où les importations commerciales des Grecs s'arrêtent ou se font
« très rares. Ce serait une explication fort plausible de la lacune que nous
« constatons dans la série céramique (3). Si les échanges reprennent au
« contraire avec une grande intensité à la fin du V^e et pendant le IV^e siècle,
« c'est que cette époque correspond à ce que M. Jullian a appelé l'empire de
« Marseille, entre 450 et 250, alors que la grande colonie phocéenne, devenue
« l'entrepôt de toutes les marchandises grecques, les répand tout le long des
« côtes de la Gaule et de l'Ibérie septentrionale, ou les fait même remonter par
« la vallée du Rhône jusqu'au cœur des pays celtiques (4) ».

(1) La même observation s'applique aux oppidums gréco-ligures des environs de Marseille (Baou-Roux, les Pennes, etc.). Note de l'auteur.

(2) H. Rouzaud. — Notes et observations, 1907, p. 9 ; C. Jullian I, p. 182, 266, 277, etc.

(3) Cependant la même lacune se constate à Marseille et trouve son explication dans les remarques mêmes de M. Pottier, précédemment exposées (p. 134).

(4) Fouilles de M. Piroutet, dans le Jura, Rev. arch. 1909, I, p. 193.

Après avoir donné la description des cases de Montlaurès, M. Pottier énumère les objets qui en constituaient le mobilier très simple et souvent fort primitif.

Objets de ménage et de cuisine. — Meules en pierre noire volcanique, outils de pierre en forme de marteaux ou de haches polies, pierres à aiguiser, manches d'instruments en cornes de cerf taillées, aiguilles en os et en bronze, clous de bronze ou de fer, lampes et fusaïoles en terre cuite.

Objets d'alimentation. — Ossements (porc, bœuf, chèvre, cerf) ; coquillages marins (moules) ; poissons (dorades).

Armes. — Très peu d'objets attribuables à cette catégorie : une lame de fer (couteau ?) ; une pointe de bronze (qui pourrait être une pointe de flèche ou de javelot) ; deux amas de cailloux roulés (balles de fronde ?).

Minerais de fer amassés près des habitations, comme si on se préparait à les utiliser.

« *Objets de toilette.* — Anneaux de bronze (bagues ?) ; petits disques de bronze (miroirs ?) ; rebords de vases en bronze ; bouts de spatules en bronze ; « une perle d'ambre ».

Monnaies. — « Parmi les pièces de la collection Rouzaud, le plus grand nombre porte la légende **NERENCN**, qu'il interprète **NERENCOINON**, « monnaie des confédérés Nérènes, ou habitants de Naro, ancien nom de Narbo. M. Jullian avait déjà noté dans son ouvrage sur la Gaule (1), « l'attribution encore incertaine à Narbonne, des monnaies à la légende « **NERENCN**.

« Les remarques de M. Rouzaud rendent cette hypothèse encore plus plausible... »

Suit l'énumération des différents types recueillis :

« Nérènes, 28 ; Volques, 14 ; Lougostalètes, 5 ; Chefs indigènes, 5 ; Arvernes, 1 ; Incertaines, 3 ; Marseille, 9 ; Emporion, 5 ; Baléares, 2 ; Romaines, 3 ».

« A. — *Poteries locales ou régionales.* — *Doliums* en terre rougeâtre grossière et épaisse ; au-dessous de l'embouchure, une forte saillie striée simule une cordelette... Vases façonnés aussi à la main, moins épais et en terre noire ; la surface est parfois striée « au peigne (2) ».

« *Poterie grise*, mieux épurée, polie et faite au tour, ornée de zones de

(1) II, p. 378, note 1.

(2) Poteries semblables dans les oppidums des environs de Marseille. (Note de l'auteur).

« cercles et de dessins gravés en lacis qui ne manquent pas de finesse et
« d'élégance (1) ».

« Avec une terre jaune clair, plus rarement rouge, on a fabriqué un
« grand nombre de jarres ou amphores communes, munies de deux anses
« verticales, le fond allant en se rétrécissant et terminé par un gros bouton
« rond, des marmites à embouchure ronde, sans anses ou avec de petites
« anses horizontales, de grandes cruches ou œnochoés, etc. ».

Poteries dites ibériques. — « Vases en terre rosée, bien lévigée extérieurement et prenant un aspect blanchâtre ; peintures en noir brun, souvent jauni :
« cercles concentriques, groupes de traits ondulés verticaux, larges bandes
« circulaires, etc. Parfois, ce décor brun est rehaussé de bandes rouges... »

Le centre de fabrication de cette céramique n'est pas encore connu. « Il
« résulte des fouilles de M. Rouzaud, comme de celles qui ont eu lieu aux
« environs de Barcelone, que ces poteries se rencontrent constamment mêlées à
« des vases grecs du IV^e et du III^e siècle. » (2).

« B. — *Poteries grecques importées.* — 1^o Vases attiques à figures noires ;
« quelques rares spécimens, dont nous avons parlé plus haut ; 2^o Vases attiques
« à figures rouges ; pas de spécimens de la fin du VI^e, ni de la première moitié
« du V^e siècle ; très nombreux exemples de la fin du V^e et du IV^e siècle ;
« 3^o Vases attiques à vernis noir lustré, à décor estampé en godrons et à
« palmettes incisées ; très belle technique du IV^e siècle et du III^e ; 4^o Poteries
« dites campaniennes, à vernis noir de qualité inférieure, avec décor d'inci-
« sions ou de palmettes estampées, style du III^e siècle ; 5^o Poteries de l'Italie
« méridionale, avec décor en rouge appliqué par-dessus le noir ; style du
« III^e siècle ; 6^o Poteries dites de Gnathia, avec décor en feuillages blancs sur
« fond noir ; style des III^e et II^e siècles.

Parmi les sujets de décoration des vases attiques de Montlaurès, on peut
particulièrement citer : « la représentation d'un homme nu renversé, luttant
« contre une femme, qui appartenait certainement à l'épisode connu d'Orphée
« tué par les Ménades ; une jolie peinture d'Amazone à cheval (fig. 2) ; un
« Eros ailé ; un curieux fragment de Silène renversé et pris, semble-t-il, dans
« un piège de chasseur. »

« Les restes de céramique attique trouvés à Montlaurès, montrent que les
« vases à boire, en particulier la coupe et le skyphos, sont bien plus nombreux
« que les vases réceptifs, amphores, œnochoés, cratères, etc. En certains

(1) C'est la *poterie grise à ondes* du Fort Saint-Jean et des environs de Marseille (Le Baou-Roux, Saint-Marcel, etc.). Note de l'auteur.

(2) Mêmes constatations au Castellet, près d'Arles, et à Marseille (Note de l'auteur).

« endroits, les débris d'anses ou de pieds de coupes se sont rencontrés en
« quantité surprenante..... »

« Aussi, la dernière question qui se pose, à propos de ces poteries, est de
« savoir pourquoi les grecs les transportaient en telle quantité dans ces parages,
« et ce qu'ils venaient y chercher en échange.

« On ne peut faire, à ce sujet, que des conjectures. Ou bien les navires
« athéniens sont allés jusque là, dès le VI^e siècle, ce qui serait un fait histo-
« rique tout nouveau. Ou bien, ce qui paraît beaucoup plus probable, les
« produits attiques étaient vendus à des intermédiaires, à des commerçants
« fréquentant ces parages, en particulier aux Phocéens qui, après les avoir
« entreposés à Marseille, les répandaient le long des côtes.

« Les richesses naturelles des pays avoisinant les Pyrénées étaient les
« minerais, les bois de construction, les salaisons et le poisson séché pour
« l'exportation; de grands établissements de pêcheerie existent encore aux
« environs de Narbonne, dans les étangs qui bordent la mer. En important
« leurs poteries, les grecs ne pouvaient manquer d'introduire en même temps
« dans ces régions, les denrées qui se rattachent à la fabrication des vases,
« c'est-à-dire leurs vins et leurs huiles, dont la vaisselle peinte était l'accompa-
« gnement obligé (1). »

La céramique attique dans les environs de Toulouse

Léon Joulin⁽²⁾, 1907

Les observations que nous allons rappeler, offrent le grand intérêt de montrer, que la céramique peinte attique, apportée par le commerce sur nos rives méditerranéennes, a pénétré vers l'ouest, à l'intérieur du pays, jusque dans les environs de Toulouse et d'Agen.

Les importantes et fructueuses recherches de M. Joulin, au voisinage de Toulouse, ont eu pour résultats de faire connaître : 1^o Une vaste nécropole préromaine, située en sol plat, dans la partie méridionale de Toulouse, au quartier Saint-Roch (faubourg Saint-Michel); 2^o Un oppidum très étendu, occupant plus au sud. une série de hauteurs qui dominent la Garonne, près de Pouvourville et de Vieille-Toulouse (3).

(1) Voy. C. Jullian, II, p. 330-331 et note 3.

(2) L. Joulin. — « Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne », *Rev. arch.*, 4^e série, t. IX, janvier-juillet 1907. — « Les âges proto-historiques dans le Sud de la France ». *Loc. cit.*, t. XVI, juillet-décembre 1910. Voir aussi t. XIX, janvier-février 1912.

(3) A 3 kilom. 300 m. de Saint-Roch, et environ 4 kilom. 500 de Toulouse (distance à vol d'oiseau).

Dans la nécropole de Saint-Roch, M. Joulin a fouillé : 1° Un groupe de 15 sépultures simples, avec urnes de formes surbaissées et décor incisé, recouvertes de plats tronconiques (1) ; 2° 140 fosses ou puits de 2 à 8 mètres de profondeur, à sépultures multiples, disposées par couches.

Les strates inférieures ont fourni avec des vases indigènes, des poteries campaniennes des III^e et II^e siècles, *associées comme à Montlaurès, près Narbonne, à la céramique peinte dite ibérique*. La partie supérieure présentait des amphores italo-grecques presque toutes anépigraphes et se rapportant au siècle de la conquête.

L'oppidum de Vieille-Toulouse s'étend d'après M. Joulin, sur 200 hectares. Il comprend trois éperons barrés se détachant des hauteurs à Vieille-Toulouse même, à Pechbusque et à Cucurelle, lieu voisin du village de Pouvourville.

Des sépultures en puits ou fosses ainsi que des aires de petites habitations, ont fourni les divers types de poteries de Saint-Roch, enfin sur le petit plateau du Cluzel, situé à l'O. N.-O. de Pouvourville et au nord de la terminaison de l'éperon de Cucurelle, M. Joulin a trouvé associés à ces mêmes vestiges, des tessons d'un vase attique à figures rouges et de vases italo-grecs du IV^e siècle.

La poterie attique représente un homme nu, le bras gauche étendu, et appartiendrait, d'après l'auteur à la fin du V^e siècle ou au commencement du IV^e (2). Elle a été recueillie « dans une couche nettement stratifiée, « présentant des aires d'habitations et des foyers ».

Fouilles de M. P. Manuel, au Cluzel (1912)

Les fouilles du Cluzel ont été récemment reprises par M. P. Manuel, qui a fait connaître en 1912, les premiers résultats de ses recherches en cet endroit (3).

Le plateau qui mesure 60 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur, porterait en réalité le nom de Cruzel et est occupé par un oppidum, dominant à 220 mètres d'altitude, la Garonne et tous les alentours.

La couche archéologique apparaît à 0 m. 20 c. de la surface actuelle du sol et atteint 1 m. 90 c. de profondeur, où elle repose sur des bancs de grès tertiaires.

M. Manuel n'a parlé, dans sa note, que des poteries indigènes et campaniennes, trouvées par lui, dans ses fouilles, mais il a recueilli également

(1) Poteries indigènes semblables à celles que l'on trouve dans d'autres stations de la région.

(2) M. Joulin a bien voulu nous écrire qu'il s'agit de débris d'une coupe et que ces morceaux furent examinés par M. E. Pottier.

(3) P. Manuel. — *Oppidum du Cruzel*. Feuille des jeunes naturalistes. Août 1912.

un débris de coupe attique à figures rouges, orné à l'extérieur, de palmettes et de volutes (fig. G) (1).

Ce tesson, d'après les indications que nous devons à M. Pottier, appartient nettement à la première moitié du V^e siècle.

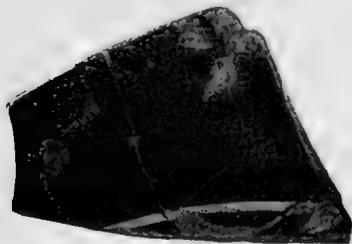


Fig. H

La fermeté du dessin est sous ce rapport très caractéristique, et sur la face interne de la coupe on observe



Fig. G

une simple ligne circulaire réservée (fig. H) qui serait remplacée par une grecque si la poterie

était d'une époque plus récente.

Découverte faite à la Mourrasse, près Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne), 1901-1907

Le morceau de *poterie attique à figures noires* que nous représentons (fig. I) (2) a été recueilli en septembre 1901 (3) par M. l'abbé Etienne, curé



Fig. I

de Bazens, au cours d'une exploration des vestiges romains que l'on voit à la Mourrasse, dans la commune de Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne). Cette découverte fut d'abord signalée en 1902 par M. J. Momméja, Conservateur du Musée d'Agen (4), mais, c'est en 1907 (5) que ce dernier fit connaître les observations suivantes de M. E. Pottier,

concernant le débris intéressant dont il s'agit :

(1) M. Manuel nous a très aimablement autorisé à figurer ce précieux document encore inédit.

(2) Reproduction de la figure publiée par M. J. Momméja, dans un article intitulé : « D'un fragment de vase grec à peintures noires, recueilli en Agenais ». *Revue de l'Agenais, Bull. Soc. Agricult.*, Agen, t. XXXIV, 1907, p. 171-173, pl.

Nota. — La barbe et le devant de la chevelure sont peints en rouge.

(3) J. Momméja. — *Loc. cit.*, même revue ; Janvier 1902, p. 73 et s. — Lettre du 10 juillet 1914.

(4) *Loc. cit.*

(5) Même revue, 1907, p. 171-173. — Voir aussi J. Déchelette, 1914, *Manuel d'archéologie préhistorique, etc.* II, 3^e partie, p. 1598, n^o 15.

« ... Mon collègue M. Jamot m'a remis le petit fragment de vase antique
« que vous avez bien voulu soumettre à mon examen, et qui a été trouvé dans
« les ruines d'une villa près d'Agen. C'est certainement un morceau provenant
« d'un vase attique du VI^e siècle avant J.-C. C'est un produit de la fabrication
« courante, de style un peu rapide, dont l'emploi s'est prolongé jusque dans
« le courant du V^e siècle. J'étudie cette catégorie de vases dans le troisième
« volume de mon petit catalogue de Vases du Louvre... Les sujets bachiques
« y sont très fréquents, et je pense qu'on pourrait même se risquer à
« reconstituer la scène, d'après la formule connue : à gauche, un Silène et une
« Ménade, au centre, Dionysos, à droite, une Ménade et un Silène ».

« D'après l'épaisseur et la forme du fragment, il me semble que le vase a
« pu être une petite amphore. Voyez mon *Album des Vases du Louvre*, pl. 63,
« F. 3 ; pl. 78, F. 204 » (1).

La Mourrasse est une borde dépendant de la propriété du Bousquet qui appartient à M. de Nauroy ; elle est située sur la rive droite de la Garonne, entre Clermont-Dessous et Fourtié, à 3 kilom. 200 mètres environ, au sud-est de Port-Sainte-Marie. On observe en ce lieu les restes d'une villa gallo-romaine très importante ; ces vestiges comprennent un mur de 60 mètres de longueur, dominant le champ voisin d'une hauteur qui varie de 1^m 50 à 3 mètres, et l'emplacement de trois corps de logis entourant une cour carrée (2).

« Une partie du mur, haute de près de 3 mètres, présente trois arrache-
« ments de tuyaux de chauffage carrés, formés de quatre tuiles à rebords,
« traversant ce mur obliquement. Un tuyau de plomb apparaît tout à côté ;
« c'est en cet endroit que l'abbé Etienne découvrit le fragment de vase peint,
« dans une coulée de terre qui s'est épanchée par une brèche. Il y a là
« pêle-mêle et en grand nombre, des morceaux de vases grossiers, noirs,
« antérieurs aux restes gallo-romains, des débris de poteries sigillées et
« quelques silex. Il semble que lorsqu'on fit le chemin, au moyen âge, on ait
« remblayé cette partie de l'édifice avec des terres voisines qui contenaient
« ces tessons. »

Nous avons cru devoir reproduire ces renseignements dus à l'amabilité de M. Momméja (3), dans le but de faciliter les recherches qui devront être poursuivies en cet endroit.

Le gisement de la Mourrasse offre en effet un intérêt considérable, comme étant, jusqu'à ce jour, le point le plus occidental du sud-ouest de la France,

(1) Lettre de M. E. Pottier à M. Momméja, 27 avril 1906.

(2) Lettre de M. Momméja (10 juillet 1914).

(3) *Loc. cit.*

où l'on ait constaté la présence de poteries grecques peintes. Avec celui de Vieille-Toulouse, il jalonne la grande voie commerciale des vallées de l'Aude, du Fresquet, de l'Hers et de la Garonne (1), qui, dès la plus haute antiquité, mettait en communication les populations des rivages méditerranéens avec celles de la France occidentale. Nous verrons plus loin qu'un débris de poterie peinte, provenant de l'Apulie et appartenant à la fin du IV^e siècle ou au début du III^e, a été recueilli à Agen et par conséquent sur la même voie. Aux III^e et II^e siècles enfin, les poteries campaniennes sont parvenues, dans cette direction, jusqu'aux environs du Mas d'Agenais.

Découverte de vases grecs dans le Jura, 1909

Les produits grecs importés à Marseille, par les Phocéens, ont été répandus par le commerce, non seulement sur notre littoral méditerranéen, comme nous venons de le voir, mais encore dans des régions très éloignées de la côte.

Leur pénétration dans l'intérieur du pays est, en effet, démontrée aujourd'hui par les belles découvertes qui ont été faites aux environs de Toulouse et de Port-Sainte-Marie, enfin plus récemment dans le Jura français par M. Piroutet (2). Ces dernières, comme la trouvaille de Clermont-Dessous, ont l'intérêt de faire remonter l'existence de ces importations au VI^e siècle avant notre ère.

La *Revue archéologique* de l'année 1909 contient une notice de MM. Piroutet et Déchelette, sur la *Découverte de vases grecs dans un oppidum hallstattien du Jura* (3).

L'endroit où ont été recueillis, par M. Piroutet, les débris de poteries peintes dont nous allons parler, porte le nom de « Camp-de-Château » et est situé sur la commune de Salins, à environ 3 kilomètres de la ville, au point culminant de la montagne de Château-sur-Salins.

Les fouilles méthodiquement exécutées dans cet oppidum ont montré, au-dessus du sol naturel, plusieurs couches archéologiques superposées, correspondant à d'anciens foyers et présentant une remarquable continuité. Cette

(1) C'est-à-dire la dépression suivie par le Canal du Midi.

(2) On peut se demander, toutefois, si les poteries peintes découvertes par M. Piroutet, ne sont pas parvenues dans le Jura par la même voie que les nombreux objets grecs trouvés dans la région située au nord des Alpes et dans le N.-E. de la France. (Voir la carte publiée par J. Déchelette. *Manuel d'Arch. préhist., etc.* II, 3^e partie, et la nôtre qui en est le complément). Il est remarquable en effet que la vallée du Rhône au nord, d'Avignon n'ait fourni, jusqu'à ce jour aucun vestige reliant le gisement de Salins à ceux de la Provence.

(3) *Revue arch.*, 1909, I, p. 193.

disposition stratifiée a été reproduite, par les auteurs, dans les deux coupes de la figure 1, où l'on peut observer, de bas en haut, la succession suivante :

A. — Terrain excessivement tassé ; quelques objets, poteries, fusaïoles.

B. — Grande couche d'argile cuite et battue. Elle formait une sorte d'aire bien conservée et d'un niveau constant, longue de 7 à 8 mètres sur 4 mètres de largeur.

C. — Foyers inférieurs.

D. — Pierres et foyers. Sur un point, plusieurs lits d'argile cuite, battue.

E. — Foyers supérieurs.

F. — Pierres et foyers (rares).

G. — Gazon et couche de terre stérile.

Les principales zones à considérer sont les couches A, C et E.

La première a fourni, dès la base : 1° deux fibules à talon droit, d'un type dérivé de la fibule dite serpentiforme, ne comportant pas de ressort à spirale ; 2° deux petits fragments de poteries peintes, l'un orné d'une bande rectiligne, d'un brun rouge foncé, l'autre, portant une bande irrégulière, brun noirâtre, accostée d'un point irrégulier.

La partie supérieure de la zone contenait deux fibules du type en arbalète et quelques petits débris d'un vase à bord droit, en terre très fine et d'un gris foncé. Ces tessons noirâtres à l'extérieur, offrent une ornementation incisée, très régulière, composée de groupes de sillons parallèles, horizontaux et de lignes ondulées.

Dans la couche C, ont été recueillis :

1° Trois fibules en arbalète et trois autres d'un type particulier, dont deux ont un arc crénelé transversalement avec insertion de corail dans les créneaux ;

2° Une belle chaîne et des épingles en bronze ;

3° Une pointe de flèche en bronze ;

4° Un morceau d'ambre percé ;

5° Une curieuse crémaillère en fer, presque semblable au modèle actuel (tiges de fer reliées par des anneaux et se terminant par un crochet) ;

6° Enfin, plusieurs tessons de poteries helléniques : débris d'amphores ; fragments d'un vase à profil caréné (terre rouge et fine ; décor incisé, lignes droites et lignes ondulées) ; tessons de poteries peintes helléniques du VI^e siècle (*figures noires*) ; fig. 8, pied d'un personnage dansant, sans doute un *satyre*, avec *rameau schématique* (tige accostée de deux rangées de points) ; Pl. II, fig. 2, 6, 9, 10, 11), fragments divers avec portions de cercles concentriques, noirs (*yeux prophylactiques*).

La couche E, a fourni :

1° Des fibules de types divers (forme en arbalète à double timbale hémisphérique, fibule à double timbale, etc.) ;

2° Des épingles et des fragments de bracelets en bronze ;

3° Une pointe de javelot en fer et quelques fragments d'anneaux et de bracelets filiformes de même métal ;

4° Plusieurs tessons de vases peints helléniques (figures rouges) : débris orné de la volute d'une palmette ; morceaux d'anses horizontales et de pied d'une coupe (forme classique), Pl. II, fig. 13 et 14 ; fragment portant une portion de rameau (?) peint en rehaut violacé sur fond noir lustré (Pl. II, fig. 4)

A tous les niveaux ont été trouvés enfin, des fusaïoles, des fragments de meules, des broyeur, des silex taillés, dont plusieurs pointes de flèche et des haches polies.

« Il semblerait donc que même au premier âge du fer, les anciens instruments de pierre n'étaient point encore complètement abandonnés. Dans les anciens camps, occupés pour la plupart à l'époque néolithique, les haches en pierre polie et les silex taillés, abondaient à la surface du sol. Les nouveaux venus n'ont pas manqué d'utiliser ce matériel, et jusqu'aux temps mérovingiens on rencontre ça et là des outils de silex employés concurremment avec ceux de métal. ».

Il y a lieu de rapprocher de cette observation très intéressante, celles que nous ayons faites précédemment sur le Baou-Roux (près Marseille), où nous avons signalé des haches polies et des pointes de flèche en silex, dans la couche archéologique, ainsi que la présence de silex taillés dans des foyers contenant des détritrus de cuisine, os d'animaux et coquillages (époque hellénique) (1).

Les fouilles de Camp-de-Château montrent l'association de produits indigènes avec des objets d'importation étrangère. Les uns se classent à la fin du premier âge du fer, c'est-à-dire à la troisième phase de l'époque de Hallstatt, les autres, d'origine grecque, ont été déterminés par M. Pottier, comme appartenant à la seconde moitié du VI^e siècle (*figures noires*) et au début du V^e (*figures rouges* ; fragment orné d'une volute). M. Pottier inclinait également à attribuer une origine italique, à un fragment minuscule qui paraît orné d'une peinture géométrique.

Les découvertes que nous venons de rappeler, offrent un très haut intérêt en ce qu'elles constituent un nouveau jalon chronologique ; pour la première fois

(1) Vasseur. — « L'industrie ligure en Provence, au temps de la colonie grecque », *Ann. Fac. de Sc. de Marseille*, t. 13, pages 113, 115, 119 et 120.

elles font connaître, au nord des Alpes, une station proto-historique renfermant des vases à figures noires du VI^e siècle, en stratification régulière au-dessous des vases à figures rouges du V^e, comme à l'Acropole d'Athènes et dans diverses stations des pays classiques ; elles sembleraient indiquer enfin « que ces poteries helléniques du Jura, vases peints et amphores, ont été « introduites dans la Gaule orientale, par l'intermédiaire des grecs de Marseille, « puisqu'elles sont précisément associées à des vases ornés de zones ondulées, « appartenant à la céramique des stations provençales » (1).

(1) Nous n'avons pu encore comparer la poterie à ondes incisées du Jura à celle de la Provence.



DÉCOUVERTES POSTÉRIEURES A CELLES DU FORT SAINT-JEAN

Découvertes de vases grecs, œnochoé en bronze (1909) et kylix peinte (1910), dans des tumulus de Provence (Vaucluse)

Les fouilles exécutées en Vaucluse par M. Ch. Cotte, dans un groupe de tumulus situé dans les environs de Pertuis, ont donné des résultats très intéressants.

Les tombes des VII^e et VI^e siècles avant notre ère, n'étaient pas encore connues dans la région.

Les recherches de M. Cotte ont montré que les tumulus en question, recouvraient des sépultures à inhumation ou à incinération, avec emploi, dans ce dernier cas, de vases funéraires renfermant les restes des corps incinérés sur place.

Notre confrère a d'abord signalé en 1909, la trouvaille, dans l'un de ces tombeaux (1), d'une œnochoé en bronze, de style grec (2). Ce vase se rattache étroitement, comme galbe, à une œnochoé trouvée à Vilsingen, province prussienne de Hohenzollern ; il appartient au VII^e ou VI^e siècle avant notre ère et doit être par conséquent, considéré comme antérieur aux œnochoés de bronze qui avaient été déjà rencontrés en France (Marne et Haute-Saône).

En poursuivant ses fouilles, M. Cotte a encore découvert dans le *tumulus* dit *des trois quartiers*, une petite coupe en poterie peinte qu'il rapporte au VII^e ou VI^e siècle (renseignements donnés par MM. Pottier, Déchelette et Orsi, directeur du Musée de Syracuse) (3).

(1) Domaine de l'Agnel.

(2) Ch. Cotte. — *L'homme préhistorique*, juil. et sept. 1909.

(3) Ch. Cotte. — *Assoc. fr. p. l'av. sc.*, Toulouse, 1910 (2 août) ; *L'homme préhistorique*, 8^{me} année, déc. 1910.

De l'avis de M. Pottier, cette poterie paraît rentrer, d'après sa forme, dans une série ionienne du VI^e siècle, encore mal déterminée comme centre de fabrication et que l'on rencontre surtout à Rhodes et à Samos.

Déchelette estimait que la pièce en question ne peut être classée que parmi les vases dits protocorinthiens géométriques, et connus surtout par les trouvailles des Nécropoles de la Sicile (Nécropoles de Fusco, près de Syracuse et de Megara Hyblaea); enfin cette opinion fut partagée par M. Orsi, qui considéra également la coupe de Vaucluse, comme une kylix protocorinthienne géométrique, dont les fouilles de Sicile ont fourni de très nombreux exemplaires. Ces derniers cependant sont ornés à la base d'une *rayonnière* formée de rayons triangulaires, tandis que la pièce trouvée par M. Cotte offre une couronne de pétales dont l'extrémité supérieure est arrondie.

M. Orsi ne voit pas dans cette différence une raison suffisante pour établir une distinction, et il ajoute que les rangées de pétales ou de petites feuilles se voient d'ailleurs, sur le flanc et l'épaule de certaines poteries corinthiennes (Amphorette de Fusco. — *Notizie*, 1895, fig. et p. 139; aryballes, bombylios, etc.).

M. Cotte pouvait rappeler que dans une communication présentée à l'Académie des Insc. et B.-L., le 10 juin 1910, nous avons déjà signalé la découverte dans le Fort Saint-Jean, de poteries géométriques protocorinthiennes.

D'autre part, nous devons appeler l'attention sur les rapports qui existent, dans la décoration, entre la coupe de Pertuis et certains vases ioniens recueillis dans nos fouilles. (p. 60, Pl. VIII, fig. 6 et 7) et ornés de feuilles stylisées, pendant sur l'épaule.

Il serait assurément utile de comparer, pour la nature et la couleur de la terre, la kylix de M. Cotte et les morceaux à ornementation analogue, provenant du Fort Saint-Jean. Nous devons ajouter enfin, que sous la dénomination de *géométrique protocorinthien*, il semble que l'on ait réuni (jusqu'à présent, non seulement des produits céramiques de même origine, mais encore des poteries apparentées à ces derniers par le style. S'il est vraisemblable, par suite, qu'une étude plus approfondie de cet ensemble (1) permette un jour d'établir dans le groupe, des catégories de provenances différentes, il peut donc exister un *genre protocorinthien de fabrication ionienne*. A ce point de vue, les grandes feuilles qui décorent certains tessons du Fort Saint-Jean, paraissent très significatives puisqu'on ne les voit pas figurer dans la décoration dite protocorinthienne.

(1) Il conviendrait d'étudier au microscope la terre de ces poteries.

Les découvertes de M. Cotte, tendent à établir que dès le VII^e siècle, les produits grecs étaient transportés par le commerce dans l'intérieur des terres. Ces vestiges, rares jusqu'à ce jour, se montrent accompagnés de poteries indigènes abondantes, alors que dans la même association, la proportion inverse se présente à Marseille où les accumulations de tessons grecs sont pauvres en débris de céramiques confectonnées dans la région. Nous verrons que cette dernière remarque offre une importante signification dans la question si délicate de l'origine de Massalia (1).

Poteries peintes attiques découvertes sur le plateau de Castel-Roussillon, par M. Thiers ⁽²⁾, 1910

Les fouilles exécutées en 1909 par M. Thiers, sur le plateau de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales), ont mis au jour de nombreux vestiges appartenant aux derniers siècles de l'époque hellénique.

Ces débris antiques proviennent d'habitations qui n'ont laissé que de faibles traces, et parmi eux, les restes de diverses céramiques se sont montrés particulièrement abondants.

M. Thiers a découvert, sur cet emplacement, des morceaux de poteries attiques à figures rouges, attribuées au IV^e siècle par M. E. Pottier, des vases peints de même époque, mais de fabrication italote, enfin des poteries à couverte noire, de la Campanie (III^e et II^e siècles), ainsi qu'un *bucchero d'imitation* ayant peut-être la même origine.

D'après M. Thiers, des tessons beaucoup plus rares ont pu appartenir cependant au *bucchero étrusque*.

(1) Dans la dernière note précitée (*L'homme préhistorique*, 8^e année, déc. 1910), M. Cotte a publié p. 366 « une liste des lieux où ont été trouvées, en France, des poteries grecques antérieures au IV^e siècle av. J.-C. »

Nous avons été surpris de constater dans ce relevé, une importante omission, concernant les belles découvertes de MM. Baillon et Magnan, dans le Vieux Marseille (ancien Couvent des Repenties).

Nous rappellerons, cependant, que les observations dont il s'agit, ont été publiées avec deux planches, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1908 et qu'il y est question d'une remarquable poterie du VII^e siècle, ainsi que d'un débris attique du début du V^e siècle, sur lesquels M. Pottier a bien voulu faire connaître son avis si autorisé. (*Loc. cit.* 1908, p. 59).

(2) *Bul. arch.*, 1910, p. 149 et s.

Découvertes de M. Bout de Charlemont, dans le massif de Marseilleveyre, novembre 1911-décembre 1913

Les observations dont nous allons parler ont fait l'objet de plusieurs notes et furent d'abord communiquées à la Société archéologique de Provence, le 16 novembre 1911 (1).

M. Bout de Charlemont fit alors connaître les premiers résultats de ses fouilles exécutées dans la grotte du Draïou, située près de la Font de-Voyre, dans le massif de Marseilleveyre (2).

L'auteur a recueilli en cet endroit « des poteries appartenant à l'industrie « indigène de la période grecque, ainsi que des objets céramiques grecs et « peut-être ibéro-mycéniens. Les documents ont été assez abondants pour « permettre les reconstitutions d'un certain nombre de vases : coupes, cruches, « écuelles jattes, aryballes, lampes. »

M. Bout de Charlemont estimait « que ces trouvailles confirment l'opinion « déjà émise, qu'il faut reculer la date de l'apparition des Grecs sur les côtes « de Provence au VII^e et même au VIII^e siècle avant notre ère. »

Il pensait enfin « que le berceau primitif de la cité massaliote a pu être une « partie des collines de Marseilleveyre avoisinant le littoral. »

En réponse à cette communication, nous avons dit que le mobilier de la grotte date des VI^e et V^e siècles, peut-être même de la fin du VII^e, mais qu'aucun vestige signalé ne pouvait être attribué ni au VIII^e siècle, ni à la céramique ibérique (3).

Un fait intéressant à noter est l'entière similitude que présentent les poteries grecques de Marseilleveyre avec des débris trouvés dans le Fort Saint-Jean. Certaines poteries indigènes gréseuses et micacées sont en outre identiques à

(1) *Bul. Soc. arch. Prov.*, année 1912, n° 18, p. 231.

(2) L'auteur n'a ni décrit le site, ni précisé le lieu où se trouve la grotte. *Font de Voyre* et par corruption *Fontaine-d'ivoire* est le nom donné à une source située au pied du massif, aux environs de Mazargues (banlieue de Marseille). La grotte du Draïou est une *petite excavation* que présentent les calcaires néocomiens (s. étage hauterivien), à l'ouest de la source, sur le versant septentrional du *Plateau de l'homme mort*. On y accède par le sentier du Club alpin français, qui, de la source, s'élève au-dessus des premiers escarpements pour se diriger ensuite vers la Madrague-de-Montredon. C'est en suivant ce sentier, dans cette direction, que l'on rencontre la grotte, à gauche et au voisinage immédiat du sentier (200 mètres environ à vol d'oiseau, de la Font. de Voyre).

(3) G. Vasseur. *Loc. cit.*, p. 232.

celles du fort et il est à remarquer que les deux gisements n'ont fourni aucun reste de la céramique rayée à la raclette, si répandue dans nos oppidums.

16 décembre 1911. — Un mois après la précédente communication, M. Bout de Charlemont rectifiait sa première note au sujet de l'âge des poteries grecques de la grotte du Draïou qui dateraient de la seconde moitié du VI^e siècle et du commencement du V^e, d'après les indications de MM. Pottier et Déchelette. « Selon ces derniers, deux petites œnochoés en terre gris-bleu, « dont l'une au moins dut être peinte en noir, descendrait même jusqu'au « III^e siècle, ce qui, en réalité, donnerait une période de près de 300 ans pour « la durée de la fréquentation de cette grotte. »

« Le vernis noir et la pâte des vases ont été profondément altérés ... » La peinture consiste « en bandes concentriques, bordures et fonds blancs, noirs « ou rouges (1). Une rosette de points noirs et de touches parallèles dans un « cercle blanc sur fond rouge décore un des balsamares. »

On observe sur un débris de coupe, une portion d'œil prophylactique, très allongé, identique à la figure 4 de notre Planche XII.

Une lampe ronde et basse, à large ouverture circulaire, est semblable à la figure 9 de la Planche VIII.

M. Bout de Charlemont a rencontré dans toute l'épaisseur du gisement, des cendres de foyers qui ne contenaient aucun vestige. D'ailleurs, il n'a découvert, dans la grotte, aucun objet de métal, arme ou outil, aucun débris de cuisine.

« Quant au gisement supérieur, de poteries indigènes (2), il ne renfermait « qu'un nombre restreint de tessons, formés d'une terre brune ou rougeâtre, « rugueuse au toucher et plus ou moins micacée, rappelant en somme, tous les « caractères de la poterie robenhausienne (3). Cette poterie est d'une « technique rudimentaire, mais pourtant faite au tour. »

L'auteur passe ensuite aux conclusions que l'on peut tirer de ses trouvailles, au point de vue de la destination de la grotte dans laquelle elles ont été faites.

« Pour les indigènes qui y ont laissé leurs traces sous forme de poteries « caractéristiques, mais peu nombreuses, cette retraite n'a dû être qu'un lieu de « passage ou de repos temporaire. Mais pour les Grecs, c'est autre chose. « Nous avons vu, dit-il, par la diversité des poteries découvertes, que la

(1) C'est la poterie à bandes peintes circulaires, du Baou-Roux, de la Tourette de Marseille, du Fort Saint-Jean, etc. (G. Vasseur).

(2) Il est regrettable que M. Bout de Charlemont n'ait pas donné une coupe de la grotte, montrant la situation relative des couches archéologiques dont il parle.

(3) Dans la région de Marseille, la pâte de la poterie robenhausienne n'a aucun rapport avec celle de la céramique en question, qui est formée d'argile extrêmement sableuse.

« fréquentation intermittente ou régulière pouvait embrasser un espace de
« près de trois siècles. Si l'habitation du lieu avait été continue pendant cette
« longue période de temps, la masse des débris serait incomparablement plus
« considérable.

« Mais il est une autre donnée qui me porte à écarter cette hypothèse ;
« c'est la nature même des vases trouvés.

« On ne remarque parmi ces vases que peu d'objets d'usage domestique et
« courant. On y trouve surtout de petites œnochoés, des balsamiques ou
« aryballes, des cylix d'un emploi plus spécial qu'usuel, des coupes à libations,
« des vases à parfums et des lampes ayant pu brûler dans un but plus particulier
« qu'un simple éclairage de nuit. J'ai dit en outre plus haut, que je n'avais
« presque rien trouvé en dehors de la poterie.

« En présence de ces constatations, je me demande si nous ne pourrions
« pas voir ici un lieu de culte, dédié par les Grecs, à quelque nymphe des bois
« qui présidait aux destinées sylvestres de ces lieux. La nature spéciale des
« vases s'expliquerait alors, de même que les traces d'usage des lampes. »

A la suite de sa communication, M. Bout de Charlemont annonçait qu'il a
commencé des fouilles dans une autre grotte qui se trouve à 150 mètres environ
de celle du Draïou.

L'opinion que le Draïou fut un lieu de culte était, à ma connaissance, celle
de MM. Clerc et Déchelette, dont M. Bout de Charlemont a eu grandement
raison de s'inspirer.

Les objets découverts devaient être déposés à titre d'offrandes et l'on peut
supposer que les habitants de Marseille, qui montaient en pèlerinage à la
grotte, y laissaient des parfums et y allumaient une lampe, comme on allume
encore un cierge, de nos jours, dans les endroits de dévotion.

Quant à préciser le culte dont il s'agissait, on ne peut y songer actuellement
en l'absence de documents significatifs.

Découvertes dans une grotte voisine de celle du Draïou (Puits du lierre)⁽¹⁾

Poursuivant ses recherches dans le massif de Marseilleveyre, M. Bout de
Charlemont a fait connaître, le 15 février 1912, les premiers résultats de ses
fouilles dans la grotte mentionnée déjà et voisine de celle du Draïou.

Les fouilles en question ont fourni « plusieurs becs de lampe, dont un en

(1) *Bul. Soc. arch. de Prov.*, année 1912 ; n° 18, p. 245.

« terre rougeâtre, un petit objet peint en rouge et qui semble avoir été un jouet
« d'enfant (1), un goulot, des fragments de bords et des fonds de vases, avec
« des anses très nombreuses et de toutes formes, trois fragments de poterie
« campanienne du III^e siècle dont un avec rosette centrale et feuilles de lierre
« ou palmettes, de la poterie grise semblable à celle que M. Déchelette a
« classée également dans le III^e siècle, des fragments d'une poterie rouge ou
« grisâtre très rude au toucher, très gréseuse et pourtant d'une trituration
« soignée, quelques débris de poteries néolithiques (2) et un coin en grès
« rouge, ainsi qu'un segment de disque en pierre ;

« Ces vestiges ont été trouvés pêle-mêle dans le sol de l'abri, entre
« 0 m. 30 et 0 m. 40 de profondeur et aux alentours d'une couche très épaisse
« de cendres noires ».

Dans la grotte même, M. Bout de Charlemont a recueilli quelques débris de diverses poteries grecques très altérés et arrondis comme s'ils avaient été roulés par les eaux.

« La peinture noire ou rouge dont on n'a rencontré que de rares spécimens
« est plus détériorée aussi que dans les vases du Draïou ce qui, avec
« l'abondance des poteries communes, confirmerait l'auteur de la note dans
« l'hypothèse d'une affectation différente de cette grotte qui aurait été un lieu
« d'habitation ».

Une seconde communication sur la grotte dite du *Puits du lierre* a pour titre : *Inventaire sommaire de mes fouilles et recherches à Marseilleveyre* (3) (4 juillet 1912).

M. Bout de Charlemont cite parmi ses trouvailles « les débris de 12 lampes
« en terre et un fragment de vase *rhyton* à figure (masque d'Alphée
« probablement).

« Dans le boyau qui constitue la grotte, ont été trouvés : de la grosse poterie
« grecque (fragments de grande amphore et de dolium) ; quelques fragments
« de poterie fine (anse de coupe), fragment d'une poterie peinte en rouge, etc. ».

L'auteur signale encore aux alentours de l'abri, des restes de constructions circulaires et de chaussées (4).

(1) Indication vraiment trop vague.

(2) A la suite de cette communication nous avons fait remarquer que les poteries indigènes présentées par M. Bout de Charlemont n'offraient pas les caractères d'une céramique néolithique.

(3) Bout de Charlemont. — *Bul. Soc. arch. de Prov.*, année 1913, n° 19, p. 283.

(4) M. Bout de Charlemont annonce également qu'il a recueilli quatre menus fragments de poterie grecque, dans une grotte située sur le versant opposé du massif, au voisinage de l'anse de Podestat.

En décembre 1913, M. Bout de Charlemont a enfin présenté à la Société archéologique de Provence, le moulage en plâtre d'un petit masque d'homme barbu, en terre cuite et de facture grecque.

En ce qui concerne la destination de la *grotte du Puits du lierre*, nous pouvons dire sans hésitation, qu'elle fut identique à celle du Draïou. Il s'agit encore ici d'un lieu de culte où furent apportés à profusion, de petits vases, des coupes et des lampes. *Les grosses poteries n'y sont représentées que par des débris peu nombreux.* Il est intéressant de constater que le mobilier de ce sanctuaire, date principalement du III^e siècle, peut-être aussi de la fin du IV^e et de la première moitié du II^e. Il forme comme *la continuation de celui du Draïou* et semble bien indiquer que les mêmes pratiques religieuses se poursuivirent dans l'endroit, du VI^e au II^e siècle, c'est-à-dire pendant 450 ans environ.



POTERIES GRECQUES PEINTES
DE DÉTERMINATION RÉCENTE OU PROVENANT
DE GISEMENTS NOUVEAUX

POTERIES GRECQUES PEINTES DE DÉTERMINATION RÉCENTE OU PROVENANT DE GISEMENTS NOUVEAUX

Poteries grecques découvertes aux environs d'Ollioules (Var), par M. C. Bottin, 1892

1° L'oppidum de la Courtine, situé à 1 kilomètre, au nord-est d'Ollioules, a fourni un fragment de vase peint, signalé en 1892 par M. Bottin, comme ayant appartenu à une poterie étrusque (1).



Fig. J

Ce débris, dont nous devons la communication à l'auteur de la découverte (fig. J) et la détermination à M. Pottier (2), doit être considéré comme un morceau de bord de canthare attique (V^e siècle).

« Une série de ces vases décorés géométriquement
« est attique et appartient au V^e siècle (terre rosée,
« beau lustre); l'autre, caractérisée par une argile
« plutôt brune et un noir moins beau, est de fabri-
« cation italiote du IV^e siècle (3). »

Le tesson du camp de la Courtine offre, au-dessus d'un cercle horizontal, un rebord orné à l'extérieur d'une rangée de baguettes noirâtres. Un second cercle limite à sa partie supérieure une zone divisée en métopes par des traits verticaux. L'intérieur de chaque métope présente un champ rectangulaire peint en noir avec ornement en arête de poisson verticale. Ce décor obtenu par application sur le noir, d'une couleur qui a disparu, se reconnaît encore à

(1) C. Bottin, *Mémoire sur Ollioules et sur le camp celto-ligure et romain de la Courtine*, p. 6. Draguignan, 1892.

(2) Lettre de M. Pottier, du 19 mai 1914.

(3) Voir J. Déchelette. *Collection Millon* (Paris, 1913). Fig. 19 et 20, Pl. XXXI.

une teinte grisâtre. Il consiste en un trait vertical d'où partent, alternativement de chaque côté, des lignes obliques. Intérieur du vase peint en noir. Terre d'un rose orangé.

La découverte de M. Bottin offre un intérêt particulier, du fait que l'on ne connaît, en Provence, aucun gisement de poterie attique situé à l'est de l'oppidum de la Courtine.

Nous avons recueilli, dans ce même endroit, un très petit fragment de la céramique attique à figures rouges.

2° Il existe dans la *chaîne* dite du *Gros-Cerveau* qui s'étend à l'ouest des gorges d'Ollioules, et suivant une direction E, O, un petit habitat où des restes de poteries antiques ont été ramassés par divers chercheurs. Le lieu en question est au voisinage d'un sommet qui porte le nom de Petit-Cerveau (3 kilomètres et demi, nord-est de Bandol.)



Fig. K

Le tesson que représente la figure K a été trouvé dans ce gisement par M. Bottin. C'est un fragment de coupe à vernis noir lustré, à décoration estampée en godrons et à palmettes incisées, appartenant à la céramique attique signalée à Montlaurès par M. Pottier et attribuée par lui au IV^e siècle et au début du III^e (1).

A l'intérieur du pied, la face inférieure est d'un rose orangé avec filet circulaire et cercle noir au centre.

Fragment de poterie grecque peinte, trouvé par M. Bout de Charlemont, au Pied-de-Bouquet (environs de Tarascon), 1905 et 1914.

Le lieu ainsi désigné est un vaste plateau planté d'oliviers et dépendant des hauteurs qui portent le nom de *La Montagnette*. Il est situé à 4 kilom. 500 environ, au N. N.-E. de Tarascon, et à droite de la route conduisant de cette ville à Boulbon.

Les vestiges antiques des époques grecque et romaine abondent en cet endroit et témoignent d'une agglomération assez importante.

Dans la séance du 23 février 1905 (2), M. Bout de Charlemont a présenté

(1) Pottier, *Les Fouilles de Montlaurès* (près Narbonne). Comptes rendus Acad. Inscr. et B.-L., 1909, p. 991.

(2) *Bull. Soc. arch. de Prov.*, n° 4, p. 11.

à la Société archéologique de Provence, quelques tessons provenant de ce gisement et parmi lesquels nous avons reconnu un fragment de poterie grecque peinte (1).

Ce morceau a été récemment et sur notre demande, communiqué par M. Bout de Charlemont à M. Pottier qui a bien voulu en donner la détermination suivante : « Le débris, orné d'une guirlande de lierre en noir, doit appartenir à la céramique attique du VI^e siècle ou du début du V^e. Ce décor se trouve, soit sur les anses d'amphores (figures noires), soit sur le rebord de cratères à figures noires. »

Anse de coupe attique, trouvée à Mourèze dans les Garrigues de l'Hérault. — G. Vasseur

Lors du Congrès des sociétés savantes, tenu à Montpellier en 1907, nous avons fait connaître un remarquable gisement de poteries grecques et indigènes, situé près de Mourèze, à six kilomètres à l'ouest de Clermont-l'Hérault (2).

Le lieu de nos découvertes se trouve sur la rive gauche du ruisseau de Dourbies, à 250 mètres en aval de Mourèze, et au pied d'un massif de dolomies que les érosions ont découpé en innombrables monolithes, d'une hauteur imposante.

C'est au débouché d'un ravin entaillé dans ces dolomies, que se présentait l'accumulation de poteries et de restes de nourriture, où nous avons exécuté des fouilles.

La poterie indigène, très abondante en cet endroit, a tous les caractères des céramiques hallstattiennes et se montre associée à quelques débris de vases importés, grecs et ibériques.

Avec des morceaux d'amphores grecques, en terre très micacée, nous avons recueilli une *anse de coupe attique*, dont la peinture d'un beau noir d'ébène, offre un lustre admirable. Ce morceau doit appartenir au V^e siècle ou à la première moitié du IV^e.

Les tessons dits ibériques, sont formés d'une terre jaunâtre, très pâle. Ils

(1) *Loc. cit.*, p. 13.

(2) Cette note fut présentée par M. Cartailhac, dans la séance du 4 avril 1907, mais elle ne put paraître dans le compte rendu du Congrès, en raison de l'étendue du texte et des nombreuses figures que nécessitait la publication. « La céramique indigène dans les Garrigues de l'Hérault aux V^e et IV^e siècles avant notre ère. » *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. LXXX.

sont ornés de bandes peintes circulaires et l'un d'eux est décoré, dans une zone horizontale, de cercles concentriques (1), disposés en une série continue et coupés par une large bande circulaire. Cette ornementation rappelle beaucoup celle d'un vase chypriote (N° 165 de la salle A du Louvre), figuré par M. Pottier (2).

Fragment de vase apulien à figures rouges, trouvé à Agen, en 1856

Cette intéressante découverte a été mentionnée dans les termes suivants, par Déchelette (1914), d'après des renseignements accompagnés d'un croquis, communiqués par M. Jules Momméja (3) :

« 39 — Fragment de vase attique à figures rouges (Eros ou génies ailés tenant une palme). Agen, au sud de la ville, à la Plateforme, c'est-à-dire « entre l'Evêché et la Préfecture, 1856. Collection du D^r Debeaux, à « Toulouse. »

A ces quelques lignes, nous pouvons ajouter aujourd'hui, les indications complémentaires que M. Momméja a bien voulu nous fournir au sujet de la trouvaille en question (4).

« Le morceau de poterie attique d'Agen, provient de l'emplacement de la « promenade ou Place Armand-Fallières, appelée jadis la Plateforme. Il fut « rencontré quand on commença, en 1856, les travaux de déblaiement qui ont « donné à cet endroit son aspect actuel. A cette époque, on abaissa le terrain « de 1 m. 50 à 2 mètres en moyenne. On mit au jour, dans cet immense « champ de fouilles, des substructions, un aqueduc, des mosaïques, un four de « potier avec un moule de figurine, qui est au Musée d'Agen, et une infinité « d'objets divers qui furent dispersés. C'est au cours de ces travaux que fut « découvert le fragment de vase grec.

« Je dois ajouter que feu le Conseiller Marraud, qui avait le culte des anti- « quités agenaises et dont la mémoire était très sûre, m'a plusieurs fois affirmé « qu'il avait bien connu le terrassier, auteur de la trouvaille, et que d'autres « fragments de vases grecs avaient encore été rencontrés lors des travaux « exécutés à la Plateforme. »

(1) Le centre de ces cercles est marqué d'un trou laissé par la pointe d'un compas.

(2) Pottier. — Vases antiques du Louvre, Pl. 9.

(3) J. Déchelette. — *Manuel d'archéologie préhistorique*, etc., II; 3^e partie. — Note additionnelle, p. 1603.

(4) Lettre du 10 juillet 1914.

Le débris, dont nous parlons, fut recueilli par M. Etienne Debeaux, agent-voyer et amateur d'antiquités, dont la collection est sans doute conservée aujourd'hui à Toulouse, par M. le docteur Debeaux (1).

Nous avons jugé utile de reproduire ici dans ses dimensions (fig. L), une aquarelle de M. E. Debeaux, qui était destinée à une publication et que M. Momméja a eu l'amabilité de nous communiquer.



Fig. L

D'après les renseignements que M. Pottier a bien voulu nous fournir, le débris en question appartient à la céramique de l'Apulie, de la fin du IV^e siècle ou du commencement du III^e.

Les profondes découpures et les *retouches blanches* des ailes sont très caractéristiques. On remarque aussi que les personnages sont souvent représentés avec la figure de face dans ce genre de poteries.

Il est certain que Déchelette n'eût pas attribué à la céramique attique le tesson dont il s'agit s'il avait eu entre les mains l'aquarelle que nous figurons.

Anse de coupe attique, découverte par M. Faudrin, aux environs de Caumont (Vaucluse).

M. Faudrin, professeur à l'École d'agriculture de Valabre et auteur de nombreuses découvertes concernant l'archéologie provençale, a recueilli en 1910, dans les environs de Caumont, une anse de coupe attique (2) appartenant au V^e siècle ou au début du IV^e.

(1) Renseignement de M. Momméja.

(2) Grâce à l'amabilité de M. Faudrin, ce tesson grec fait actuellement partie de notre collection.

Cet intéressant débris a été trouvé avec de nombreux vestiges de l'époque romaine, sur le coteau de Saint-Symphorien, qui s'élève à 1 kilomètre environ à l'ouest de Caumont et à 11 kilomètres au sud-est d'Avignon.

La hauteur dont nous parlons est limitée au sud par la Durance, un peu en amont du Pont-de-Bon-Pas ; elle se poursuit vers le nord, en se rapprochant de la Sorgue, passe à Châteauneuf-de-Gadagne et se continue au nord-ouest jusqu'au voisinage de Saint-Saturnin.

C'est à une centaine de mètres à l'ouest de la Chapelle de Saint-Symphorien, que fut découvert le débris de coupe peinte. L'altitude serait en cet endroit de 62 mètres environ, mais les sommets voisins atteignent 119 mètres, alors que la Durance coule vers la côte 42 m., au pied même de l'extrémité du coteau.

Il est intéressant d'observer que le lieu de la trouvaille est situé entre Cavaillon et Avignon, et presque à égale distance de ces deux villes ; or à Cavaillon, la hauteur de Saint-Jacques, qui domine la Durance, a fourni, comme nous l'avons rappelé (p. 123), des monnaies d'Asie Mineure du VI^e siècle, semblables à celles du *Trésor d'Auriol*, et, plus récemment, quelques tessons à couverte noire, attribués par M. Clerc à des poteries attiques (1).

La découverte de Saint-Symphorien, nous paraît donc établir un nouveau jalon, permettant de supposer que la voie commerciale qui joignait Marseille à Cavaillon, se continuait sur la rive droite de la Durance, dans la direction d'Avignon. Cette hypothèse appelle ainsi des recherches sérieuses dans le gisement dont nous devons la connaissance à M. Faudrin.

Nous ajouterons enfin que l'endroit en question paraît être le point le plus septentrional de la Provence où la céramique attique ait été rencontrée.

Oppidum d'Ensérune (Hérault). — Fouilles exécutées par M. H. Rouzaud, 1909-1912

Notre confrère et ami, de Narbonne, M. Rouzaud, a eu la grande amabilité de nous faire savoir récemment qu'il a découvert des restes de poteries peintes attiques dans l'oppidum d'Ensérune, situé à 8 kilom. 700 m. environ, au sud-ouest de Béziers.

Des vestiges romains avaient été depuis longtemps observés en cet endroit et on y avait également recueilli des monnaies massaliotes et gauloises.

Les découvertes de M. Rouzaud, qui n'ont pas encore été publiées, ont

(1) M. Clerc. -- Notes de voyage (Cavaillon). *Revue des Etudes anciennes* ; 1909, p. 53 et s.

donc l'intérêt de faire remonter jusqu'au V^e siècle avant notre ère, l'habitat fortifié qui devait dépendre alors de Montlaurès (1).

L'oppidum en question se trouve sur les hauteurs qui s'étendent de l'ouest à l'est, au nord de Poilhes, entre ce pays, Capestang et Colombiers.

Les débris antiques s'y montrent particulièrement abondants vers l'extrémité orientale de ce relief, qui forme dans la direction de Colombiers, un étroit et long promontoire, traversé à sa terminaison par le Canal du Midi et la voie ferrée (Béziers-Narbonne).

Les fouilles exécutées à Ensérune, par M. Rouzaud, ont été commencées le 31 mai 1909 et poursuivies, à diverses reprises, jusqu'au 28 mars 1912.

Les poteries attiques découvertes au cours de ces recherches sont, les unes à figures rouges, de la fin du V^e siècle et du début du IV^e, les autres peintes en noir et guillochées, de la fin du IV^e siècle.

La céramique campanienne (III^e et II^e siècles) a été principalement rencontrée sur le plateau terminant l'éperon qui regarde Colombiers, où elle se montre associée à quelques tessons appartenant à la catégorie des *vases peints dits ibériques* (2).

Découvertes de M. H. Rouzaud dans les environs de Portel (Aude), 1913

Nous devons encore à l'obligeance de M. Rouzaud, d'avoir pu figurer sur notre carte (p. 187), avec le gisement précédent, un petit oppidum découvert par notre confrère, dans les environs de Portel (3).

Ces dernières observations de M. Rouzaud, encore inédites, datent du 24 et du 27 mars 1913.

L'habitat dont il s'agit est situé sur un coteau qui s'élève à la côte 30 m., au voisinage de la rive droite de la Berre, et à l'ouest de la route nationale de Paris à Perpignan (3 kilomètres à l'E. S.-E. de Portel, et 2 kilomètres et demi, N -O. de Sigean).

M. Rouzaud a bien voulu nous dire qu'il avait recueilli, en ce lieu, des tessons appartenant aux céramiques dont nous avons, d'après lui, signalé la présence à Ensérune. Nous souhaitons bien vivement que la publication relative aux belles découvertes de Montlaurès paraisse prochainement et s'étende aux trouvailles intéressantes dont nous venons de parler.

(1) Nous donnons ici l'opinion de M. Rouzaud. — Lettres des 19 et 26 février 1915.

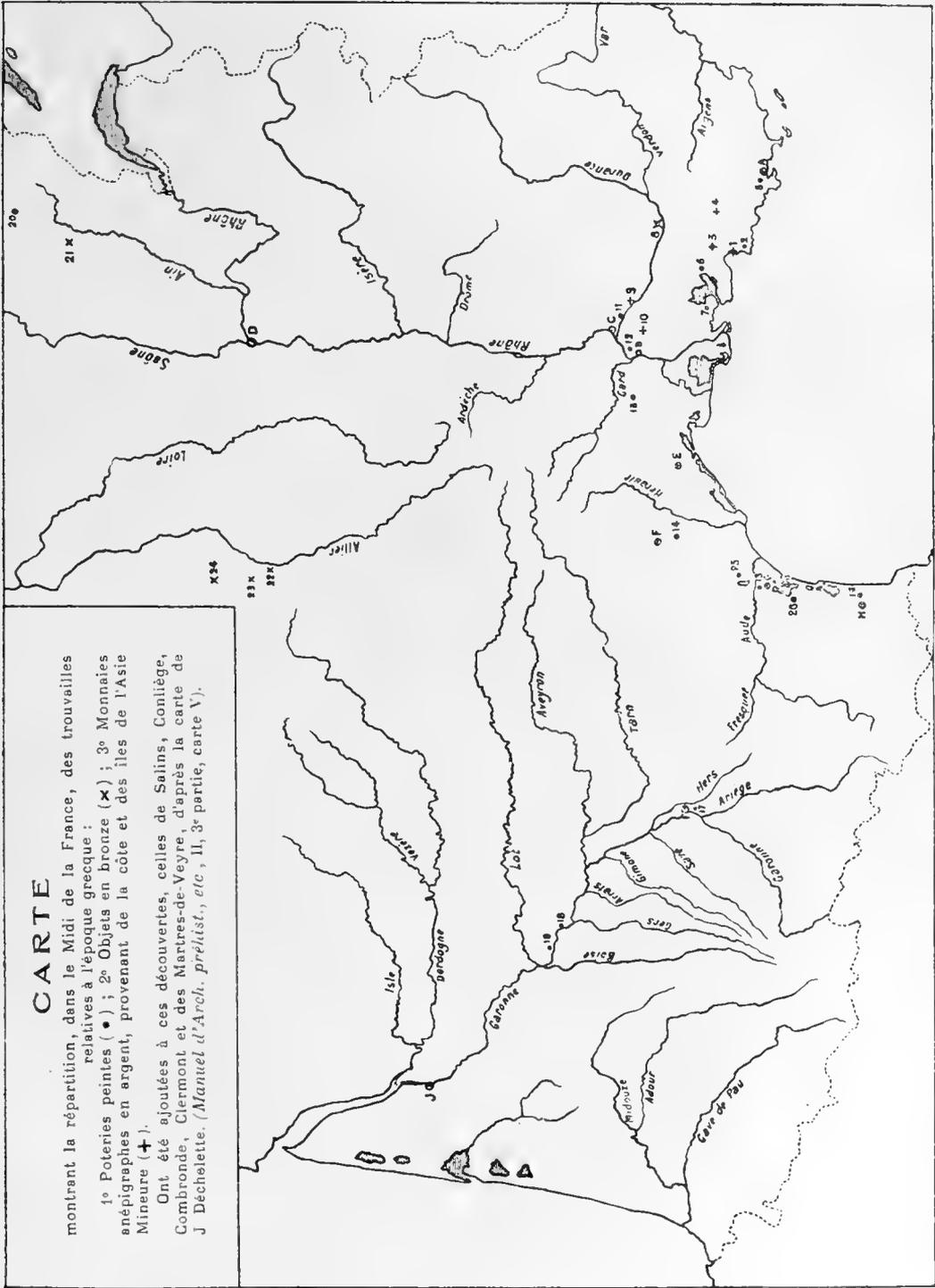
(2) Précédemment appelée *céramique ibérique à décor pseudo-mycénien*.

(3) H. Rouzaud. — Lettres des 19 et 26 février 1915.

La carte ci-contre représente les lieux de découvertes mentionnées précédemment.
Les numéros 19 à 24 inclusivement, figurent sur la carte de J. Déchelette (*loc. cit.*).
Les trouvailles suivantes correspondent aux numéros 21 à 24 (1) :

21. — « N° 45. Amphore en bronze à deux anses. Conliège (Jura). Musée de Lons-
« le-Saunier. »
22. — « N° 40. Casque en bronze battu. Les Martres-de-Veyres (Puy-de-Dôme)
« Musée de Clermont-Ferrand. »
23. — « N° 16. Anse d'œnochoé en bronze. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), cours
« Sablon. Anc. coll. du D^r Dourif, aujourd'hui au D^r Charvilhat, à Clermont.
« On ne possède pas, sur les conditions de cette trouvaille, de renseignements
« sûrs. »
24. — « N° 41. Œnochoé en bronze. Les Bercias, commune de Beauregard-Vendon,
canton de Comberonde (Puy-de-Dôme). Musée du Louvre. »

(1) J. Déchelette. — *Loc. cit.* II, troisième partie, Note additionnelle, p. 1595 et s.



CARTE

montrant la répartition, dans le Midi de la France, des trouvailles relatives à l'époque grecque :

- 1° Poteries peintes (●) ; 2° Objets en bronze (✕) ; 3° Monnaies anépigraques en argent, provenant de la côte et des îles de l'Asie Mineure (+).

Ont été ajoutées à ces découvertes, celles de Salins, Conliège, Combronde, Clermont et des Mantes-de-Veyre, d'après la carte de J Déchelette. (*Manuel d'Arch. préhist.*, etc., II, 3^e partie, carte V).

Gisements figurés :

- 1 Marseille.
- 2 Marseille-Veyre.
- 3 Bou-Roux.
- 4 Auriol.
- 5 Ollioules.
- 6 Vitrolles.
- 7 Saint-Blaise.
- 8 Pertuis.
- 9 Cavillon.
- 10 Saint-Rémy.
- 11 Caumont.
- 12 Pied-de-Bouquet.
- 13 Nîmes.
- 14 Mourèze.
- 15 Montlaurès.
- 16 Castel-Roussillon.
- 17 Vieille-Toulouse.
- 18 Agen.
- 19 Clermont-Dessous.
- 20 Salins.
- 21 Conliège.
- 22 Les Mantes-de-Veyre.
- 23 Clermont.
- 24 Combronde.
- 25 Enstèrune.
- 26 Portel.

Villes figurées :

- A Toulon.
- B Tarascon.
- C Avignon.
- D Lyon.
- E Montpellier.
- F La Jave.
- G Narbonne.
- H Perpignan.
- I Toulouse.
- J Bordeaux.

Fig. M

POTERIES GRECQUES PEINTES

Liste des découvertes qui ont été faites en France

POTERIES GRECQUES PEINTES

Liste des découvertes qui ont été faites en France ⁽¹⁾

1° Somme-Bionne (Marne). — 1873-1874

Céramique attique à figures rouges ; coupe signalée en 1874, par M. Léon Morel, à la *Réunion des Sociétés savantes*, et recueillie dans une sépulture gauloise, renfermant un guerrier sur son char, des armes, une œnochoé en bronze, divers instruments en bronze et un bandeau en or. — Londres, British Museum.

Morel. — *Découverte de Somme-Bionne*. Congrès arch. de Fr., Châlons-sur-Marne, 1875, p. 106 ; du même, *Champagne souterr.*, Pl. 9, fig. 1.

J. de Witte. — *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de Fr.*, 1876, 4^e série, t. VII, p. 61. *Bull. Soc. antiq. de Fr.*, 1874, p. 99.

A. Bertrand. — *Arch. celt.*, p. 432.

De Baye. — *L'art étrusque en Champagne*, Tours, 1876.

Mazard. — *Rev. arch.*, 1877, I, p. 158, Pl. VII.

J. Déchelette. — *Manuel d'arch. préhist.*, etc., II, 3^e partie, p. 1605-1606.

2° Nîmes (Gard). — 1875

Deux fragments de vases à figures rouges, découverts par H. Révil, dans les terres des remblais antiques qui remplissaient l'arène de l'amphithéâtre de Nîmes. Sur l'un de ces débris, on voit un éphèbe armé de deux javelots ; sur le second, on distingue la partie supérieure d'une tête et peut-être l'extrémité de deux ailes.

De Witte. — *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de Fr.*, 1876, 4^e série, t. VII, p. 63. — Lettre de H. Révil à Fr. Lenormant, du 23 décembre 1875.

(1) Une première liste des poteries grecques peintes, trouvées en France, a été donnée en 1876, par M. A. Bertrand. — *Archéologie celtique et gauloise*, 2^{me} éd., 1889, p. 342 et s.

3° **Marseille** (Jardin du Pharo) (1). — **Fin décembre 1875-1876**

Une dizaine de fragments de vases attiques à figures rouges, les uns de la fin du V^e siècle, les autres de la décadence.

Frœhner. — *Catalogue du Musée Borély*, pages 347 et 348.

4° **Courcelles-en-Montagne** (Haute-Marne). — **1880**

Canthare attique du V^e ou IV^e siècle, presque identique à la coupe (canthare) peinte de Rodenbach (2), découvert par M. Millon, dans un tumulus (La Motte-Saint-Valentin), qui renfermait une grande épée en fer.

A. Bertrand. — *Archéol. celt. et gaul.*, 2^{me} édit., p. 345, note 1.

Sal. Reinach. — *Commerce du corail*, *Rev. celt.*, 1899, p. 119.

J. Déchelette. — *La collection Millon*, p. 126, Pl. XXXI et p. 107, fig. 15.

— Du même, *Manuel d'arch. préhist.* II, 3^e partie, p. 1605.

5° **Saint-Mauront, près Marseille**. — **Fin Janvier 1880**

Quatre vases à figures rouges (fin du IV^e siècle), trouvés dans des tombeaux.

Penon. — (Lettre autographiée, adressée au Maire de Marseille, 4 pages in-4° avec une planche). Ce rapport a été reproduit par Dumont, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1884, p. 190, Pl. XIII. Pour la description détaillée, voir Frœhner. — *Catalogue du Musée Borély*: n° 2092, p. 349; n° 2093, p. 349; n° 2094, p. 349-350; n° 2095, p. 350.

6° **Mont-de-la-Fourche, à Lavannes** (Marne). — **1900**

Fragment d'un vase grec peint, provenant d'un cimetière gaulois, dont les fouilles ont donné à M. Bosteaux-Paris un très beau mobilier (trois torques en bronze, fibules en bronze et en fer, armes, une quarantaine de vases).

Bosteaux-Paris. — *As. fr. p. l'av. d. sc.*, Paris, p. 199, et Fourdrignier, *id.*, p. 199-200.

D'après Fourdrignier, ce débris comprend une partie du col et de l'épaule d'un vase qui appartiendrait au VII^e siècle. Terre rose clair; engobe blanc,

(1) Nous avons dû éliminer de la liste, les « vases géométriques, dits du Bassin de carénage de Marseille ». Vasseur. — *Comptes rendus Ac. I. et B.-L.*, 1910, p. 380.

(2) La coupe trouvée en 1874, dans une tombe gauloise, près de Rodenbach (Palatinat rhénan), offre des ornements rouges et blancs, se détachant sur le fond noir. *Musée de la Soc. hist. du Palatinat*, à Spire.

D^r Lindenschmit. — *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, 1875, t. III, fasc. V.

A. Bertrand. — *Arch. celt.*, p. 342 et 375, fig. 93.

J. Déchelette. — *La collection Millon*, p. 127, fig. 19.

portant un décor géométrique franchement noir : quadrillés et amorce d'un sujet (croupe d'un cheval, peut-être coiffure ou cimier de casque)

7° Marseille (La Tourette). — 1901

Quelques débris de poteries grecques, provenant d'une première exploration du gisement, par MM. de Gérin-Ricard et Pauzat.

Soc. de Stat. de Marseille, t. XLV, p. 185 et 186. Déterminés postérieurement.

**8° La Mourrasse, près Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne).
1902 et 1907**

Fragment de vase attique à figures noires, de la seconde moitié du VI^e siècle environ.

J. Momméja. — *Revue de l'Agenais. Bull. Soc. agricult. Agen*, janvier 1902, p. 73 et s.

Du même, *loc. cit.*, 1907, t. XXXIV, p. 171-173 et fig.

J. Déchelette. — 1914, *Manuel d'arch. préhist.*, etc., II, 3^e partie, p. 1598, n° 15.

9° Baou-Roux, près Simiane (Bouches-du-Rhône). — 1903

Poteries italiotes à décor géométrique (VII^e s.), très rares.

— ioniennes à bandes peintes [VII^e, VI^e et (V^e s. ?)], assez communes.

— attiques (VI^e-IV^e s.), rares.

G. Vasseur. — Note préliminaire sur l'industrie ligure, en Provence, au temps de la colonie grecque. *Ann. Fac. sc. de Marseille*, t. XIII, fasc. III, p. 89-130.

10° Marseille (La Tourette). — 1904

Poteries ioniennes à bandes peintes [VII^e, VI^e, (V^e s. ?)] .

— corinthiennes (VI^e s.), rares.

— attiques (VI^e-IV^e s.).

M. Clerc et Arnaud d'Agnel. — *Découvertes archéologiques à Marseille*.

11° Castellans de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). — 1904

Quelques débris de poteries ioniennes ornées de bandes peintes circulaires.

Arnaud d'Agnel. — *Bull. soc. arch. de Prov.*, 19 mai 1904 et Congrès de l'Afas ; 33^e session ; Grenoble ; p. 1027-1034 (1).

(1) Nous avons indiqué les raisons qui ne nous permettent pas de mentionner les autres découvertes de poteries grecques de l'oppidum en question.

12° Marseille Caves du presbytère de l'église Saint-Laurent . — **1904**

Trois fragments de poteries grecques archaïques.

Michel Clerc. — *Bull. soc. fr. de fouilles archéol.* 1904, 2^e fasc., p. 110 et 111 et renseignements de l'auteur.

13° Marseille (Butte des Moulins). — **1904**

« Un tesson grec archaïque ; débris de coupes noires plutôt attiques que « campaniennes. »

M. Clerc. — *Loc. cit.*

14° Montlaurès, près Narbonne. — **1905-1909**

Morceaux d'une remarquable amphore attique de la catégorie dite attico-corinthienne (milieu du VI^e siècle), découverte en 1864 et restée ignorée jusqu'en 1905 ; très rares débris de poteries attiques à figures noires, du VI^e ou du commencement du V^e s. ; nombreuses poteries à figures rouges (seconde moitié du V^e siècle et IV^e s.) ; poteries de l'Italie méridionale (décor rouge appliqué sur le noir), III^e siècle ; poteries dites de Gnathia (feuillages blancs sur fond noir), III^e et II^e siècles.

H. Rouzaud. — *C. R. Ac. Insc. et B.-L.* 1905, p. 136-283. — 1907, p. 260 ; *Bull. Com. arch. de Narbonne*, 1905 et 1907. — E. Pottier. Lettre de 1905, citée précédemment et *Ac. Insc. et B.-L.*, 1909, p. 981.

15° Oppidum de Saint-Blaise, près Fos (B.-du-R.). — **1905**

Fragment de poterie ionienne à bandes peintes circulaires (VI^e ou V^e siècle). Vasseur. — *Bull. soc. arch. de Prov.*, 1905, n^o 5, p. 68.

16° — Le Cluzel ou Cruzel, près Vieille-Toulouse, environs de Toulouse (Haute-Garonne). — **1907**

Débris d'une coupe attique à figures rouges. Fin du V^e siècle ou commencement du IV^e s.

L. Joulin. — « Les établissements antiques du bassin supérieur de la « Garonne ». *Rev. arch.*, 4^e série, t. IX, janvier-juillet 1907. — Du même « Les « âges protohistoriques dans le sud de la France ». *Loc. cit.*, t. XVI, juillet-décembre 1910 et t. XIX, janvier-février 1912.

Mémé gisement — 1912.

Morceau d'une coupe attique à figures rouges. Première moitié du V^e siècle. Communiqué par l'auteur des fouilles, M. P. Manuel, et figuré p. 163.

17° Marseille (*ancien couvent des Repenties*). — **1908**

Morceaux d'une poterie ionienne, apparentée à la céramique de Rhodes et provenant probablement de l'Asie Mineure (VII^e s.); poteries ioniennes et protocorinthiennes (VII^e-VI^e s.); débris de poteries attiques à figures noires (VI^e s.); un débris attique à figures rouges, antérieur aux guerres médiques (fin VI^e ou commencement du V^e s.); attiques (V^e et IV^e s.), plusieurs tessons (1).

J. Baillon et F. Magnan. — « Fouilles archéologiques dans le Vieux-Marseille ». *Bull. soc. arch. de Prov.*, 10 février 1908, n° 11, p. 23-26; Pl. I et II. — E. Pottier. — Lettre adressée à la *Soc. arch. de Prov.*, voir le *Bulletin*, 17 déc. 1908.

18° Camp-de-Château, près Salins (Jura). — **1909**

Peut-être un fragment d'origine italique; débris de poteries peintes helléniques à figures noires (VI^e s.); attiques à figures rouges (début du V^e s.). Trouvés en 1906 et 1907 dans un oppidum.

Piroutet et Déchelette. — « Découverte de vases grecs dans un oppidum « hallstattien du Jura ». *Rev. arch.*, 1909, I, p. 193. — J. Déchelette. *Manuel d'arch. préhist., etc.*, II, 2, p. 697.

19° Marseille (*Fort Saint-Jean*). — **1910**

Découvertes faisant l'objet du présent mémoire.

G. Vasseur. — *C. R. Ac. Insc. et B.-L.*, 10 juin 1910, p. 244.

20° Environs de Pertuis (Vaucluse). *Tumulus dit des Trois-Quartiers* — **1910**

Petite coupe protocorinthienne ou plutôt *ionienne de style protocorinthien* (VII^e ou VI^e siècle).

Ch. Cotte. — *As. fr. p. l'av. sc.* Toulouse, 2 août 1910.

Du même, *L'homme préhistorique*; 8^e année, déc. 1910.

21° Plateau de Castel-Roussillon près Perpignan
(Pyrénées-Orientales). — **1910**

Poteries attiques à figures rouges du IV^e siècle.

Thiers. — *Bull. arch.*, 1910, p. 149 et s.

(1) Quelques-uns des débris mentionnés sont décrits dans ce volume. Voir p. 146 et s.; Pl. XVII.

22° Massif de Marseilleveyre près Marseille. — 1911-1913

1° *Grotte du Draïou*. — Poteries ioniennes à bandes peintes circulaires ; poteries attiques à figures noires (VI^e siècle et commencement du V^e).

Bout de Charlemont. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1912, n° 18, p. 231, séance du 16 nov. 1911 ; p. 232-236, 16 déc. 1911 ; p. 245, 15 février 1912 ; n° 19, p. 283, 4 juillet 1913.

23° Agen. — (1856) 1914

Fragment de vase apulien à figures rouges, trouvé à la Plateforme d'Agen, c'est-à-dire entre l'Evêché et la Préfecture (1856). Collection du D^r Debeaux, à Toulouse.

J. Déchelette. — *Manuel d'archéologie préhistorique, etc.* II, 3^e partie. Note additionnelle, p. 1603.

D'après des renseignements et un croquis communiqués par M. Jules Momméja.

Voir précédemment, p. 182 et 183, fig. L.

24 Ollioules. — Oppidum de la Courtine. — 1892-1914

Fragment de canthare attique du V^e siècle (1), découvert par M. Bottin et signalé par lui en 1892, comme ayant appartenu à une poterie étrusque.

Déterminé en 1914, par M. Pottier.

C. Bottin. — *Mémoire sur Ollioules et sur le camp celto-ligure et romain de la Courtine*, p. 6. Draguignan.

25 Le Pied-de Bouquet, près Boulbon (N. N.-E. de Tarascon). 1905-1914

Débris de poterie attique du VI^e siècle ou du début du V^e, trouvé par M. Bout de Charlemont et récemment déterminé par M. E. Pottier. *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1905, n° 4, p. 11 et 13.

26° Mourèze, près Clermont-l'Hérault (Hérault), — 1907-1914

Anse de coupe attique trouvée dans un gisement de poteries hallstattiennes.

G. Vasseur. — Note présentée par M. Cartailhac au Congrès des Sociétés savantes de Montpellier (4 avril 1907) et non publiée. Coll. Vasseur.

(1) Détermination de M. E. Pottier.

27° Saint-Symphorien, près Caumont (11 kilomètres
au sud-est d'Avignon). — **1910-1914**

Anse de coupe attique recueillie en 1910 par M. Faudrin. Coll. Vasseur.

28° Oppidum d'Ensérune, près Poilhes et Colombiers
(sud-ouest de Béziers (Hérault)). — **(1909-1912) 1914**

Fouilles exécutées par M. H. Rouzaud, 1909-1912. Voir précédemment p. 184 et 185.

Poteries attiques, les unes à figures rouges (fin du V^e siècle, début du IV^e), les autres peintes en noir et guillochées (fin du IV^e siècle).

29° Environs de Portel (Aude). — **Mars 1913-1914**

Oppidum découvert par M. H. Rouzaud. Mêmes céramiques qu'à Ensérune. (Voir p. 185).

VASES GRECS SANS DÉCORATION PEINTE

A cette catégorie appartiennent les trouvailles suivantes :

Mercey-sur-Saône (Haute-Saône). — **1880-1882**

Amphore grecque du V^e siècle, découverte par M. Millon en 1880, dans le tumulus n° 1.

Perron. — *Les tumulus de la vallée de la Saône supérieure. Rev. arch.*, 1882, I, p. 67, 130 et pl. III, fig. 1.

J. Déchelette. — *La Collection Millon*, p. 113, et *Manuel d'Arch. préhist., etc.*, 1914, II, 3^e partie, p. 1605.

Mantoche (Haute-Saône). — **1904**

Quatre amphores du V^e siècle.

Gasser. — *Recherches archéologiques sur le territoire de Mantoche*. Gray, 1904, p. 16 et pl. IV. — *Bull. Soc. préhist. de Fr.*, 1906, p. 456.

J. Déchelette, 1914. — *Manuel d'Arch. préhist., etc.*, II, 3^e partie, p. 1605.

IV

OBSERVATIONS RELATIVES A L'ÉTENDUE
ET A L'ENCEINTE DE MASSALIA

OBSERVATIONS RELATIVES A L'ÉTENDUE ET A L'ENCEINTE DE MASSALIA

Nous avons fait connaître, en 1911 (1), de nouvelles découvertes et observations fournissant des indications précieuses sur l'étendue et les limites de Massalia. Depuis cette époque, nos connaissances concernant la topographie massaliote se sont encore enrichies de documents importants et il nous a semblé utile, dans ces conditions, de mentionner ici l'ensemble de ces données que nous complétons au moyen d'une carte (Pl. I).

Les renseignements puisés dans l'histoire et les trouvailles archéologiques, faites sur l'emplacement de Massalia, n'ont pas permis, jusqu'à ce jour, de déterminer avec précision les limites de la cité phocéenne. A diverses reprises, cependant, de grands travaux de terrassements exécutés dans Marseille auraient pu donner lieu à des constatations très intéressantes si l'extraction des déblais avait été soumise, comme elle l'est aujourd'hui, à la surveillance d'une commission compétente et soucieuse de procéder, dans ses investigations, avec toute la rigueur de la méthode scientifique (2).

On pouvait déjà déplorer que la rue de la République, en 1864, et la rue Colbert, en 1883, aient été percées sans que les remaniements du sol antique nous aient laissé des documents précis, mais, plus récemment encore, les travaux d'assainissement qui, de 1892 à 1902, ont sillonné la ville dans la majeure partie de son étendue n'ont été suivis par aucun archéologue.

Nous serions donc restés dans l'ignorance entière des découvertes effectuées lors de l'exécution des nouveaux égouts, si l'ancien directeur des travaux, à

(1) Vasseur. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1911, n° 17, p. 207-218.

(2) La Commission chargée par la Ville, en 1831, de suivre les travaux de creusement du Bassin de carénage ne nous a laissé qu'un rapport très incomplet sur la nécropole grecque et romaine qui fut découverte en cet endroit. Cette note n'est pas même accompagnée d'un plan et de coupes.

la Mairie, M. Lan (1), ne s'était intéressé à l'histoire du développement topographique de Marseille.

M. Lan a eu soin de consigner, sur un plan de la Ville, les observations qu'il a pu recueillir au cours des travaux et s'il ne les a pas publiées, comme il en eut d'abord l'intention, il n'a pas hésité, du moins, à en faire profiter la science archéologique, en acceptant que nous communiquions ses documents si précieux (2).

Les indications qui vont suivre, nous font connaître très exactement le rivage du Lacydon qui limitait, au sud, Massalia.

La limite méridionale de la Ville, formée par le Lacydon (Observations de M. Lan (Pl. I))

On sait, d'après les auteurs anciens, que les constructions de Massalia s'étagaient sur les pentes rocheuses des hauteurs bordant, au nord, le Lacydon.

Une partie des vieux quartiers de Marseille occupe encore cet emplacement, mais, à diverses époques, les rives du port phocéén subirent d'importantes modifications. Une zone de terrain remblayé, d'une largeur assez variable, fut progressivement conquise sur la mer, de telle sorte que les quais actuels ne peuvent rappeler que vaguement, dans leur configuration générale, la ligne du rivage primitif qu'ils suivent à distance.

Les différences s'accusent particulièrement à l'est, où la majeure partie de la Cannebière avec ses abords et le vieux quartier de la Bourse s'étendent sur des remblais qui ont comblé l'extrémité marécageuse de l'antique Lacydon et probablement aussi un très vaste bassin qui servait d'abri aux navires.

Nous avons dit que la passe, qui donne accès dans le port de Marseille, est comprise entre la pointe rocheuse qui porte le Fort Saint-Nicolas, au sud, et celle du Fort Saint-Jean, au nord.

C'est à partir de ce dernier promontoire que nous suivrons, de l'ouest à l'est, l'ancien littoral, d'après les observations de M. Lan.

En exécutant à 3 mètres ou 3 m. 50, au-dessous du niveau du quai, une galerie qui devait traverser la butte Saint-Laurent, on a rencontré, sous la rue

(1) M. Lan est l'auteur d'une carte topographique détaillée de *Marseille et ses environs*, qui est une œuvre scientifique très appréciée.

(2) Vasseur. — *Loc. cit.*, p. 209.

Bompart (1), un remblai considérable et peu résistant, formé d'un terrain boueux, mélangé de pierres. Des lézardes se produisirent dans les deux premières maisons de la rue et le travail fut abandonné. M. Lan conclut de cette constatation, qu'à l'origine et en cet endroit, la ligne de rivage s'éloignait brusquement du quai actuel en dessinant une petite anse.

Le littoral suivait ensuite la rue Fontaine-Rouvière et la rue Bouterie. *Un sable marin de plage* a été trouvé vers le haut de la place Vivaux, dans l'alignement des maisons, à 3 m. 50 ou 4 mètres de profondeur et à 70 mètres du quai. Le tracé de M. Lan se continue avec la rue Ventomagy, formant le prolongement de la rue Bouterie, pour passer au nord de l'Hôtel de Ville et de la place Villeneuve (à 90 mètres du quai), mais, à partir de la rue de la Guirlande, il s'éloigne rapidement du port et atteint la rue Poissonnerie-Vieille, à peu de distance de la rue Torte. Cette déviation de l'ancien rivage est basée non seulement sur la nature des terrains rencontrés dans les travaux, mais encore sur la découverte *d'un ancien rempart*, longeant, un peu plus loin, la rue Cordellerie.

Les maisons situées en bordure et du côté nord de cette rue, sont assises sur cette construction, formée de pierres de la Couronne (2), d'une couleur rougeâtre. La largeur du mur n'est pas connue.

Les pierres bien taillées, mesurent approximativement 0 m. 70 de longueur, sur 0 m. 40 de hauteur (3) et sont réunies par un ciment très solide.

Le rempart en question, distant du quai actuel de 140 mètres environ, a été suivi à l'est, jusqu'à l'angle de la rue de la Salle, mais il n'atteindrait pas à l'ouest, la rue de la Rose.

Une autre découverte importante est celle d'un mur d'enceinte, identique au précédent, et qui, d'après M. Lan, n'en serait que la continuation.

Cette rencontre a été faite lors des travaux exécutés dans la rue des Quatre-Tours.

La construction, reconnue en profondeur *jusqu'au niveau de la mer*, offre le grand intérêt de former un angle bien accusé correspondant à celui que fait, au même endroit, la rue précitée avec la rue Cuiraterie.

(1) La rue Bompart est située au voisinage du quai, à 50 mètres environ de l'origine du canal faisant communiquer le Vieux-Port avec le bassin de la Joliette; elle s'élève rapidement jusqu'à la place Saint-Laurent.

(2) La *Pierre de la Couronne* est un calcaire marin, plus ou moins grenu, appartenant au terrain miocène (étage helvétique). Elle est du même âge et de même nature que les calcaires de Beaucaire, de Lançon, des Baux, etc., qui fournissent de la belle pierre de taille. Le Cap Couronne est situé à l'extrémité occidentale de la chaîne de la Nerthe.

(3) Ces dimensions n'avaient pas été notées par M. Lan, qui n'a pu nous les indiquer que d'après ses souvenirs.

La nouvelle direction que prend ici le rempart, s'accorde entièrement, comme nous le verrons, avec des observations récentes, démontrant que nous arrivons, en ce point, vers l'extrémité orientale de la ville grecque. C'est au nord, en effet, que nous devons désormais continuer notre tracé, mais avant de nous écarter des environs du Vieux-Port, il nous reste encore à rappeler deux trouvailles très intéressantes que nous a fait connaître M. Lan.

La tranchée ouverte dans la rue de la République, a mis au jour, un peu au-dessus de la rue Coutellerie, un *dépôt de bois de construction de navires*, ainsi qu'une grande jarre (dolium), contenant une matière résineuse de couleur noirâtre.

Ces restes gisaient à quatre ou cinq mètres de profondeur et au-dessous de l'ancien égout, ce qui explique qu'ils n'aient pas été observés vers 1864, lors du percement de la rue.

Nous constaterons que le lieu dont il s'agit, est situé un peu au sud de la ligne joignant les deux parties de rempart signalées. On pourrait donc en conclure que le bord du Lacydon présentait de ce côté, en dehors du mur d'enceinte, une plage utilisée pour la construction ou la réparation des bateaux.

C'est à peu de distance au sud de ce point (50 mètres environ), qu'en 1864, en faisant les fondations de la maison qui porte le n° 3 de la rue de la République, on découvrit une galère envasée à deux mètres environ au-dessous du niveau de la mer (1).

« Des monnaies de César ou peu postérieures à son époque, étaient « incrustées dans le bois, et des coquilles adhéraient à la carène. Ce navire, de « forme très évasée, presque plate, était sans doute destiné au transport « des marchandises ». Il fut partiellement dégagé sur une longueur de dix-sept mètres (2), puis abandonné sous les constructions, à l'exception d'une partie de la proue qui fut retirée du sol et constituée à Marseille, une des antiquités les plus intéressantes du Musée Borély.

Jusqu'à l'époque des travaux d'assainissement, la remarquable trouvaille que nous venons de rappeler, n'avait été suivie d'aucune découverte similaire, dans les remaniements du sol marseillais, mais, grâce à M. Lan, nous savons aujourd'hui qu'elle ne constitue plus un fait isolé.

(1) A 5 mètres de profondeur au-dessous du sol.

(2) La quille mesurait en ce point, 7 mètres de largeur (Frœhner, *Catalogue du Musée Borély*).

Ces renseignements ne concordent pas avec ceux qui ont été donnés par Gassend, dans une brochure datée de 1867 et intitulée : *La rue Impériale de Marseille. Etude historique et archéologique*. D'après l'auteur, on a pu estimer à une douzaine de mètres la longueur totale du bateau. La portion que l'on en possède, au Musée Borély, a 3 m. 85 de longueur.

C'est avec un étonnement bien légitime, que nous avons appris, en effet, que l'on rencontra un second navire, en exécutant les travaux en question dans la rue Coutellerie, entre la rue des Consuls et celle de la Croix-d'Or.

Ce bateau, de très grande dimension, a été observé sur une quinzaine de mètres de longueur et présente approximativement, la même orientation que la rue. Il ne fut malheureusement, l'objet d'aucune étude, de sorte, que M. Lan ne put nous fournir d'autres renseignements sur ces précieux vestiges (1).

On sera surpris, sans doute, qu'une découverte de cette importance, soit restée jusqu'à l'année 1911 (2), complètement ignorée des marseillais.

M. Lan, qui, à l'époque de l'exécution des égouts ne disposait pas de toute sa liberté d'action, nous a donné, de ce fait extraordinaire, une explication que nous avons tenu à faire connaître dans sa déplorable et stupéfiante simplicité :

« *La découverte du navire de la rue Coutellerie ne fut pas ébruitée, pour éviter la venue d'archéologues qui auraient pu retarder la marche des travaux* ».

Dans notre publication du 4 juin 1911 (3); nous disions qu'une telle façon d'agir devait servir d'avertissement susceptible de porter ses fruits, le jour où l'on entreprendrait la réfection des vieux quartiers de Marseille, et que, si l'on n'y prenait garde, on pourrait aussi bien dans l'avenir, passer sous silence la découverte de l'emplacement des temples et autres monuments de la ville phocéenne.

La prévoyance éclairée d'une municipalité soucieuse de protéger les intérêts de l'art et de la science historique, est heureusement venue dissiper des craintes justifiées par les premiers errements, et l'archéologie a contracté aujourd'hui une dette de reconnaissance envers ceux qui, à l'occasion des travaux de démolition exécutés derrière la Bourse de Marseille, ont su prendre les dispositions nécessaires, pour assurer désormais, la conservation des vestiges intéressant l'histoire de notre antique cité.

Grâce, en effet, à l'initiative et aux efforts si méritants de M. Dubois, Secrétaire général de la Mairie, fondateur du *Musée du Vieux-Marseille*, et organisateur des recherches, le *Comité du Vieux-Marseille* a reçu la mission de sauver de la destruction, tous les documents concernant l'histoire de l'art et faisant partie des constructions appelées à disparaître, tandis qu'une Commission comprenant des archéologues, a été chargée de l'exploration du sol, en profondeur, et des études relatives aux découvertes que celle-ci pourrait amener.

(1) Nous évaluons à une soixantaine de mètres environ (60 à 70), la distance qui sépare les deux navires trouvés sous Marseille.

(2) Vasseur. — *Loc. cit.*, p. 211 et 212.

(3) *Loc. cit.*, p. 212.

Cependant, la Municipalité marseillaise ne devait pas s'en tenir à ces précautions si louables, et lorsque les travaux dont nous parlons, eurent mis au jour des restes de murailles ayant les caractères de remparts préromains, elle n'hésita pas à accorder à la Commission, les fonds nécessaires à l'exécution de fouilles.

Dès le début des démolitions, la surveillance des chantiers avait été, d'autre part, spécialement confiée, au point de vue archéologique, à M. Le Doyen, dont le zèle infatigable et la perspicacité ont puissamment contribué au succès des recherches. Des mesures si complètes ne pouvaient manquer de porter leurs fruits à brève échéance et, de fait, on peut dire que les résultats des fouilles à peine ébauchées, ont déjà dépassé toutes les espérances.

Il ne nous appartient pas de divulguer ici les observations que la Commission aura le devoir de publier en détails, et d'ailleurs, il convient d'attendre pour cette publication, que les travaux de recherches, poursuivis et orientés, d'après les premières données, aient fourni tous les renseignements que l'on en peut attendre. Cependant, à plusieurs reprises, des communiqués de la Mairie à la Presse marseillaise, ont permis aux journaux de révéler quelques constatations particulièrement susceptibles d'intéresser le public (1), et ces circonstances nous autorisent aujourd'hui, à utiliser ces documents pour fournir certaines précisions relatives à la configuration de Massalia.

La limite orientale de la ville grecque

L'impression de la planche I est antérieure à l'exécution des fouilles dont nous venons de parler. A l'exemple de M. Clerc (2), nous avons essayé, à notre tour, d'esquisser la limite orientale de la ville grecque, en tenant compte des observations de M. Lan, et le tracé que l'on trouvera sur notre plan est conforme aux indications déjà fournies dans notre publication intitulée : *Nouvelles découvertes et observations relatives à Massalia* (3).

Nous croyons devoir reproduire ici quelques passages de cette note :

« On sait depuis longtemps que les eaux du Lacydon s'étendaient à l'est
« sur l'emplacement de la Bourse et de ses abords, en y comprenant la partie
« de la Cannebière qui avoisine le port actuel. Ce quartier de la ville est
« en effet bâti sur des remblais qui recouvrent des sédiments marins et des

(1) Voir le *Radical* de Marseille, du 18 juillet 1914.

(2) M. Clerc, 1898. — *Études sur Marseille et la Provence*. (Le développement topographique de Marseille), p. 38. *Congrès national des Sociétés françaises de Géographie*, XIX^e session, Marseille.

(3) Vasseur. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1911, n^o 17, p. 212 et 213.

« dépôts d'origine marécageuse. Or, les travaux exécutés pour l'établissement
« des nouveaux égouts ont montré que le terrain vaseux dont nous parlons, se
« continue vers le nord, en dessinant une sorte de golfe étroit et allongé, rap-
« pelant un peu, dans sa configuration, les *calanques* provençales ; ces dernières,
« toutefois, sont dues à la pénétration de la mer dans des vallées anciennement
« formées par les érosions, tandis qu'il est assez probable que la dépression
« dont il s'agit était principalement occupée par un marécage. Les eaux du
« Lacydon s'avançaient ici dans une direction à peu près perpendiculaire à
« celle du port phocéén. L'espace qu'elles recouvraient correspond encore
« aujourd'hui à un bas quartier dont nous allons indiquer les limites en suivant,
« avec M. Lan, la ligne de l'ancien rivage.

« De l'angle de la rue Cuiraterie, situé dans le prolongement du rempart
« que nous avons signalé, le contour figuré par M. Lan se continue au
« nord-est, puis au nord, en traversant la rue des Graffins et en suivant approxi-
« mativement la rue de Sion jusqu'à son extrémité.

« En cet endroit, la limite se recourbe vers le sud et forme le fond du golfe,
« au pied même de l'emplacement qu'occupait jadis l'église Saint-Martin. Elle
« se dirige ensuite à travers les constructions comprises entre la rue du
« Grand-Puits et la rue Magenta et suit, à partir de la Grand'Rue, les maisons
« longeant, à l'est, la rue de la Pyramide.

« A l'angle de la rue d'Allauch, le rivage se détournait au sud-est et le
« contour que l'on en peut tracer, coupe successivement la rue Bonjuan, celle
« de l'Etrieu et la rue des Fabres. Cette ligne aboutit enfin à la Cannebière,
« presque en vis-à-vis de la rue Saint-Ferréol, où M. Lan représente un
« ruisseau débouchant dans le Lacydon.

« Les observations précédentes nous paraissent fournir des indications
« précieuses au sujet de la limite orientale de Massalia.

« La dépression reconnue dans les travaux d'assainissement, constituait,
« en effet, vers l'est, une défense naturelle (1) que l'on dut utiliser, et cette
« supposition acquiert le plus haut degré de vraisemblance, si on considère
« que le rempart de la rue Vieille-Cuiraterie prend une direction concordant
« avec l'ancien rivage reconstitué par M. Lan. Le mur d'enceinte longeait
« donc très probablement, à l'ouest, le marais que nous avons décrit, pour
« atteindre, au nord, l'emplacement de l'église Saint-Martin. »

La limite tracée, en 1898, par M. Clerc atteignait, au sud, l'extrémité orientale du port actuel, tandis que les constatations de M. Lan ont montré

(1) « Cette dépression offre une direction assez anormale au point de vue géologique. Elle
« ne mesure que 55 à 60 mètres de largeur et l'on peut se demander si elle ne résulterait pas
« de travaux exécutés en vue de la défense de la ville. » *Loc. cit.*, p. 213. Note infra-marginale.

que cette ligne ne pouvait dépasser, dans cette direction, la rue Vieille-Cuiraterie. A cette rectification doit s'en ajouter une autre aujourd'hui, d'après les résultats des fouilles exécutées par la Ville, entre la Bourse et la rue Colbert.

Indépendamment des déductions que nous avons pu tirer de l'existence d'une dépression marécageuse qui devait contribuer à la défense de Massalia, les trois points à considérer pour la délimitation orientale de cette ville sont, du sud au nord : 1° le mur d'angle de la rue Vieille-Cuiraterie (Pl. I, n° 10) ; 2° le mur grec découvert à l'ouest de la place Jean-Guin ; 3° un fragment de rempart rencontré, en 1883, lors du percement de la rue Colbert (Pl. I, n° 6).

Ce dernier témoin fut mis au jour dans la rue Sainte-Barbe, du côté de la rue de l'Échelle (1) et consiste en deux assises formées d'énormes pierres de la Couronne (2).

H. Augier a donné de ces vestiges, deux reproductions conservées dans le Musée Borély, mais ces reliefs ne concordent pas, malheureusement, au point de vue de l'orientation du mur (3).

La partie de l'enceinte grecque, trouvée au voisinage de la place Jean-Guin, est située sur l'emplacement de maisons qui étaient en façade sur cette place et sur la rue de la Lune-Blanche (4). Elle a été dégagée sur une longueur de 16 mètres environ, et en profondeur jusqu'à la cote 1 m. 84 (5). Orientée nord-sud, elle présente une épaisseur qui varie de 0 m. 75 à 0 m. 90 et apparaît sur 4 m. 86 centimètres de hauteur (6). Un sondage a permis de s'assurer qu'elle existe encore à 0 m. 70 au-dessous du fond de la fouille, c'est-à-dire à la cote 1 m. 14, mais le niveau de base ne pourra être déterminé qu'en poursuivant les travaux.

Les éléments de cette construction sont des pierres de la Couronne, bien taillées et *assemblées sans mortier*.

La longueur des blocs, qui est le plus souvent de 1 m. 50 environ, varie de

(1) Renseignement donné par H. Augier.

(2) Ces pierres ont été transportées dans la cour du Musée archéologique de Marseille (Château Borély).

(3) Voir à ce sujet : M. Clerc, 1898. *Études sur Marseille et la Provence* ; p. 30 et 31. — Salle des reproductions ; n°s 41 et 46 du Catalogue d'Hippolyte Augier.

(4) Le mur antique est distant de 8 m. 23, de la rue de la Lune-Blanche, et de 8 m. 33, de la place Jean-Guin, du côté de la rue des Marquises.

(5) Les cotes ont été vérifiées au moyen d'un nivellement exécuté par M. Taxil, entrepreneur, que nous remercions de son excellent et gracieux concours.

(6) Du côté du nord, le mur se termine à angle droit, par un parement régulier, mais, d'après certains vestiges, on peut supposer qu'il se continuait à l'ouest sur une certaine longueur et reprenait ensuite sa première direction.

0 m. 60 à 1 m. 56, et les assises visibles, au nombre de dix, ont une hauteur comprise entre 0 m. 42 et 0 m. 57 (1).

Les deux faces de la muraille sont très dissemblables ; celle qui regarde à l'ouest est très irrégulière, avec ses pierres plus ou moins saillantes, tandis que le parement opposé est d'une exécution très soignée.

On est obligé de déduire de ces observations que la face occidentale n'était pas à découvert, et le fait ne peut s'expliquer que dans l'hypothèse d'un mur adossé à un terre-plein.

Il est encore intéressant de faire remarquer que la face extérieure de la muraille, regardant à l'est, offre vers sa partie inférieure, un empattement déterminé par une disposition des pierres en gradins.

Un premier retrait de la septième assise sur la huitième, a 0 m. 15 de largeur (2) ; il se présente à la cote 3 m. 33 et à 3 m. 375 m/m au-dessous du niveau supérieur de la construction (cote 6 m. 705 m/m). Le second, de 0 m. 15 également, se montre à 0 m. 50 plus bas (cote 2 m. 83) et le troisième, formant une marche de 0 m. 25 à 0 m. 50, se trouve à 4 m. 445 m/m du haut du mur (cote 2 m. 26). Il en existe un quatrième enfin, à la cote 1 m. 84 et à la surface de la onzième assise, mais ce dernier, d'une largeur assez variable, n'a pas encore été dégagé (3).

On verra que ces détails ne sont pas sans importance au point de vue des relations que l'on a pu constater entre la muraille en question et les couches archéologiques mises à découvert dans la fouille.

La tranchée exécutée à l'est et le long du mur, a fourni des données précieuses au point de vue de l'âge de la construction.

A partir du sol et au-dessous de remblais datant des temps modernes et du moyen âge, la pioche a rencontré à 2 mètres de profondeur (cote 4 m. 61 (4), une assise archéologique de l'époque romaine et bien caractérisée par de nombreux débris de poteries. Cette partie de la coupe a montré de haut en bas, la succession suivante :

1°. Argile avec cailloutis, mélangée de tuiles à rebord, poteries sigillées, etc..... 0 m. 65

(1) Par exception, la onzième assise, située au-dessous d'un niveau d'eau douce, atteint 0 m. 70 de hauteur.

(2) Toutes les mesures que nous donnons ont été prises avec la collaboration de M. Le Doyen, qui a d'ailleurs relevé la coupe du terrain et du mur, pour le rapport de la Commission.

(3) A 0 m. 70 plus bas, la sonde s'est arrêtée à la surface d'un cinquième gradin (12^{me} assise). — Renseignement de M. Le Doyen.

(4) Le sol de la place Jean-Guin, au voisinage de la fouille est à la cote 6 m. 61.

2° Lit formé de débris de fer (nombreux fonds de creusets),
offrant une assez grande étendue..... .. 0 m. 10

3° Terre argileuse grisâtre et nombreuses pierrailles (morceaux
anguleux de calcaire). Débris charbonneux très abondants ; tuiles à
rebord, poteries sigillées, etc.

Vers la base, quelques débris remaniés, de la céramique
campanienne à couverte noire..... .. 1 m. 05

Une sépulture que l'on peut attribuer au 1^{er} siècle de notre ère, environ, a
été mise au jour dans la partie inférieure de la couche n° 1 (1).

La trouvaille consiste en un squelette qui était couché dans une direction
perpendiculaire à celle du rempart, la tête n'étant distante de ce mur que de
0 m. 32 centimètres seulement.

Celle-ci était encadrée de trois pierres dont une placée de chaque côté et la
troisième, en dessus.

Nous avons recueilli nous-même, à 0.15 centimètres sur la gauche du crâne,
une lampe en terre cuite, décorée d'un masque et portant au revers une
marque de potier qui permettra de préciser l'époque de l'inhumation (2).

La découverte en question démontrait déjà que la construction du rempart
est antérieure à la période romaine, car il est de toute évidence qu'il eût été
impossible d'exécuter ce travail sans détruire au moins partiellement la sépulture
dont nous venons de parler. Les observations qui ont été faites en approfondissant
la fouille sont venues confirmer entièrement ces premières données.

Au-dessous de l'assise que nous avons décrite (n^{os} 1 à 3), la couche
archéologique (n° 4), rencontrée dans la tranchée, sur une épaisseur variant
de 0 m. 60 c/m à 0 m. 90 c/m, n'a présenté aucun vestige romain. C'est une
sorte de remblai formé de *morceaux d'argile tertiaire* (3), plus ou moins
jaunâtre, où les délits de la stratification primitive sont encore visibles.

Cette argile que l'on retrouve d'ailleurs en place dans le voisinage a donc été
extraite du terrain naturel pour être transportée immédiatement dans le lieu où
nous la trouvons aujourd'hui.

La couche en question est très nettement délimitée de celle qui la recouvre,
elle en diffère non seulement par la couleur mais encore par l'absence des pierres
calcaires anguleuses si abondantes au-dessus ; enfin la surface de contact des
deux bancs se montre très irrégulière.

Dans toute l'épaisseur de la couche n° 4, on a recueilli des débris de poteries

(1) Niveau de la sixième assise de pierres, comptée de haut en bas.

(2) La description de cette lampe sera publiée dans le *Rapport de la Commission*.

(3) *Argiles oligocènes de Marseille*.

campaniennes à couverture noire, des III^e et II^e siècles, associés à des restes de diverses céramiques appartenant à la même époque (1); enfin, des traces charbonneuses, quelques coquillages de mer et des os d'animaux domestiques, ont encore été rencontrés, dans la même assise.

La couche plus profonde, que nous distinguons sous le n° 5, a une épaisseur de 0 m. 15 à 0 m. 20 (2), et n'est en réalité que la base de la précédente, mais beaucoup plus riche en débris de poteries, fragments de charbon et déchets de nourriture (coquillages et ossements). L'argile toujours jaunâtre, prend en même temps l'aspect d'un dépôt d'origine boueuse.

Avec la céramique campanienne, très abondante à ce niveau, on a découvert des tessons appartenant à la catégorie des *vases peints dits ibériques*; cette association déjà constatée en divers points (3), méritait d'être encore signalée, dans une couche archéologique n'ayant subi aucun remaniement. A 4 m. 76 de profondeur, et par conséquent à la cote 1 m. 85, on a pu constater enfin que l'assise renfermant des vestiges de l'époque grecque (n° 4 et 5), repose, à son tour, sur une argile sableuse ayant une tout autre origine que les niveaux archéologiques précédemment décrits.

Cette couche (n° 6), dont on ne connaît pas encore l'épaisseur, n'a été traversée dans le sondage exécuté au fond de la fouille, que sur une épaisseur de 0 m. 70. Elle offre tous les caractères d'une vase marine et se montre pétrie de coquilles assez variées, parfois minuscules.

Il s'agit donc incontestablement, d'un dépôt formé dans des eaux salées, mais, d'autre part, l'abondance de *Cardium edule* de faible taille, même à l'état adulte, semble bien indiquer un habitat influencé par des apports d'eau douce (4).

La découverte dont nous parlons, offre un grand intérêt, au point de vue de la topographie de Massalia, car elle donnerait à penser que la vase dont il s'agit fut retirée des eaux dans le voisinage du lieu où elle a été rencontrée. On comprendrait, en effet, assez difficilement que ce dépôt extrait du Lacydon, eût été transporté à une grande distance du rivage que nous avons tracé, tandis qu'il est rationnel de supposer que la couche observée dans la fouille résulte simplement d'un curage effectué, presque sur place, dans un bassin qui

(1) Les fouilles que nous avons exécutées pendant plusieurs années, dans l'oppidum des Pennes (*Teste-Nègre*), près Marseille, nous ont fourni d'innombrables poteries des III^e et II^e siècles, identiques à celles que nous mentionnons ici.

(2) Cette couche s'abaisse et s'épaissit au sud vers la rue des Marquises.

(3) Montlaurès, près Narbonne, Le Castellet, près Arles, etc.

(4) La liste des mollusques recueillis dans l'assise argilo-sableuse, sera insérée dans le rapport de la Commission.

dépendait du port principal (1). Nous devons ajouter enfin que la situation de l'argile sableuse coquillière, à un mètre ou deux seulement au-dessus du niveau actuel de la mer, établit encore de fortes présomptions en faveur de cette dernière hypothèse.

Il sera possible, en continuant les fouilles, de savoir si la dépression qui longeait à l'est le mur d'enceinte, était naturelle ou ne fut pas, en réalité, un vaste bassin creusé par les habitants de Massalia, pour abriter leurs navires et compléter la défense de la ville (2). L'envasement de cette partie du port abandonnée, par la suite, aurait pu, dans ce cas, donner lieu à la formation du marécage dont M. Lan a cru reconnaître les sédiments

Pour compléter nos indications relatives à la portion de rempart découverte au voisinage de la place Jean-Guin, il est nécessaire, maintenant, de préciser les faits qui justifient l'attribution de cette construction à l'époque de la colonie grecque de Marseille.

Les couches archéologiques rencontrées dans la fouille, et dont nous avons déjà fait connaître la succession, *viennent butler horizontalement contre le mur d'enceinte*, et l'assise argileuse qui renferme les poteries campaniennes, *s'étend sur les gradins* formés par les pierres dont nous avons mentionné la disposition en retrait, à plusieurs niveaux (3).

Nous avons déjà montré que le rempart est antérieur à une sépulture appartenant au premier siècle de notre ère ; comme il est aussi manifeste que le remblai datant des III^e et II^e siècles av. J.-C., est postérieur à cette construction, la partie de l'enceinte que nous considérons, ne peut être rapportée à une époque plus récente que le IV^e siècle ou le début même du III^e ; sa haute antiquité paraît d'ailleurs ressortir du fait que Massalia dût s'étendre, de très bonne heure, sur toute la rive septentrionale du Lacydon.

Une dernière découverte venant à l'appui des données précédentes, mérite

(1) A l'appui de cette interprétation, nous pouvons citer aussi la découverte d'une pièce en fer paraissant avoir appartenu à un bateau. Cet intéressant débris, qui doit être décrit et figuré, a été trouvé vers la base de la couche renfermant les poteries campaniennes.

(2) L'hypothèse concorde d'une manière remarquable avec ce passage d'Avienus (*Ora maritimæ*), sur lequel M. Clerc a eu l'amabilité d'appeler notre attention :

..... Civitas pæne insula est,
Sic æquor omne cespiti infudit manus
Labos et olim conditorum diligens
Formam locorum et arva naturala.
Evicit arte :

(3) A peu de distance au N.-O. au mur, on a également trouvé au-dessous d'un remblai caractérisé par des vestiges romains, une couche argileuse qui renferme des poteries campaniennes (III^e et II^e siècles) et repose sur un dallage formé de grandes pierres.

enfin d'être rappelée. La neuvième assise du rempart, comprise entre les cotes 2 m. 26 et 2 m. 83, offre une inscription en caractères grecs, qui se répète sur deux pierres de 0 m. 50 de longueur (1) et distantes l'une de l'autre de 7 à 8 mètres environ.

Il ne s'agit malheureusement que des deux lettres liées A et P (2), sans doute insuffisantes pour fixer une époque, mais il est assez vraisemblable que ces marques sont celles d'un tâcheron et cette probabilité doit donner l'espoir de découvrir un jour sur d'autres parties du rempart, des lettres gravées plus significatives et permettant de préciser l'âge de cette enceinte.



On voit que les nouveaux renseignements fournis par les fouilles de la place Jean-Guin modifient notablement le contour figuré sur notre planche I, d'après les indications de M. Lan. La limite orientale de Massalia doit être reportée un peu plus à l'ouest, et, si nous ne possédons pas encore tous les éléments nécessaires au tracé de cette ligne probablement complexe, nous pouvons considérer du moins comme démontré, que la cité antique ne dépassait pas à l'est les vestiges de l'enceinte rencontrés dans les trois endroits dont nous avons parlé (3).

La limite septentrionale de Massalia

Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de déterminer avec une approximation suffisante l'étendue que présentait, vers le nord, la ville phocéenne.

La rareté des documents archéologiques relatifs à ce délicat problème, résulte des difficultés que l'on éprouve à exécuter des fouilles dans nos vieux quartiers, et d'autre part, les grands travaux qui ont donné lieu aux observations importantes que nous avons mentionnées, n'ont pas fourni de semblables résultats dans la partie de Marseille qu'il nous reste à examiner.

Par suite de ces circonstances, on comprendra que le tracé de l'enceinte grecque, en ce qui concerne sa partie septentrionale (pl. I), ne puisse exprimer que de simples probabilités. L'exposé des considérations qui semblent plaider en faveur des données principales ressortant de notre essai, aura toujours

(1) La hauteur de ces pierres est de 0 m. 57.

(2) Ces inscriptions, assez profondément gravées, sont formées de traits larges et anguleux vers le milieu. L'alpha que nous reproduisons a 0 m. 17 de largeur à la base.

(3) D'autres restes du rempart constituant de nouveaux jalons, ont encore été observés, particulièrement au voisinage de la rue Triperie, mais il appartient à la Commission de les faire connaître après l'exécution de fouilles.

l'avantage d'appeler une fois de plus, l'attention sur les points de la question qui offrent le plus d'intérêt pour l'histoire de Marseille.

Nous ne saurions entreprendre, à cette occasion, de discuter les diverses opinions depuis longtemps émises sur la topographie de Massalia, mais il est nécessaire de rappeler ici les résultats des savantes études de M. M. Clerc, sur le sujet que nous devons traiter.

La captivante publication de notre éminent collègue sur le *développement topographique de Marseille* (1898-1911), nous avait suggéré quelques réflexions exposées en 1911, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Provence* (2), nous croyons utile de compléter aujourd'hui nos précédentes observations, susceptibles de modifier, dans une certaine mesure, le contour figurant d'après M. Clerc le périmètre de la cité phocéenne (3).

Dans la partie septentrionale, Marseille s'étend sur plusieurs hauteurs qui sont, du S.-O. au N.-E. la croupe de Saint-Laurent (cote 24 m.) et la butte des Moulins (40 m. 86), la hauteur de l'Hôtel-Dieu (36 m.) se rattachant vers l'ouest à la précédente, enfin la butte des Carmes, *Roca barbara* (38 m.) et le plateau de Saint-Charles (50 m.). Ce dernier relief éloigné de l'ancien centre, ne pouvait être pour ce motif compris dans l'enceinte grecque (4), mais il répondrait, d'après certains auteurs, à l'emplacement qu'occupait le camp de Trébonius, lors du siège de Marseille par Jules César.

Cette attribution très discutée doit être soigneusement examinée en raison de l'intérêt majeur qu'elle présente dans la question si complexe de la délimitation de Massalia.

La description donnée par Strabon, de l'aspect général de Marseille, vue de son port (5), montre que les constructions de la cité antique s'étagaient en amphithéâtre sur les hauteurs de Saint-Laurent et de l'Hôtel-Dieu, mais, s'il ne peut exister de doute à cet égard, il n'en est plus de même au sujet de la butte des Moulins et de la hauteur des Carmes dont la situation *extra muros* a été représentée par M. Clerc.

(1) M. Clerc. — *Études sur Marseille et la Provence*, p. 27 et s. Congrès des Sociétés françaises de géographie ; XIX^e session, 1898, Marseille.

(2) Vasseur. — *Bul. Soc. arch. de Prov.*, 1911, n^o 17. « Nouvelles découvertes et observations relatives à Massalia », p. 214 et s.

(3) M. Clerc. — *Loc. cit.* Plan joint à la page 38.

(4) L'extension de la ville sur le plateau de Saint-Charles est de date récente.

(5) Strabon. — « Marseille est située sur un sol rocheux en forme de théâtre qui regarde « le midi. Ce rocher est muni de bonnes murailles, ainsi que toute la ville qui a une grandeur « considérable. Dans la ville haute est le temple d'Artémis d'Ephèse et celui d'Apollon « Delphinien... Les Marseillais ont des loges pour les vaisseaux et un arsenal. » M. Clerc, *loc. cit.*, p. 24 et 25.

Nous avons déjà fait connaître les raisons qui ne nous ont pas permis de nous ranger à l'avis de notre collègue, en ce qui concerne la butte des Moulins (1), nous pensons, d'autre part, que pour la hauteur des Carmes, la question n'est pas résolue.

A défaut de données nouvelles résultant de découvertes probantes, nous avons conservé, à titre *provisoire*, le tracé de M. Clerc, relatif à cette partie de Massalia, mais nous soulignons fortement nos réserves et nous croyons utile, en même temps, d'exposer les considérations qui semblent plaider en faveur d'une autre hypothèse.

Les documents utilisés par M. Clerc, pour le figuré de l'enceinte grecque, sont à la fois quelques passages de textes anciens et des vestiges archéologiques.

A partir du fragment de rempart trouvé dans la rue Sainte-Barbe et au voisinage de la rue de l'Échelle (Pl. I, n° 5), on n'a rencontré, dans la partie septentrionale de Marseille, aucun reste de muraille comparable à ceux que nous avons déjà mentionnés. Deux anciens murs seulement y ont été observés ; l'un fut mis au jour sur l'emplacement de l'ancien collège des Oratoriens (Pl. I, n° 5), lors des travaux de percement de la rue de la République (1865), le second n'est qu'un faible témoin que l'on peut voir en bordure de la rue Montée-des-Accoules et dont la situation est précisée sur la figure 3 de la planche IV. Nous reparlerons de ce dernier pour rappeler les constatations qui ne permettent plus aujourd'hui de le considérer comme une portion du rempart ayant laissé la butte des Moulins en dehors de la ville.

Le terrain de l'ancien collège des Oratoriens était situé vers le bas de la rue des Grands-Carmes et fut déblayé à l'époque des travaux précités.

D'après une reproduction en plâtre exécutée par Augier (Musée Borély) (2), le mur antique, découvert en cet endroit, se composait de deux parements en petit appareil, réunis vraisemblablement par un blocage qui n'a pas été représenté. Il n'existe donc aucune analogie entre cette muraille et celles dont nous avons parlé, mais la différence en question pourrait résulter de reconstructions partielles de l'enceinte, ainsi que M. Clerc l'a fait remarquer très judicieusement.

On doit regretter infiniment qu'Augier n'ait laissé aucune indication sur les dimensions et en particulier sur l'épaisseur du mur dont il s'agit, car l'attribution de ces vestiges à un ancien rempart ne peut être, dans ces conditions, que très hypothétique.

(1) Vasseur, 1911. — *Loc. cit.*, p. 216.

(2) Salle des reproductions, n° 43 du *Catalogue d'Hippolyte Augier*.

Les renseignements qui précèdent montrent déjà que la seule découverte qui ait été faite dans cette partie de Marseille ne saurait constituer un document suffisant pour admettre que l'enceinte de Massalia, reconnue dans la rue Sainte-Barbe, se continuait au sud de la hauteur des Carmes. Nous examinerons maintenant si les textes anciens cités par M. Clerc cadrent entièrement avec les données topographiques.

Dans le livre II de ses Commentaires ayant trait au siège de Marseille, César dit que « Trebonius éleva contre la ville deux chaussées munies de mantelets et de tours ; l'une tout près du port et des arsenaux, l'autre du côté par où l'on arrive de Gaule et d'Espagne, c'est-à-dire du côté de la mer où est l'embouchure du Rhône.

« En effet, Marseille est baignée par la mer presque sur trois de ses côtés ; le quatrième est celui par où l'on a accès par terre.... La partie de ce côté qui touche à la citadelle, fortifiée par la nature et par un profond vallon, rend un siège long et difficile.... Trebonius éleva sa chaussée à la hauteur de 80 pieds (23 m. 65).... Il était facile, du camp de Trebonius et de tous les lieux élevés, de regarder dans la ville et l'on voyait (pendant un combat naval) les jeunes gens restés dans la ville, les vieillards, les enfants, les femmes et les gardes des remparts, les uns du haut des murs levant les mains vers le ciel, les autres se rendant aux temples des Dieux et, prosternés devant leurs statues, demandant la victoire. »

Les précédents passages de la guerre des Gaules, rappelés par M. Clerc, offrent le grand intérêt de bien montrer que la détermination des emplacements qu'occupaient le camp de Trebonius et la citadelle de Massalia, ne constitue en réalité qu'un seul et même problème, dont la solution peut ressortir de l'examen des sites paraissant répondre à la description de César. Comme on sait d'autre part, que la citadelle grecque était comprise dans l'enceinte dont on discute le tracé, ce dernier devra nécessairement dépendre de la position assignée aux lieux stratégiques mentionnés dans les commentaires.

Le texte reproduit ne comporte que deux interprétations :

1° Trebonius avait établi son camp sur le plateau de Saint-Charles et la citadelle de Marseille couronnait le sommet des Carmes ;

2° Le camp romain était situé sur cette butte des Carmes et la citadelle s'élevait sur la hauteur qui porte actuellement l'Hôtel-Dieu.

M. Clerc s'est arrêté à cette dernière solution, tandis que l'on trouvera dans les publications de divers auteurs et particulièrement dans une notice de Verdillon (1), les raisons invoquées en faveur de la première hypothèse.

(1) Verdillon. — « Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille, etc. » *Société de Statistique de Marseille*, 1872.

Parmi les nombreux auteurs qui ont écrit sur Marseille, Verdillon cite : Raymond de Solliers :

Pour examiner la question, nous avons le devoir de rappeler en premier lieu les considérations présentées par M. Clerc, sur le sujet qui nous occupe.

On lit aux pages 28 et 29 de l'ouvrage de notre collègue (1) : « ... Il est « difficile d'admettre que Trebonius ait campé à Saint-Charles : il y a entre le « sommet de cette colline et celui de la butte des Carmes, 450 mètres de « distance. Comment les soldats romains auraient-ils pu de si loin voir ce qui « se passait dans l'intérieur de la ville ? Je sais bien que la colline Saint-Charles « s'élève à 12 mètres plus haut (50 m.) que la butte des Carmes (38 m.), « mais cela ne compense pas l'éloignement, et les détails si précis et si curieux « donnés par César prouvent que du camp de Trebonius on avait pour ainsi « dire la ville à ses pieds. Sans compter que cette distance forcerait d'admettre, « pour la longueur des travaux d'approche de Trebonius, des chiffres vraiment « invraisemblables : voit-on une levée de 24 ou même 18 mètres (2) de « hauteur, se poursuivant sur près d'un demi-kilomètre de longueur ?

« Par contre, tout devient, je ne dirai pas facile (car on ne peut se flatter de « concilier absolument toutes les données des auteurs avec l'état des lieux), « mais plus facile, si l'on réduit considérablement le périmètre de l'enceinte « primitive, et si l'on place le camp de Trebonius sur cette butte des Carmes « dont on fait en général l'Acropole.

« Le sommet de cette butte, véritable plateau, très égal sur toute sa surface, « a des dimensions suffisantes pour avoir pu servir de camp au gros de l'armée « romaine ; — *il s'élève exactement* à la même hauteur que la partie *de la butte* « *des Moulins qui lui fait face* (38 mètres) ; il n'y a aujourd'hui qu'à « monter dans l'une des maisons qui bordent la butte, pour être frappé de « l'exactitude des indications de César, et pour reconnaître sa *vallis altissima* : « on plonge dans les quartiers situés en bas de la butte, et, avant le perce- « ment de la rue Colbert, qui a bouleversé toute cette région plus basse, « on voyait, des maisons situées au haut de la butte, tout ce qui se passait « dans la rue Sainte-Marthe ; enfin les travaux d'approche des Romains « perdent de leur énormité, et deviennent beaucoup plus vraisemblables. »

On doit reconnaître que les remarques de M. Clerc font ressortir de la manière la plus heureuse, certaines concordances relevées entre l'état des lieux et la description donnée par César. Si nous constatons enfin que la même

Statistique des Bouches-du-Rhône ; Augustin Fabre : *Essai sur les enceintes de Marseille et Histoire de Marseille* ; Boudin ; Grosson : *Massiliographie* ; Papon ; Bayle : *Topographie Marseillaise au temps de César* ; Pietrus Heindrech ; Ruffi ; Cary : *Dissertation sur la fondation de Marseille*, et Vincent Martin.

(1) M. Clerc, 1898. — *Etudes sur Marseille et la Provence. Loc. cit.*

(2) Chiffre donné par Lucain (60 pieds, soit 17 m. 75).

observation s'applique encore à un passage de Lucain, également cité par M. Clerc, nous aurons montré combien l'ensemble de ces données si suggestives peut être susceptible, au premier abord, d'entraîner la conviction.

Le texte de Lucain, reproduit par notre collègue, dit que « non loin des « murs surgit un mamelon élevé, qui, sur son sommet élargi, offre un petit « plateau ; ce rocher parut à César propre à être garni d'un retranchement « continu, et le plus favorable pour y placer en sûreté son camp. La partie de « la ville la plus voisine se dresse en haute citadelle, égale au mamelon, et « entre les deux le sol s'abaisse en vallée. »

On ne saurait nier que le terme de mamelon employé par Lucain, convient beaucoup mieux à la hauteur des Carmes, qu'à celle de St-Charles qui constitue un véritable plateau, et il faut noter aussi que la faible différence de niveau qui existe entre les Carmes et l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, répond encore assez bien à la précédente citation.

Ces constatations venant à l'appui de l'opinion exprimée par M. Clerc, nous ont paru cependant nécessiter un nouvel examen de la question, et c'est en procédant à une étude sur le terrain même et au relevé des cotes et des courbes de niveau fournies par les documents les plus précis (1), que nous avons été amené à présenter les observations qui vont suivre.

D'après Jules César, le camp de Trebonius était séparé de la citadelle par une *vallée profonde*, et Lucain dit qu'entre ces deux emplacements situés sur des hauteurs, *le sol s'abaisse en vallée*, or la disposition des reliefs ne concorde qu'imparfaitement avec ces descriptions.

Avant la percée de la rue de la République, qui nécessita, dans l'endroit que nous considérons (2), un déblai variant de 16 m. 70 à 20 m. 54 de profondeur (3), la hauteur des Carmes était en effet *reliée par un col* à celle de l'Hôtel-Dieu, et la dépression qui les séparait s'abaissait à la cote 29 m. (4), c'est-à-dire à 9 mètres seulement au-dessous de la cote moyenne des Carmes qui est de 38 mètres environ (voir fig. N).

Si nous comparons, d'autre part, l'altitude de ce col à celle du terrain qui porte l'Hôtel-Dieu, nous trouvons une différence moindre encore, puisque ce dernier relief ne s'élève qu'à une hauteur moyenne de 34 m. 50 (34 m. 63, à

(1) De Montricher. — *Plan de Marseille*, avec courbes de niveau, à l'échelle de $\frac{1}{10.000}$ (cadastre 1820), (Service du Canal, à la Mairie). *Plan de Marseille avec cotes* (Service de la Voirie, à la Mairie). *La rue Impériale de Marseille*. Étude historique et archéologique, par Gassend, 1867.

(2) Gassend. — *Loc. cit.*

(3) Emplacement de la place Sadi-Carnot.

(4) Gassend. — *Loc. cit.*

l'angle de la rue des Cartiers et de la rue Montée-du-Saint-Esprit ; 34 m. 45 vers le milieu de la rue des Belles-Ecuelles) (1).

La différence, que nous indiquons ici, se réduit donc à 5 m. 50 (2), témoignant ainsi de l'inexistence, en ce point, de la *vallis altissima* de César.

Il est vrai que de part et d'autre du col dont nous venons de parler, *le sol s'abaisse en vallée*, suivant les termes de Lucain, mais on ne saurait admettre que Trebonius n'eût pas profité des avantages que lui offrait la disposition naturelle des lieux, pour exécuter ses travaux d'approche. La faible dépression comprise entre le camp et la citadelle était tout indiquée pour cet ouvrage et précisément en cet endroit, le profil du terrain passant aux cotes 38 m. (les Carmes), 29 m. (le col), et 34 m. 50 (la Citadelle), n'eût pas nécessité l'établissement d'une chaussée qui aurait atteint 60 ou 80 pieds d'élévation (même figure).

On verra combien ces observations concordent peu avec les indications suivantes données par M. Clerc.

« ... On peut faire le tracé du rempart de deux façons : en excluant
« complètement la butte des Moulins (direction, rue de la Roquette), ou en
« enfermant dans l'enceinte l'éperon que cette butte détache vers l'est,
« c'est-à-dire la hauteur sur laquelle s'élève aujourd'hui l'Hôtel-Dieu (direction,
« rue des Belles-Ecuelles, rue des Cartiers, rue du Poirier). Entre cet éperon
« et la butte proprement dite (42 m.), le sol s'abaisse à 30 mètres, et
« l'éperon se relève à 38 mètres, *exactement la hauteur de la butte des Carmes*,
« ce qui confirme d'une façon singulièrement précise les données de Lucain.

« C'est là, à mon avis, qu'il faut placer, je ne dirai pas la citadelle, puisque
« j'ai admis qu'on désignait par ce mot toute la partie haute de la ville, par
« opposition à la *marine*, mais le point culminant de la ville. Et cela concorde
« très bien aussi avec le chiffre que nous donnent César, et mieux, le scholiaste
« Lucain, pour la hauteur de l'agger élevé par les assaillants ; s'il avait comme
« le dit le scholiaste, 18 mètres de haut, la dépression entre la butte des
« Carmes et l'Hôtel-Dieu étant de 12 mètres, restent 6 mètres pour la hauteur
« des murs de la ville, chiffre très acceptable. »

Les cotes précédentes proviennent incontestablement de sources erronées :

1° La butte des Moulins ne dépasse pas, en effet, 40 m. d'altitude ; 2° il n'existe aucune dépression entre cette hauteur et celle de l'Hôtel-Dieu ; 3° à l'exception d'un point qui atteint 36 mètres, l'extrémité de cette dernière

(1) Il est vrai, que d'après des renseignements fournis par M. Le Doyen, le sol s'élèverait à la cote 36 m. environ, sous une partie des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, mais cette altitude n'est atteinte que sur un espace extrêmement restreint qui ne pouvait suffire à l'emplacement de la citadelle.

(2) 7 mètres en tenant compte du point culminant situé sous l'Hôtel-Dieu. — Voir la note (1).

croupe se maintient au voisinage de la cote 34 m. 50 et, par conséquent, n'offre pas le relèvement à 38 mètres mentionné par notre collègue (même figure).

En acceptant les chiffres donnés par M. Clerc, on trouve d'ailleurs que la chaussée de Trebonius *se serait élevée contre les remparts de la ville jusqu'à 6 mètres au-dessus de leur base*, ce qui est en contradiction avec le texte de César (1). En tenant compte de nos rectifications, on constate enfin qu'une levée de 18 mètres aurait atteint la cote 47 m., dépassant de 7 mètres le point culminant des Carmes (2), et supérieure de 12 m. 50 au terrain de l'Hôtel-Dieu.

Nous avons dit que dans l'hypothèse qu'il nous reste à examiner, divers auteurs ont placé le camp de Trebonius sur le plateau de Saint-Charles et la citadelle de Massalia sur la hauteur des Carmes.

Deux objections sérieuses déjà reproduites à la page... ont été opposées par M. Clerc, à cette interprétation des textes de César et de Lucain :

1° La distance de 450 mètres qui sépare les deux emplacements, ne permettait pas aux soldats romains de voir ce qui se passait dans l'intérieur de la ville (3) ; 2° cet éloignement forcerait à admettre pour la longueur des travaux d'approche de Trebonius, des chiffres invraisemblables (levée de 24 ou même 18 mètres de hauteur, se poursuivant sur une longueur atteignant presque un demi-kilomètre).

La première remarque est assurément embarrassante mais en se reportant à la description donnée par César, il est permis de supposer qu'il s'agit là d'un tableau d'ensemble où l'auteur ne s'est pas attaché à certaines précisions. Du plateau de Saint-Charles, en effet, il était facile d'apercevoir les assiégés se montrant sur les remparts, tandis que des hauteurs de Saint-Victor et du square Pierre-Puget, qui font face à la ville, au sud du Vieux-Port, on pouvait observer aisément les habitants de Marseille.

En ce qui concerne la chaussée de Trebonius, la question ne peut être sérieusement étudiée qu'en prenant pour base le profil du terrain s'étendant de la butte des Carmes au plateau de Saint-Charles inclusivement. (Fig. N).

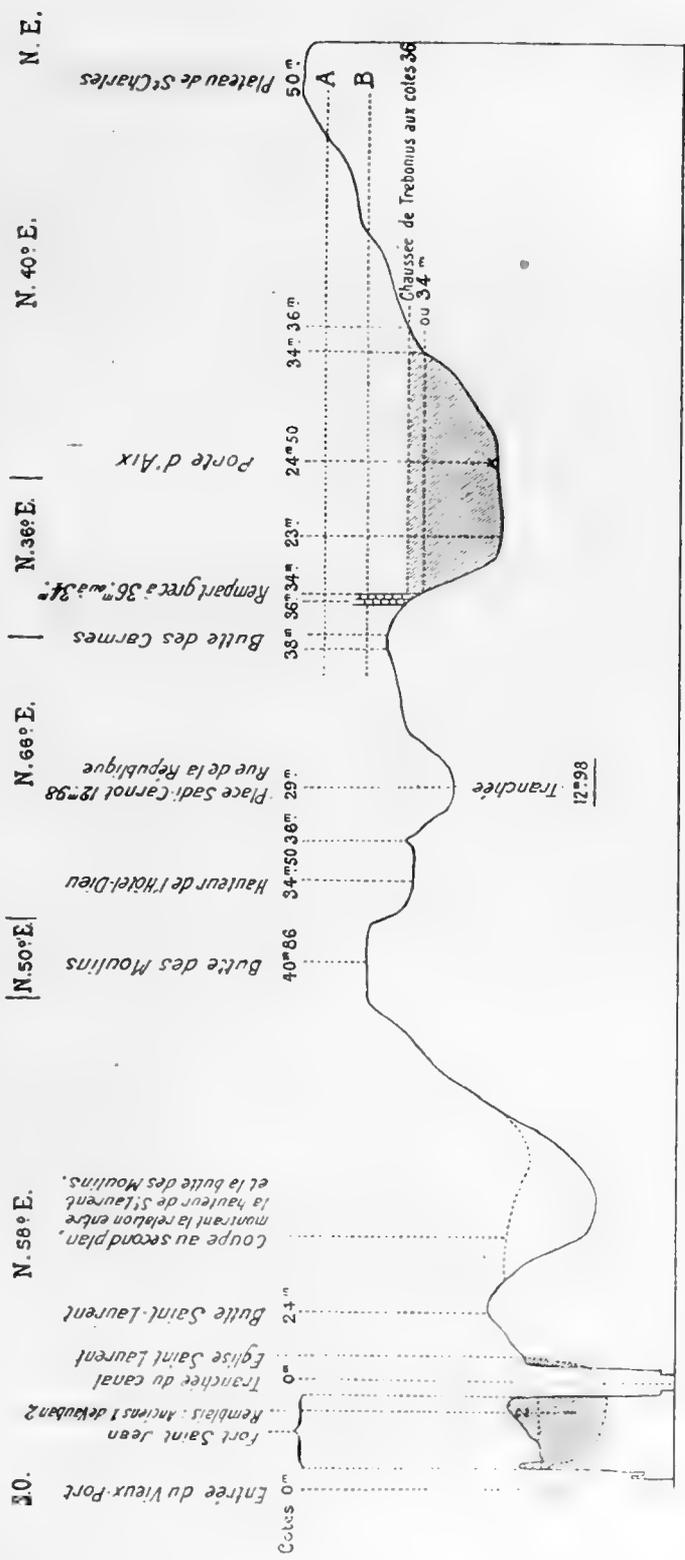
(1) *Commentaires*. — Livre II-X. « Tout cet ouvrage se fit au pied de la tour, à l'abri des « mantelets, et, tout à coup, lorsque les marseillais s'y attendaient le moins, à l'aide de « rouleaux dont la marine fait usage, la galerie fut poussée contre la tour des ennemis, jusqu'au pied du mur.

Livre II, XI « ... les assiégés étaient à la fois écartés de leurs tours et de leurs murailles, et on ne leur laissait pas la liberté de les défendre, Enfin un grand nombre des pierres qui la supportaient ayant été enlevées, une partie de la tour s'écroula tout-à-coup.

(2) Le point le plus élevé de cette butte est à la cote 40 m. 12 c/m ; la hauteur moyenne de 38 mètres, donnée par M. Clerc, est sensiblement exacte.

(3) Voir page 217.

Coupe du sol de Marseille entre le plateau de St Charles & la mer (Fort Saint-Jean)



Les lignes A et B montrent les niveaux qu'aurait atteints la chaussée de Trebonius en attribuant à celle-ci une hauteur de 80 pieds (Jules César) A, ou de 60 pieds (Lucain) B.

Echelles : Longueurs $\frac{1}{1000}$; Hauteurs $\frac{1}{1000}$

Fig. N

Le fond de la vallée qui sépare ces hauteurs, est situé aux cotes 23 m. et 24 m. 50 (emplacement de la porte d'Aix) (1). Si l'on ajoute à ces nombres l'épaisseur de remblai mentionnée par Lucain, soit exactement 17 m. 75, on trouve que la chaussée s'élevait à 40 m. 75 ou 42 m. 25, et dans ce dernier cas, à 2 m. 13 au-dessus du point culminant des Carmes. On en peut déduire que l'importance de cet ouvrage a été exagérée par le scholiaste, et bien plus encore par César, dont l'indication (23 m. 50), porterait à 48 mètres l'altitude de l'agger.

En consultant le plan de Marseille, dressé par de Montricher, on voit que la courbe de niveau, 38 m., ne dessine à la surface du plateau, que deux îlots rapprochés et restreints, qui étaient insuffisants pour l'emplacement des constructions servant à la défense; l'un présente une étendue de 40 m. sur 30 m., et le second plus réduit encore, n'offre que 30 m. sur 25 m. On doit supposer, du reste, que la muraille s'élevait en couronnement sur la bordure même du plateau et l'on est ramené par cette hypothèse, à considérer particulièrement les courbes inférieures, 36 m. et 34 m.

La courbe de 36 mètres n'embrasse encore qu'une partie du plateau sur 160 mètres de longueur et 60 mètres de largeur, enfin la courbe de 34 mètres (à peu près l'altitude de l'Hôtel-Dieu), comprend une étendue de 190 mètres de longueur sur 90 m. de largeur.

Il suffit maintenant d'utiliser ces données pour se rendre compte de l'importance que pouvait avoir la chaussée de Trebonius, dont la surface était nécessairement horizontale; or, un calcul bien simple, établi d'après le plan précité, donne les résultats suivants :

COTES	LONGUEURS DU REMBLAI	HAUTEURS DU REMBLAI
38 m.	440 m.	de 15 m. à 13 m. 50
36 m.	350 m.	de 13 m. à 11 m. 50
34 m.	310 m.	de 11 m. à 9 m. 50

Les indications contenues dans ce tableau, démontrent que si l'on accepte les cotes 36 m. ou 34 m. comme altitudes de la base des remparts, les travaux d'approche de Trebonius, considérablement diminués, n'offrent plus

(1) Verdillon. (*Loc. cit.*, p. 32, note 2), dit que l'on trouva le terrain naturel dans les fondations de l'Arc de triomphe de la place d'Aix.

rien d'in vraisemblable. Il faut remarquer encore que les hauteurs du remblai ci-dessus mentionnées, ne peuvent s'appliquer qu'à la partie de l'agger qui occupait le fond même de la vallée ; or, d'après le plan consulté, c'est sur une longueur de 160 mètres seulement, que l'on doit compter l'épaisseur maxima de l'ouvrage, celle-ci se réduisant de part et d'autre, par suite du relèvement du sol.

En déduction de ce qui précède, nous estimons que dans les deux hypothèses envisagées, au sujet de la situation du camp de Trebonius et de la citadelle de Marseille, l'exagération des textes anciens est désormais prouvée, en ce qui concerne la chaussée dont il a été question.

Nous ne voyons plus enfin d'objections sérieuses à opposer à l'interprétation examinée en dernier lieu ; toutefois, si nous inclinons, pour ce motif, vers une opinion depuis longtemps exprimée, nous pensons cependant que l'on ne peut attendre une solution véritable que de découvertes archéologiques susceptibles de nous faire connaître, dans l'avenir, de nouveaux témoins de l'enceinte de Massalia.

La partie septentrionale de Marseille, qu'il nous reste à examiner, comprend la butte des Moulins, que l'on voit représentée sur le plan de M. Clerc, en dehors des anciens remparts.

Notre collègue a cru devoir utiliser dans son tracé, le mur grec des Accoules, considéré comme un reste de l'enceinte phocéenne, et c'est en tenant compte de ce dernier jalon, qu'il s'est trouvé dans l'obligation de détourner au S.-O., le prolongement de la muraille qui défendait la cité antique.

Le plan annexé au *Développement topographique de Marseille* (1), nous montre, en effet, le mur en question passant à la Tour du Grand'Horloge et contournant au sud la butte des Moulins, pour suivre la montée des Accoules jusqu'à la place de Lenche ; en cet endroit, le rempart prend une direction N. N.-E. qui le conduit enfin au rivage méridional de l'anse de l'Ours.

M. Clerc a d'ailleurs eu soin de spécifier, que « des Accoules au rivage « occidental (de Marseille), nous n'avons aucun document qui permette de « retracer l'enceinte avec certitude et qu'il est difficile d'admettre que l'*Agora* « (place de Lenche), ait été située si près des remparts ; vraisemblablement « ces derniers contournaient la butte des Moulins, comme ils contournaient la « butte des Carmes et aboutissaient à la mer, tout près de la Major, soit en « deçà, soit au delà. »

Il ne semble guère admissible que les habitants de Massalia aient eu l'imprudence extrême de ne pas occuper les hauteurs dont il s'agit. Celle des Carmes,

(1) M. Clerc. — *Loc. cit.*

reliée au terrain de l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire à l'emplacement de la *Ville Haute*, constituait au nord une défense redoutable dont il était naturel de profiter, et l'on ne comprendrait pas davantage que la butte des Moulins qui dominait une partie de la cité, n'eût pas été comprise également dans l'enceinte. Il est nécessaire de répéter à ce sujet, que la croupe de l'Hôtel-Dieu n'est en réalité qu'un *prolongement de la butte des Moulins à une altitude un peu inférieure* et nous avons montré, d'autre part, qu'*aucune dépression ne sépare ces deux reliefs* (fig. N) ; comment supposer, dans ces conditions, que l'enceinte détachait en quelque sorte cet éperon, de la butte proprement dite, abandonnée de ce fait à la disposition de l'ennemi ?

• A ces observations déjà présentées en 1911 (1), nous ajoutons enfin que la délimitation proposée avait encore l'inconvénient d'enserrer singulièrement la ville entre les Accoules et le Lacydon, où celle-ci eût offert un étranglement ne lui laissant en largeur qu'une centaine de mètres.

Pour ces différentes raisons, nous avons jugé utile de procéder à un examen sérieux du mur grec des Accoules et nous avons eu recours, dans ce travail, à la précieuse collaboration de M. le capitaine Barthère dont les connaissances approfondies, en matière de constructions antiques, pouvaient nous inspirer toute confiance. Nous rappellerons ici le résultat de cette étude qui eut le grand intérêt de prouver que les vestiges en question n'ont pu faire partie du rempart (2).

« C'est à la base d'un mur longeant à droite la Montée-des-Accoules et « accolé à la tour de cet édifice, que l'on peut distinguer aisément, d'après « l'appareil, les vestiges dont nous nous occupons. (Pl. IV, fig. 3).

« Au-dessous de moellons très dissemblables et souvent de formes très « irrégulières, on observe, en effet, des pierres de la Couronne de moyennes « dimensions, mais bien taillées et assemblées *sans mortier*. Le mur antique « présente 0 m. 70 de largeur et 1 mètre de hauteur seulement ; il est assis sur « le roc et suivait la montée ; il présente enfin des *redents réguliers et courts* (3), « et *des pierres de couronnement*, une de ces dernières formant crochet à l'angle « d'un redent. La hauteur qui est normale pour un parapet de 0 m. 70 de « largeur n'eût pas été suffisante pour un rempart de ville, étant donné d'ailleurs « que le sol ne devait pas être à plus de 4 à 5 mètres en contre-bas du mur (4).

« Les remarques de M. Barthère montrent donc que le prétendu rempart

(1) G. Vasseur, 1911. — *Bul. Soc. arch. de Prov.*, n° 17, p. 216 et s.

(2) Vasseur. — *Loc. cit.*, p. 217.

(3) Les murs de défense ont ordinairement, dans les rampes, de longs redents de plusieurs mètres. (Renseignement de M. Barthère).

(4) Cette différence de niveau n'existe du reste que sur une faible longueur.

« des Accoules ne fut pas autre chose qu'un parapet, longeant, à l'époque
« grecque, une rampe donnant accès à la place de Lenche et vraisemblablement aussi à la butte des Moulins. On en peut conclure que *la Montée-des-Accoules est une rue de Massalia*, qui conduisait à l'agora de la ville antique, de même que la principale artère formée par la Grand'Rue et la rue Caisserie (1). Sur ce dernier point, nous sommes complètement d'accord avec M. Clerc.

« A la suite de recherches exécutées sur le sommet de la butte des Moulins, en 1904 (2), M. Clerc, modifiant sa première opinion, a déclaré que « s'il était possible que cette hauteur fût en dehors de l'enceinte fortifiée, elle n'en était pas moins habitée dès l'époque de la fondation de Marseille (3) » ; enfin, en 1907-1908, MM. Baillon et Magnan ont pratiqué dans l'ancien couvent des Repenties, des fouilles qui donnèrent les très intéressants résultats dont nous avons parlé (p. 146 et s.) (4). Des restes de poteries grecques recueillis en cet endroit et datant du VII^e au II^e siècle av. J.-C. montrèrent surabondamment que Massalia s'étendait au nord, sur le versant occidental de la butte, faisant face à la mer (5).

« L'ensemble de ces données paraît aujourd'hui fournir une solution, car s'il est acquis que le mur des Accoules ne put servir de rempart, toutes les observations concordent maintenant pour établir que la butte des Moulins

(1) Il y a lieu de consigner ici une observation faite par M. Lan, lors de l'exécution des travaux d'assainissement. Dans la tranchée de la rue Saint-Laurent, on découvrit, au croisement de la rue Mayousse, la base d'un édicule formée de trois assises de pierres de la Couronne réunies *sans mortier* et reposant sur le sol naturel. La pierre inférieure mesurait 1 m. 25 de longueur, sur 1 mètre de largeur et 0 m. 60 de hauteur ; la seconde et la troisième n'avaient, chacune, que 0 m. 40 d'épaisseur. M. Lan a considéré cette petite construction comme ayant pu servir de socle à une colonne ou à une statue. La situation de ces vestiges est, en tout cas, très intéressante, car elle permet de supposer, qu'en ce point, la topographie du vieux Marseille correspond encore à celle de la cité phocéenne ; la rue Saint-Laurent serait donc, comme la Grand'Rue et la Montée-des-Accoules, une rue de Massalia.

Le lieu de la découverte est figuré sur la planche I, par le n° 20.

(2) Terrain de la maison d'école.

(3) *Bul. Soc. fr. de fouilles archéologiques*, 2^{me} fasc. 1904.

(4) *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 19 mars 1908.

(5) Les nombreux débris de poteries grecques peintes (VII^e-V^e siècle) que nous avons récemment découverts dans le terrain de la nouvelle école municipale de la Major témoignent également de l'extension dont nous parlons.

Dans une note détaillée, nous montrerons que ces tessons accompagnés de restes de nourriture (os, coquillages, etc.), furent jetés au bas d'un petit mur de soutènement. Ces vestiges proviennent sans doute d'habitations qui étaient situées dans le voisinage, sur le penchant de la butte des Moulins.

« était bien comprise, comme celle de Saint-Laurent, dans l'enceinte de la cité phocéenne. »

Ces résultats, de haute importance pour l'histoire de la topographie marseillaise, nous laissent toutefois dans l'incertitude, lorsque nous cherchons à compléter, au nord-ouest, le périmètre de Massalia. On peut admettre, en effet, à l'exemple de M. Clerc, que la ville s'étendait jusqu'à la mer dans cette direction, comme il est rationnel de supposer aussi qu'à partir du Fort Saint-Jean, le rempart dominait les terrains bas en épousant le contour des hauteurs dont nous avons parlé. Dans cette hypothèse, qui nous a paru plus conforme aux intérêts de la défense de la ville, l'enceinte aurait suivi l'Esplanade de la Tourette, dans sa partie haute, pour se diriger ensuite vers la Charité et la Tour des Trinitaires. Cette question ne pourra être élucidée que par des découvertes archéologiques.

UNE ÉBAUCHE DE LA CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE MASSALIA

(Epoque grecque)

Les nouvelles observations que nous avons fait connaître au sujet de l'étendue de Massalia, nous ont permis de modifier notablement (Pl. I) le tracé de l'enceinte grecque publié par M. M. Clerc, en 1898 (1).

La limite méridionale de la ville est aujourd'hui précisée. A l'est, les morceaux de remparts représentés sur notre planche, par les n^{os} 6 et 10, ainsi que le mur grec récemment découvert à l'ouest de la place de Jean-Guin (n^o 19), paraissent bien jalonner la partie orientale de l'enceinte ; enfin, s'il existe encore quelque incertitude au sujet de la limite septentrionale qui embrassait vraisemblablement la hauteur des Carmes, nous avons montré du moins que la butte des Moulins devait être comprise dans le périmètre de la cité phocéenne.

Pour compléter ces indications relatives à la topographie de Massalia, il nous a semblé utile de figurer aussi sur le plan de Demarets, les lieux de découvertes concernant la période dont nous nous occupons.

On remarquera particulièrement, sur notre ébauche de carte archéologique, combien sont rares encore les points de notre sol qui ont livré des vestiges de la civilisation grecque.

Cette pénurie de documents, que nous faisons ainsi ressortir, contraste singulièrement avec l'importance historique et l'étendue de l'antique cité ; elle ne peut, à l'avenir, que stimuler dans la plus large mesure le zèle des chercheurs.

Nous avons déjà fourni des indications précises sur les découvertes de poteries grecques peintes dont les gisements sont représentés sur notre planche. Il convient d'ajouter aujourd'hui à ces trouvailles, celle que nous avons faite, l'an dernier, à l'est et auprès de l'ancienne église de la *Major* (rue

(1) M. Clerc. — *Etudes sur Marseille et la Provence*. (Figure jointe à la page 38).

Rouge), dans la cour de la nouvelle école municipale (1). Nous avons en effet recueilli en cet endroit (Pl. I, n° 21), dans une couche archéologique *non remaniée*, recouverte de débris appartenant à l'époque romaine, des restes de poteries grecques peintes des VII^e, VI^e et V^e siècles (ioniennes à décor géométrique, attiques à figures noires et figures rouges primitives), associées à la céramique grise indigène précédemment décrite (2).

Indépendamment des gisements de poteries grecques, nous avons encore figuré approximativement sur la planche I, les lieux de deux découvertes importantes (3).

Le n° 4 montre, dans le haut de la rue des Consuls, l'endroit où fut trouvé, au XVIII^e siècle, la statue en marbre d'*Aphrodite à la colombe*, qui est conservée dans le Musée de Lyon (époque archaïque) (4).

Le n° 3 indique la partie haute de la rue Négrel, où des travaux exécutés en 1863 mirent au jour 41 édicules monolithes en pierre calcaire, d'un très grand intérêt.

Ces objets votifs, en forme de petits temples « avaient tous été renversés et « gisaient, face contre terre, à 3 ou 4 mètres de profondeur, au milieu de « quelques pans de mosaïques » (5).

Frœhner a donné, de ces édicules, la description suivante (6). « A une seule « exception près, ils se ressemblent plus ou moins et représentent une déesse « voilée, assise dans un tabernacle (*ναῖσκος*) qui s'ouvre sur le devant. L'architec- « ture est d'un style assez primitif : les temples s'évasent vers le bas et n'ont « pas de colonnes ; le pilastre à chapiteau ionique n'apparaît qu'une fois (n° 40). « Quant aux figurines assises dans la *cella*, elles sont ménagées en haut relief « dans la masse et sculptées sommairement, presque sans art, on peut les « attribuer avec certitude, au commencement du VI^e siècle avant l'ère « chrétienne, la colonie grecque de Massalia, ayant été fondée l'an 600.

(1) Les travaux exécutés pour les fondations de l'école ont été suivis, au point de vue archéologique, par M. Clastrier. Notre confrère a bien parlé de tessons grecs (quelques-uns du VII^e siècle avant notre ère), qu'il a trouvés, en février 1912, dans les fouilles de la rue Rouge, devant la Vieille-Major, mais il n'a pas dit s'il s'agissait de débris de poteries peintes. — *Bull. soc. In. de Provence* (11 juin 1912), p. 211 et 212.

(2) Voir p. 99 et s.

(3) Faute de renseignements, ces indications topographiques ne peuvent être qu'approximatives.

(4) Cette statue a été figurée d'une façon très inexacte par Grosson, dans son *Recueil des antiquités et monuments qui peuvent intéresser l'histoire et les arts*, 1773, Pl. 25, fig. 2. L'auteur la mentionne comme une *Minerve en bronze*. L'oiseau est représenté avec une tête de chouette.

On trouvera dans le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* de M. Salomon Reinach de bons dessins de cette Vénus à la colombe : Vol. 1 ; Pl. 626A, p. 337 et vol. II, p. 649.

(5) Frœhner. — 1897. *Catalogue des antiquités grecques et romaines du Musée de Marseille*, p. 11.

(6) Frœhner. — *Loc. cit.*, p. 11-14.

« La pose de ces figurines, leurs jambes serrées, leurs bras collés au corps, « leurs mains ouvertes et pressées sur les genoux, rappellent les ouvrages de « style hiératique ; de même, l'ovale du visage et la pointe du menton ; de « même, le voile qui ressemble au Klast égyptien, et la draperie qui enveloppe « le corps comme d'une gaine. Mais les yeux n'ont pas la position oblique « qu'ils prennent souvent sur les sculptures primitives ; les pieds ne tiennent « plus l'un à l'autre ; le bord inférieur du chiton décrit souvent un demi-cercle « ou une ligne ondulée, et une des déesses est déjà coiffée d'une stéphané « (n° 45). Quel nom faut-il leur donner ? Ce sont des Cybèles, car sur quelques « exemplaires (n°s 30, 45 et 57) on voit un lionceau couché sur les genoux de « la femme. » (1).

D'après M. Clerc, les édicules de la rue Négrel peuvent être considérés comme des *ex-voto* (VI^e-V^e siècles) et représenteraient probablement Artémis (2).

Observations relatives à la situation du port primitif de Massalia (Anse du Roi ou de la Réserve, d'après le Rapport de Toulouzan, 1831) (3).

A propos des découvertes qui furent faites à Marseille, en 1831, lors du creusement du Bassin de carénage, nous avons mentionné les conclusions du Rapport de la Commission archéologique, chargée par M. le Maire de Marseille, de surveiller les travaux et de recueillir à cette occasion, les objets antiques (4).

La notice en question, signée Toulouzan, dit que sur l'emplacement dont il s'agit, on rencontra l'ancien sol au-dessous d'une assise rapportée, de nature sableuse, et recouverte elle-même par un remblai.

Le sol naturel se montrait composé de calcaires constituant le prolongement de ceux de Notre-Dame de la Garde et au-dessus, d'un calcaire lacustre.

Nous rappellerons que la couche sableuse mélangée de coquilles marines, très abondantes, associées à des débris de poteries et d'objets en verre, fut considérée par la Commission, comme un dépôt provenant du creusement du

(1) Voir les descriptions détaillées données dans le même ouvrage, n°s 23 à 63 du *Catalogue*.

Bibliographie in Frœhner, *Loc. cit.*, p. 14.

(2) M. Clerc. — 1898. *Etudes sur Marseille et la Provence. Loc. cit.*, p. 37.

(3) *Mémoires et rapports de la Commission, chargée par M. le Maire de Marseille, de surveiller les fouilles du Bassin de carénage*. — Toulouzan, 1831.

(4) Voir ci-dessus, p. 114 et 115.

Lacydon, exécuté de 400 à 300 ans av. J.-C., « le port n'étant auparavant qu'un étang fangeux. »

Pour répondre à cette dernière assertion, nous devons reproduire ici les premières conclusions du rapport de Toulouzan, où la même opinion est exprimée de la façon suivante :

« *Première époque.* — De 600 à 400 ans av. J.-C. — Les Phocéens fondent « Marseille ; leur port n'est autre chose que l'Anse de la Fontaine du Roi (1).
« Le Lacydon ou un étang fangeux, occupe le port actuel de Marseille.

« *Deuxième époque.* — De 400 à 300 av. J.-C. — Les Marseillais creusent « le Lacydon et le transforment en un port commode et sûr pour leur « marine. Les vases provenant du curage sont amoncelées sur la rive méridio-
« nale, où elles constituent en partie le dépôt arénacé du Bassin de carénage. »

Pour avancer que le Lacydon ne fut à l'origine qu'un étang vaseux, la Commission s'était appuyée sur les caractères de la faune malacologique recueillie dans les sables dont nous avons parlé.

La liste des mollusques marins qui figure dans le rapport, comprend 36 espèces, parmi lesquelles *Petricola ochroleuca* (2), est signalée comme habitant particulièrement les eaux fangeuses des canaux des bourdigues de Bouc, de Martigues et de l'étang de Berre.

« Cette observation, d'après Toulouzan, tend à faire conjecturer que le port « de Marseille était originairement un étang comme celui de Berre, où se « jetaient des courants d'eau douce et qui communiquait avec la mer, par des « canaux étroits et fangeux. »

Loin de contester l'influence que devaient nécessairement avoir sur le degré de salure des eaux du Lacydon, des apports d'eau douce de diverses provenances (3), nous avons signalé à l'appui de cette manière de voir, le caractère que présente la faunule rencontrée au Fort Saint-Jean, dans des remblais datant du moyen-âge et paraissant avoir été extraits du Vieux-Port (4).

D'autre part, les constatations analogues que nous avons pu faire au pied du mur grec récemment mis à découvert entre la Bourse et la rue Colbert,

(1) Voir le plan, Pl. I.

(2) Le nom de *Gastrana fragilis* = « *Tellina fragilis* », s'applique aujourd'hui à cette espèce.

(3) On sait que jusqu'en 1781, époque de la démolition de l'Arsenal, un ruisseau qui suivait la direction de la Cannebière, s'écoulait dans le Vieux-Port. D'après les observations de M. Lan, le débouché de ce cours d'eau devait être situé à l'origine, vers le point de rencontre de la Cannebière et de la rue Saint-Ferréol. Les travaux d'assainissement ont aussi montré l'existence de sources nombreuses le long de la rue Saint-Laurent, mais l'alimentation de la Ville, en eau potable, devait être principalement assurée jadis, par les fortes sources rencontrées dans la rue des Requis-Novis, entre la rue Pierre-qui-Rage et la place Jean-Guin (renseignements de M. Lan).

(4) Voir p. 22.

concordent entièrement avec les données précédentes, mais on ne saurait déduire de ces observations que l'Anse de la Fontaine-du-Roi ou Anse de la Réserve, ait constitué le plus ancien port Massaliote.

A l'époque où fut rédigé le rapport que nous examinons, la Commission archéologique tint vraisemblablement compte du *plan de Marseille* dressé par Demarest en 1824, et sur lequel figure en une ligne pointillée, la limite de vastes terrains qui, depuis l'époque de Jules César, auraient disparu sous l'effet de l'érosion marine. On verra, d'après la reproduction de ce plan (Pl. I), que le port primitif se serait continué au N.-O., en un long chenal s'ouvrant vers l'*avant-port* actuel et l'extrémité de la *jetée des Anglais* (*quai des Forges*), or, dans cette hypothèse, il devenait admissible que l'anse de la Réserve eût pu servir d'abri aux navires.

L'étude géologique du littoral ne permet plus aujourd'hui de croire à de tels déplacements du rivage. Aucun mouvement du sol n'a laissé des traces dans la région, depuis les temps pléistocènes (quaternaires), et si, postérieurement à la période préhistorique, l'action érosive de la mer sur des terrains tendres (argiles, grès argileux, etc.), a dû amener sur certains points de légères modifications, un effet semblable n'a pu se produire sur la partie de la côte que nous considérons et qui est principalement constituée par des poudingues accompagnés de grès résistants (1).

Les renseignements fournis par la géologie nous montrent donc que le modelé du terrain, comme la disposition du rivage, n'ont pas subi, à Marseille des changements appréciables depuis l'arrivée des Ioniens, et ces indications précieuses vont nous permettre de répondre aux passages du rapport que nous avons cités.

Il suffit de jeter les yeux sur le plan de Demarest (Pl. I), pour constater que dans les conditions actuelles, l'Anse de la Réserve ne saurait servir de refuge aux navires. Cette anse est en effet exposée aux rafales du N.-O., et pour s'en convaincre, il convient de la visiter lors d'une tempête de mistral où, sous la violence du vent, les vagues viennent avec rage déferler en cet endroit (2). Il faut abandonner ainsi l'opinion émise dans le rapport de Toulouzan et ne plus douter que le *Vieux-Port* marseillais fut utilisé, dès le début, par la colonie phocéenne.

Assurément le Lacydon a subi depuis ces temps reculés des modifications

(1) Dans ses *Etudes sur Marseille et la Provence*, 1898 (p. 21, 22), M. Michel Clerc avait déjà montré, d'après nos indications, que l'on doit renoncer à l'hypothèse d'un changement considérable dans la forme du rivage en question « hypothèse imaginée exclusivement pour expliquer un passage de Jules César », qui peut être très facilement interprété sans cela. (*Congrès national des Sociétés françaises de géographie*. XIX^e session, 1898, Marseille).

(2) La même objection a déjà été présentée par M. Clerc, 1898. *Loc. cit.* p. 22 et 23.

assez importantes, dues à des travaux exécutés à diverses époques, et l'on peut admettre même que les premiers habitants de Massalia aient procédé à certains curages destinés à y faciliter la navigation. L'enlèvement de vases, réduit à ces proportions, paraît avoir été très réalisable, tandis que l'on ne pourrait concevoir l'œuvre gigantesque qui eût consisté en un véritable *creusement du port*. Et dans cette dernière hypothèse, où serait donc aujourd'hui l'énorme amoncellement des déblais résultant d'un tel travail ? Que représenterait, par rapport au cube d'extraction, la couche sableuse rencontrée sur l'emplacement du Bassin de carénage ?



V

RÉSUMÉ

DES CONNAISSANCES ARCHÉOLOGIQUES
CONCERNANT LES TEMPS PRÉHISTORIQUES
ET PROTOHISTORIQUES
DANS LA RÉGION DES BOUCHES-DU-RHONE

RÉSUMÉ

DES CONNAISSANCES ARCHÉOLOGIQUES CONCERNANT LES TEMPS PRÉHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES DANS LA RÉGION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Après avoir exposé les résultats de nos fouilles archéologiques, exécutées dans le Fort Saint-Jean, nous avons dû rappeler les diverses découvertes qui ont été faites jusqu'à ce jour, dans le Midi de la France, en ce qui concerne l'époque de la colonie hellénique.

Si nous joignons à ces observations, des données ressortant de l'ensemble des connaissances acquises sur la Basse-Provence, en archéologie préhistorique et protohistorique, nous ouvrons à nos conclusions un champ beaucoup plus vaste.

Il nous suffira, pour cela, d'indiquer très brièvement les principaux traits de la préhistoire provençale, en mentionnant les constatations essentielles, susceptibles de servir à une telle esquisse.

Deux faits particulièrement importants ont été mis en évidence par les recherches archéologiques intéressant le département des Bouches-du-Rhône :

1° Les civilisations paléolithiques ne paraissent avoir laissé aucun vestige dans cette région ;

2° Après la période néolithique, très largement représentée dans le pays, l'âge du bronze n'a laissé que de faibles traces, appartenant presque exclusivement à l'époque de transition, dite énéolithique, et marquée par la première apparition du cuivre ou du bronze pauvre en étain.

La *lacune* constatée d'une manière générale (1), persiste jusqu'à l'arrivée des navigateurs ioniens, qui eut lieu vers le milieu du VII^e siècle ; elle comprend

(1) Cette lacune n'est pas absolue, mais elle ressort néanmoins de l'extrême rareté des découvertes se rapportant à la période dont nous parlons.

donc l'âge du bronze proprement dit, et une partie du premier âge du fer, ou époque de Hallstatt ; or les temps hallstattiens ont été divisés en Hallstatt I, de 900 à 700, et Hallstatt II, de 700 à 500, avant notre ère (1). L'âge du bronze, avec la période initiale du cuivre s'étendant, d'autre part, de la seconde moitié du troisième millénaire, environ, à l'an 900 (2), ce qui représente 1600 ans, on arrive ainsi pour la totalité de la lacune à une durée de 1800 ans, dont il faut déduire l'époque énéolithique.

D'après ces données, nous pensons nous rapprocher de la vérité, en disant que pendant 1500 à 1600 ans environ, la population fut extrêmement clair-semée dans la Basse-Provence, alors que dans des régions assez voisines, elle a laissé des traces d'occupation beaucoup plus nombreuses.

Les faits que nous mentionnons offrent, comme on le verra, le très grand intérêt de nous éclairer sur les conditions dans lesquelles furent établis les premiers comptoirs ioniens de Massalia.

I. — PÉRIODE PALÉOLITHIQUE

Il faut attribuer aux temps néolithiques un certain nombre de gisements de silex taillés qui parurent, en premier lieu, pouvoir représenter le paléolithique dans les Bouches-du-Rhône. A cette catégorie appartiennent l'abri du Colombier, près Saint-Marc (Aix), signalé par Marion (3), et la grotte, dite du Tonneau, située au nord de la Bourine, dans les environs de Valdonne (4).

Les résultats des fouilles de M. Fontanarava, dans cette dernière *baume*, ont été exposés par M. de Gérin-Ricard, en 1899 (5).

La présence, dans la partie la plus profonde de la grotte, de silex en pointes de lance, associés à des restes de *Rhinocéros* et d'*Hyæna crocuta*, laissait supposer qu'il s'agissait d'un habitat pléistocène, mais la découverte, au même niveau, d'un petit vase en poterie fut, dès cette époque, la preuve manifeste de remaniements du sol ayant eu lieu en cet endroit.

Cette interprétation est aujourd'hui entièrement confirmée par un nouvel examen des silex du Tonneau qui, d'après M. de Gérin-Ricard, appartiennent

(1) Déchelette. — *Manuel d'Archéologie préhistorique*, etc., II, 2^e part., p. 622.

(2) Déchelette. — *Loc. cit.* II, 1^{re} partie, p. 6.

(3) Marion. — *Congrès scient.*, 1867.

(4) De Gérin-Ricard. — *Statistique préhist. et protobist. des Bouches-du-Rhône, Var et Basses-Alpes*, Marseille, 1899.

(5) *Loc. cit.*

à l'époque néolithique (1). La grotte en question, ne fut donc qu'un repaire de fauves dans les temps pléistocènes. D'autres gisements de silex taillés ont été également rapportés aux époques *magdalénienne*, *tourassienne* ou *azilienne* et *campignienne* (2), mais ces attributions principalement basées sur l'absence totale ou la rareté des poteries, ne peuvent être acceptées d'après les arguments fournis (3).

En ce qui concerne le Campignien, le problème paraît insoluble, puisque l'on ne retrouve pas en Provence, les formes de silex les plus caractéristiques de cet âge pour le nord de l'Europe.

Cette division est d'ailleurs rattachée aujourd'hui au néolithique par la plupart des archéologues, et c'est avec raison que dans son *Manuel d'archéologie préhistorique*, Déchelette a fait remarquer qu'en France, « le Campignien semble se présenter, sur certains points, comme un des facies régionaux du néolithique (4) ». L'absence du paléolithique dans les Bouches-du-Rhône, nous engage à rappeler que les stations de cette période, les plus rapprochées de notre région, sont, pour le Gard, la *grotte de la Salpêtrière* (5), et en Vaucluse, l'*abri du baou de d'Aubesier*, près de Sault (6), l'*atelier de Sault* (7) et la *baume* des Peyrards (arrondissement d'Apt) (8). Les trois derniers gisements sont de l'époque moustérienne ; le premier, situé au pied du Pont-du-Gard, sur la rive droite du Gardon, appartient à l'*âge du renne*.

II. — NÉOLITHIQUE

La civilisation néolithique a laissé de très nombreux vestiges en Provence, où le département des Bouches-du-Rhône comprend, à lui seul et pour cette

(1) Renseignement verbal du 28 mai 1914.

(2) E. Fournier et J. Repelin. — Recherches sur le Préhistorique de la Basse-Provence. *Ann. Fac. des sc. de Marseille*, t. XI, fasc. IX. (Recherches de M. Fournier, p. 2 à 5).

(3) Voir la même publication (Recherches de M. Repelin, p. 23 et 24). Aux observations de M. Repelin, nous ajouterons que la présence du choquant dans des gisements attribués par M. Fournier, à l'époque azilienne, ne démontre pas que le climat de la Provence fut alors rigoureux. Quoique retiré aujourd'hui à la limite des neiges éternelles, l'oiseau en question reparait en effet chaque année dans la région.

(4) Déchelette. — *Manuel d'arch. préhist.*, t. I, p. 329.

(5) Cazalis de Fondonce. — *Mém. de l'Ac. du Gard*, 1871. « L'âge du renne dans le Bas-Languedoc ». *Congrès international d'Anthropologie*. — Bologne 1871, p. 360.

(6) Moulin. — Le Préhistorique dans les régions du S.-E. de la France, Toulon, 1904, et *Bull. Soc. préh. de Fr.*, 1904; p. 14.

(7) Dr Raymond. — *Bull. soc. préhist. de Fr.*, 1904; p. 19.

(8) Moulin. — Le Préhistorique dans la région du S.-E. de la France. — *Bull. de l'Ac. du Var*, 1902.

époque, plus de 110 gisements reconnus. Ce chiffre ne peut d'ailleurs représenter qu'une minime partie de l'ensemble des stations et sépultures qui existent dans cette région explorée d'une manière très insuffisante (1).

Les roches dolomitiques et calcaires qui constituent principalement le sol accidenté du pays, offrent en abondance des grottes et des abris qui ont servi d'habitats. Les mollasses helvétiques souvent cavernueuses sont dans le même cas.

Des grottes, en assez grand nombre, ont été utilisées comme lieux de sépultures, enfin des gisements en plein air, fonds de cabanes et stations de chasse se montrent en bien des points, tandis que sur le littoral, on rencontre des stations de pêcheurs où les lames et éclats de silex s'associent surtout à des restes d'animaux marins.

Quoique largement représenté au point de vue de l'abondance des gisements, le néolithique provençal n'a pas offert jusqu'à présent, les éléments d'une classification chronologique.

Celle-ci ne pourrait être établie d'ailleurs, que d'après un certain nombre de stations montrant dans la superposition de couches archéologiques, une succession constante de niveaux nettement différenciés par divers caractères.

Il a bien été constaté, par exemple, que dans l'abri découvert à Châteauneuf-Martigues, par M. Repelin, la partie inférieure du dépôt est relativement pauvre en restes de poteries (2), et il est possible que la rareté de ces vestiges céramiques vienne à l'appui des observations de M. Fournier relatives à certains gisements qui présentent la même particularité. Toutefois, ces premières constatations ne permettent pas encore de généraliser et d'affirmer qu'en Provence, la population néolithique ne fit au début qu'un très faible usage des ustensiles de terre.

Si l'on peut avoir des hésitations au sujet de l'âge des stations provençales, qui se montrent dépourvues de poteries ou pauvres en débris de ce genre, l'industrie néolithique dite robenhausienne, est d'autre part bien représentée, et particulièrement caractérisée dans l'abri de Châteauneuf qui nous paraît être, pour la Basse-Provence, la station la plus pure et la plus typique de l'époque dont nous nous occupons.

On trouvera, dans l'étude de ce gisement publiée par M. Repelin, une description détaillée des nombreux vestiges recueillis en cet endroit, mais

(1) Le mémoire déjà cité, de MM. E. Fournier et J. Repelin (*An. Fac. sc. de Marseille*, t. XI, fasc. IX), fournit une liste des stations découvertes dans la Basse-Provence. Nous compléterons ces indications dans le volume de la *Nouvelle Statistique des Bouches-du-Rhône*, consacré à l'archéologie préhistorique et protohistorique.

(2) Repelin. — *Loc. cit.*, p. 31.

parmi ces derniers, les débris céramiques se font principalement remarquer par des caractères qu'il nous paraît utile de rappeler ici.

Les tessons de Châteauneuf montrent une association de poteries grossières avec des vases à pâte beaucoup plus fine, rappelant par leur ornementation délicate certains types des palaffites (1).

Des bandes circulaires et des dents de loup dont la pointe est dirigée vers le bas, dominant dans ce genre de décoration obtenu au moyen de nombreuses lignes sinueuses ou denticulées.

Les autres poteries signalées offrent des bourrelets circulaires ou verticaux, des séries d'entailles tracées à la pointe ou encore avec l'ongle, enfin des mamelons arrondis ou coniques.

Les formes de vases ont été classées par M. Repelin de la manière suivante :

- 1° Bords légèrement recourbés vers l'extérieur ;
- 2° Formes tulipes ; bord droit, panse peu bombée ;
- 3° Bord incliné vers l'intérieur, panse très renflée.

Toutes ces poteries, dépourvues de pied, sont à base arrondie et étaient sans doute destinées à être suspendues ou placées dans des creux.

Les anses modelées dans la pâte même du pot, sont percées d'un trou horizontal ou vertical.

Des vases rappelant aussi, par leur ornementation, ceux des palaffites, avaient été déjà signalés par M. Fournier, dans les stations de la Baume-Loubière, de la Montée et de la Baume-Sourne.

Celui de Courtiou, découvert par M. Bresson et figuré par M. Fournier (2), appartient à la même catégorie ; enfin nous avons recueilli des restes de cette céramique dans un abri des environs de Lestaque (3), et dans la grotte de Saussette dite de Jean Rau, située dans le vallon de Bassan, près de Roquevaire.

Habitat retranché de Laure

En 1901, MM. Dalloni et Marin Tabouret ont découvert, aux environs de Gignac, un habitat retranché, situé sur le plateau de Laure, qui forme un contrefort des collines de la Nerthe, en bordure des plaines de l'étang de Berre (4).

(1) Voir pour la description de ces poteries, J. Repelin, *Loc. cit.*, p. 39, 48, Pl. III et IV. — E. Fournier. — *Loc. cit.*, Pl. IV.

(2) Fournier. — *Loc. cit.*, Pl. IV.

(3) Vasseur et Repelin. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1904, n° 3, p. 87.

(4) MM. Dalloni et Marin Tabouret. — *Bulletin archéologique* ; 1903, 2^{me} livraison ; p. XCI. M. Marin Tabouret. — *Afas, Congrès de Reims*. Août 1907. (Dans cette note, la station est désignée sous le nom de Camp de Roquebarbe).

M. Dalloni. — *Soc. arch. de Prov.*, 1908, n° 11, p. 26 et s.

Les vestiges recueillis en cet endroit sont pour la plupart plus récents que ceux des gisements précités (Châteauneuf-les-Martigues, etc.) et il serait possible, dans ces conditions, « d'envisager le synchronisme de la station avec « l'époque énéolithique, si cet *âge du cuivre* n'était représenté dans des « régions voisines, par des types qui font ici absolument défaut : poignards « de silex ou de cuivre, haches en forme de coin, faites en cuivre ou en « bronze, etc. » (1).

M. Dalloni a rappelé que M. Capitan avait rapproché l'industrie de Laure, de celle des fonds de cabanes d'Italie, qui appartient à la dernière époque du Néolithique.

Certaines poteries du Camp de Laure rappellent incontestablement celles de Châteauneuf, mais les autres, beaucoup plus nombreuses, sont caractérisées par leur ornementation *purement géométrique*, formée de lignes *profondément incisées*, que l'on n'observe pas sur la céramique robenhausienne. Les lignes en question sont horizontales et réunies par des raies obliques, parallèles suivant deux directions et formant ainsi par leur entrecroisement, des losanges assez réguliers (2). « Parfois la zone décorée offre des traits en zigzags ou de petits « cercles imprimés ; enfin certaines impressions au cachet, donnent une série « de rectangles, soulignée de plusieurs lignes. » (3).

M. Dalloni a mentionné « la presque identité de cette ornementation avec « celle des dolmens de la Bretagne », en indiquant que l'on y retrouve les zones quadrillées au pointillé, les dents de loup burinées avec zones hachurées de lignes, les petits cercles et les courbes incisées.

Cette dernière remarque donnerait à penser que l'industrie la plus récente du camp de Laure se rapporterait à une époque extrêmement voisine des temps énéolithiques s'il ne s'agit même de cette époque.

On sait, en effet, que des vases caliciformes, semblables à ceux des dolmens et des allées couvertes du Finistère et du Morbihan (fin du Néolithique pour cette région), ont été rencontrés « dans le Midi de la France, en Portugal, en Sicile et ailleurs, à l'origine de l'âge du bronze » (4).

Dans la grotte sépulcrale de Nizas (Hérault), nous avons recueilli, nous-même, de nombreux restes de cette céramique, associés à un poignard de bronze, du type primitif, *triangulaire*, et nous avons été frappé des rapports que

(1) M. Dalloni. — *Loc. cit.*

(2) Nous avons retrouvé la même décoration sur un débris de poterie provenant de nos fouilles du Baou-Roux, près Simiane et montrant que l'oppidum ligure fut habité antérieurement à la période grecque.

(3) M. Dalloni. — *Loc. cit.*

(4) Déchelette. — *Manuel d'arch.*, etc.

présentent ces tessons avec ceux de Laure. Cette analogie ressort particulièrement de la *profondeur des traits incisés* qui dessinent des dents de loup et des zigzags, ou découpent en losanges les zones horizontales.

On pourra déduire de ce qui précède, que, s'il est permis d'avoir encore quelque hésitation au sujet de l'attribution de la station dont nous venons de parler, nous devons reconnaître cependant que, dans les Bouches-du-Rhône, la fin des temps néolithiques ou la phase initiale de l'âge du bronze fut marquée par l'apparition d'une céramique bien caractérisée et plus apparentée, par sa technique, avec les poteries du plein âge du bronze qu'avec celles de l'époque robenhausienne.

III. — ÉNÉOLITHIQUE

On ne peut distinguer, en Provence, un *âge du cuivre* ayant précédé l'introduction du bronze, mais l'époque de transition des temps néolithiques à l'âge du bronze constitue cependant une phase bien caractérisée dans la région et à laquelle on peut appliquer le terme d'*énéolithique*.

Il convient de lui rapporter des grottes sépulcrales (*Baume de onze heures*, etc.), les cryptes dolméniques de la région d'Arles (Fontvieille, le Castellet, etc.), de rares tumulus (Aquo-de-Botte, etc.), des sépultures à incinération avec stèles gravées (Trets et Orgon), et une station en plein air (plateau de Canourgue, près de Rognac).

Des indications très sommaires suffiront à démontrer que les sépultures et gisements précités appartiennent au début de l'âge du bronze.

Tumulus d'Aquo-de-Botte (Allauch) ⁽¹⁾

« Ossements humains incinérés, cheval, bœuf, renard ; *perles de collier en callaïs* et en stéatite, *amulettes phalliques*, dentales ; anneau, pendeloque et « hache en jade (2), croissant en pierre, beaux silex blancs (grands couteaux « de 0,30), scies, burins, grattoirs, flèches en losange et en ovale, poteries (3). »

Nous ferons remarquer que des perles en callaïs ont été recueillies dans la *Baume de onze heures* (voir ci-après) ainsi que des perles phalliques, dans une

(1) *Col-de-Botte*, in de Gérin-Ricard. — *Stat. préhist. et protohist. des Bouches-du-Rhône*, etc. *Cos-de-Bote*, in Fournier. — *Recherches sur le préhist. de la Basse-Provence*. *Loc. cit.*

(2) Jadéite.

(3) In de Gérin-Ricard. — *Loc. cit.* (Marion-Saurel, Cong. arch. de Fr., 1882). — Voir aussi Fournier. — *Loc. cit.*, Pl. III.

couche archéologique qui a fourni une amulette en cuivre, en forme de clochette.

D'autre part, 114 rondelles et une perle en callaïs proviennent de la crypte sépulcrale du Castellet, où elles étaient associées à une *perle en or* et à un *vase caliciforme*.

Baume de Onze heures, près Trets

Cette grotte sépulcrale, située sur le versant septentrional de l'Olympe, à l'ouest de Trets, a été fouillée par divers chercheurs et principalement par MM. Julien, Maneille, Bresson et Repelin.

M. Fournier l'a fait connaître dans son mémoire sur les stations préhistoriques des environs de Marseille (1) ; enfin, M. Repelin en a donné une description détaillée où il a mentionné ses propres découvertes (2).

De l'ensemble des observations, il résulte que la Baume de Onze heures servit de lieu de sépultures aux époques robenhausienne et énéolithique.

La partie supérieure du remplissage de cette grotte a, seule, fourni, dans une salle située au nord, des vestiges appartenant à la phase de transition des temps néolithiques à l'âge du bronze.

Le mobilier de ce gisement comprend, avec de nombreux ossements calcinés :

Haches polies en roches serpentineuses ; rares ; silex parfois calcinés, couteaux, grattoirs, pointes de flèche dont quelques-unes à ailerons barbelés et à pédicule ;

Environ 1.500 petites perles discoïdales, en pierre noirâtre, ou découpées dans des coquilles marines ; amulettes phalliques en pierre calcaire blanchâtre et dentales ayant également servi d'éléments de colliers ; perles de callaïs et pendeloque de cuivre en forme de clochette, découvertes par M. Bresson ;

Deux pointes de flèche et une sorte de petit burin en cuivre ou en bronze recueillis par M. Maneille.

Ossuaire, près la Cascade de Sièges (Simiane)

Petite excavation dans les tufs quaternaires.

Le remplissage contenait : « Ossements incinérés de sept individus au moins, « des deux sexes ; bœuf et cochon ; silex ; poteries unies et grossières ; vase

(1) Fournier. — *Les stations préhistoriques des environs de Marseille. Loc. cit. Anthropologie*, janvier 1896.

(2) Repelin. — *Loc. cit.*

« épais à pâte rose et à chevrons striés ; poterie très fine à patine noire, « présentant deux traits parallèles vers le haut et un col évasé » (1).

Cet ossuaire ne renfermait ni cuivre ni bronze, mais les silex que l'on y a rencontrés (belles pointes de flèche), ainsi que les poteries et les objets de parures sont du même âge que le mobilier des sépultures supérieures de la Baume de Onze heures (2).

Fonds de cabanes du plateau de Canourgue, près Rognac, découverts en 1911, par M. Chanfreau ⁽³⁾

« Le gisement est situé sur le coteau qui domine la Font-du-Plan de Canourgue, à peu de distance du rivage de l'étang de Vaine (portion de l'étang de Berre), et dans l'endroit même où M. Chanfreau avait trouvé, en 1908, de prétendues sépultures à incinération de la fin du Néolithique, « qui pourraient bien n'être que des foyers (4) ».

En 1912, M. Chanfreau a communiqué à la Société archéologique de Provence, les résultats de ses recherches dans les fonds de cabanes, dont il s'agit.

Le mobilier recueilli comprend des poteries, des silex et notamment une belle pointe de flèche bombée et à retouches, trois haches de pierre polie et une hachette en cuivre.

Cette dernière pièce est particulièrement intéressante, comme étant jusqu'à présent unique pour la région. M. de Gérin-Ricard en a donné la description, et une analyse chimique indiquant dans la composition les proportions de 96,15 de cuivre, 1,56 d'argent et 0,65 d'étain avec antimoine, fer, zinc et traces de plomb (5).

« Cet objet se distingue des haches plates trouvées dans les Charentes et dans le Doubs, par sa forme plus triangulaire que rectangulaire, par son épaisseur accentuée, et par sa petitesse qui sont les caractères des hachettes provençales de pierre polie. » (6).

(1) De Gérin-Ricard. — *Statist. préh. et protob. des Bouches-du-Rhône*, etc., 1899, p. 22.

(2) De Gérin-Ricard. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1909, p. 80 et s.

De Gérin-Ricard et Arnaud d-Agnel. — *Les antiquités de la vallée de l'Arc*.

(3) *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1912 : n° 18, p. 248.

(4) De Gérin-Ricard. — Hachette de cuivre, épée et bracelets de bronze, etc. *Bull. arch.*, 1912, p. 7.

(5) De Gérin-Ricard. — *Loc. cit.* — Analyse faite par M. Berg, professeur à l'École de Médecine de Marseille et maître de conférences à la Faculté des Sciences.

(6) De Gérin-Ricard. — *Loc. cit.*

Les renseignements fournis par la trouvaille de M. Chanfreau, établissent d'une manière incontestable, l'âge énéolithique de la station.

La Bastidonne, près de Trets

La propriété de la Bastidonne, située dans la plaine de Trets, à 3 kilomètres environ au N.-E. de ce pays, a présenté d'intéressants vestiges se rapportant à des sépultures de l'époque dont nous nous occupons.

On a trouvé dans cette petite nécropole, qui mesure 35 m. sur 20 m. : 1° de nombreux ossements incinérés, logés dans des vases en poterie, de dimensions moyennes et sans ornements, tous brisés ; 2° une soixantaine de haches polies ; 3° des petits couteaux et des tranchets triangulaires en silex, du type de la station de Sainte-Catherine de Trets ; 4° des sphères calcaires appelées *billes des dolmens* ; 5° des portions de plaques en pierre, gravées, d'une épaisseur variant entre 0,03 c. et 0,08 c. (1).

Ces morceaux, au nombre de 15, sont en calcaire lacustre oligocène, de la région ; ils ont été recueillis par M. Maneille, de Trets, et constituent la découverte la plus importante faite en cet endroit.

D'après MM. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, les débris en question proviendraient de stèles funéraires de l'âge du bronze, ayant appartenu à des sépultures à incinération (2).

La forme générale de ces plaques, avant leur mutilation, devait être plus ou moins triangulaire ; enfin, la face gravée, offre une sorte d'encadrement à motifs géométriques, où se rencontrent les combinaisons les plus variées de lignes parallèles chevronnées (3).

Stèles funéraires d'Orgon

Des stèles aussi énigmatiques que les précédentes et offrant, d'ailleurs, les plus grands rapports avec ces dernières, furent recueillies dans les environs d'Orgon, et signalées dès l'année 1876, au Comité des Travaux Historiques (4).

(1) De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel. — *Les antiquités de la vallée de l'Arc*, 1907. Publications de la Société d'études provençales, I, p. 67.

(2) *Loc. cit.*, p. 70.

(3) De Gérin-Ricard. — *Statist. préhist. et protohist. des Bouches-du-Rhône*, etc., p. 23 et 24.

(4) Ces pièces sont conservées à Avignon, dans le Musée Calvet.

On trouvera dans les publications de M. de Gérin-Ricard, la bibliographie complète, concernant ces monuments (1).

Les pierres gravées d'Orgon, offrent des traces de peinture à l'ocre rouge et jaune, et comme celles de Trets, des lignes en chevrons. Elles proviennent de la *Montagne du Grand Couvent*, où une chapelle toute moderne, a été construite sur l'emplacement d'une plus ancienne, autour de laquelle on a découvert des sépultures romaines et un autel au dieu gaulois Taran (2).

En réponse, à un article de M. A. de Mortillet, relatif à ces curieuses sculptures et intitulé : *Les statues humaines d'Orgon* (3), M. de Gérin-Ricard a émis l'opinion qu'il s'agissait là, de stèles funéraires semblables à celles de Trets, et il a rappelé les rapprochements qu'il avait déjà établis entre ces restes antiques, les statues-menhirs du Tarn, et certaines stèles du Musée de Grenade ; quant à l'interprétation de *statues humaines*, proposée par M. de Mortillet, il a cru, enfin, devoir faire des réserves, à cause de l'absence totale des yeux et quelquefois du nez, sur ces pierres. S'il fallait considérer ces gravures comme des représentations de figures humaines, il y aurait lieu d'y voir des *dessins très dégénérés*, d'un type primitif, appelé « tête de chouette ».

M. de Gérin-Ricard suppose qu'il s'agit plutôt de la figuration d'une partie du corps humain, celle des organes sexuels (4). La question ne saurait être assurément tranchée que par de nouvelles découvertes, mais dans l'attente de la solution on ne peut douter, du moins, que les pierres gravées de Trets et d'Orgon, se rapportent à la civilisation du début de l'âge du bronze, dont nous mentionnons les vestiges découverts dans la Basse-Provence.

Cryptes dolméniques des environs de Fontvieille, au nord-est d'Arles.

Les cryptes sépulcrales des environs d'Arles sont situées au nord-est de cette ville et dans la commune de Fontvieille, sur les trois hauteurs de Montmajour, de Cordes et du Castellet, qui s'élèvent au-dessus d'une plaine jadis marécageuse.

(1) De Gérin-Ricard. — « Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets », *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1910, n° 15, p. 157-158, et *Mém. Ac. de Vaucluse*, 1910.

(2) De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel. — *Loc. cit.*

(3) A. de Mortillet. — *L'homme préhistorique*, 1909; p. 335.

(4) « Il n'est pas inutile de faire observer que statues-menhirs, stèles de Grenade et sculptures de la Marne, ont souvent leur sexe indiqué ». De Gérin-Ricard. — *Loc. cit.*, *Mém. Ac. de Vaucluse*.

Elles consistent en galeries creusées dans le calcaire (mollasse helvétique), mais recouvertes de grandes dalles et constituent par conséquent un type intermédiaire entre la simple grotte artificielle et la sépulture dolménique.

Ces cryptes, au nombre de cinq, portent les noms de :

	<i>Grotte des Fées ou de Cordes,</i>	
Plateau du Castellet	}	» <i>Arnaud, dite aussi du Castellet,</i>
		» <i>Bounias (nom de l'ancien propriétaire),</i>
		» <i>de la Source,</i>
		» <i>de Coulignargue.</i>

Pour résumer les indications qui ont été données au sujet de ces remarquables sépultures, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici les renseignements consignés dans le *Manuel d'archéologie* de Déchelette (1).

« La *Grotte des Fées*, située dans la colline de Cordes et la plus anciennement connue, fut décrite par M. Cazalis de Fondouce (2). Elle mesure 24 m. 25 de longueur, sur une largeur variant entre 3 m. 80 et 2 m. 85.

« On y accède par un plan incliné, pourvu d'un escalier de dix marches taillées dans la roche. Le plan général de la crypte est cruciforme, deux ailes ou chambres latérales, terminées en hémicycle, formant une sorte de transept entre l'escalier et la galerie. Celle-ci, creusée à ciel ouvert, a reçu comme couverture une rangée de pierres épaisses posées à plat. Une chape de pierrailles la recouvrait jadis. On ignore à quelle époque elle fut vidée, mais on sait qu'en 1779, elle se trouvait déjà dans son état actuel (3).

« La *Grotte Bounias* (4), longue seulement de 19 mètres, présente les mêmes dispositions, moins le transept. Elle occupait le centre d'un tumulus de 41 mètres de diamètre. Une muraille et une pierre posée de champ en fermaient l'entrée. A l'intérieur, des ossements humains, ayant appartenu à une dizaine d'individus et comprenant un seul squelette entier, reposaient sur une aire en cailloutis. Le mobilier funéraire, peu abondant, mais caractéristique, comprenait plusieurs pointes de flèche en silex, deux maillets à

(1) Déchelette. — *Manuel d'archéologie préhistorique*, etc., t. I, p. 405-407 et t. II, p. 141.

(2) Cazalis de Fondouce. — *Allées couvertes de la Provence*. Paris, 1873 et 1878.

(3) Au pied de la colline de Cordes, au nord, vers le *Mas de Cordes*, on a retrouvé, « à 6 ou 7 mètres de profondeur, les restes de pieux qui révèlent l'existence de palafittes, construits au-dessus des eaux qui, à cette époque, entouraient les îles de Montmajour, de Cordes et du Castellet. » René Montaut (Frère Savinien). — *Cosmos*, 1892, *Sur les fouilles de Coulignargue*. Voir Bouchinot. — *Crypte sépulcrale de Coulignargue*, etc. *Bull. Soc. des Amis du Vieil-Arles*, janvier 1905.

(4) La *Grotte de Bounias* et celle de *la Source* furent découvertes en 1860.

« rainure, en quartzite, une lame de poignard à languette, en bronze ou plus
« probablement en cuivre, un bouton en os, des fragments de poterie.

« La *Grotte de la Source* (1) (longueur : 16 m. 60) contenait également des
« ossements humains, associés à des objets similaires : des pointes de flèche
« en silex, une hachette en pierre polie, des pendeloques, une perle en cuivre
« et quelques fragments d'une plaque de même métal.

« La *Grotte du Castellet* (longueur, 18 m. 10) fut fouillée méthodiquement
« en 1876, par MM. Cartailhac, Cazalis de Fondouce et Huart (1). On y
« rencontra les débris osseux de plus de cent individus, associés à des objets
« variés : trente-trois pointes de flèche ou de javelot en silex, dont une encore
« engagée dans une vertèbre humaine, des hachettes en pierre polie, un
« aîlûtoir en grès, des os appointés, des perles et pendeloques, cent quatorze
« rondelles en callaïs, plusieurs autres perles en forme d'olive, dont une en
« callaïs et une en or, une petite plaquette mince également en or. On recueillit
« encore, dans cette crypte, de nombreuses poteries, notamment une coupe,
« et un gobelet appartenant au groupe des vases dits caliciformes. Cette
« intéressante céramique apparaît en Bretagne à la fin du néolithique, tandis
« que dans le sud de la France, en Portugal et en Sicile, elle se classe à l'âge
« du bronze I.

« La composition du mobilier funéraire des allées couvertes de Fontvieille,
« parfaitement homogène et caractéristique, détermine nettement l'attribution
« chronologique de ces cryptes. Celles-ci remontent à la période de transition
« du néolithique à l'âge du bronze, période synchronique dans le Midi de la
« France avec la fin du néolithique pur en Armorique » (2).

Crypte sépulcrale de Coutignargue

Il convient d'attribuer encore à l'âge du bronze, mais sans doute à une époque un peu plus avancée, la crypte sépulcrale de Coutignargue, qui est située sur un mamelon, vers le sud du plateau du Castellet. Par certains caractères, cet hypogée se relie aux grottes précédentes « (section verticale en forme de
« trapèze isocèle, même orientation avec la partie la plus étroite au levant,
« couverture en dalles mais notablement plus petites). D'autre part, il ne
« présente ni rampe d'accès, ni vestibule, ni portique ; il consiste seulement
« en une fosse creusée dans la terre et dont les parois sont bâties en pierres

(1) Huart. — *Rapport sur les fouilles de la grotte-dolmen du Castellet*. Congrès archéologique de France. Arles, 1876, p. 312.

(2) Déchelette. — *Loc. cit.*

« sèches taillées, à l'exception de celle de l'est (du chevet), formée d'une seule dalle placée debout (1).

On a constaté à Coutignargue, comme à la grotte Arnaud, qu'une partie du sol intérieur était dallée. Enfin les recherches exécutées en cet endroit ont fourni, avec des crânes et des parties de squelettes humains, les objets suivants : silex taillés (deux pointes de flèche dont une en feuille de laurier, deux couteaux et un poignard) ; objets de parures : perles en roche talqueuse, l'une ayant la forme en olive allongée de la perle d'or de la grotte Arnaud ; vertèbres de poissons, percées, coquilles terrestres (2).

D'après M. Cazalis de Fondouce (3), l'allée de Coutignargue se rapprocherait beaucoup de celle de la Roquette-en-Saint-Pargoire (Hérault), où l'on a trouvé « des armes en silex, des anneaux et autres objets *en bronze*, qui en « fixent bien la position à côté des dolmens les moins anciens ».

Le monument de Coutignargue avait été décrit par le frère Savinien, sous le nom de *Tumulo-menhir* (4). Un menhir est actuellement brisé et renversé dans la crypte ouverte, mais à l'époque des fouilles « des deux menhirs, échancrés « de côté en leur partie supérieure et qui existaient jadis, l'un restait debout « sur le bord sud-est de l'hypogée, et deux des dalles de recouvrement étaient « encore en place » (5).

(Crypte dolménique ?) des environs de Saint-Rémy.

Nous croyons devoir rappeler qu'en 1890, Gilles a signalé l'existence d'une crypte dolménique dans les environs de Saint-Rémy (6), « au-dessus des « carrières de Saint-Paul ».

Cette sépulture consistait en une *galerie souterraine* formée de gros blocs de pierre de taille et couverte de dalles ; enfin, d'après l'auteur, on aurait recueilli en cet endroit des objets de diverses époques « outils et armes « en silex, fibules et divers bijoux en bronze d'origine celtique ainsi que des « médailles romaines ». Des indications aussi insuffisantes appellent de nouvelles observations sur ce monument qu'il y aurait lieu de rechercher.

(1) Bouchinot. — *Crypte sépulcrale de Coutignargue, etc.* Bull. Soc. des Amis du Vieil-Arles, janvier 1905.

(2) René Montaut (Frère Savinien). *Cosmos*, 1892.

(3) Cazalis de Fondouce. — *Loc. cit.*

(4 et 5) René Montaut. — *Loc. cit.*

(6) Gilles. — *Mém. de l'Ac. de Vaucluse*, t. IX, p. 91.

Remarque

Les renseignements qui précèdent, ont montré que la civilisation des temps énéolithiques a laissé dans les Bouches-du-Rhône, des vestiges assez nombreux.

L'extrême rareté du cuivre ou du bronze dans les gisements dont nous avons parlé, permet en outre de supposer que certaines stations dépourvues d'objets en métal et rapportées pour ce motif au Néolithique, ont pu cependant appartenir aussi à la phase initiale de l'âge du bronze. C'est à partir de cette époque encore bien représentée dans la Basse-Provence, que se manifeste si nettement dans la région, l'énigmatique et importante lacune constatée depuis longtemps déjà et sur laquelle il nous paraît nécessaire d'insister.

IV. — AGE DU BRONZE PROPREMENT DIT

En ce qui concerne le département des Bouches-du-Rhône, nous n'avons à rappeler que trois découvertes d'objets appartenant à l'âge du bronze proprement dit.

Epée des environs de Trets.

M. de Gérin-Ricard a décrit et figuré (1), une épée brisée qui fut trouvée en 1850, aux environs de Trets, dans un tombeau en pierres sèches et en terre (2). Notre savant confrère ignore malheureusement les conditions dans lesquelles se fit la trouvaille.

« L'arme en question est en plusieurs morceaux. La poignée tient à une
« portion de la lame. Deux fragments se rapportent à la partie moyenne et se
« raccordent entre eux. Il reste aussi la bouterolle du fourreau de bois ou de
« cuir qui a été détruit par le temps. La pointe et une assez grande partie de la
« lame font défaut.

« La poignée et la lame sont d'une seule pièce, c'est-à-dire que l'emmanchage
« ne comporte ni soie, ni rivets ; la lame est plate, à deux tranchants avec forte
« nervure médiane demi-cylindrique ; le pommeau est en forme de T ou de

(1) De Gérin-Ricard. — *Monographie des Communes de Peyrin, etc.*, 1899 (Mém. Ac. de Vaucluse, p. 4 et Pl. *Statistique préhistorique, etc.*, 1899, p. 31. *Hachette de cuivre, épée et bracelets de bronze, etc. Bull. arch.*, 1912, Pl. LV, p. 38.

(2) M. de Gérin-Ricard tient ces renseignements de sa famille à laquelle l'arme fut cédée par l'auteur de la découverte.

« béquille et la poignée, sans garde, mesure 0 m. 12 au total, dont 0 m. 09, pour la partie réservée à la main.

« Le tout, y compris la partie haute de la lame, est orné de dessins très réguliers. Ce sont, sur la poignée, des motifs géométriques et des dents de loup arrondies en demi-oves formant festons obtenus au moule, tandis que la partie de la lame voisine de la poignée, offre un décor spiraliforme finement gravé au burin.

« La bouterolle, à ailerons, se rapproche par sa forme générale d'un croissant très ouvert ou plutôt d'un triangle à sommet arrondi ; elle est creuse dans la partie où pénétrait la pointe de l'épée, et munie à cet endroit d'un trou de chaque côté pour le passage du lien qui l'assujettissait au fourreau.

« L'arme signalée par M. de Gérin-Ricard est remarquable et peut-être unique, par la forme particulière de son pommeau et par sa richesse d'ornementation. »

Pour déterminer l'époque à laquelle cette pièce appartient « on ne peut envisager que le style décoratif. Les motifs dominants sont la spirale et les festons qui apparaissent plutôt dans le Bronze III et sont assez répandus dans le Bronze IV, c'est-à-dire dans la période à laquelle succède le premier âge du fer. D'autre part, c'est pendant la dernière phase du bronze, que la lame ou la partie tranchante des couteaux, des lances et des haches est le plus souvent agrémentée de gravures (1), comme c'est le cas pour l'épée de Trets. »

Hache en bronze, des environs de Fuveau.

En 1899, M. de Gérin-Ricard a signalé « un celt en bronze qui aurait été trouvé la même année, dans la commune de Fuveau (2).

« Cette hache, de 0 m. 15 de longueur et sans douille, offrait un tranchant évasé en demi-lune ainsi qu'un talon carré ».

D'après les renseignements que nous devons à l'amabilité de notre confrère, cette pièce intéressante fut cédée à un antiquaire d'Aix qui la revendit ; on peut la considérer aujourd'hui comme étant perdue pour la science (3).

Hache en bronze trouvée dans la Commune de Puylobier.

Au cours d'une excursion faite à Puylobier en 1898, pour le lever de la Carte géologique, nous avons eu la bonne fortune de recueillir une belle hache

(1) Déchelette. — *Manuel d'archéologie*, etc., t. II, p. 220.

(2) De Gérin-Ricard. — *Statist. préhist. et protohist. des Bouches-du-Rhône*, etc., p. 30.

(3) Vasseur. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1909, n° 14, p. 131.

en bronze, découverte dans la propriété de M. Richaud, à un kilomètre environ à vol d'oiseau, à l'est du village.

M. de Gérin-Ricard eut sans doute connaissance de notre trouvaille, par notre regretté collègue Marion qui, à diverses reprises, nous avait manifesté le désir de faire entrer dans les collections du Muséum de Marseille, cette pièce alors unique pour les Bouches-du-Rhône. La *Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, etc.* (1899) dont la préface fut écrite par Marion, mentionne, en effet, comme ayant été trouvée à Puylobier (1), mais sans autre indication « *un cell massif en bronze fondu* ».

C'est en 1909 seulement, que nous avons fait connaître à la Société archéologique de Provence la hache dont nous parlons, et que nous avons indiqué avec précision la parcelle de terre où des travaux de culture avaient ramené à la surface du sol cet intéressant objet accompagné de deux hachettes en pierre polie, d'une exécution admirable (2).

La hache en bronze de Puylobier est assez massive et pèse 415 grammes. Sa forme ne répond exactement à aucune des figures publiées par John Evans, et par de Mortillet, dans le *Musée préhistorique de Saint-Germain*. Elle ne peut se ranger dans la catégorie des haches à bords droits et se rapproche par ses caractères, des haches à talon et des haches à ailerons qui appartiennent à la troisième phase du bronze.

Le talon est droit mais non limité intérieurement par un méplat susceptible de retenir suffisamment la lèvre du manche. La solidité de l'emmanchure a été obtenue en rabattant quelque peu les parties latérales développées en forme d'ailerons.

Ces ailes restent passablement écartées, mais dépassent légèrement en longueur la moitié de la hache.

Le tranchant courbe et élargi, augmente très rapidement d'épaisseur. Les côtés portent un bourrelet médian, longitudinal, répondant à la jointure du moule; ils dessinent une courbure concave assez prononcée, résultant de l'élargissement très accusé de la partie postérieure.

Mesures :

- Longueur au milieu du tranchant, 0 m. 12 ;
- Largeur du tranchant, 0 m. 048 ;
- Largeur du tranchant, à la base, 0 m. 025 ;
- Largeur des côtés, au milieu des ailerons, 0 m. 038 ;
- Largeur des ailerons (face interne), 0 m. 018.

(1) De Gérin-Ricard. — *Loc. cit.*, p. 30.

(2) Vasseur. — *Loc. cit.*, p. 126 et s. Pl. VII.

Les hachettes polies trouvées par M. Richaud dans le voisinage de la hache de bronze, sont en serpentine noirâtre. D'une exécution très soignée, elles offrent à chaque extrémité un tranchant court et à bord arrondi, de 12 à 15 m/m. de longueur. Les côtés presque parallèles, présentent une légère courbure. Les faces sont faiblement convexes, un peu aplaties vers le milieu.

L'une de ces pièces, mesurant 58 m/m. de longueur et 19 m/m. de largeur, est entrée dans notre collection (1) ; l'autre, conservée d'abord par M. Richaud, est aujourd'hui malheureusement perdue.

D'après les renseignements fournis par M^{me} Richaud mère, d'autres haches semblables mais brisées, auraient encore été rencontrées avec les pièces précédentes.

Par leurs faibles dimensions et la finesse d'exécution, ces derniers objets semblent avoir fait partie d'un mobilier funéraire et l'on en peut inférer qu'à l'origine, la hache de bronze se trouvait probablement elle-même associée à des hachettes polies, dans un tumulus que les cultures ont fait disparaître.

Tumulus de la région de Signes (Var)

Il convient peut-être de rapporter encore à l'âge du bronze proprement dit, une pointe de flèche et une épingle recueillies en 1908, par M. Marin Tabouret, dans un tumulus des environs de Signes (2)

Le lieu de cette intéressante trouvaille appartient au département du Var, mais il est situé à peu de distance de sa limite et dans le massif montagneux de la Sainte-Baume, dont une grande partie est comprise dans les Bouches-du-Rhône.

Le tumulus dont nous parlons, se trouve sur le territoire de la commune de Signes, à 500 m. à l'ouest de la ferme de Mounaï-le-Vieux.

Formé de pierrailles, il avait 7 m. de diamètre, avec 0 m. 60 de hauteur, et présentait une dépression centrale, bordée de grosses pierres disposées en une ellipse, ayant le grand axe dirigé E. O.

La dépression provenait, malheureusement, d'une fouille ancienne.

M. Tabouret constata, cependant, qu'il s'agissait d'une sépulture à incinération et put recueillir dans la terre, située en dehors du tertre, les objets suivants :

1° Deux fragments d'une épingle en bronze ou en cuivre ;

(1) Vasseur. — *Loc. cit.*, Pl. VII.

(2) Marin Tabouret. — *Fouille d'un tumulus de l'âge du bronze, à Signes (Var)*. Afas., Reims, 1907. *Bull. Soc. arch. de Provence*, 1908, n° 12, p. 46 et s., avec une figure.

- 2° Une pointe de flèche en bronze ou en cuivre ;
- 3° Les morceaux d'un vase, en forme de bol, et un autre fragment de poterie ;
- 4° Enfin, des ossements humains brisés et brûlés, ayant appartenu à un seul individu.

La tête de l'épingle est sphérique et percée d'un trou. La pointe de flèche est remarquable par le développement du pédoncule et des barbelures.

Par rapport à ces appendices, le corps de la flèche est plutôt petit. Les barbelures, légèrement dissymétriques, sont un peu incurvées vers le pédoncule. Ce dernier se prolonge dans le corps par un léger renflement.

Poids, 3 gr. 80.

Longueur, 36 m/m.

Largeur, 25 m/m.

Épaisseur maxima, 3 m/m.

Les fragments de poterie, à l'exception d'un seul, se rapportent à un bol, à fond plat, muni de deux petites anses à oreillettes.

L'autre débris, plus épais, faisait sans doute partie d'un vase d'assez grande dimension.

Les pièces découvertes par M. Marin Tabouret ont été données au Muséum de Marseille.

Une analyse du métal permettra de savoir si la sépulture en question, appartient aux temps énéolithiques ou à l'âge du bronze proprement dit.

Remarque

Nous avons vu que l'on ne peut compter jusqu'à présent, pour l'ensemble du territoire compris dans le département des Bouches-du-Rhône, que trois découvertes d'objets postérieurs à l'Énéolithique et se rapportant à l'âge du bronze.

Si l'on considère que la période dont il s'agit embrasse un millier d'années, on trouvera justifié le terme de *lacune* que nous employons pour souligner cette rareté extrême de vestiges attribuables à une civilisation qui, d'autre part, s'épanouissait dans certains pays.

L'abandon de la région par la population qui s'y était maintenue depuis le début du Néolithique, est assurément la seule explication que l'on puisse donner des faits précédemment exposés, mais la cause même de cet exode demeure inconnue et ouvre le champ à bien des hypothèses.

M. de Gérin-Ricard (1) a fait remarquer que la rareté des pâturages dans la Basse-Provence, n'était pas faite pour y retenir les familles de pasteurs, qui

(1) De Gérin-Ricard. — *Bull. arch.*, 1912, *Loc. cit.*

étaient en majorité à cette époque « d'où une population plus clairsemée que
« pendant la durée du Néolithique, et dont l'habitat semble avoir été circonscrit
« aux plaines alluvionnaires, tandis que les Alpes devaient présenter, autrefois
« comme aujourd'hui, de plus vastes espaces pour la dépaisseur des
« troupeaux. »

On peut supposer également l'influence d'un nouveau courant commercial entraînant alors vers son passage, les populations qui se livraient à des échanges. A ce point de vue, il est remarquable que l'émigration démontrée pour la Basse-Provence, ait précisément coïncidé avec l'époque où l'importation du bronze prit un développement considérable. Cette importation pouvait être d'origine ibérique, et il y a lieu de rappeler à ce sujet, que dans l'Hérault et le Gard, l'âge du bronze est beaucoup plus largement représenté que dans les Bouches-du-Rhône. On peut ajouter enfin, que les deux premiers de ces départements recèlent des gisements de cuivre, et nous avons montré qu'une mine de ce métal avait été exploitée dans les Garrigues de l'Hérault (environs de Cabrières), pendant la période dont nous nous occupons (1).

Les néolithiques trouvaient en Provence, la matière première nécessaire à la confection de leurs armes et de leurs outils (2), or, il est encore possible que les premières importations de cuivre et de bronze aient déterminé la population de cette époque, à se rapprocher des points susceptibles de lui fournir un métal qui était alors précieux et nécessairement recherché.

Sans nous arrêter plus longtemps à ces diverses hypothèses, nous compléterons le précédent aperçu en y ajoutant quelques données relatives à la *première phase du fer*, que l'on est convenu de désigner sous le nom de Hallstatt I (de 900 à 700). Ces dernières considérations nous amèneront enfin jusqu'au seuil des temps historiques, marqué dans notre région, par l'arrivée des navigateurs venus de l'Ionie.

(1) Vasseur. — Une mine de cuivre exploitée à l'âge du bronze dans les Garrigues de l'Hérault. *Anthropologie*, t. XXII, 1911.

(2) Divers niveaux du Jurassique et du Crétacé inférieur, ainsi que pour le Tertiaire, certains calcaires lacustres de la région, renferment du silex en abondance.

V. — PREMIER AGE DU FER

La période hallstattienne dans la Basse-Provence, avant l'arrivée des Ioniens (Hallstatt I).

La lacune constatée dans les Bouches-du-Rhône, relativement à l'âge du bronze proprement dit, se continue pendant la première phase des temps hallstattiens, qui est à peine représentée dans la région.

Quelques sépultures et une ou deux (cachettes ?), dont la répartition est intéressante à considérer, appartiennent peut-être à cette époque. Une seule trouvaille est à mentionner pour l'ouest du département (environs de Saint-Rémy) ; une seconde concerne la haute vallée de l'Huveaune (Auriol), les autres ont été faites dans la partie orientale du bassin d'Aix et sur les hauteurs qui encadrent, à l'est, cette dépression.

Il est important, d'autre part, de remarquer qu'aucun vestige se rapportant au début de l'âge du fer, n'a été observé jusqu'à présent, au sud de la chaîne de la Nerthe et du massif de l'Etoile, c'est-à-dire dans les environs mêmes de Marseille.

Groupe de tumulus de la Sérignane (commune de Peynier)

En 1909, M. de Gérin-Ricard (1) a signalé la découverte de cinq tumulus situés dans les bois de la Sérignane qui dépendent de la commune de Peynier.

Ces sépultures se montrent au sud de la route nationale n° 8 bis et au voisinage de la bergerie, dite *Le Jas de la Plaine* ; elles sont alignées vers 450 m. d'altitude, presque sur la crête de l'une des ondulations du plateau de Belcodène, qui forme la ligne de partage des eaux entre la vallée de l'Arc et celle de l'Huveaune. Composées d'un simple galgal en forme de calotte plus ou moins affaissée ou arasée au pôle (diamètre, 6 à 12 m.), elles ne renferment aucune chambre sépulçrale

Les ossements humains rencontrés à la surface du sol non creusé, étaient accompagnés d'un assez pauvre mobilier funéraire, et recouverts d'une couche d'argile rougeâtre (0 m. 10), directement surmontée par un amoncellement de pierres calcaires, disposées sans ordre à l'intérieur.

M. de Gérin-Ricard a constaté : 1° que chaque tumulus ne contenait qu'une

(1) De Gérin-Ricard. — *Découverte d'un groupe de tumulus de la fin de l'âge du bronze, à la Sérignane (B.-du-R.)*. Bull. Soc. arch. de Prov., 1909, n° 13, p. 80 et s.

sépulture ; 2° que les ossements n'occupaient qu'un espace très réduit (moins d'un mètre carré) et ne représentaient qu'une portion du squelette. On peut particulièrement noter l'absence de la tête, fait qui ne peut résulter de mauvaises conditions de conservation, puisque les dents elles-mêmes, résistantes à cause de l'émail, n'ont pas été rencontrées dans le criblage de la terre.

Ces observations montrent qu'il s'agit de sépultures par inhumation et sans doute secondaires, c'est-à-dire ayant été précédées par d'autres ou par le décharnement des corps, ainsi que cela se pratiquait dès les temps néolithiques (1).

Le mobilier recueilli dans les tumulus de la Sérignane consiste en poteries et en objets de bronze. Ces derniers, au nombre de deux seulement, sont des instruments tranchants, composés d'une lame en demi-croissant de lune. Le côté convexe, qui est affûté, offre des ébréchures ; la pointe de la lame fait défaut.

L'un de ces outils présente, vers la partie médiane et dans le sens de la longueur, quatre trous ménagés au moment du coulage et vraisemblablement destinés aux rivets d'un manche.

Le second tranchet, du même genre que le précédent, est percé de deux petits trous qui paraissent avoir été faits à l'emporte-pièce.

Les poteries, probablement confectionnées sans l'aide du tour, se rapportent à divers types :

(Tumulus n° 2). — 1° « Vase globuliforme, à col mince et évasé en fleur de « lotus. Panse ornée d'un cercle pointillé en creux. Pâte rose avec grains « de calcite, sans engobe. Hauteur, 0 m. 20 ; diamètre : panse, 0 m. 15 ; « ouverture, 0 m. 16 ».

2° Vase plus grossier, plus épais, de couleur foncée. La forme est celle d'un cône tronqué renversé, dépourvu de col (sorte de jatte). Diamètre : pied, 0 m. 10 ; ouverture, 0 m. 37 ; hauteur. 0 m. 13.

(Tumulus n° 4). — 1° Gros tessons de poterie sans ornements. Vase semblable à la jatte du tumulus n° 2.

2° Poterie dépourvue de pied, ayant la forme d'un plat avec marli extérieur. Hauteur, 0 m. 07 ; diamètre, 0 m. 33.

D'après M. de Gérin-Ricard, les tumulus de la Sérignane sembleraient à première vue, appartenir à l'âge du bronze, en raison du métal qu'ils renferment

(1) Dans des tumulus à inhumation de l'époque du fer, M. David Martin, conservateur du Musée de Gap, a constaté aussi de ces sépultures incomplètes, ne contenant que des groupes d'ossements humains, sans trace de colonne vertébrale, des côtes ou du crâne, — De Gérin-Ricard. — *Loc. cit.*, p. 95.

et de l'absence du silex et du fer dans ces sépultures. Notre savant confrère reconnaît cependant que les tranchets ou rasoirs en bronze qui offrent une certaine analogie avec les outils précités, ne sont pas rares dans des tumulus des Alpes, considérés comme étant de l'âge du fer, et que ces instruments sont même considérés comme ayant fait leur apparition au début du premier âge du fer.

En déduction de ce qui précède, l'auteur de la découverte attribue les sépultures en question à une phase finale de l'âge du bronze ou à la première époque du fer ; nous croyons devoir nous ranger à ce dernier avis.

Sur un deuxième groupe de tumulus découverts à la Sérignane (Bouches-du-Rhône).

Depuis la publication de la note que nous venons de mentionner, M. de Gérin-Ricard a fait savoir (1) que M. Isidore Fontanarava avait découvert dans la région de la Sérignane, un nouveau groupe de huit tumulus, distant du premier de quatre cents mètres environ.

Ces monuments échelonnés sur une longueur de 395 m. environ, sont disposés sur la même crête que les premiers ; « ils suivent une ligne sinueuse « qui épouse les inflexions de la cime du coteau, dans la partie ou celui-ci « s'abaisse au S.-E., presque parallèlement et au nord d'une ligne qui irait du « Jas-neuf au hameau de Kierbon.

« Quelques-uns de ces tumulus laissent apercevoir un soubassement à « parement extérieur d'un mètre de haut environ, puis, au-dessus et en retrait « de 3, 4 ou 5 mètres, un couronnement à parement également extérieur et « qui devait avoir plus de 1 mètre de haut, entourant une petite plateforme qui « occupait le sommet du tombeau ».

Nous ne connaissons pas encore les résultats des fouilles que MM. de Gérin-Ricard et Fontanarava se sont proposé d'exécuter dans ces intéressantes sépultures.

Bracelets en bronze trouvés dans la Commune de Saint-Savournin (2)

En août 1911, deux propriétaires du hameau de la Valentine, MM. Isoard et J. Rimarini découvrirent auprès de leur cabanon situé sur le *collet* dit

(1) *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1910, n° 16, p. 179 et s.

(2) De Gérin-Ricard, — *Bull. arch.*, 1912, p. 383 et 384.

« *Laganoue* », douze bracelets de bronze enfouis entre deux grosses pierres, à 0 m. 50 de profondeur.

Avisé de cette trouvaille, M. de Gérin-Ricard put relever le point du dépôt, qui se trouve exactement à 3 m. au nord du cabanon.

Aucun autre vestige n'accompagnait les objets dont il s'agit, mais de nouvelles recherches mirent à découvert à 3 ou 4 m. du lieu où se trouvaient les bracelets, des poteries à *facies hallstattien* dont certaines, ornées d'un cercle formé de points en creux. Cette céramique, d'après notre confrère, serait semblable à celle des tumulus de la Sérignane.

« Les bracelets de la Valentine sont formés par une tige à section rectangulaire (0 m. 006 × 0 m. 005) ; la face externe est légèrement bombée et ornée de huit compartiments à stries transversales, gravées au burin, alternant avec des espaces unis, tous les 16 millimètres environ. Ovale et largement ouverts (l'espace entre les deux extrémités est de 0 m. 05), ces anneaux mesurent uniformément 0 m. 225 de développement avec un grand axe de 0 m. 085 ; les bouts sont arrondis et ornés de trois traits circulaires ».

M. de Gérin-Ricard a fait remarquer que le dépôt de ces bracelets se trouvait au sommet d'une colline assez élevée (380 m.), et constituait peut-être une cachette ou une offrande à une divinité naturelle (montagne ou forêt).

Bracelets de bronze découverts dans les environs d'Auriol

Nous empruntons encore à une note de M. de Gérin-Ricard, publiée en 1905 (1), les indications suivantes :

« En amont d'Auriol, entre l'Huveaune et la route qui conduit à Saint-Zacharie, le nommé Mérentié, dit l'*Ortolan*, en défonçant une pièce de terre qu'il possède en haut du quartier, dit des *Ortaux*, découvrit soixante bracelets en bronze passés à un cubitus, qui paraît avoir appartenu à une femme.

« Ce sont de minces anneaux, parfaitement ronds ; la tige de métal dont ils sont formés, est à section carrée ; cinquante-neuf de ces anneaux sont ornés à l'extérieur, de stries transversales et parallèles ; un seul est plus épais et orné de stries formant des chevrons ; il était placé le premier, c'est-à-dire le plus près de la main et servait à retenir les autres.

« Le tout n'était pas *in-situ*, c'est-à-dire dans la sépulture à laquelle ont dû

(1) De Gérin-Ricard. — « Sur quelques découvertes archéologiques effectuées aux environs d'Auriol ». *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1905, n° 4 ; p. 25 et 26.

« appartenir bras et bracelets, mais dans une motte de terre isolée, rencontrée
« à environ 0 m. 70 de profondeur

« Le terrain avait donc déjà été remanié à cette profondeur par des défon-
« cements antérieurs qui auront détruit la sépulture ».

Les bracelets en question sont à rapprocher des types hallstattiens qui sont mentionnés à la page 836 du *Manuel d'archéologie*, de Déchelette (II, 2^e partie).

Bracelets en bronze trouvés dans la plaine de Meyreuil (Bouches-du-Rhône) ⁽¹⁾

Le Musée d'archéologie d'Aix-en-Provence, possède seize bracelets en bronze, provenant de la collection donnée à la Ville par M^{lle} Daubergue (2).

On ignore le lieu précis de la découverte, mais on sait que ces objets furent trouvés dans une ou plusieurs sépultures.

Les anneaux en question, sont ronds et fermés ; ils se composent d'une tige à section quadrangulaire et présentent comme décoration, des traits incisés transverses.

Ces caractères sont en partie ceux que l'on observe sur les bracelets de la Valentine et d'Auriol, que nous croyons pouvoir attribuer au début de l'époque hallstattienne.

Bracelets de bronze des environs de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône)

M. P. de Brun a publié, en 1910 (3), les observations suivantes, relatives à cette découverte :

Le lieu de la trouvaille, dit *la Tombe*, est situé près de Saint-Rémy, au quartier de la Valmourane, où M. Pierre Garnier exploite, pour l'empierrement des routes, une petite carrière ouverte dans le calcaire *urgonien*. Cet endroit se trouve « tout contre le canal des Alpines (branche de Saint-Gabriel), « au point où celui-ci rencontre le chemin de grande communication de « Maillane aux Baux ».

« En faisant partir un coup de mine à la partie supérieure de sa carrière,

(1) Cette indication tirée du catalogue de la Collection Daubergue, nous a été aimablement communiquée par M. Jouannon, président de la Société archéologique d'Aix-en-Provence.

(2) De Gérin-Ricard. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1905, n° 4 ; p. 26.

(3) P. de Brun. — *Bull. Soc. lin. de Prov.*, 1910, p. 104 et s.

« L'exploitant aperçut parmi les débris de roches arrachés par l'explosion, d'abord des fragments d'os qu'il rejeta, puis un objet d'un vert éclatant qui attira son attention et l'engagea à faire quelques recherches plus minutieuses.

« C'est ainsi qu'il découvrit les objets énumérés ci-après :

« *Ossements.* — Fragments d'os longs des membres inférieurs (deux fémurs et un tibia), ainsi qu'une phalange, ayant dû appartenir à un seul individu

« *Poteries* à pâte noirâtre, assez grossière, paraissant avoir été faite sans l'aide du tour (vase, plat et fusaïole).

Bracelets. — Neuf spécimens dont cinq seulement ont été examinés par M. de Brun, les autres, distribués dans le pays, n'ayant pu être retrouvés.

« Ces objets sont tous composés d'une tige de bronze de 0 m. 25 de longueur, repliée de façon à former un ovale régulier et dont les extrémités sont presque en contact. Trois sont à section rectangulaire de 5 m/m. d'épaisseur sur 4 m/m. de largeur ; leur surface extérieure, légèrement arrondie, est couverte de traits en creux, transverses, parallèles et espacés de 1 m/m. environ sans autre ornement.

« La section du quatrième est arrondie sur un de ses côtés, de façon à représenter un quart de cercle. »

Ce bracelet, décoré comme les précédents, devait être à une des extrémités de la série qui constituait la parure.

« Le cinquième, un peu plus petit et plus mince que les autres, est à section demi-circulaire et devait se porter sans doute isolé, peut-être à la cheville. Ses ornements consistent en petites protubérances arrondies et de forme ovale, séparées les unes des autres par un intervalle de 2 ou 3 m/m. »

Nous rapportons encore à l'époque hallstattienne, la trouvaille de Saint-Rémy, attribuée à l'âge du bronze, par M. de Brun.

Bracelets en bronze et d'âge indéterminé, trouvés près de la Cascade de Siège, aux environs de Simiane et sur la Colline des Pauvres, près d'Aix (Bouches-du-Rhône).

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, il y a quinze ou vingt ans, par M. Blanc, l'auteur de la trouvaille de Siège, les nombreux bracelets recueillis au voisinage de ce hameau furent rencontrés avec des ossements humains, en défonçant un terrain de faible étendue, situé *au-dessus de la Cascade* (1).

(1) Cette découverte datait déjà d'une quarantaine d'années, à l'époque où M. Blanc, âgé de 80 ans environ, put nous donner ces indications

Ces anneaux de bronze étaient encore *en place* lors de la découverte, c'est-à-dire en rapport avec les os longs de membres antérieurs. Il est assez probable que les sépultures dont nous parlons appartiennent, comme les précédentes, à la première phase des temps hallstattiens.

Les bracelets de la *Colline des Pauvres* (près Aix), ont été signalés, en 1912, par M. de Gérin-Ricard (1), dans une note dont nous reproduisons le passage suivant :

« Je puis indiquer, grâce à un souvenir de M. Pontier, conservateur du
« Musée d'Aix, qu'on trouva, il y a quelques années, dans le territoire de cette
« ville, au *Quartier de Bibemus*, dans un des nombreux trous coniques, percés
« naturellement dans la barre (2) qui recouvre le plateau de la Colline des
« Pauvres, quelques bracelets de bronze qui furent dispersés après leur
« découverte ; il a été impossible d'en connaître la forme exacte ni même le
« nombre. »

Poteries hallstattiennes

Indépendamment des restes céramiques trouvés avec des objets de bronze, dans les tumulus de la Sérignane et dans la sépulture de Saint-Rémy, nous ne connaissons, dans le département des Bouches-du-Rhône, aucune poterie que l'on puisse attribuer aux premiers temps de l'époque hallstattienne (Hallstatt I).

Grotte du Grand-Trou, à Mimet ⁽³⁾

Les poteries hallstattiennes recueillies dans cette grotte par MM. Laugier et de Gérin-Ricard ne présentent aucun caractère qui permette de les distinguer de celles que l'on trouve associées dans certains oppidums (Baou-Roux), aux vestiges de l'industrie hellénique se rapportant aux VII^e, VI^e et V^e siècles.

Fours à poteries de la Pointe-Rouge (Marseille)

Il existe sur le littoral de Marseille même, au lieu dit la *Pointe-Rouge*, près de Montredon, les restes de deux fours à poteries, en partie rongés par la mer.

Le petit promontoire en question est formé de poudingue recouvert par une couche de terre où abondent des tessons que l'on a considérés comme

(1) De Gérin-Ricard. — *Bull. arch.*, 1912, p. 384.

(2) Cette *barre* est constituée par les calcaires mollassiques miocènes de l'étage helvétique.

(3) De Gérin-Ricard. — *Bull. Soc. arch. de Prov.*, 1912, n° 18, p. 237.

appartenant à l'époque néolithique (1), or la même céramique, à pâte très siliceuse et micacée, a été retrouvée par nous dans la couche archéologique du Fort Saint-Jean, qui renferme des restes de poteries grecques des VII^e, VI^e et V^e siècles.

D'autre part, les anses de vases en forme d'oreillette, rencontrées à la Pointe-Rouge, se montrent également près de Clermont-l'Hérault, dans le gisement hallstattien de Mourèze, qui nous a fourni une anse de coupe peinte attique.

Ces observations ne nous permettent donc pas d'attribuer les fours de la Pointe-Rouge, à une époque antérieure à celle de Massalia (2).

Des dernières indications que nous venons de donner relativement à la première phase du fer dite (*Hallstatt I*), on peut conclure : 1^o à la grande rareté des vestiges de cette époque dans les Bouches-du-Rhône (3) ; 2^o à la localisation de ces derniers, principalement dans la partie N.-E. du département ; 3^o enfin, d'après les résultats des recherches effectuées jusqu'à ce jour, à leur absence totale dans la région qui avoisine Marseille.

Ces constatations sont de la plus haute importance au point de vue de la détermination des conditions dans lesquelles furent fondés les premiers comptoirs de Massalia.

Nous nous proposons, dans nos conclusions, de nous appuyer particulièrement sur ces données, pour montrer que les comptoirs en question furent créés, non pas comme on a pu le croire jusqu'à présent, *dans un centre de population indigène*, à la manière des établissements phéniciens de l'Ibérie, mais *en un point du littoral qui parut offrir aux navigateurs venus de l'Ionie, les conditions les plus favorables à la réalisation de leurs projets*.

Si l'on accepte cette manière de voir, à laquelle nous conduit l'ensemble des observations, il n'existe plus de raisons pour établir une distinction entre la

(1) E. Fournier. — *Recherches sur le préhistorique de la Basse-Provence*. Ann. Fac. d. sc. de Marseille, t. XI, fasc. IX, p. 17. — De Gérin-Ricard, 1899. — *Stat. préhist. et protobist. des Bouches-du-Rhône*, etc., p. 21.

(2) In de Gérin-Ricard. — *Loc. cit.*, p. 21. (Pointe rouge). « Un atelier de potier robenhausien, « rebuts de fabrication très nombreux, 2 fours. On a continué à y confectionner des vases à « l'époque grecque et à l'époque romaine (H. de G.-R., *Sémaphore* du 17 novembre 1898) ».

(3) Ce n'est pas, d'ailleurs, sans avoir eu le soin de faire quelques réserves, que nous avons attribué à Hallstatt I, les trouvailles précitées. Il est à remarquer que les bracelets et les tranchets de bronze signalés, n'étaient accompagnés d'aucun objet en fer.

fondation des comptoirs dont nous avons parlé et celle de Massalia, dont l'origine se trouve ainsi reportée vers le milieu du VII^e siècle. Nous avons déjà dit en 1910 (1), que cette fondation fut en quelque sorte progressive et que la date de l'an 600, consignée dans l'histoire, dut répondre à une importante immigration provoquée par la réussite des initiateurs.

REMARQUE

Il résulte d'observations consignées dans cet ouvrage, que les plus anciens documents archéologiques (poteries peintes), découverts sous Marseille, se rapportent au VII^e siècle.

La rencontre d'une hache polie (2) et de quelques silex taillés, pourrait, il est vrai, dénoter la présence, sur le même emplacement, de stations, néolithiques ou énéolithiques comme il en existe en assez grand nombre dans la région, mais de ce fait assez vraisemblable, on ne saurait cependant conclure à une occupation continue du sol marseillais par les populations de l'âge du bronze et du début du fer.

Nous avons d'ailleurs suffisamment insisté déjà sur l'absence, à Marseille, de vestiges appartenant à la longue période dont il s'agit (1.200 ans au minimum) et si nous avons cru devoir en reparler ici, c'est en raison de l'importance majeure que présente cette *lacune* au point de vue des conclusions qui vont suivre.

(1) Vasseur. — *Comptes rendus Acad. des Inscr. et B.-L.* ; 10 juin 1910, p. 244.

(2) M. Clerc et Arnaud d'Agnel. — *Découvertes archéologiques à Marseille*, p. 11, Marseille 1904.

VI
CONCLUSIONS

CONCLUSIONS

1° Observations relatives à la fondation de Massalia.

L'extension, sur les rivages de la Méditerranée occidentale, des premières civilisations venues de l'Orient ne paraît pas avoir atteint notre littoral, où l'on ne retrouve aucun vestige se rapportant aux industries mycénienne et phénicienne.

Ainsi que l'a indiqué M. Clerc (1), « il est généralement admis que les marins « grecs furent précédés, dans toute la Méditerranée, par les marins phéniciens, « ceux de Sidon d'abord, ceux de Tyr ensuite, et enfin, pour le bassin occidental, ceux de Carthage surtout. Mais, dès que l'on veut préciser, on se « heurte à de grandes difficultés et la *question phénicienne* ne tarde pas à « apparaître comme plus ardue et plus compliquée encore que la *question « ligure.* »

N'ayant pas à nous occuper de ce délicat problème, nous ne saurions mieux faire, en ce qui le concerne, que de renvoyer le lecteur à la remarquable publication de notre collègue, intitulée : *Les Phéniciens dans la région de Marseille, avant l'arrivée des Grecs* (2). Il suffira, d'ailleurs, que nous rappelions ici la notion principale qui semblerait ressortir de cet intéressant travail, et que nous trouvons ainsi exposée : « En définitive, l'onomastique nous démontre « que, antérieurement à l'occupation phocéenne, les Phéniciens ont connu « et fréquenté les côtes de Provence et notamment la rade de Marseille, où l'île « Phœnice sûrement, et très probablement le nom même de la ville de « Massalia devenue grecque, ont gardé leur souvenir jusqu'en pleine époque « romaine. »

S'il ne nous appartient pas de discuter une question de pure onomastique, nous pouvons du moins opposer quelques réflexions à la conclusion de M. Clerc. Il est nécessaire, pour cela, de reproduire après ce dernier (3), les indications fournies par M. Bérard, au sujet des établissements phéniciens (4) :

(1) M. Clerc. — Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs. *Revue historique de Provence*, 1901,

(2) M. Clerc. — *Loc. cit.*, p. 16.

(3) M. Clerc. — *Loc. cit.*

(4) M. Bérard. — *Annales de géographie*, V, p. 271.

« On imagine, le plus souvent, les apparitions des Phéniciens sur les côtes
« grecques, comme très rapides et éphémères. On prend l'exemple tout parti-
« culier que fournit Hérodote au début de son histoire : les Phéniciens
« arrivent à Argos, débarquent sur la plage des marchandises égyptiennes et
« assyriennes, ouvrent un bazar pendant une semaine et le septième jour s'en
« vont. Dans Homère, il n'en est pas ainsi : les Phéniciens viennent s'installer
« à Syros pour un an, et demeurent une année tout entière.

« Ils installaient à demeure leurs marchés, leurs usines de pourpre, leurs
« exploitations de mines, leurs chantiers de construction ou de réparation.

« Il ne s'agit donc, dit M. Clerc, la plupart du temps, ni de simples débar-
« quements, ni non plus de véritables colonies, mais d'établissements tempo-
« raires, c'est-à-dire faciles à évacuer à la première alerte, et non moins
« faciles à reconstituer ensuite. » (1).

Aucune raison, sans doute, n'empêche de supposer que les Phéniciens aient exploré, avant les Grecs, le littoral de la Provence, mais il n'en est plus de même en ce qui concerne la question de création des comptoirs temporaires dont nous venons de parler. On sait, en effet, que, par leur genre de trafic, les Phéniciens étaient obligés de choisir, pour la fondation de leurs établissements non-seulement des pays habités, mais encore des centres d'une certaine importance, offrant ainsi les ressources nécessaires à leurs échanges commerciaux; or on ne voit guère que le cas ait pu s'appliquer à la région de Marseille que nous avons montrée presque inoccupée dans les siècles qui précédèrent l'immigration ionienne.

En admettant, du reste, qu'il faille simplement attribuer au hasard le fait que, jusqu'à ce jour, on n'ait pas découvert en Provence des restes de l'industrie phénicienne, il est moins explicable qu'il n'ait été retrouvé aucun vestige de la ville préphocéenne dont Massalia aurait tiré son nom, suivant l'hypothèse de M. Clerc.

En confirmation de l'opinion de notre collègue, on aurait dû rencontrer au moins, sous Marseille, les produits de l'industrie indigène de cette époque, tandis que l'absence totale de ces antiquités, qui devraient être particulièrement abondantes, nous paraît, sous ce rapport, très significative.

Ces considérations ont eu pour effet de nous mettre en garde contre des déductions assurément très savantes, mais qui, en dehors de données empruntées à l'onomastique, ont le défaut de n'être appuyées jusqu'à présent par aucune observation.

C'est avec le milieu du VII^e siècle environ, que se révèlent en Provence et

(1) M. Clerc. — *Loc. cit.*, p. 16 et 17.

principalement à Marseille, les premiers apports dûs à des navigateurs ioniens : or, à la suite de cette constatation, la question se pose immédiatement de savoir s'il s'agit seulement d'importations provenant d'échanges commerciaux, ou encore si ces produits ioniens, que nous retrouvons dans notre sol, alimentaient des comptoirs permanents, représentant alors l'état initial de Massalia.

Nous croyons avoir démontré que lors de la fondation de ces comptoirs, la Basse-Provence, abandonnée depuis longtemps par la population indigène, ne pouvait en conséquence offrir, sur l'emplacement de Marseille, une agglomération d'habitants susceptible d'attirer les navires venant de l'Ionie.

La lacune archéologique sur laquelle nous avons longuement insisté, nous semble avoir prouvé qu'en choisissant les bords du Lacydon pour la création de leurs établissements, les Ioniens ne considérèrent que les avantages offerts par la disposition naturelle des lieux, et, en particulier, par l'existence d'un port vaste et sûr ; on pourrait donc, en déduction de ce qui précède, dire que *la fondation de ces comptoirs fut en même temps celle de Massalia*, si, à cette époque, l'affluence des colons avait été suffisante pour donner rapidement au nouveau centre commercial l'importance d'une véritable cité.

Il serait prématuré sans doute de se prononcer d'ores et déjà sur ce point ; mais les rares explorations que l'on a pu faire dans le sol de nos vieux quartiers laisseraient cependant supposer que, dès la seconde moitié du VII^e siècle, la population ionienne de Massalia avait acquis un développement assez considérable.

C'est ainsi que sur le versant occidental de la hauteur de Saint-Laurent et de la butte des Moulins, faisant face à la mer, depuis le Fort Saint-Jean jusqu'à l'ancien couvent des Repenties, comme au voisinage de l'église de la Major, des fouilles ont révélé la présence de poteries grecques appartenant au VII^e siècle.

La répartition de ces débris céramiques semble donc attester l'existence de nombreuses habitations groupées déjà sur l'étendue de terrain que nous considérons ; or, il s'agit d'une partie de Marseille relativement écartée du Lacydon, et l'on ne saurait douter, dans ces conditions, que des vestiges grecs contemporains de ceux que nous mentionnons, soient également répandus sous les constructions qui s'étagent au nord du Vieux-Port.

Une première extension de Massalia, antérieure au VI^e siècle, nous paraît ainsi ressortir de ces constatations ; mais, en formulant une telle conclusion, il est nécessaire d'ajouter que, d'après les données archéologiques, l'an 600 assigné dans l'histoire à la fondation qui nous occupe, semblerait bien concorder avec le début d'une seconde phase de développement de la cité phocéenne.

S'il est manifeste, en effet, que les restes de poteries peintes rapportées au

VII^e siècle présentent déjà, sous Marseille, une aire de dispersion remarquablement étendue, les débris céramiques du VI^e se montrent, d'autre part, beaucoup plus nombreux que les précédents ; on pourrait donc voir dans ce fait un témoignage du nouvel essor qui se produisit dans l'activité commerciale de la colonie, au voisinage de la date indiquée par les historiens de l'antiquité.

2^e La fondation de Marseille, dans ses rapports avec les premières explorations phocéennes, sur les côtes de la Méditerranée occidentale.

Les considérations que nous avons exposées au sujet de la fondation de Massalia, nous amènent naturellement à dire quelques mots des *premières explorations phocéennes dans la Méditerranée occidentale*.

Cette question a été très sagement traitée par M. Clerc, dans la *Revue des Etudes Anciennes* (1), mais à l'époque où notre collègue écrivait le remarquable travail dont nous parlons, la science archéologique ne disposait pas encore des données résultant de diverses fouilles exécutées dans Marseille (2).

A la lumière de ces documents nouveaux, il est donc nécessaire, aujourd'hui, d'examiner dans quelle mesure les constatations récentes que nous rappelons, sont susceptibles de se concilier avec les renseignements puisés dans l'histoire.

Ainsi que l'a montré M. Clerc, les textes anciens ne concordent guère, en ce qui concerne le mode de progression des Phocéens sur le littoral qui nous occupe.

« On admet généralement que les Phocéens arrivèrent à Massalia par l'est, « c'est-à-dire après avoir longé la côte occidentale de l'Italie, du sud au nord, « et qu'ils n'abordèrent en Espagne qu'ensuite et en continuant à suivre la « même route, c'est-à-dire en longeant toujours les côtes de la Ligurie, puis de « l'Ibérie. Dans cette hypothèse, ils auraient connu en premier lieu l'Espagne « du nord, et ne seraient arrivés que plus tard en Andalousie. Et l'on en « tire cette conséquence, que les colonies grecques d'Espagne sont des « colonies de Marseille, et qu'elles sont, dans tous les cas, toutes postérieures « à la fondation de Marseille. »

D'après M. Clerc, « cette façon de voir ne paraît conforme ni à la nature « des choses, ni aux récits des auteurs anciens. Il est vrai, dit-il, que ces « derniers sont d'un laconisme désespérant, et offrent des lacunes d'une gravité

(1) M. Clerc. — *Revue des Etudes Anciennes* ; t. VII, n^o 4 ; oct.-déc. 1905.

(2) Ancien couvent des Repenties ; fort Saint-Jean ; nouvelle Ecole de la Major.

« exceptionnelle : Hérodote, par exemple, passe absolument sous silence la
« fondation de Marseille, tandis qu'il s'étend longuement sur les aventures de
« Kolaïos et le séjour des Phocéens chez Arganthonios, le roi des Tartessiens. »

Il apparaît ainsi que « ce qui a frappé Hérodote, dans les explorations
« phocéennes, c'est l'arrivée des Phocéens à Tartessos et les relations intimes
« qu'ils y ont nouées avec les indigènes. »

« Peut-être peut-on en suivant à la lettre ce passage du même auteur,
« reconstituer exactement la marche des explorateurs phocéens et leurs princi-
« pales étapes : *Ils découvrirent Adria, la Tyrrhénie, l'Ibérie et Tartessos.* »

M. Clerc pense que non seulement, par ces quatre termes, Hérodote a
entendu désigner quatre régions différentes, mais qu'il les a énumérées dans
l'ordre même où les avaient découvertes les marins partis de Phocée. « Ceux-
« ci auraient donc, les premiers des Grecs, reconnu d'abord la côte nord-est
« de l'Italie (Adria) ; d'autre part, ils auraient, poussant plus loin à l'ouest,
« également découvert la partie nord de la côte occidentale (la Tyrrhénie) que
« n'avaient point explorée les colons grecs du sud. Et l'on s'explique fort bien
« qu'Hérodote ne parle point à ce propos, des côtes méridionales de l'Italie,
« soit à l'est, soit à l'ouest, puisqu'elles étaient déjà connues des grecs depuis
« longtemps.

De même, c'est par l'Ibérie qu'il nous les montre abordant d'abord en
« Espagne, c'est-à-dire sur la côte nord-est, entre les Pyrénées et la région de
« Carthagène, et ne parvenant qu'ensuite à Tartessos, c'est-à-dire dans la
« région de Malaga et de Cadix. Il est évident d'ailleurs, sans qu'Hérodote le
« dise, que ce fut des côtes de l'Ibérie que les marins phocéens parvinrent en
« cabotant jusqu'au détroit de Gibraltar. »

M. Clerc fait observer ensuite « que la mention par Hérodote de la « Tyrrhé-
« nie » ou Etrurie occidentale, opposée à Adria ou Etrurie orientale, s'accorde
« bien avec un passage très connu de Justin que, à vrai dire, on traite généra-
« lement de fable : Aux temps du roi Tarquin, une bande de jeunes hommes
« venus de Phocée, en Asie, arrivés à l'embouchure du Tibre, contracta
« amitié avec les Romains (1) ; de là... elle alla fonder Marseille ».

« C'est donc avec des Etrusques que les Phocéens entrèrent en relations
« sur les côtes de la mer Tyrrhénienne comme sur celles de la mer Adriatique
« et il n'y avait pas de raisons pour que ces relations ne fussent pas au début
« amicales.....

« Retenons donc comme un fait extrêmement probable l'existence de rela-
« tions entre Phocée et la région du Tibre, dans la dernière partie du

(1) Justin, XLIII, 3.

« VII^e siècle avant notre ère : les dates traditionnelles du règne de Tarquin I^{er} sont 616-578, et, sans leur attacher plus de valeur que de juste, il est évident que les Phocéens ont dû connaître l'Italie avant l'Espagne.

« C'est de là que, suivant Justin, les Phocéens, continuant leur route au nord, sont parvenus en Ligurie. Hérodote, au contraire, mentionnant en troisième lieu l'Ibérie, semble ignorer ces explorations au nord et croire que d'Etrurie les Phocéens ont vogué droit à l'ouest.

« Faute de documents, il est impossible, ajoute M. Clerc, de se décider pour l'une ou l'autre de ces deux hypothèses ; et d'ailleurs il est bien probable que les navires phocéens ont dû diriger leurs tentatives de divers côtés à la fois. »

Sur ce dernier point, nous sommes entièrement d'accord avec notre collègue, mais nous ne saurions le suivre au delà, dans ses conclusions, lorsqu'il écrit plus loin (1) que « la fondation de Marseille apparaît comme le dernier terme et l'aboutissant de tentatives commencées ailleurs, c'est-à-dire en Espagne. »

Cette manière de voir, très rationnelle en 1905 (2), n'est plus acceptable aujourd'hui, par suite des découvertes récentes ; elle reposait d'ailleurs sur l'hypothèse que « le but primitif et essentiel des explorations phocéennes, à l'ouest, fut le pays de Tartessos reconnu par Kolaïos (3).

« Si l'on admet, dit M. Clerc, que les récits de Kolaïos ont été la cause déterminante des explorations phocéennes à l'ouest, ou en d'autres termes, que les Phocéens ont, les premiers des Grecs, et de parti pris, voulu à toute force découvrir ces pays dont la richesse jusqu'alors ne profitait qu'aux Phéniciens, il est extrêmement vraisemblable qu'ils ont tout d'abord négligé les contrées situées plus au nord où ils auraient pu parvenir en suivant les côtes d'Italie, et que tous leurs efforts ont tendu à aborder le plus directement possible au pays de Tartessos. On peut admettre, si l'on veut, qu'ils avaient commencé, avant 630, une exploration méthodique des côtes occidentales de l'Italie, où ils étaient parvenus jusqu'à l'embouchure du Tibre, lorsque le retentissement de l'expédition de Kolaïos vint les lancer dans une autre voie. »

De cette sorte de bassin fermé qu'est la mer Tyrrhénienne ou mer Intérieure des Anciens, les Phocéens, sans continuer leur route vers le nord, auraient donc jugé à propos de reconnaître la Sardaigne et la Sicile, puis de doubler ces grandes îles pour cingler ensuite droit à l'ouest (4).

(1) *Loc. cit.*, p. 368.

(2) Époque de la publication de la notice de M. Clerc.

(3) *Loc. cit.*, p. 334.

(4) « Il n'est pas téméraire de croire que ce fut le bruit de l'heureux voyage de Kolaïos qui les décida à cingler vers Tartessos : ce qu'avait fait un simple bateau de commerce poussé par la tempête ne devait plus paraître impossible à leurs rapides croiseurs. » — M. Clerc. — *Loc. cit.*, p. 338.

Ce n'est pas autrement que les choses paraissent s'être passées aux temps mycéniens, et la route des Phéniciens de Syrie en Espagne passait également par la Sicile et la Sardaigne où ces derniers ont laissé de nombreuses traces de leur passage ; ni les côtes de l'Italie, ni la Corse ne les ont tentés parce qu'elles étaient en dehors de la route de Tartessos (1) :

Encouragés par les Tartessiens, qui se montrèrent alors « philhellènes » comme, de temps immémorial, ils s'étaient montrés « philosémites » à l'égard des Phéniciens (2), les Phocéens purent exercer un commerce des plus fructueux (3). M. Clerc nous montre ensuite ces hardis navigateurs cherchant à étendre leur champ d'activité sur les côtes de l'Ibérie. « Trouvant les Phéniciens trop « fortement installés sur la côte occidentale, ils sondèrent la côte orientale, y « cherchant les points où ils pourraient pénétrer dans l'intérieur et rejoindre, « par une voie libre de concurrents, les centres producteurs de minerais « précieux.

« Il s'agissait, en un mot, d'organiser la pénétration dans la haute vallée du « Guadalquivir, par les passages de la Sierra Nevada et de la Sierra Morena.

« C'est donc à cette époque et dans ces circonstances, c'est-à-dire avant la « fondation de Marseille, qu'il faut faire remonter au moins un certain nombre « des colonies grecques d'Espagne, sinon toutes »...

« M. Th. Reinach a montré que trois villes, situées entre le détroit de « Gibraltar et l'Ebre, sont des colonies directes de Phocée et remontent à « une époque reculée...

« La première de ces villes en venant de l'ouest, Mainaké, la plus « occidentale des colonies phocéennes, est un peu à l'est de Malaga...

« La situation de Mainaké était exceptionnellement favorable : non seule- « ment la chaîne montagneuse qui s'élève entre Malaga et Antequera était « riche elle-même en métaux précieux (4), mais la possession de Mainaké, « située près de l'embouchure du Guadalhorce, permettait aux colons de

(1) *Loc. cit.*, p. 335 et 336.

(2) M. Clerc. — *Loc. cit.*, p. 339.

(3) Voici, d'après M. Clerc (*loc. cit.*, p. 340), comment Hérodote raconte leur aventure au pays de Tartessos et la façon dont ils furent accueillis par le roi du pays.

« Arrivés à Tartessos, ils devinrent très chers au roi des Tartessiens, Arganthonios, « qui régna sur Tartessos quatre-vingts ans, et vécut en tout cent vingt ans.

« Les Phocéens lui devinrent donc si chers qu'il leur demanda d'abord de quitter l'Ionie, pour « venir habiter dans son royaume, où ils voudraient. Puis, n'ayant pu les convaincre et ayant « appris que la puissance grandissante du Mède les menaçait, il leur donna de l'argent pour « entourer leur ville de remparts... »

(4) Strabon, III, 4, 2.

« remonter la vallée de ce fleuve, et d'arriver ainsi facilement à la région de « Cordoue et à la Sierra Morena (1).

« La seconde ville est Abdera, l'Adra actuelle, dans la province d'Almeria...

« La troisième enfin est Héméroskopion qui paraît être Cullera, dans la « province de Valence. »

Des nombreux et si intéressants passages de la publication de M. Clerc, que nous avons jugé indispensable de reproduire, on a vu ressortir que, à l'encontre des idées généralement admises auparavant, la colonisation phocéenne se serait propagée du sud vers le nord, sur la côte ibérique de la Méditerranée.

Cette hypothèse est assurément séduisante, mais il faut reconnaître que l'opinion de notre collègue n'entraînait pas nécessairement la déduction que ce dernier a cru pouvoir en tirer, au sujet de Massalia, et qu'il a exprimée de la façon suivante :

« La fondation de Marseille nous apparaît ainsi, non comme le début et la « cause première des explorations phocéennes dans la Méditerranée « occidentale, mais tout au contraire *comme le dernier terme et l'aboutissant de « tentatives commencées ailleurs, c'est-à-dire en Espagne.* »

Nous ferons remarquer d'abord que, s'il est en effet rationnel de considérer la création des comptoirs de Massalia comme un résultat de ces explorations, il ne s'en suit pas, pour cela, que cette fondation doive nécessairement représenter le dernier terme des tentatives de colonisation faites par les Phocéens, dans la région qui nous occupe.

Les faits nouveaux vont maintenant parler et combleront précisément la lacune qui existait, dans nos connaissances relatives aux premiers voyages effectués par les navigateurs de Phocée, sur le littoral de la Ligurie.

Les fouilles du Fort Saint-Jean ont montré qu'il convient de faire remonter au milieu du VII^e siècle environ les plus anciens vestiges de la civilisation ionienne, rencontrés sous Marseille ; or, on sera immédiatement frappé de la concordance qui s'établit entre l'époque approximative que nous mentionnons et la date de 630, à laquelle on rapporte l'heureuse aventure qui mena Kolaïos au pays des Tartessiens. Une vingtaine d'années ne constituent pas, en réalité, une différence bien considérable et M. Clerc reconnaît d'ailleurs, qu'avant 630, les Phocéens avaient dû entreprendre une exploration méthodique des côtes occidentales de l'Italie, où ils atteignirent l'embouchure du Tibre.

Pour concilier les indications fournies par les historiens de l'antiquité, avec les nouvelles observations qui ont été faites dans Marseille, on voit donc qu'il

(1) C. Jullian. — *Revue des Etudes anciennes*. V., 1903, p. 322, n° 3.

suffit de reporter au voisinage de l'année 650, les premières expéditions dont nous parlons.

Il devient ainsi très vraisemblable que les Phocéens longèrent, du sud au nord, la côte occidentale de l'Italie et parvinrent, dans ces conditions, jusqu'au littoral de la Ligurie, où le site de Massalia, particulièrement favorable à la réalisation de leurs projets, ne pouvait manquer de les retenir.

Il est enfin naturel de supposer que la côte ibérique fut explorée à son tour, c'est-à-dire postérieurement à celle de la Ligurie, et cette hypothèse offre l'avantage de faire concorder un plan d'études rationnelles et méthodiques avec le récit d'Hérodote qui nous montre les Phocéens n'arrivant à Tartessos qu'au terme de leurs explorations.

Lorsqu'on embrasse dans son ensemble la partie du cadre méditerranéen que nous venons de considérer, on conçoit que les navigateurs de Phocée durent consacrer, à la reconnaissance de ce littoral, de nombreux voyages et par conséquent un certain nombre d'années.

On pourrait expliquer ainsi le temps qui paraît s'être écoulé entre la fondation des comptoirs massaliotes, aux environs de l'an 650, et l'arrivée des Phocéens à Tartessos, vers l'année 630.

Nous pensons d'ailleurs que, si l'on doit admettre que ces explorations aient été conduites suivant la méthode la plus naturelle qui consistait à suivre la ligne de rivage, des expéditions sans doute effectuées directement de Phocée furent encore nécessaires pour acquérir, dans les divers pays, les connaissances qui devaient servir de bases aux entreprises commerciales.

En résumé, les explorations phocéennes dans la Méditerranée occidentale semblent avoir débuté vers le milieu du VII^e siècle ; elles se poursuivirent pendant une vingtaine d'années au minimum et aboutirent, au point de vue de l'extension commerciale, aux plus heureux résultats.

Sur la côte occidentale de l'Italie, les Phocéens étaient entrés en relations amicales avec la population de l'Etrurie ; plus à l'ouest, ils purent, en toute liberté, s'établir sur le littoral de la Basse-Provence qui était, à cette époque, très dépeuplé d'habitants.

De ce côté, la réussite des navigateurs se traduisit par la création des comptoirs de Massalia qui ouvrait à leur activité l'exploitation d'immenses territoires. Sur la côte ibérique enfin la fondation de Mainaké, d'Abdera et d'Héméroskopia vint compléter, à l'ouest, l'œuvre d'expansion coloniale, tandis que vers le sud, des établissements de commerce créés à Tartessos amenaient entre cette ville et Phocée « un continuel échange de marchandises naviguant sous « pavillon phocéen » (1).

(1) M. Clerc. — *Loc. cit.*, p. 356.

3 La Basse Provence pendant la période préromaine. — Données principales résultant de l'ensemble des obser- vations archéologiques.

Indépendamment des faits que nous avons essayé de mettre en lumière, nous devons comprendre encore dans nos conclusions et présenter, dans leur ordre chronologique, les données principales que l'on peut déduire de l'ensemble des observations archéologiques concernant la Basse-Provence.

1° On ne connaît, dans cette région, aucun vestige de l'industrie des temps paléolithiques.

Peut-être convient-il, cependant, de faire encore quelques réserves au sujet de certaines stations qui se sont montrées assez riches en silex taillés, mais dépourvues d'objets en pierre polie et de restes de poteries.

Dans le cas où ces gisements n'appartiendraient pas au début du Néolithique, on ne pourrait d'ailleurs les attribuer qu'à la phase de la période paléolithique qui a précédé immédiatement l'apparition de la pierre polie.

2° L'industrie néolithique est largement représentée dans les Bouches-du-Rhône et les départements voisins. Les stations et les sépultures qui en ont fourni les produits sont nombreuses.

3° La population s'est maintenue dans le pays à l'époque de l'apparition du cuivre ou du bronze pauvre en étain (Enéolithique).

4° A l'âge du bronze, proprement dit, la Basse-Provence paraît avoir été presque entièrement abandonnée, si l'on en juge d'après l'extrême rareté des objets que l'on peut rapporter à cette période.

5° La même observation s'applique à la première époque de l'âge du fer (Hallstatt I).

6° Les vestiges archéologiques reparaissent, à Marseille même, avec le milieu du VII^e siècle environ (fondation des premiers comptoirs), et consistent en débris de céramiques importées par le commerce ionien (Rhodes, côtes de l'Asie Mineure, Archipel, Egypte (1), Attique, Corinthe) (2).

A ces restes, s'associent, *en faible proportion*, des tessons de poteries indigènes.

(1) Colonie ionienne de Naucratis.

(2) Ces origines diverses ne peuvent être considérées comme fournissant la preuve de relations commerciales directes entre Massalia et les régions dont nous parlons. On doit supposer, en effet, que les Phocéens se procuraient, dans divers pays, des produits naturels et fabriqués qui constituaient autant d'éléments d'échanges.

Le Baou-Roux, près Simiane, et les environs de Pertuis ont également fourni quelques objets appartenant à la même époque.

7° Les morceaux de poteries peintes, découverts dans la partie de la vieille ville qui regarde la mer (hauteur de Saint-Laurent et butte des Moulins), témoignent de l'étendue que présentait déjà Massalia, dès la seconde moitié du VII^e siècle.

8° A partir du début du VI^e siècle et au fur et à mesure du développement de Massalia, la population indigène réoccupe la région, en vue des échanges commerciaux, et s'établit dans des oppidums. Ces habitats, défendus par des murailles en pierres sèches, sont particulièrement nombreux sur les sommets des environs de Marseille.

9° Dans le cours du VI^e siècle, les poteries peintes sont l'objet d'une importation plus active que dans la seconde moitié du siècle précédent. Le fait se constate en particulier pour les céramiques ioniennes, attiques, corinthiennes et italiotes auxquelles s'associent les belles poteries cyréniennes.

10° Un ralentissement notable dans les exportations de l'Attique se manifeste au début du V^e siècle et paraît avoir été occasionné par les guerres médiques. (*Extrême rareté des poteries peintes de cette époque*).

11° Après cette période troublée, le commerce avec la Grèce proprement dite fait de nouveaux progrès et paraît atteindre l'apogée de son développement dans le IV^e siècle. (Nombreuses poteries peintes attiques, dans la Basse-Provence, l'Aude et l'Hérault).

12° Les oppidums, jusqu'alors très clairsemés dans le département des Bouches-du-Rhône, deviennent en même temps plus nombreux, principalement dans la région de Marseille.

13° L'industrie de la Tène (fin de la Tène I) fait son apparition en Provence avec la fin du IV^e siècle. (Le Baou-Roux, environs de Simiane; oppidum de la Teste-Nègre, près des Pennes, Bouches-du-Rhône).

La Tène II (longues épées, fibules, bracelets de bronze et de verre), est représentée dans les mêmes habitats, dont la destruction doit être attribuée à Sextius Calvinus (124 av. J.-C.).

Ainsi que l'a fait remarquer Déchelette (1), les indications de l'histoire s'accordent pleinement avec ces observations.

« On sait en effet que, d'après les textes, ce serait entre les années 350 environ et 218 av. J.-C., que la domination celtique aurait succédé en « Provence à celle des Ligures ».

(1) Déchelette. — *Manuel d'Arch. préhist.*, etc. ; II, p. 1004, note 4 ; voir à ce sujet M. Clerc, *Aquae Sextiae, Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, 1910 ; p. 13. — « M. Jullian place vers « l'an 400, l'arrivée des Celtes sur le Bas-Rhône, *Hist. de la Gaule*, I, p. 311. »

14° Dès le commencement du III^e siècle, une modification importante s'effectue dans le commerce des produits céramiques, et la Grande Grèce, la Campanie surtout, exporte à son tour, en prodigieuse abondance, ses poteries à couverte noire, souvent ornées d'une rosette ou de palmettes imprimées à l'aide de cachets.

L'importation des objets de cette fabrication s'est continuée en Provence jusqu'à l'année 124 av. J.-C., époque à laquelle Sextius Calvinus, venant au secours des habitants de Marseille, entreprit, contre les Ligures, l'expédition qui devait aboutir à la destruction de leur principal centre de résistance (Entremont), et à la fondation, dans le voisinage de cet oppidum, du Castellum d'Aquae Sextiae (122 av. J.-C.)

15° C'est principalement aux IV^e et III^e siècles que se répandirent également sur notre littoral, les céramiques peintes, dites *ibériques*, dont les origines n'ont pu être encore déterminées.

16° En ce qui concerne les produits de fabrication indigène, on constate que les poteries des VII^e et VI^e siècles, confectionnées à la main, offrent tous les caractères des céramiques hallstattiennes.

Les poteries grises ornées, au moyen du tour et du peigne, de rainures circulaires et de bandes rayées à ondulations obliques, appartiennent surtout au VI^e siècle et vraisemblablement aussi au V^e, sans que l'on puisse préciser le début et la fin de ce genre de fabrication (1).

Les vases grossiers (doliums, pots de conserves, etc.), dont la surface a été égalisée au moyen d'une raclette dentée, sont incontestablement des III^e et II^e siècles, mais sans doute aussi du IV^e.

17° Au point de vue de l'aire de dispersion des produits grecs dans le midi de la France, le fait le plus important à noter est l'absence de ces derniers dans la vallée du Rhône, en amont d'Avignon. Il est vrai que cette lacune pourrait bien n'être qu'apparente et résulter de l'insuffisance des recherches archéologiques.

Nous avons vu qu'il n'en est pas de même dans le S.-O. de la France, où l'ancienne voie commerciale, reliant la Méditerranée à l'Atlantique, utilisait une partie des vallées de l'Aude, du Fresquet, de l'Hers et de la Garonne, ainsi que l'attestent les trouvailles de Toulouse, d'Agen et de Clermont-Dessous.

18° Quelques progrès ont pu être réalisés dans la question si délicate de la délimitation de Massalia. Le rivage septentrional du Lacydon a été tracé d'après des documents précis. La limite orientale est maintenant jalonnée par trois portions de l'ancienne enceinte.

(1) L'oppidum des Pennes, situé non loin de Marseille, et qui fut occupé aux III^e et II^e siècles, ne nous a présenté aucun vestige de cette céramique.

Les résultats de fouilles, malheureusement inachevées, paraissent indiquer que vers son extrémité orientale, le port se prolongeait au nord en un vaste bassin, susceptible de recevoir de nombreux navires.

Un examen minutieux des reliefs que présente le sol marseillais (plateau de Saint-Charles, butte des Carmes, hauteur de l'Hôtel-Dieu et butte des Moulins), a permis de reconnaître l'exagération des textes de Jules César et de Lucain, au sujet de la chaussée élevée par Trebonius, lors du siège de Massalia. Il ressortirait de cette étude, que le camp de Trebonius était établi à Saint-Charles, comme on l'avait supposé d'ailleurs, et que la citadelle grecque s'élevait sur la hauteur des Carmes.

Cette solution obligerait à comprendre la majeure partie de la butte en question dans le périmètre de l'antique cité.

Nous avons, enfin, mentionné les observations qui tendent à démontrer que la butte des Moulins se trouvait également à l'intérieur des anciens remparts.

ADDENDA

Pages 71 et 72. — Pour la portion de statuette rhodienne du VI^e siècle, représentant *Aphrodite* (Pl. XI, fig. 2, 3, 4), voir les *Comptes rendus Ac. d. Inscr. et B.-L.*; 10 juin 1910. G. Vasseur. — Résultats de fouilles archéologiques exécutées à Marseille, dans le Fort Saint-Jean. Pl. II, fig. 16.

Page 120. — Frochner, dans son *Catalogue* (loc. cit.), 1897, attribuait à Cybèle, la figurine des édicules de la rue Negrel, considérée maintenant par M. Clerc comme représentant probablement Artémis. (Voir la page 229).

Pages 121-123. — Au sujet des monnaies du Trésor d'Auriol, voir aussi A. Blanchet. — *Traité des monnaies gauloises*, II. p. 544.

Page 207 (note 1). — Ainsi que nous l'avons indiqué à la page 213, la limite orientale de Massalia, tracée sur la Planche I, doit être reportée un peu à l'ouest de la place Jean-Guin.

Par suite de cette modification, on peut évaluer à 110 ou 120 mètres environ la largeur de la dépression qui s'étendait de l'extrémité du Lacydon vers le nord.

Pages 208 et s. — La découverte du mur antique de la place Jean-Guin a été mentionnée par M. Clerc, dans une note communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Héron de Villefosse (1) et relative à une inscription grecque trouvée à Marseille.

Notre collègue signale la mise au jour, dans la fouille dont nous avons parlé, de couches qui n'ont pas été bouleversées et se présentent nettement distinctes les unes des autres : assise supérieure de l'époque romaine (poteries et tombeaux) ; assise inférieure ne contenant que des fragments de poteries grecques dites campaniennes.

La présence même de ce mur en cet endroit, son orientation, certaines particularités de construction, et surtout la question de savoir s'il est ou non contemporain des tombeaux ou des couches archéologiques qu'il traverse dans ses assises inférieures, tout cela semblait présenter, d'après M. Clerc, des difficultés qu'il estimait pour le moment insolubles.

(1) *Comptes rendus, Acad. d. Inscr. et B.-L.*, 10 juillet 1914, p. 461 et 462.

Les observations que nous rappelons étaient antérieures à la découverte de caractères grecs, liés, **A** et **P** gravés sur deux pierres du rempart, et peut-être aussi, à la rencontre de la vase marine que recouvre la couche des III^e et II^e siècles avant notre ère.

Nous avons montré que la situation des assises précitées *qui s'étendent horizontalement sur les gradins de la base du mur*, ne peut aujourd'hui laisser aucun doute sur l'antériorité de la construction.

Page 223. — Dans son admirable publication sur l'*Histoire de la Gaule* (1), M. Camille Jullian a partagé les vues de M. Clerc, au sujet de la situation de la Citadelle de Massalia et du Camp de Trebonius.

L'éminent maître dit (2) que « la principale redoute de César, ce qu'on « pourrait appeler le camp d'attaque, fut bâti sur la colline des Carmes, « face à la ville, de niveau avec elle et tout près de ses murs. Entre le camp « et le rempart il n'y avait pas deux cents mètres (3), mais l'espace était formé « par une large dépression, profonde de plus de soixante pieds (4). Là, « comme à Bourges, il fallait d'abord que César comblât ce bas-fond, le « remplaçant par une terrasse qui mettrait son camp de plein pied avec la cité ; « et alors s'avançant sur ce sol aplani, ses mantelets, ses tortues, ses béliers « et ses tours pourraient commencer la véritable attaque des remparts. »

D'après M. C. Jullian, « la colline des Carmes n'ayant qu'un hectare environ (*parvum campum*, dit Lucain), ne devait abriter que les troupes « occupées à l'attaque ou aux travaux, et le reste devait être campé « ailleurs, sur la colline de Saint-Lazare. »

On lit enfin à la page 596 (note 1) de la même publication (t. III) :
« César donne à la terrasse la hauteur de 80 pieds (II, 1, 4) : c'est excessif, « même si on compte depuis le niveau le plus bas du seuil jusqu'au pied de

(1) T. III (1909). P. 580 à 602.

(2) *Loc. cit.*, p. 583 et 584.

(3) *Loc. cit.*, p. 584 ; note 1. — « Si l'on arrête les remparts à l'ancien carrefour de la grande Horloge « (voir le plan de Demarest), là où sont aujourd'hui les escaliers ouest de la place Centrale (place Sadi- « Carnot), il faut compter au plus 150 mètres, 450 pieds, de ces escaliers à la plate-forme des Carmes. « Cf. t. I, p. 200, n° 4. »

(4) *Loc. cit.*, p. 584 ; note 2. — « Il est impossible d'évaluer la profondeur *maxima* de la dépression « entre les Carmes et la vieille ville, dépression qui a servi au passage de la rue de la République, et qui a « été alors agrandie et remaniée pour former la place Centrale..... »

Nous croyons avoir répondu à cette citation, en figurant à la page 221 (fig. N), le profil primitif des lieux dont nous parlons. Nos données géologiques prouvent qu'avant l'exécution des travaux il n'existait pas de puissants remblais en cet endroit. Le col que nous avons représenté n'était qu'une entaille d'érosion dans les argiles grises oligocènes de Marseille, surmontées du poudingue qui forme le sommet de la hauteur des Carmes et la table du plateau de l'Hôtel-Dieu.

On peut voir, d'ailleurs, sur le grand album de la Bibliothèque de la ville de Marseille, relatif à *Pouverture et à la construction de la rue Impériale* (rue de la République) (1863-1866), une magnifique photographie due à A. Terris et montrant la tranchée dont l'établissement de la place Centrale nécessita l'exécution. On observe très bien, sur cette vue si intéressante, les strates horizontales qui ont été coupées lors de l'enlèvement du terrain.

« la butte et des remparts de Marseille (p. 584, n° 2) ; le scholiaste Lucain
« (cf. p. 595, n° 2) donne 60 pieds, ce qui est plus croyable. Peut-être, César
« a-t-il, comme à Bourges (p. 450), exhaussé la terrasse bien au-dessus du
« pied des remparts. »

Nous avons démontré, au moyen de la figure N (p. 221), que les hauteurs en question sont inadmissibles dans les deux hypothèses que nous avons considérées.

Page 275. — Amené, dans nos conclusions, à rendre compte de la publication si intéressante de M. Clerc, relative aux premières explorations phocéennes dans la Méditerranée occidentale (p. 270-274), nous avons encore le devoir de rappeler ici une solution de cette question si problématique, envisagée de la manière la plus heureuse, dans la magistrale *Histoire de la Gaule* (1).

M. C. Jullian s'écarte de la théorie de M. Clerc en admettant que les Phocéens se rendirent d'abord et directement à Cadix, où ils n'auraient pu se maintenir en raison de l'inimitié des Carthagois (2).

C'est alors, seulement, que les hardis navigateurs de Phocée revinrent vers l'Italie pour en explorer la côte occidentale qui devait les conduire au littoral de la Ligurie :

« Il est probable qu'une force majeure les éloigna de Cadix. Carthage dût suivre
« à la piste ces rivaux si rapides et si dangereux et, le moment venu, leur
« fermer, par une guerre ou par une convention, le détroit de Gibraltar et
« l'accès des terres bienheureuses (vers 601 ?).

« Les Phocéens refluent vers la mer Intérieure, mais ce ne fut pas encore droit
« au nord qu'ils se dirigèrent. Suivant les jalons déjà marqués par des colonies
« grecques, ils longèrent les côtes occidentales de l'Italie. Au delà de Cumes,
« ils rencontrèrent les terres neuves des pays étrusques ; aucun charme ou
« aucune défense ne les empêcha de doubler le cap de Circé ; ils entrèrent
« dans le Tibre, et, de même qu'en Espagne avec Arganthonios, ils eurent
« avec Tarquin l'Ancien, des colloques d'amitié et de trafic.

« Mais la place, dans la vallée du Tibre, dans les mers de Corse et de Toscane,
« était prise par les Etrusques, grands coureurs des routes maritimes,
« marchands aussi habiles, pirates plus redoutables que les gens de Carthage.

« Les Phocéens allèrent plus loin encore, vers l'inconnu des rives ligures. Ils
« reconnurent enfin la rade de Marsellie, spacieuse et bien abritée, voisine
« d'un vallon fertile (3) ; à moins de deux cent cinquante stades de là,
« débouchait un grand fleuve, aussi large, aussi ouvert que le Tibre. La mer

(1) T. I ; 1908. Chap. V. *La fondation de Marseille*.

(2) « Entre 620-601 ? » *Loc. cit.*, p. 199, et même page, note 4 : « Calculé d'après la date approximative
« de l'avènement d'Arganthonios, qui aurait régné quatre-vingts ans et serait mort au plus tard vers 540
« (Hérodote I, 163 et 165) ».

(3) « L'Huveaune ».

- « paraissait riche en poissons, les indigènes, nombreux et accueillants ; le
 « climat était doux et le ciel limpide. On n'avait pas à redouter, dans ces pays
 « ligures, le contact d'un empire indigène, comme ceux de Rome et de
 « Tartessus. Les concurrents dont les Phocéens avaient croisé les barques
 « sur les rives de l'Espagne et de l'Etrurie, se hasardaient en moins grand
 « nombre dans ces eaux.
- « Le port de Marseille, proche du Rhône, rappelait celui de Cadix, proche du
 « Guadalquivir : tous deux étaient les vestibules des longues plaines qui
 « ouvraient vers le nord des espérances infinies.
- « Les Phocéens saisirent en Provence l'occasion qu'ils avaient manquée en
 « Espagne et en Italie. La reconnaissance achevée par ses marins, Phocée
 « organisa le départ d'une colonie (vers 600) »

Les trouvailles du Fort Saint-Jean, postérieures à la publication de M. C. Jullian, doivent modifier dans une certaine mesure la théorie précédemment exposée.

Non seulement nous ne pouvons croire, conformément à la légende, à l'existence des nombreux indigènes qui auraient fait bon accueil aux Phocéens, lors de leur arrivée sur le littoral de Marseille, mais il ne nous paraît pas possible d'abaisser jusqu'au voisinage de l'an 600, l'âge des débris de céramiques peintes figurés sur notre planche V (1).

Il resterait très vraisemblable que les Phocéens se rendirent directement à Cadix (2) peu de temps après l'aventure de Colaïos, datée de 630 environ, mais si cette expédition a pu être *indépendante*, rien n'empêche de supposer que l'exploration méthodique de la côte occidentale de l'Italie et de la côte Ligure ait commencé à une date un peu antérieure. La seule modification que nous proposons d'apporter à la théorie de M. Jullian, résultant de données archéologiques nouvelles, ne concerne donc que l'époque à laquelle on peut attribuer l'exploration dont il s'agit.

(1) M. Pottier nous a fait observer, toutefois, que pour ces périodes hautes de la céramique, les poteries peintes ne peuvent être déterminées, au point de vue de l'âge, que d'une façon approximative et non plus comme celles du V^e siècle pour lesquelles on possède des données plus précises et plus nombreuses.

(2) C. Jullian. — *Histoire de la Gaule*, t. 1, p. 198, note 3. « Le nom de Tartessus qui a désigné « l'Etat andalou s'est également appliqué et peut être primitivement à Cadix (Avienus, 85, 269) ».

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	Pages 3
-------------------	------------

I. — Situation du Fort Saint-Jean.

La couche archéologique et les remblais rencontrés dans les fouilles et les puits de fondations (Plan et coupes)

Situation du Fort Saint-Jean.....	11
Couche archéologique et remblais.....	13

II. — Résultats des fouilles.

Description des vestiges antiques recueillis dans le Fort Saint-Jean.

Vestiges antiques recueillis dans le Fort Saint-Jean	27
--	----

VII^e Siècle :

Céramique rhodienne	27
Poteries ioniennes apparentées à la céramique rhodienne.....	30
Poteries de Naucratis (Egypte).....	30
Céramiques ioniennes de l'Asie Mineure. — Style géométrique.....	35
Céramique d'origine indéterminée. — Style géométrique ancien.....	37
Céramique ionienne ?.....	37
Poterie de style ionien archaïque, sans similaires connues.....	38
Poterie d'origine indéterminée. — Géométrique ancien, peut être apparenté au protocorinthien.....	41
Céramique indéterminée	42
Coupe provenant de la nécropole de Camiros (Rhodes) et conservée dans le Musée du Louvre. (Figure reproduite pour les comparaisons).....	43
Céramiques protocorinthiennes et apparentées au protocorinthien.....	44

Vases à décoration géométrique, se rapprochant de la série italote du Musée du Louvre. (Salle D).....	47
Poterie ionienne (de la côte d'Asie Mineure?). Fin du VII ^e siècle — commencement du VI ^e	48

Seconde moitié ou fin du VII^e siècle. — Commencement du VI^e :

Poteries apparentées à la céramique rhodienne.....	49
Poteries corinthiennes.....	51
Poteries attico-ioniennes. (Fin du VII ^e siècle — commencement du VI ^e).....	53
Poterie attique sous les influences corinthiennes. (Fin du VII ^e siècle — commencement du VI ^e).....	54
Poterie proto-attique. (Fin du VII ^e siècle — commencement du VI ^e).....	55
Céramiques ioniennes d'origine indéterminée. (Seconde moitié du VII ^e siècle-VI ^e).....	55
Céramiques d'origine indéterminée, probablement ioniennes (VII ^e siècle — commencement du VI ^e ?).....	58
Poteries indéterminées (Fin du VII ^e siècle).....	61
Céramiques ornées de bandes peintes circulaires. (VII ^e siècle-VI ^e).....	62
Poterie d'origine indéterminée (Italie méridionale?).....	66
Céramique indéterminée, probablement italo-grecque.....	67
Céramique italote?.....	69
Poteries indéterminées.....	69
Lampes.....	71

VI^e Siècle :

Terre cuite rhodienne.....	71
Statuettes en terre cuité du Musée du Louvre. (Salle A, vitrine de Phénicie). — Figures de comparaisons.....	72
Céramique ionienne (Asie Mineure?).....	73
Poteries cyréneennes.....	74
Poteries corinthiennes.....	77
Poteries attico-ioniennes.....	79
Poterie attico-chalcidienne ou attico-corinthienne. (Première moitié du VI ^e siècle).....	80
Poterie attique sous les influences corinthiennes et ioniennes.....	80
Poteries attiques sous les influences corinthiennes. (Commencement du VI ^e siècle).	81
Poteries attiques.....	82

V^e Siècle :

Poteries attiques.....	90
------------------------	----

	Pages
IV^e Siècle :	
Poterie attique.....	93
Céramique étrusque dite bucchero nero (VI^e et V^e siècles) :	
Canthares.....	94
Poteries indigènes :	
Poteries hallstattiennes. (VII ^e et VI ^e siècles).....	96
Poteries grises, faites au tour.....	99
Objets en métal :	
Pointe de flèche, etc.	102
Sur l'absence de monnaies dans la couche archéologique :	
Observations.	102
III^e et II^e siècles avant notre ère :	
Poteries découvertes dans les terrains remaniés (n ^o 5), traversés dans les puits de fondations, ou superposés au sable jaune (n ^o 4)	103
Céramique campanienne.....	103
Poterie grise indigène et d'une époque indéterminée (III ^e - II ^e siècle av. J.-C. ?)	105
Poteries peintes dites ibériques.....	105
Époque visigothique :	
Poteries grises à décor estampé (rouelles et palmettes)	109

III. — Poteries grecques peintes (VII^e, VI^e, V^e et IV^e siècles), et monnaies grecques du VI^e siècle, découvertes en France

Découvertes antérieures à celles du Fort Saint-Jean :	
Sépultures du fort Saint-Nicolas (Marseille). — Grosson, 1773.....	113
Découvertes archéologiques du Bassin de carénage de Marseille (1831-1832)..	114
Découvertes archéologiques faites à Marseille, dans les travaux de percement de la rue de la République (1862-1866).....	119
Les Monnaies du Trésor d'Auriol. (Février 1867).....	121
Nîmes (1875-1876). — Fragments de vases attiques à figures rouges..	124
Découvertes du jardin du Pharo (Marseille). (Fin décembre 1875-1876).....	124
Trouvailles de Saint-Mauront (Marseille). Chemin vicinal de Saint-Joseph. (Fin Janvier 1880).....	125
Première exploration du gisement archéologique de la Tourette (Marseille) par MM. de Gérin-Ricard et Pauzat (1901).....	127

	Pages
Les fouilles du Baou-Roux, près Simiane (B.-du-Rh.), 1903.....	128
Les fouilles de la Tourette de Marseille, par MM. Michel Clerc et Arnaud d'Agnel, 1904.....	130
Découvertes archéologiques à Saint-Marcel, banlieue de Marseille, 1904....	135
Les découvertes de M. l'abbé Arnaud d'Agnel au Castellas de Vitrolles (Bouches-du-Rhône), 1904.....	139
Fouilles de M. Michel Clerc, sur la butte des Moulins et dans les caves du presbytère de l'église Saint-Laurent, 1904.....	144
Oppidum de Saint-Blaise, près Fos (B.-du-Rh.), 1905	145
Fouilles archéologiques dans le vieux Marseille. J. Baillon et F. Magnan. (20 février 1908).....	146
Fouilles de Montlaurès, près Narbonne, H. Rouzaud et E. Pottier. 1905-1909	153
La céramique attique dans les environs de Toulouse, Léon Joulin. 1907.....	161
Découverte faite à la Mourrasse, près Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne), 1901-1907.	163
Découverte de vases grecs dans le Jura, 1909.....	165

Découvertes postérieures à celles du Fort Saint-Jean :

Découvertes de vases grecs, œnochoé en bronze (1909) et kylix peinte (1910) dans des tumulus de Provence (Vaucluse)	169
Poteries peintes attiques, découvertes sur le plateau de Castel-Roussillon, par M. Thiers, 1910.....	171
Découvertes de M. Bout de Charlemont, dans le massif de Marseilleveyre ; novembre 1911 — décembre 1913. (Grottes du Draïou et du Puits-du-Lierre).	172
Fouilles de M. P. Manuel, au Cluzel, près Toulouse, 1912.....	162

Poteries grecques peintes, de détermination récente, ou provenant de gisements nouveaux :

Poteries grecques découvertes aux environs d'Ollioules (Var), par M. C. Bottin, 1892).....	179
Fragment de poterie grecque peinte, trouvé par M. Bout de Charlemont, au Pied-de-Bouquet (environs de Tarascon), 1905 et 1914.....	180
Anse de coupe attique, trouvée à Mourèze, dans les Garrigues de l'Hérault, G. Vasseur.....	181
Fragment de vase apulien à figures rouges, trouvé à Agen en 1856.....	182
Anse de coupe attique, découverte par M. Faudrin, aux environs de Caumont (Vaucluse).....	183
Oppidum d'Ensérune (Hérault). — Fouilles exécutées par M. H. Rouzaud ; 1909-1912.....	184
Découvertes de M. H. Rouzaud dans les environs de Portel (Aude), 1913...	185
Carte montrant la répartition, dans le midi de la France, des trouvailles relatives à l'époque grecque.....	186

Poteries grecques peintes :

Liste des découvertes qui ont été faites en France.....	191
Vases grecs sans décoration peinte... ..	197

IV.— Observations relatives à l'étendue et à l'enceinte de Massalia.

La limite méridionale de la ville, formée par le Lacydon. (Observations de M. Lan).....	202
Limite orientale.....	206
Limite septentrionale.....	213

Ebauche de la carte archéologique de Massalia

227

Observations relatives à la situation du port primitif de Massalia :

Anse du Roi ou de la Réserve, d'après le rapport de Toulouzan, 1831	229
---	-----

V. — Résumé des connaissances archéologiques concernant les temps préhistoriques et protohistoriques dans la région des Bouches-du-Rhône

I. — **Période paléolithique**

236

II — **Néolithique**

237

Habitat retranché de Laure.	239
----------------------------------	-----

III. — **Enéolithique**.....

241

Tumulus d'Aquo-de-Botte (Allauch).	241
--	-----

Baume de Onze heures, près Trets.....	242
---------------------------------------	-----

Ossuaire, près la cascade de Siège (Simiane)	242
--	-----

Fonds de cabanes du plateau de Canourgue, près Rognac, découverts en 1911, par M. Chanfreau.....	243
---	-----

La Bastidonne, près de Trets.....	244
-----------------------------------	-----

Stèles funéraires d'Orgon.....	244
--------------------------------	-----

Cryptes dolméniques des environs de Fontvieille, au N.-E. d'Arles.....	245
--	-----

Crypte sépulcrale de Coutignargue	247
---	-----

(Crypte dolménique?) des environs de Saint-Rémy.....	248
--	-----

Remarque	249
----------------	-----

IV. — **Age du bronze proprement dit**.....

249

Épée des environs de Trets.....	249
---------------------------------	-----

Hache en bronze, des environs de Fuveau.....	250
--	-----

	Pages
Hache en bronze, trouvée dans la commune de Puyloubier.....	250
Tumulus de la région de Signes (Var).....	252
Remarque.....	253

V. — Premier âge du fer :

La période hallstattienne dans la Basse-Provence, avant l'arrivée des Ioniens (Hallstatt I).....	255
Groupe de tumulus de la Sérignane. (Commune de Peynier).....	255
Sur un deuxième groupe de tumulus découverts à la Sérignane (Bouches-du-Rhône).....	257
Bracelets en bronze trouvés dans la commune de Saint-Savournin..	257
Bracelets en bronze découverts dans les environs d'Auriol.....	258
Bracelets en bronze trouvés dans la plaine de Meyreuil (Bouches-du-Rhône).	259
Bracelets de bronze, des environs de Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône).....	259
Bracelets en bronze et d'âge indéterminé, trouvés près de la cascade de Siège, aux environs de Simiane, et sur la colline des Pauvres, près d'Aix (Bouches-du-Rhône).....	260
Poteries hallstattiennes.....	261
Grotte du Grand-Trou, à Mimet (Bouches-du-Rhône).....	261
Fours à poteries de la Pointe-Rouge (Marseille).....	261
Remarque.....	263

VI. — Conclusions

1° Observations relatives à la fondation de Massalia.....	267
2° La fondation de Marseille dans ses rapports avec les premières explorations phocéennes sur les côtes de la Méditerranée occidentale.....	270
3° La Basse-Provence pendant la période préromaine. — Données principales résultant de l'ensemble des observations archéologiques.....	276

Addenda.....	281
---------------------	------------



PLANCHES
ET EXPLICATIONS SOMMAIRES

PLANCHE I

Une partie de Marseille en 1824

(Réduction du plan levé par Demarest, de 1808 à 1824).

Ont été reportés en pointillé noir, sur ce plan :

Le Château du Pharo, le Parc d'Artillerie (n° 12), le Bassin de carénage, l'Avant-Port-Sud, les quais de la Joliette et de la Tourette, l'Esplanade de la Tourette.

Les indications archéologiques sont figurées en rouge. (P. 227-229.)

N°s du plan

1-2. — Nécropole gréco-romaine. (P. 114 et s.).

1. — Emplacement des tombes grecques, trouvées en 1831, dans les travaux de creusement du Bassin de carénage (partie rouge). (P. 114 et s.).

2. — Tombeaux romains, mis à découvert dans les mêmes travaux (partie rose).

3. — Le haut de la rue Négrel, où furent découverts, en 1863, 41 édicules monolithes, en pierre calcaire (ex voto?), représentant probablement Artémis assise dans une sorte de tabernacle (VI^e et V^e siècles avant notre ère).

Faute de renseignements, l'indication topographique n'est qu'approximative. (P. 228 et 229).

4. — Le haut de la rue des Consuls, près de la Grand'Rue, où fut trouvée, au XVIII^e siècle, la statue en marbre d'*Aphrodite à la colombe*, conservée dans le Musée de Lyon (époque grecque archaïque).

Indication approximative du lieu de la découverte. (P. 228).

5. — Portion de rempart (?) rencontrée, lors des travaux de la rue de la République (1865), dans le terrain de l'ancien collège des Oratoriens.

Indication approximative. (P. 215).

6. — Restes d'un rempart (?) en énormes pierres de taille de la Couronne, découverts en 1883, dans les travaux de la rue Colbert (bas de la rue Sainte-Barbe, près de la rue de l'Échelle).

Indication approximative. (P. 208).

7. — Galère trouvée le 11 avril 1864, lors de la construction de la maison qui porte le n^o 3 de la rue de la République. (P. 204.)
- 8-11. — *Découvertes faites dans les travaux d'assainissement.* (Renseignements de M. Lan).
8. — Navire de grande dimension, rencontré sous la rue Coutellerie, entre la rue des Consuls et la rue de la Croix-d'Or. Il est orienté suivant la direction de la rue, et a été observé sur 15 m. de longueur. (P. 205).
9. — Portion de rempart, en pierres de taille de la Couronne. Rue Cordellerie, entre la rue de la Salle et la rue de la Mure. (P. 203).
10. — Partie du même rempart, passant en haut de la rue des Templiers et *formant un angle.* Ce mur suit la rue des Quatre-Tours et prend la direction de la rue Vieille-Cuiraterie. (P. 203).
11. — La croix rouge de notre plan indique le lieu où ont été découverts, dans les travaux d'assainissement, rue de la République, des bois de construction de navires et un grand vase renfermant une matière résineuse. (P. 204).
12. — *Parc d'artillerie*, où furent vraisemblablement trouvés les débris de vases grecs peints, dits du *Jardin du Pharo* (fin décembre 1875). (P. 124 et 125).
- 13-14. — Fouilles de MM. J. Baillon et F. Magnan, dans *l'ancien couvent des Repenties* (1905-1908). (P. 146 et s.).
13. — Fouilles exécutées dans la cour.
14. — Fouilles pratiquées à l'intérieur de la chapelle.
15. — Fouilles de M. Clerc, dans la cour de la maison d'école de la butte des Moulins (1904). (P. 144 et 145).
16. — Fouilles de MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, au-dessous de l'Esplanade de la Tourette (1904). (P. 130 et s.).
17. — Nouvelle caserne du Fort Saint-Jean. Lieu des recherches et des fouilles de l'auteur.
18. — Mur grec des Accoules. (P. 215, 224 et 225).
19. — Mur grec récemment découvert à l'ouest de la place Jean-Guin, dans les travaux de démolition du vieux quartier situé entre la Bourse et la rue Colbert. (P. 208-213).
20. — Base d'un édicule, formée de trois pierres de la Couronne, superposées *sans mortier.*

Ces vestiges ont été rencontrés dans les travaux d'assainissement. — Renseignements de M. Lan. (P. 225, note 1).

21. — Fouilles exécutées au voisinage de la Major, dans la cour de la nouvelle école municipale.

Poteries grecques peintes des VII^e, VI^e et V^e siècles. Poteries grises indigènes, à ondes obliques tracées avec le peigne. (P. 227 et 228).

22. — Lieu de la découverte de l'inscription phénicienne, conservée à Marseille, dans le Musée Borély.

« Cette pierre, un des monuments les plus célèbres de l'épigraphie phénicienne, porte un tarif des taxes que les prêtres de Baal percevaient sur les sacrifices... Les deux premières lignes nous font connaître les noms des suffètes (juges), qui étaient en fonctions lorsque le tarif fut ordonné. Ils vivaient au IV^e ou peut-être au V^e siècle avant notre ère ». Frœhner. — *Catalogue des antiquités grecques et romaines du Musée de Marseille*, 1897 ; p. 7-10.

Pour la description et la bibliographie, voir le *Corpus inscriptionum semiticarum*, t. I, p. 218 et s. (pl. 37). — Bibliographie, p. 223.

Le plus ancien document relatif à la découverte est une lettre de l'antiquaire P.-J. Bosq, écrite bien des années après la trouvaille et publiée dans les *Nouvelles observations* de l'abbé Bargès (p. 40).

C'est au mois de mars 1845, que Bosq apprit que deux fragments de pierres couvertes d'une inscription inconnue, étaient conservées dans la maison n° 17, de la rue Duprat.

L'inscription appartenait à un ouvrier maçon du nom d'Allègre et à son patron, le sieur Saurin, entrepreneur de bâtisses.

Allègre déclara l'avoir trouvée près de l'ancien cimetière de la Major et près du Grand Séminaire, en consolidant les fondements d'une vieille maison, propriété du sieur Jacques-Félix Gazel.

Ces pierres faisaient partie des matériaux employés jadis à la construction d'un mur de la cave et avaient été données à Saurin par le propriétaire.

L'emplacement de la maison Gazel fut fixé à l'aide du plan cadastral, par Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône (voir le plan publié dans le *Corpus*).

Il a été reconnu que l'inscription phénicienne de Marseille est en calcaire gris semblable à celui des stèles de Carthage.

Un examen microscopique de la pierre du Musée Borély nous a montré que la roche renferme des fossiles (*foraminifères*) qui n'existent pas dans les calcaires de la région de Marseille, et sont identiques à ceux que nous avons

observés dans certaines stèles puniques du Musée du Louvre. (Même fossilisation en calcite).

Remarque

La ligne rouge ponctuée qui se détache de la première, sur un certain parcours, et qui est jalonnée par les restes de remparts précités, représenterait, d'après M. Lan, une partie du tracé de l'enceinte gréco-romaine.

Les fouilles récemment exécutées sur l'emplacement du quartier démoli entre la Bourse et la rue Colbert, ont montré que la limite orientale de la Ville, figurée sur notre plan, doit être reportée un peu à l'ouest de la place Jean-Guin. La partie du mur grec mise à découvert en cet endroit, devait se continuer avec le rempart dont les vestiges portent les n^o 6 et 10 de la planche I. Entre cette limite ainsi modifiée et le trait noir ponctué, s'étend sur une largeur de 110 à 120 mètres environ une dépression qui atteignait, au nord, le pied de l'ancienne église Saint-Martin.

M. Lan supposait que cette dépression était primitivement occupée par un marécage, mais il est probable que le marais dont il s'agit n'eut d'autre origine que l'envasement et le comblement d'un vaste bassin qui dépendait du Lacydon.

Cette question très importante pour l'histoire de Marseille sera prochainement élucidée en poursuivant les fouilles.

PLANCHE I

UNE PARTIE DE LA VILLE DE MARSEILLE
en 1824

Réduction du plan de Demarest (*Voir l'explication*)



PLANCHE II

La courbe ponctuée, tracée dans le plan du bâtiment, et qui circonscrit l'ensemble des fouilles ainsi que plusieurs puits de fondations, indique l'étendue approximative de la couche archéologique, appartenant aux VII^e, VI^e et V^e siècles avant notre ère. (P. 14).

La rapidité d'exécution des travaux n'a pas permis de relever en détails, dans la plupart des puits, les coupes de terrains, mais la succession des couches a été bien observée dans la partie que nous avons pu fouiller nous-même, et qui a donné d'ailleurs les résultats les plus intéressants.

Dans nos fouilles et les puits voisins, la couche archéologique (n^o 3), renfermant les restes de poteries des trois siècles précités, *repose directement sur le sol primitif*, formé par le poudingue tertiaire (oligocène) (n^o 1), ou par un grès tendre, argilo-calcaire, de la même époque géologique (n^o 2).

Nous n'avons pu établir aucune division dans cette assise n^o 3, dont la limite doit dépasser légèrement celle qui est figurée sur les coupes B et C.

Il est regrettable que l'on n'ait pas distingué, dans toutes les coupes de puits, qui nous ont été communiquées, le grès tendre (n^o 2), et la partie superficielle de ce dépôt, remaniée par places, et passant ainsi à la couche archéologique.

Le banc n^o 4, formé de sable jaunâtre, argileux et graveleux, a été traversé dans plusieurs puits et dans nos fouilles. Ce lit n'a fourni aucun vestige antique et semble disparaître en biseau sur la périphérie.

Les remblais qui le recouvrent, renferment, dans toute leur épaisseur, de nombreux tessons, mais ils ne présentent pas, au point de vue archéologique, des niveaux distincts.

Les parties inférieures de l'assise se montrent cependant particulièrement riches en débris appartenant à la céramique noire campanienne du troisième et du deuxième siècle.

La poterie rouge sigillée et diverses autres céramiques gallo-romaines sont ensuite associées à la poterie grise à décor estampé (rouelles et palmettes), que Déchelette a rapportée à l'époque visigothique, et c'est encore au même niveau que nous avons recueilli des débris de poteries orangées, de la période mérovingienne.

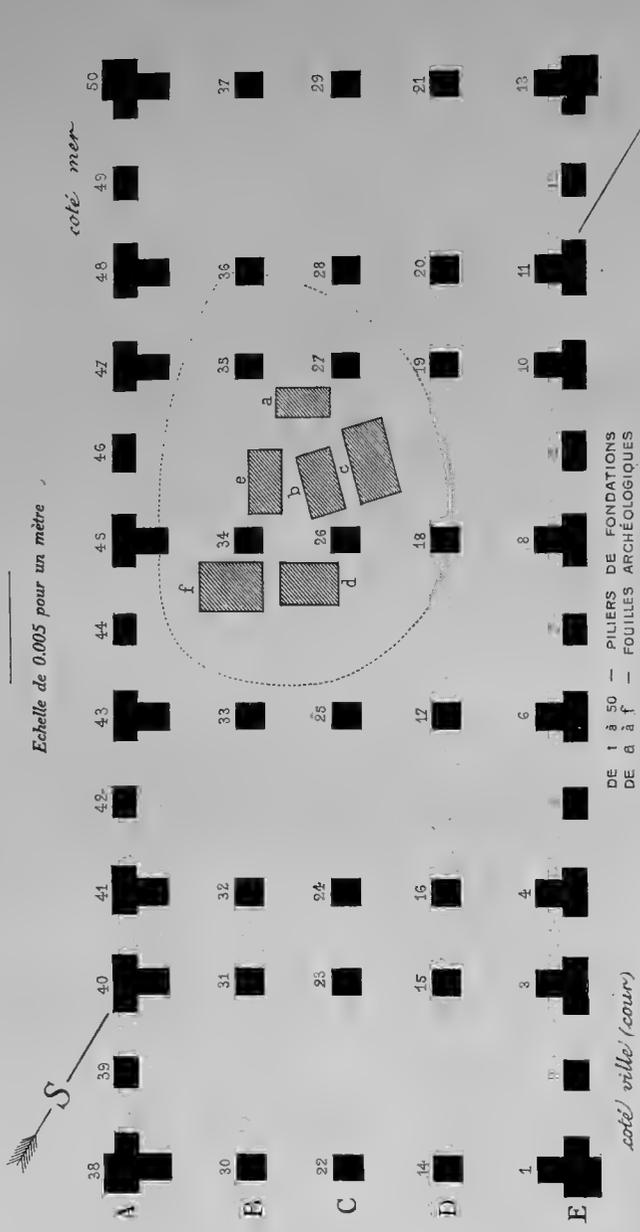
Les mêmes vestiges se présentent d'ailleurs, quoique plus rarement, dans les parties supérieures du remblai, qui contiennent, en abondance, des morceaux de faïences arabes ainsi que des poteries vernissées, médiévales, d'origines diverses.

En dehors de la ligne ponctuée que nous avons tracée sur le plan, le mélange des céramiques gagne en profondeur, et dans la cour de la nouvelle caserne, le remblai qui atteignait dans nos fouilles 8 m. 50 de puissance, nous a présenté *jusqu'au terrain naturel*, des débris de poteries arabes, associées à des tessons grecs et romains.

Il ressort de ces constatations, que la couche n° 3 de nos coupes, n'a subi aucun remaniement depuis le IV^e siècle avant notre ère, et qu'à l'origine, cette accumulation de poteries brisées et jetées au rebut, devait recouvrir le sol primitif sur une étendue beaucoup plus grande. (P. 13-24).

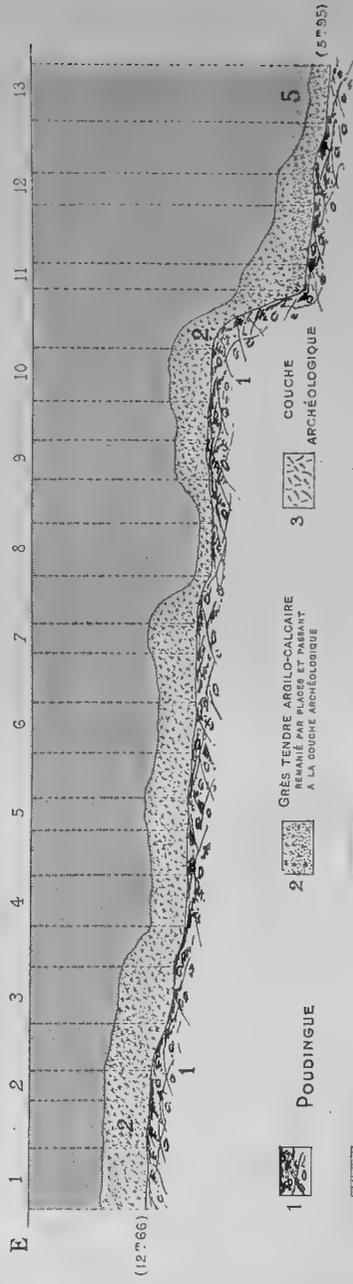
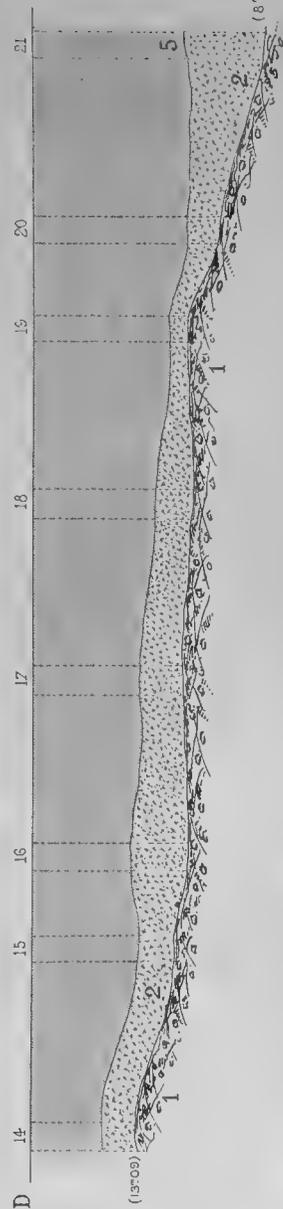
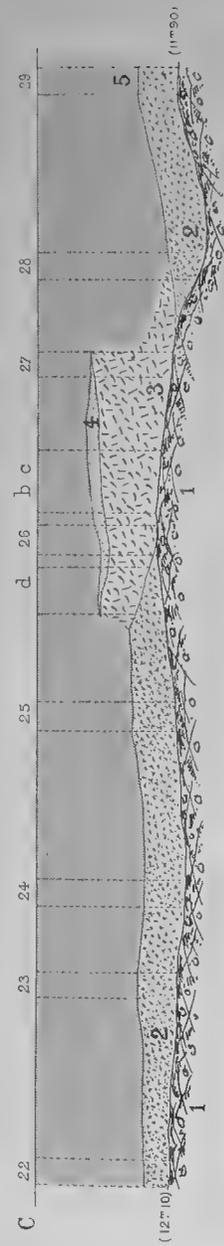
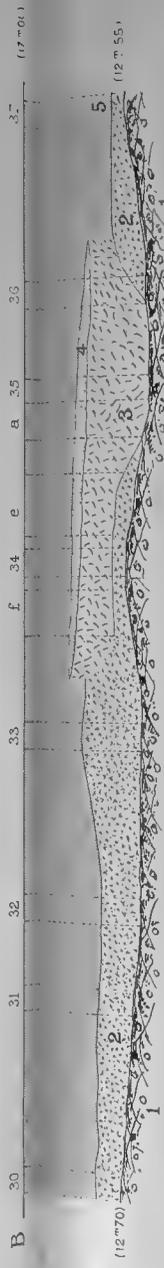
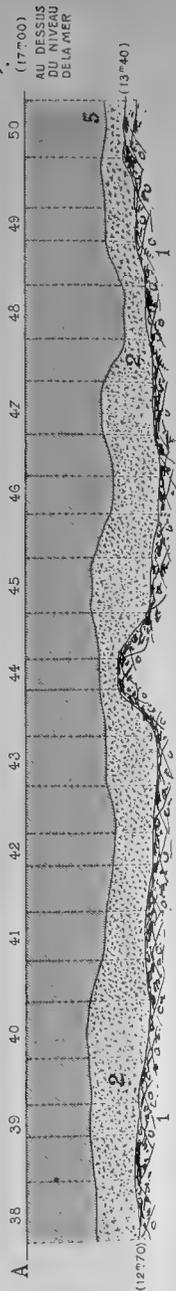
PLAN ET COUPES DES FOUILLES EXÉCUTÉES AU FORT ST-JEAN

Echelle de 0,005 pour un mètre



DE 1 à 50 — PILIERS DE FONDATIONS
DE a à f — FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

côté ville (cour)



- 1 POUDINGUE
- 2 GRÈS TENDRE ARGILLO-CALCAIRE
RÉMANIÉ PAR PLACÉS ET PASSANT
À LA COUCHE ARCHÉOLOGIQUE
- 3 COUCHE
ARCHÉOLOGIQUE
- 4 SABLE ARGILEUX
- 5 REMBLAIS AVEC BOUÈCHES ARCHÉOLOGIQUES
DE DIVERSES ÉPOQUES

COUPES DU TERRAIN SOUS LE BÂTIMENT, SUIVANT LES RANGÉES LONGITUDINALES (A-E)
DE PUITS EXÉCUTÉS POUR LES FONDATIONS.

Marseille, Décembre 1909.
F. BARTHÈRE.

MOULIN - MARTEAU

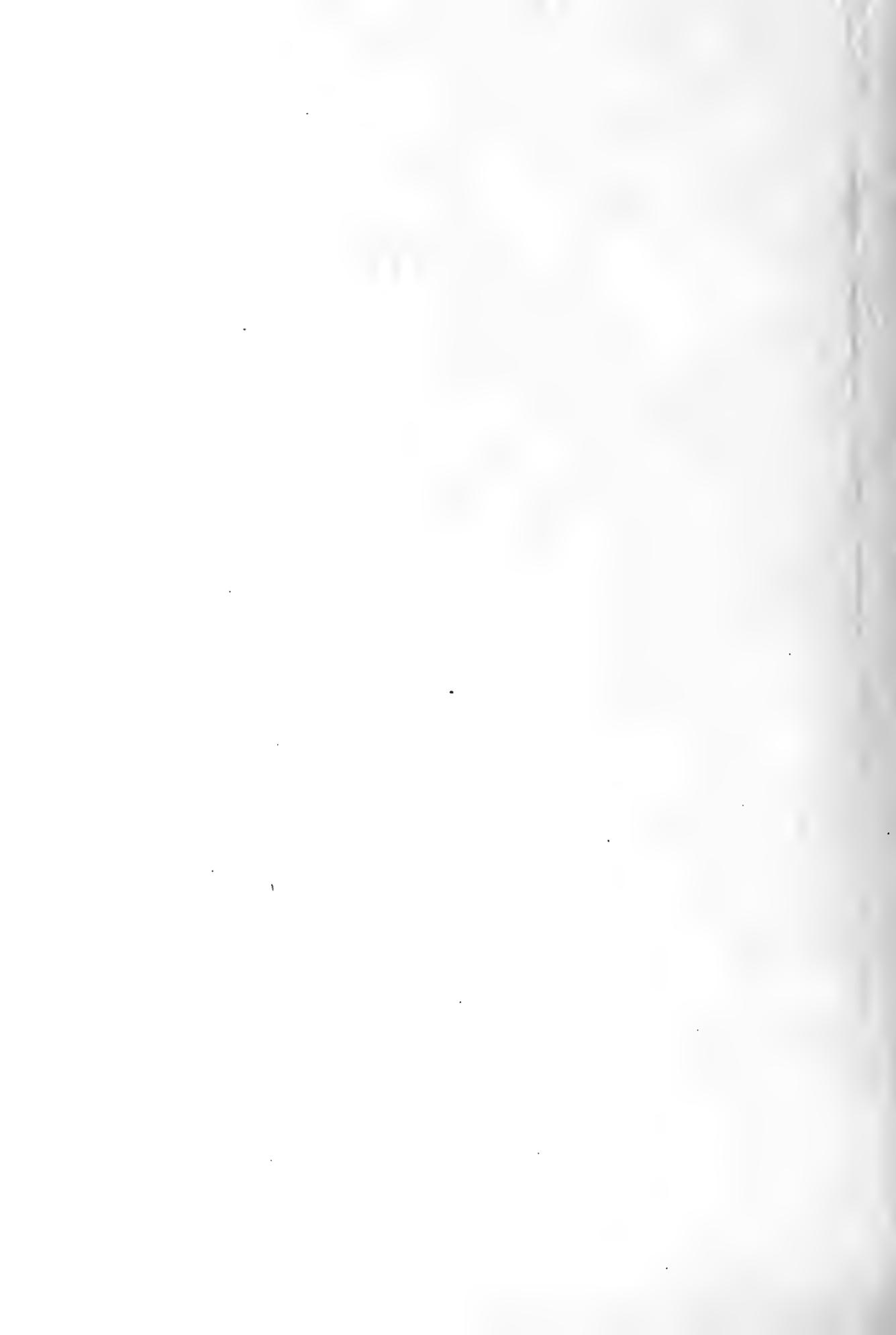


PLANCHE III

Le Fort Saint-Jean; vue prise du Château du Pharo

Cette vue montre la passe donnant accès dans le Vieux-Port.

A gauche, la Cathédrale, le quai de la Tourette et, au-dessus, l'Esplanade de la Tourette (à droite de la Cathédrale).

Le Fort Saint-Jean occupe le promontoire qui s'avance entre l'Avant-Port, à gauche, et le Vieux-Port (Lacydon), que l'on voit à droite, dans l'encadrement du pont à transbordeur.

Dans le Fort Saint-Jean, à droite de la tour ronde, dite *Tour du roi René*, la nouvelle caserne des militaires isolés, lieu des recherches et fouilles de l'auteur. Le bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, dont les douze fenêtres donnent sur la passe et le Pharo.

C'est à l'aplomb des salles éclairées par les cinq fenêtres qui font suite aux deux premières de gauche, qu'ont été faites la plupart des découvertes archéologiques dont nous avons parlé.

La *Tour carrée*, située à l'entrée du Port, près du pilier du pont à transbordeur, appartient encore au Fort Saint-Jean.

Au-dessus de la nouvelle caserne, on aperçoit, au dernier plan, le vieux quartier de la butte Saint-Laurent, avec la tour de l'église Saint-Laurent à droite. Le clocher des Accoules apparaît au loin. La vieille ville se continue le long du Vieux-Port et, à gauche, au-dessus de l'Esplanade de la Tourette.

Vue d'ensemble, prise en mer. — Le Fort Saint-Jean, l'entrée du Vieux-Port et le château du Pharo, à droite.

A gauche, la tour de l'église Saint-Laurent. La nouvelle caserne se montre derrière la Tour du roi René.

En vis-à-vis du Fort Saint-Jean, le Fort Saint-Nicolas, derrière lequel se trouve le Bassin de carénage, situé à droite du pont à transbordeur. Au dernier plan, la colline de Notre-Dame-de-la-Garde.

Le Fort Saint-Jean avec l'entrée du Vieux-Port, à gauche, et le clocher de Saint-Laurent, à droite.

Le cliché a été pris du côté du port, situé en vis-à-vis de la vieille ville, dont on voit l'extrémité occidentale, derrière le pont à transbordeur.

La tranchée qui a séparé le promontoire du Fort Saint-Jean, de la hauteur de Saint-Laurent, livre passage à un canal faisant communiquer le Vieux-Port avec le Bassin de la Joliette. Le quai du Vieux-Port tourne dans cette coupure de terrain, longe le canal et se continue ensuite avec le quai de la Tourette.

La Tour du roi René apparaît à gauche. De chaque côté de l'angle de la Tour carrée, on aperçoit une plaque commémorative de la fondation de Marseille par les Phocéens, en l'an 600.

Les inscriptions en quatre langues, grecque, latine, française et provençale, furent solennellement posées lors de la célébration du vingt-cinquième centenaire de la fondation.

Les trois vues que nous donnons, du Fort Saint-Jean, montrent bien l'importance majeure que présentait l'occupation de cet emplacement, pour l'établissement de la colonie grecque. Il était donc légitime de supposer que l'on pourrait retrouver en cet endroit, les vestiges des navigateurs ioniens qui créèrent les premiers comptoirs de Massalia.





Le Fort Saint-Jean, vue prise du Château du Pharo



Vue panoramique, prise en mer, du Fort Saint-Jean, de l'Entrée du Vieux-Port et du Château du Pharo



Le Fort Saint-Jean avec l'Entrée du Vieux-Port à gauche et le Clocher de Saint-Laurent à droite

PLANCHE IV

Profil en travers du terre-plein haut du Fort Saint-Jean, prolongé jusqu'à l'église Saint-Laurent.

M. le Capitaine Barthère a bien voulu, sur notre demande, se charger de cet intéressant travail, montrant les modifications considérables que le relief du sol a subies à diverses époques, sur l'emplacement du fort et au voisinage de l'église Saint-Laurent.

Les éléments dont nous avons pu disposer pour établir cette coupe sont, de gauche à droite : 1° le niveau du poudingue tertiaire, apparaissant sous le mur du fort, du côté de la mer ; 2° deux fouilles archéologiques, ouvertes entre le rempart et la façade du nouveau bâtiment, qui regarde le S.-O. ; 3° les puits de fondations portant les n^{os} 45, 34, 26, 18 et 8 du plan (Pl. II) ; 4° deux de nos fouilles, exécutées dans la cour de la caserne ; 5° la réapparition du poudingue dans la tranchée qui livre passage au canal et au quai ; 6° une fouille faite à proximité du presbytère de Saint-Laurent, à l'origine de l'Esplanade de la Tourette ; 7° un renseignement que M. Clerc a eu l'amabilité de nous donner, sur la profondeur à laquelle il a trouvé le terrain naturel, en fouillant dans la cave du presbytère ; 8° l'affleurement du poudingue au N.-E. de Saint-Laurent.

A une très faible profondeur, dans la cour de la caserne, nous avons enfin observé une couche de débris calcaires, provenant de la taille des pierres qui servirent à la construction du fort, à l'époque de Louis XIV. Le niveau du sol n'ayant pas sensiblement changé sur cet emplacement, depuis les travaux exécutés d'après les plans de Vauban, nous avons pu évaluer ainsi l'épaisseur des remblais superposés à ceux que l'on peut principalement attribuer à la période du moyen âge.

La coupe relevée par M. Barthère, d'après ces données, montre qu'à partir de l'église Saint-Laurent, l'ancien sol s'abaissait d'abord jusqu'au voisinage de la cote 8 m., pour se relever ensuite au S.-O., où le poudingue devait former une falaise de 16 m. environ, dominant la passe.

On voit à gauche, au second plan, la Tour du roi René. Dans la tranchée

du canal et du quai, M. Barthère a représenté, sur un deuxième plan, la vue d'une partie du mur des fortifications, reposant sur le poudingue.

Nous devons ajouter que dans le puits de fondation n° 13, le terrain naturel ne dépasse pas 6 m. d'altitude. (Voir le plan de la planche II).

Intérieur du Fort Saint-Jean. Nouvelle caserne des militaires isolés

A droite, la mer. La Tour du roi René, derrière le bâtiment. A gauche, le Château du Pharo, d'où a été prise la vue du Fort (Pl. III), qui montre la façade opposée de la caserne.

La porte que l'on voit à droite, et les quatre fenêtres qui suivent, vers la gauche, correspondent à la partie de la construction où les travaux de fondations et les fouilles exécutées à l'intérieur ont donné les résultats archéologiques les plus intéressants. (Voir le plan, Pl. II).

L'ancien sol s'abaisse sous la cour située devant le bâtiment. Une fouille, ouverte à 3 m. 50 du mur de façade et en vis-à-vis du pilier de fondation n° 8 (intervalle des fenêtres 2 et 3, à gauche de la porte), a traversé 6 m. 70 de remblais (coupe ci-dessus).

Dans une deuxième fouille, exécutée à 10 m. de la construction, nous avons rencontré le sol naturel et les vestiges d'un mur romain à 8 m. 50 de profondeur (même coupe).

Le terrain, que l'on voit recouvert de végétation et qui s'élève au-dessus du sol de la cour, est formé par les remblais des fortifications de Vauban.

Mur grec des Accoules

La vue est prise dans la rue Montée-des-Accoules, un peu au-dessous de l'église des Accoules dont on voit la porte, à gauche de la figure.

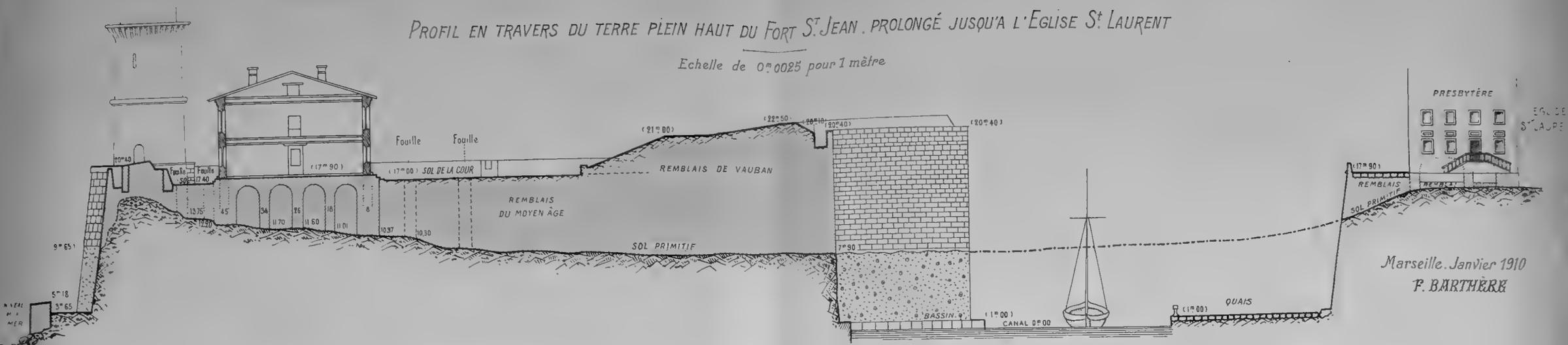
Le mur accolé à l'église se compose de deux constructions superposées, qui se distinguent aisément l'une de l'autre, d'après l'appareil.

Tandis que la partie supérieure est formée de pierres très dissemblables et le plus souvent irrégulières, la base est, en effet, constituée par un mur en pierres de la Couronne, bien taillées et *assemblées sans ciment*.

On remarquera les pierres de l'assise supérieure, qui sont beaucoup plus surbaissées que les sous-jacentes et forment un couronnement. La dernière de cette rangée, à droite, offre l'intéressante particularité de former crochet à l'angle d'un redent.

PROFIL EN TRAVERS DU TERRE PLEIN HAUT DU FORT ST. JEAN. PROLONGÉ JUSQU'A L'EGLISE ST. LAURENT

Echelle de 0^m0025 pour 1 mètre



Intérieur du Fort Saint-Jean



Mur Grec des Accoules

Cette portion de mur est depuis longtemps attribuée à l'époque hellénique, et M. Homolle, par l'intermédiaire de M. Pottier, a bien voulu nous confirmer cette détermination.

L'étude que nous avons faite de ces vestiges, avec la collaboration de M. le capitaine Barthère, nous a montré que le mur en question n'est pas un fragment des remparts de Massalia, comme on l'avait supposé, mais, simplement, un parapet à redents qui longeait une partie de rampe donnant accès à la place de Lenche et à la butte des Moulins. (P. 215, 224 et 225).

NOTA. — Pour donner plus de netteté à la figure, les lignes représentant les joints des pierres du mur grec ont été retouchées et accusées.

PLANCHE V

Poteries de Rhodes, Naucratis et Asie Mineure. Milieu du VII^e siècle environ

Rhodes

Fig. 1, 2, 3. — Pièces de comparaisons. **Vases de Rhodes** (œnochoés de la nécropole de Camiros). (P. 28).

Figures empruntées à la publication de M. E. Pottier, sur les *Vases antiques du Louvre*, 1897. Pl. 12, p. 13 (Salle A du Musée du Louvre).

1. — *Loc. cit.*, fig. A 315.

2. — » » A 314.

3. — » » A 316.

Fig. 4. — Partie supérieure d'une anse d'**œnochoé rhodienne**. (P. 28).

Fig. 5. — Fragment d'un vase **ionien**, **apparenté à la céramique rhodienne**. (P. 30 et 31).

Fig. 6. — Morceau de panse d'un grand vase **rhodien** (probablement une amphore). (P. 28 et 29).

Fig. 7. — Tesson ayant très probablement fait partie du précédent vase (fig. 6). (Voir l'agrandissement Pl. VI, fig. 1. (P. 29 et 30).

Céramique ionienne de Naucratis

Fig. 8. — Morceau orné d'un svastika, d'une rosette de points et de parties de motifs indéterminables. (P. 33-35).

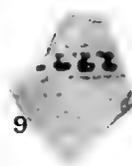
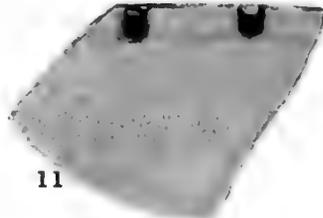
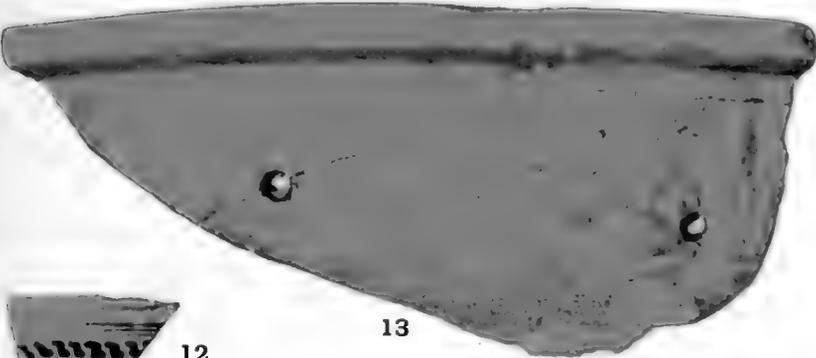
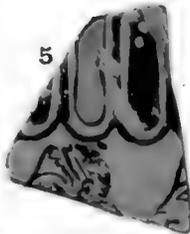
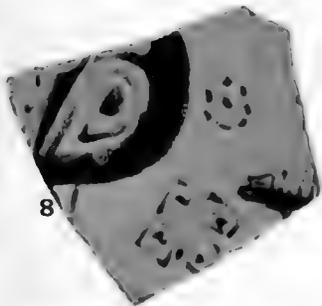
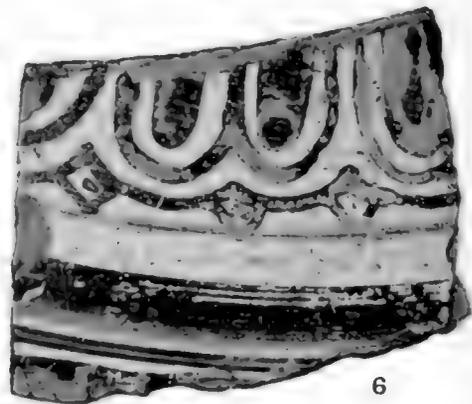
De 9 à 12. — Débris de bords de coupes. (P. 35).

Fig. 10. — Agrandissement du fragment n° 9.

Céramique ionienne de l'Asie Mineure

Fig. 13. — Ornementation de style géométrique. (P. 35 et 36).

Fig. 14. — Analogue à certaines poteries trouvées sur la côte d'Asie Mineure. (P. 36).



1

4

2

3

6

8

14

5

7

10

13

11

9

12



PLANCHE VI

Poteries rhodiennes, protocorinthiennes et apparentées à ces céramiques. — Poteries ioniennes d'origine indéterminée (VII^e siècle av. J.-C.).

Fig. 1. — Morceau de vase **rhodien**, représenté de grandeur naturelle sous le n° 7 de la planche V. Dimensions doublées pour montrer les détails de l'ornementation. (P. 29 et 30).

Fig. 2. — Poterie ionienne(?), offrant une polychromie intéressante. (P. 37 et 38).

Fig. 3. — Débris d'origine indéterminée. Style **géométrique ancien**. L'ornementation représente un oiseau géométrisé, à caractères archaïques. La peinture primitivement noirâtre a disparu, mais elle a laissé à la terre la coloration jaunâtre représentée sur la figure. (P. 37).

Fig. 4. — Le même fragment avec la peinture restaurée. (P. 37).

Fig. 5, 6, et 1 de la Pl. VII. — Poterie de **style ionien archaïque, sans similaires connues**. Morceau de panse d'un vase d'assez grandes dimensions.

La teinte jaunâtre, laissée par la peinture noire, permet d'observer encore l'ornementation complexe : décoration végétale avec crosses, croix, rouelle et rosette de points ; rangées de points décrivant des sinuosités, en bordure de certains motifs.

Une perforation et une section presque verticale pratiquées par le potier, dans la terre molle, semblent avoir servi à l'insertion d'une anse métallique.

Voir l'explication détaillée. (P. 38-41).

Fig. 7. — Partie supérieure de l'anse d'un vase **apparenté à la céramique rhodienne**.

Le genre de décoration et la nature de la terre se retrouvent, d'après M. Pottier, dans les poteries dites de Fikellura. (P. 31).

- Fig. 8. — Poterie d'origine indéterminée. **Géométrique ancien**, peut être apparenté à la céramique protocorinthienne. (P. 41 et 42).
La même décoration existe sur la panse d'une coupe provenant de la nécropole de Camiros (Rhodes) et conservée dans le Musée du Louvre (salle A, n° 330⁽¹⁾).
- Voir pour la comparaison, Pl. XVII, fig. 1. (P. 42).
- Fig. 9. — **Poterie apparentée à la céramique protocorinthienne**. Fragment de bord d'une petite coupe, orné à l'extérieur de baguettes ou languettes verticales et rapprochées. (P. 44).
- Fig. 10. — **Géométrique protocorinthien**. — Portion d'un couvercle de pyxis, orné de bandes circulaires, avec une rangée de points dans les intervalles. (P. 45).
- Fig. 11. — Fragment d'un petit vase **protocorinthien**, probablement un aryballe. Grecque sommaire et bandes circulaires. (P. 45).
- Fig. 12. — **Géométrique apparenté au protocorinthien**. Débris de panse d'un vase orné de cercles, avec intercalations de lignes formant des zigzags serrés et irrégulièrement tracés. (P. 44).
- Fig. 13. — **Protocorinthien**. (Seconde moitié du VII^e siècle).
Au-dessus d'une large bande circulaire, figurant le sol, une file d'animaux paissant et tournés à droite. Dans le champ, une rangée de points noirs, formant une sorte d'encadrement sinueux. (P. 46).
- Fig. 14. — Morceau de panse d'un **aryballe protocorinthien** (fin du VII^e siècle). Deux cercles noirs ; la ligne supérieure figure le sol sur lequel passe une file de guerriers. Au-dessous de grands boucliers ronds, on voit les jambes des guerriers avec le bas de la lance inclinée à gauche. (P. 47).
- Fig. 15. — Morceau de bord d'une **coupe protocorinthienne**. La peinture a disparu. Rangée de points entre deux lignes circulaires. (P. 45 et 46).
- Fig. 16. — **Imitation de poterie protocorinthienne**. Rangée de points encadrant un motif dont il n'existe plus qu'une minime partie. (P. 46).
- Fig. 17. — **Poterie protocorinthienne ou apparentée** à cette céramique.
Débris d'un bord de coupe. Dans une zone circulaire, trois rangées de points qui ont en majeure partie disparu (P. 46).
-



PLANCHE VII

Poterie de style ionien archaïque, sans similaires connues (VII^e siècle).

Fig. 1. — Morceau de vase représenté sur la Pl. VI, fig. 5 et 6. La peinture du décor a été restaurée. (P. 38-41).

Fig. 2 et 3. — Débris du même vase, avec restauration de la peinture, sur la figure 3. (P. 41).

Fig. 4. — **Poterie apparentée à la céramique rhodienne.** — Portion de bord d'une pièce assez grande, en forme de cuvette ou de plat très creux, et qui devait être munie de deux anses verticales, détachées en arceaux.

On voit sur le rebord, l'attache d'une anse et une touche transverse de peinture (feuille d'eau). (P. 33).

De 5 à 9 — **Poteries ioniennes, apparentées à la céramique rhodienne (VII^e siècle).**

Fig. 5. — Morceau d'un grand plat, ressemblant aux plats rhodiens du VII^e siècle, mais différant de ces derniers par la nature de la terre et la pâte qui est moins fine.

Grecque interrompue, sur le rebord aplati ; à l'intérieur, large zone vraisemblablement ornée de fleurs et boutons de lotus. (P. 31 et 32).

Fig. 6. — Fragment d'un plat de même forme que le précédent, et décoré sur le rebord, d'une grecque interrompue. (P. 32).

Fig. 7. — Débris d'un plat massif et assez grossièrement exécuté. Peinture noirâtre, tournant au brun et au rouge orangé sur la face inférieure. (P. 32).

Fig. 8. — Morceau de plat (VII^e ou VI^e siècle), différant des précédents par la forme du bord qui est simplement relevé et aminci. On voit une grecque interrompue et une portion de fleur de lotus. Peinture restaurée. (P. 49 et 50)

Fig. 9. — Fragment de bord d'un plat creux. Une anse pleine et horizontale, offre deux trous de suspension verticaux, exécutés par le potier. (P. 50).

Fig. 10. — Débris d'un vase à décoration géométrique, se rapprochant de la *série italique* du Musée du Louvre (Salle D). VII^e siècle.

Partie du col et du rebord évasé, formant embouchure.

Ornementation : bande circulaire sur le haut du col ; au-dessous, zone réservée, divisée par des groupes de traits verticaux. (P. 47).

Fig. 11. — Poterie à décoration géométrique, se rapprochant de la série italique de Caéré. (Salle D du Louvre). VII^e siècle.

Portion d'un vase très surbaissé, à grande ouverture, et anguleux sur la périphérie. Ligne ondulée entre deux cercles. (P. 47 et 48).

Fig. 12. — Morceau rappelant la série des *amphorae géométriques d'Italie*, trouvées à Caéré. (Salle D du Louvre). VII^e siècle.

Dans la dépression qui limite en arrière la région du bec, *œil prophylactique* (?), maladroitement exécuté. (P. 48).

Fig. 13 et 14. — **Poterie ionienne de la côte d'Asie Mineure?**

Fin du VII^e siècle, commencement du VI^e ? Les deux tessons figurés, ainsi que d'autres fragments recueillis, ont appartenu à un même vase ayant probablement la forme d'une outre ou d'un *askos*.

L'ornementation très originale, consiste en bandes peintes montrant des dispositions assez variées. (P. 48 et 49).





PLANCHE VIII

Fig. 1, 2. — **Céramique ionienne, d'origine indéterminée.**

Fragment d'une petite coupe qui devait présenter un *bord métallique*.

Les traces de l'insertion du métal consistent, sur le bord même de l'ouverture : 1° en sillons circulaires étroits et profonds ; 2° en encôches espacées, faites dans la terre molle.

On peut donc supposer que le cercle métallique était incisé inférieurement et muni d'agrafes.

Vestiges de peinture ; bandes circulaires. (P. 57).

Fig. 3, 4, 5. — **Céramique d'origine indéterminée, probablement ionienne.** VII^e siècle — commencement du VI^e (?).

Fig. 3. — Morceau de bord d'une poterie comparable, pour la forme, à une sorte de cuvette ou de coupe profonde.

On observe, sur un fragment similaire, une portion d'anse horizontale.

Un autre débris montre une anse verticale s'insérant sur le plat du bord.

Peinture d'un brun rougeâtre ; languettes larges et rapprochées, sur la partie plane du bord ; à l'extérieur une zone circulaire, s'étendant sur le rebord et le haut de la panse. (P. 58).

Fig. 4. — Débris d'une poterie très analogue à la précédente. On remarquera que les languettes peintes sont disposées par groupes. (P. 58 et 59).

Fig. 5. — Même céramique. Morceau de coupe présentant un engobe épais, d'un blanc un peu jauni.

L'ornementation comprenait : 1° sur le bord, des languettes très élargies au dehors, presque triangulaires (dents de loup) ; 2° à l'intérieur, un cercle et une large zone limitée à l'angle supérieur. Cette dernière partie de la décoration a presque entièrement disparu. (P. 59).

Fig. 6, 7, 8. — Les débris de vases représentés par ces figures, semblent appartenir à une céramique ionienne du VII^e ou VI^e siècle.

La décoration végétale (feuilles stylisées) est intéressante à considérer.

- Fig. 6. — Portion de panse d'une (œnochoé ?).
Sur l'épaule, une zone circulaire, ornée de feuilles pendantes, rattachées par un court pétiole à un cercle situé à la base du col.
Au-dessous, zone circulaire offrant des traces de peinture et cinq rainures faites au tour. (P. 60).
- Fig. 7. — Morceau d'une (œnochoé ?).
Groupe de trois feuilles étroites, tombant verticalement sur l'épaule, et rattachées au cercle supérieur par un pétiole long et grêle.
Dans la même zone, à gauche, on voit une faible partie d'un motif différent mais indéterminable. (P. 60).
- Fig. 8. — Débris d'un col (œnochoé ?) présentant, à la base, une zone circulaire peinte, sillonnée par deux rainures profondes.
L'ornementation consiste en une bande à bords sinueux, alternativement étroite et renflée, simulant une sorte de torsade. (P. 61).
- Fig. 9. — Lampe trouvée dans le puits de fondation n° 8, et d'origine indéterminée (fin VII^e ou VI^e siècle).
Forme très surbaissée, dépourvue d'anse, et à cuvette largement ouverte.
Bec rudimentaire, arrondi. (P. 61 et 62).
- Fig. 10. — Céramique indéterminée. VII^e ou VI^e siècle. Fragment de la partie supérieure d'une lampe qui devait être munie d'une anse.
Bandes peintes circulaires. (P. 62).
- Fig. 11. — Débris d'une coupe à deux anses horizontales. Bandes peintes circulaires, alternant avec deux zones réservées. VI^e siècle. (P. 65 et 66).
- Fig. 12. — Morceau d'une coupe à anses horizontales. (Fin VII^e ou VI^e siècle).
La peinture comprend un cercle sur le bord même et une bande circulaire passant au-dessus de l'anse, dans une zone réservée. (P. 62 et 63).
- Fig. 13. — Poterie à décor géométrique sommaire. Portion d'un fond de coupe. (Fin VII^e ou VI^e siècle).
L'ornementation polychrome se compose de trois bandes circulaires et d'une rosace centrale dont les arêtes devaient être de forme pétaloïde. (P. 61).
-

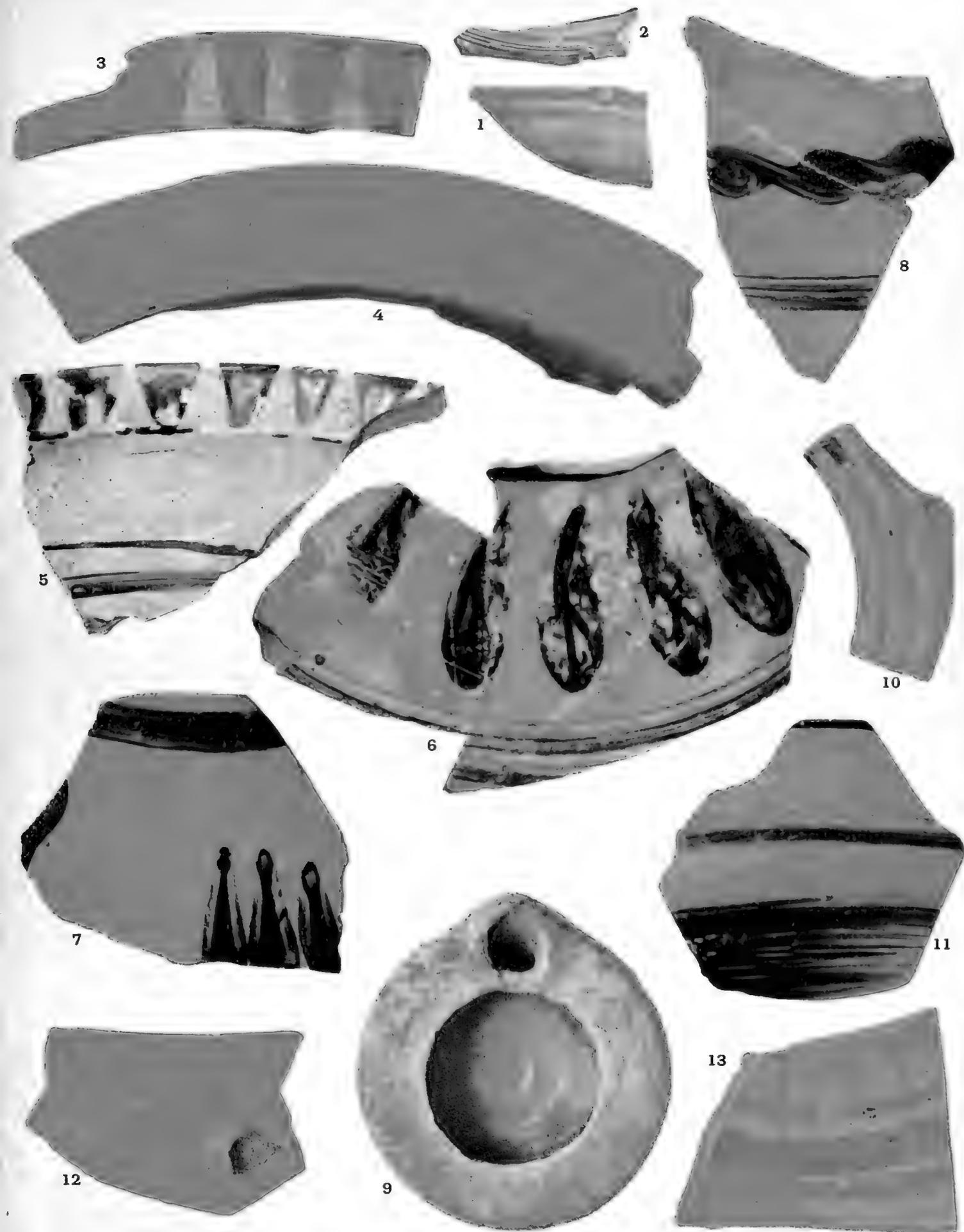




PLANCHE IX

Poteries diverses, ornées de bandes peintes circulaires.
Origines indéterminées. (Seconde moitié du VII^e siècle (?)
et VI^e.)

Fig. 1. — Morceau d'une coupe profonde.

A l'extérieur, l'engobe blanchâtre, jauni à la surface, se montre dans une large zone circulaire, rehaussée, en haut et en bas, d'un cercle rouge. Le reste de la surface est en noir tournant au brun jaunâtre. Même peinture à l'intérieur, à l'exception d'une zone réservée de 4 m/m de largeur, où l'engobe forme une bande blanchâtre, au-dessous du bord. (P. 63).

Fig. 2, 3. — Deux grandes portions de vases ornés de bandes circulaires. (Céramique ionienne).

On voit, sur le n° 3, l'attache de l'anse. D'autres débris et, en particulier, une anse entière avec une partie de la panse, du col et de l'ouverture, nous ont permis de reconstituer la forme de ces *olpés* (fig. D, p. 63), vraisemblablement répandues dans Massalia, aux VII^e et VI^e siècles. Panse pyriforme ; fond plat ; nettement délimité par un angle, sur la périphérie.

Voir l'explication détaillée. (P. 63 et 64).

Fig. 4. — Morceau d'une coupe très basse, à rebord extérieur plat et large. Ornementation : à l'intérieur, deux bandes et deux filets circulaires ; quatre cercles sur le rebord. Revers sans peinture. (P. 64).

Fig. 5. — Débris d'une coupe basse et épaisse, à bord très recourbé vers l'ouverture.

Engobe blanchâtre, jauni à la surface.

L'ornementation se compose de zones concentriques, alternativement rougeâtres et blanches, et de filets circulaires. (P. 64 et 65).

Fig. 6. — Débris d'une coupe à panse convexe et à rebord évasé. Probablement deux anses horizontales.

Ornementation zonée. Peinture noire, un peu luisante, sur engobe blanchâtre et micacé.

L'intérieur peint en noir, à l'exception de trois zones blanches réservées. (P. 65).

Fig. 7. — Poterie provenant peut-être de l'Italie méridionale.

Morceau de coupe présentant dans son ornementation zonée (bandes et zones circulaires), une polychromie intéressante.

La forme devait être élevée sur pied et munie de deux anses horizontales. Le bord est aplati sur les deux faces.

Engobe d'un jaune grisâtre. Sur le plat du rebord, deux filets circulaires, très rapprochés, d'un ton violacé-vineux.

A l'extérieur, trois filets circulaires; les deux cercles supérieurs, de même couleur que les précédents; le troisième orangé, partiellement limité en dessous par un filet noirâtre.

La face interne montre, au-dessous de la zone noire du bord, une large bande orangée, et à l'intérieur, la peinture noire, rehaussée sur la périphérie, de deux cercles violacés, très rapprochés.

La figure est défectueuse; les deux cercles violets ne sont pas distincts. (P. 66 et 67).

Fig. 8. — Céramique italiote ? Morceau d'un vase à décoration géométrique. Partie supérieure de la panse, avec la base du col.

Sur l'épaule, une large zone circulaire, ornée d'une bande formant de grands zigzags, et limitée par un cercle situé au-dessous du col. (P. 69).

Fig. 9. — Débris d'un assez grand vase paraissant appartenir à la céramique dont nous avons figuré un tesson sur la planche VII, n° 3.

Partie supérieure d'une anse attachée au col. Ce dernier est droit, mais malheureusement brisé un peu au-dessus de l'attache de l'anse. La décoration est formée de deux bandes entre-croisées, décrivant des sinuosités opposées. (P. 59 et 60).

Céramiques indéterminées

Fig. 10. — Morceau d'un grand vase (amphore ?), comprenant une portion de panse avec la partie inférieure d'une anse.

L'ornementation consiste en deux bandes horizontales; au-dessus desquelles, une bande circulaire forme une sorte d'anneau entourant l'attache de l'anse. (P. 69 et 70).





- Fig. 11. — Fragment d'un vase épais, qui devait offrir de grandes dimensions.
On voit à la base du col, une zone circulaire, décorée d'une rangée de serpents dont le contour est incisé. (P. 70).
- Fig. 12. — Morceau de col d'un vase épais, probablement une *anochoé*.
Un cercle en relief marque la limite de la panse ; au-dessus, une zone circulaire, réservée en clair.
Peinture en noir mat. La décoration est formée par une ligne blanche en zigzags, maladroitement tracée sur le noir.
A l'extérieur, engobe mince et brun jaunâtre. (P. 70).

PLANCHE X

Fig. 1. — **Poterie apparentée à la céramique rhodienne.** (VII^e ou VI^e siècle).

Fragment de coupe. L'ornementation consiste, à l'intérieur, en une bordure formée par une grecque interrompue et limitée par un cercle. Peinture directement appliquée sur la terre. (P. 50).

Fig. 2. — **Géométrique protocorinthien.** (Fin du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Portion d'un couvercle de pyxis.

Peinture très effacée, de couleur brunâtre. Bandes circulaires, concentriques, avec une zone intercalaire ornée d'une sorte de damier. (P. 51).

Fig. 3. 4. — Morceaux d'un **aryballe corinthien.** (Deuxième moitié du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Fig. 3. — La peinture représente une *sirène*, dont le cou et la tête sont tournés à gauche, entre les ailes de face et relevées.

Chevelure épaisse, descendant sur le cou. Chairs du cou et du visage, d'un rouge violacé, appliqué sur le noir. En bas et à droite, vestiges d'un rehaut rouge sur l'aile.

Le champ était semé de rosaces, comme le montre le débris suivant. (P. 51).

Fig. 4. — Grande rosace noire, incisée, à nombreux pétales entourant deux cercles concentriques, tracés à la pointe. (P. 51).

Fig. 5. — Morceau d'un *vase corinthien.* (Seconde moitié du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Lionne tournée à droite et regardant de face.

On remarquera les yeux figurés par des cercles incisés et accostés d'incisions

Portion d'une grande rosace incisée, à nombreux pétales.

Rehauts rouges sur le cou du félin et au centre de la rosace. (P. 51 et 52).

Fig. 6. — **Poterie protocorinthienne.** (Seconde moitié du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Fragment d'un très grand vase.

Panthère tournée à droite et regardant de face.

Le cou en rouge vineux avec semis régulier de gros points, d'un blanc jaunâtre, appliqué par retouches sur le rouge.

Œil incisé rond et accosté d'incisions. (P. 52).

Fig. 7. — Débris d'un grand cratère à *oreillettes plates sur anses rondes verticales*, semblable à certains cratères de *style corinthien*, découverts dans la nécropole de Caeré (Etrurie). (Fin du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Ce morceau comprend la plus grande partie de l'oreillette, rectangulaire au dehors, accolée à une portion de l'anse en forme d'arceau vertical. La peinture a complètement disparu. (P. 52 et 53).

Fig. 8. — **Cratère à oreillettes plates sur anses rondes verticales**, trouvé à Caeré, en Etrurie. (E. Pottier, *Vases antiques du Louvre*, E 570, Pl. 42, p. 50).

Cygne entre deux lionnes affrontées. Rosaces incisées dans le champ. Figure à comparer avec le n° 5, pour la tête de lionne accompagnée d'une rosace, et avec le n° 7, pour la forme de l'anse. (P. 53).

Fig. 9. — Portion de col d'une **amphore attico-ionienn**e. — (Fin du VII^e siècle, commencement du VI^e).

On observe une partie du rebord de l'ouverture avec un anneau saillant à la base, et sur le col, les traces de l'attache supérieure de l'anse. L'ornementation, assez mal conservée, comprend dans une zone circulaire, des lotus opposés à des palmettes et reliés par des entrelacs. Ces motifs alternent. Le noir lustré est rehaussé d'un rouge vineux dans les palmettes. Le calice des lotus offre le même rouge, avec une bande noire supérieure, présentant une rangée de petits cercles incisés. (P. 53).

Vases attico-ioniens. (Fin du VII^e siècle, début du VI^e .

Fig. 10. — Fragment d'un rebord de cratère, peut-être un *dinos*.

Ce débris montre un méplat supérieur, décoré d'une grande rosace à nombreuses incisions rayonnantes, simulant les pétales d'une fleur.

Au centre, un petit cercle incisé avec rehaut rouge.

Le motif se répétait en une zone continue sur toute l'étendue du bord. (P. 54).

Fig. 11. — Morceau de rebord d'un vase identique au précédent.

Rangée de grandes rosaces incisées, présentant au milieu, un grand cercle d'un rouge vineux, appliqué sur le noir. Sur la périphérie, deux incisions concentriques et une zone à incisions radiales, figurant des pétales courts et très nombreux. (P. 54).

Fig. 12. — **Poterie attique sous les influences corinthiennes**
(Fin du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Portion de panse d'une *amphore à tableaux*, trouvée en deux morceaux qui ont été raccordés.

Lion tourné vers la droite et montrant les dents ainsi que la langue pendante.

Le cou avec la crinière, la narine, la lèvre supérieure et la langue, d'un rouge vineux, recouvrant le noir.

Œil rond, formé de deux cercles concentriques incisés, et peint en rouge dans le centre ; le cercle extérieur, accosté de deux retouches très épaisses, d'une peinture blanc jaunâtre, appliquée sur des incisions.

Les dents sont représentées par la même couleur.

Rosaces noires, incisées, semées dans le champ ; la plus grande offrant de nombreux pétales dont deux rehaussés de rouge. (P. 54 et 55).

Fig. 13. — Morceau de col d'un grand **vase proto-attique**. (Fin du VII^e siècle, commencement du VI^e).

Au-dessous d'un rebord arrondi, grecque sommaire entre deux bandes circulaires, d'un rouge vineux directement appliqué sur la terre. (P. 55).

Fig. 14. — Morceau d'une **coupe attique des Petits maîtres** (VI^e siècle), représentant une lionne ou une panthère, et un oiseau dont on ne voit qu'une faible partie.

Peinture en beau noir lustré, avec rehauts rouges sur le cou du félin et sur le haut de l'aile. (P. 86).



PLANCHE XI

- Fig. 1. — « Cette coupe appartient à une catégorie représentée dans les collections du Louvre (Catalogue des vases, p. 815, F. 479 et s.). On croit ces poteries ioniennes, précédant la forme de la coupe des *Pelits maitres*, à la fin du VII^e siècle et au début du VI^e. On en a trouvé dans les îles, à Samos et à Santorin. » (Renseignement de M. Pottier). (P. 56).
- Fig. 2, 3, 4. — Tête d'une **statuette rhodienne** en terre cuite, représentant Aphrodite. (VI^e siècle).
La pièce creuse, et ouverte à la partie supérieure, pouvait servir de vase. (P. 71 et 72).
Voir, pour la comparaison, les figures 3 et 4 de la Planche XVII, reproduisant des statuettes du Musée du Louvre (Salle A, 60 et 61). (P. 72 et 73).
- Fig. 5. — **Poterie attique sous les influences corinthienne et ionienne**. (Première moitié du VI^e siècle).
Débris ayant probablement appartenu à un *dinos*.
Deux zones superposées, séparées par une bande horizontale, figurant le sol supérieur. Au-dessus de cette ligne, les pattes antérieures d'un lion ou d'un sphinx. La zone inférieure montre la tête d'un sphinx. (P. 80 et 81).
- Fig. 6, 7. — **Poteries attiques sous l'influence corinthienne**. (Commencement du VI^e siècle).
- Fig. 6. — Morceau de la panse d'un vase, orné de sirènes affrontées (p. 81).
- Fig. 7. — Débris de panse. File d'animaux tournés à droite : lion suivi d'un oiseau retournant la tête en arrière. (P. 81).
- Fig. 8. — Fragment de panse d'un **vase attico-chalcidien ou attico-corinthien**. (Première moitié du VI^e siècle).
Lion rugissant, tourné à gauche. Rangée de godrons alternativement noirs et d'un rouge vineux. (P. 80).

- Fig. 9. — **Poterie corinthienne.** (Commencement du VI^e siècle).
 Débris ayant probablement appartenu à un cratère.
 Peinture extérieure très endommagée.
 Portion du cou d'un cheval, et, à gauche, la tête d'un homme tourné vers la droite. Dans le champ, une rosace maladroitement exécutée. (P. 77).
- Fig. 10. — **Fragment d'un cratère corinthien.** (Première moitié du VI^e siècle).
 Traces de peinture : extrémité d'une lance inclinée à droite ; au-dessous, une partie d'un bouclier rond ; dans le champ supérieur, une rosace à incisions courbes. (P. 77 et 78).
- Fig. 11. — Morceau de col provenant vraisemblablement d'un **cratère corinthien** de même type que le n° 622 de la salle E du Musée du Louvre, trouvé à Caeré, en Etrurie. (VI^e siècle).
 Zone décorée d'un quadrillage et de trois rangées de points noirs et rouges, placés aux intersections des lignes. Retouches blanches alternant avec les points. (P. 78).
- Fig. 12. — Débris d'une poterie paraissant appartenir à une **céramique ionienne de l'Asie Mineure.** (VI^e siècle).
 Décoration végétale, lourde et épaisse. Tige courbe avec feuillages, formant probablement une guirlande.
 Le bord de l'ouverture offre, à droite, une échancrure arrondie, sur le pourtour de laquelle la terre refoulée a formé un bourrelet principalement accusé sur la face interne. Un cercle métallique, retenu par des crochets, garnissait peut-être le bord du vase ou de la coupe. (P. 73 et 74)
- Fig. 13. — Morceau de bord d'une petite coupe (**attico-ionienne ?**). (Première moitié du VI^e siècle).
 Zone circulaire présentant des ornements obliques : languettes alternant avec des traits parallèles. (P. 79).
- Fig. 14. — Fragment de coupe, orné d'une feuille lancéolée, accostée d'une rosette de points.
 Un décor analogue se voit sur des vases ioniens ou attico-ioniens du Louvre (E 709, E 712-714). — (P. 79).
- Fig. 15, 24. — **Poteries cyrénéennes.** (VI^e siècle).
- Fig. 15, 16. — Fragment d'une coupe de 0,50 c/m de diamètre environ, décorée de peinture sur les deux faces.
 A l'intérieur, un génie volant (fig. 15).





Au revers (fig. 16), une rangée de boutons de lotus dressés et reliés par une ligne qui retombe en gracieux festons. (P. 74).

Fig. 17, 18. — Même céramique. Fragment d'un fond de coupe. Peinture sur les deux faces. Le sujet représenté à l'intérieur (fig. 17) n'est pas déterminable. (P. 75).

Revers (fig. 18) avec zones concentriques limitées par des lignes circulaires : 1° rangée de grenades stylisées à deux pistils ; 2° rangée de godrons ; 3° bande rouge entre deux cercles noirs. (P. 75).

Fig. 19, 20. — Même céramique. Fragment d'un large rebord de coupe.

Fig. 19. — Face supérieure : rangée de grosses grenades stylisées, à trois pistils en dedans et en dehors ; semis de points alternant au nombre de trois avec les grenades. (P. 75).

Fig. 20. — Face inférieure : guirlande circulaire formée de deux rangées opposées de grenades à trois pistils. (P. 75).

Fig. 21, 22. — Même céramique. Fragment d'un fond de coupe. (P. 75).

A l'intérieur (fig. 21), une portion d'aile en noir avec rehaut rouge. (P. 76).

L'extérieur (fig. 22) offre une ornementation zonée où l'on remarque principalement : 1° une rangée de grenades à trois pistils ; 2° un cercle en rouge vineux ; 3° une rangée de petits godrons alternativement noirs et rouges. (P. 76).

Fig. 23. — Même céramique. Fragment très épais, probablement attribuable à la coupe dont provient le débris n° 15 et 16.

L'intérieur représenterait un personnage tourné à droite et dont on ne voit qu'une très faible partie : tunique à bandes horizontales noires et rouges ; draperie ornée de broderies incisées et de rangées de points. Voir l'explication détaillée. (P. 76).

Le décor du revers n'est pas déterminable.

Fig. 24. — Poterie assez différente des précédentes, mais rapportée par M. Pottier à la céramique cyrénéenne.

Fragment d'un petit vase ou d'une coupe profonde (partie inférieure). Peinture noire, rehaussée de deux cercles en rouge violacé ; au-dessous, une zone décorée de baguettes. (P. 76 et 77).

~~~~~

## PLANCHE XII

---

### . Poteries attiques. VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Fig. 1. — Morceau de vase (probablement un *dinos*) à surface très endommagée.

Portion de panse, brisée à la base du col.

Peinture noire avec rehauts rouges : rangée de godrons alternativement noirs et rouges ; au-dessous et à gauche, vestiges d'un félin (lionne ?) marchant à droite et regardant de face ; à droite une grande aile recoquillée. (P. 82).

Fig. 2. — Morceau d'une *amphore à tableaux*. Partie postérieure d'un animal dont la queue très longue est repliée sur elle-même. (P. 82).

Fig. 3. — Poterie attique. (Première moitié du VI<sup>e</sup> siècle).

Débris ayant probablement fait partie d'une grande amphore.

Personnage barbu, vu de face et regardant à gauche. Himation rouge. (P. 83).

Fig. 4. — Portion d'un bord de coupe à *yeux prophylactiques*.

On voit, à l'extérieur, la moitié environ d'un œil énorme, extrêmement allongé. Au-dessus, un trait sinueux dessine le sourcil.

Deux lignes verticales, à droite, et une ligne horizontale, au-dessous, forment encadrement. Dans l'angle de ce cadre, une rosette de points. (P. 82 et 83).

Fig. 5. — Fragment d'une *coupe des Petits maîtres*.

A l'intérieur : une rangée de godrons alternativement noirs et rouges, qui entourait le motif central ; quatre lignes circulaires, et en dehors de cette zone, peinture d'un beau noir lustré. (P. 83).

Fig. 6. — Le même débris agrandi.

Fig. 7. — Morceau d'une *coupe des Petits maîtres*. (Milieu du VI<sup>e</sup> siècle).

Grande palmette avec rehaut rouge.

Assistant barbu, tourné à droite ; les chairs du cou et du visage sont rouges ; himation rouge à bordure noire, brodée d'incisions ; tunique talaire blanche. (P. 84).

- Fig. 8. — Portion de bord d'une *coupe des Petits maîtres*. (Milieu du VI<sup>e</sup> siècle).  
Combattant tenant un bâton dans la main droite. (Probablement le *combat d'Hercule et du lion de Némée*). (P. 84).
- Fig. 9. — Fragment d'une *coupe des Petits maîtres*.  
Lion tourné à gauche. Rehauts rouges et retouches blanches. Le noir offre un lustre admirable. Conservation parfaite. (P. 84).
- Fig. 10. — Portion de *coupe des Petits maîtres*. (Milieu du VI<sup>e</sup> siècle).  
Gazelle broutant. Rehauts rouges et retouches blanches. (P. 84 et 85).
- Fig. 11, 12. — Deux morceaux d'une coupe de même style.  
Palmettes, et ruminants marchant à droite ou broutant, au-dessus d'une large bande noire. Rehauts rouges. (P. 85).
- Fig. 13. — Bord de coupe. (Style des *Petits maîtres*).  
Partie de la tête de deux personnages se faisant vis-à-vis. (P. 85).
- Fig. 14. — Fragment de bord d'une coupe. (Même style). (Milieu du VI<sup>e</sup> siècle).  
Lièvre fuyant à droite, probablement sous la poursuite d'un chien.  
Rehaut rouge sur le cou ; retouches rouges et blanches sur le corps. (P. 85 et 86).
- Fig. 15. — Portion d'un fond de coupe. (Même style).  
Lion grim pant. Retouches blanches sur le ventre et retouche rouge sur la cuisse. (P. 86).
- Fig. 16. — Fragment d'une poterie attique (VI<sup>e</sup> siècle), où l'on voit deux jambes humaines tournées l'une vers l'autre. On remarquera que celle de gauche ne touche pas le sol. Le sujet représentait probablement une lutte. (P. 89).
- Fig. 17. — Morceau d'une *coupe des Petits maîtres*.  
La bande noire circulaire est à la base du col.  
On voit au-dessous, une femme regardant à droite et dont le corps est de face.  
Les cheveux descendent sur le cou ; le bras gauche étendu est légèrement plié ; la main est ouverte avec le pouce écarté.  
Les chairs du cou et de la poitrine sont en rouge. Incisions très accusées. (P. 86).
- Fig. 18. — Débris de coupe. (Même style).  
Zone circulaire, ornée d'une guirlande de feuilles lancéolées. (P. 86 et 87).
- Fig. 19. — Fragment de bord de coupe. (Même style).  
Zone mouchetée de points noirs entre deux groupes de lignes circulaires. (P. 87).

Fig. 20. — Débris d'une coupe appartenant à la céramique des *Petits maîtres*.  
On lit, en dehors, l'inscription **ΕΝΙΨΝΙ** sans signification et faite par  
un illettré. (P. 87).

Fig. 21. — Fragment de coupe (même céramique), avec partie de l'inscrip-  
tion **(ΕΓΘ)ΙΕΞΕΝ** (a fait), qui était précédée du nom de l'artiste.  
(P. 87).

Fig. 22. — Morceau de coupe (même céramique), montrant les premières  
lettres de l'inscription **+ΑΙΡ(Ε ΚΑΙΡΙΕΙ ΕΥ)** (*rejois-toi et bois bien*).  
(P. 87).

Fig. 23. — Fragment d'une coupe à *yeux prophylactiques*.

A l'extérieur, portion d'un œil représenté par deux circonférences  
concentriques, profondément incisées, accompagnées, au centre,  
d'une petite incision anguleuse.

Peinture terne et grisâtre en dehors de la circonférence extérieure,  
noire et très brillante à l'intérieur, grisâtre et dépourvue d'éclat dans  
le centre.

Ces différences ont été mal rendues sur la figure. (P. 88).

Fig. 24. — Figure de comparaison, reproduite d'après l'ouvrage de  
M. Pottier: *Vases du Louvre* (Salle F., n° 126), p. 108, Pl. 72.

*Coupe à yeux prophylactiques*. — Ephèbe lançant le javelot. (VI<sup>e</sup> siècle).  
(P. 88).





## PLANCHE XIII

---

### Poteries attiques du VI<sup>e</sup> siècle

- Fig. 1. — Fragment de bord d'une coupe où l'on voit la tête d'un assistant tourné à droite. Style des *Petits maîtres*. (P. 87).
- Fig. 2. — Débris d'une coupe des *Petits maîtres*, à figures noires négligées. (Fin du VI<sup>e</sup> siècle). Femme dansant. (P. 88).
- Fig. 3. — Bord d'une coupe de la même époque, représentant un silène barbu avec ses ornements végétaux. (P. 89).
- Fig. 4, 5. — Deux morceaux paraissant provenir d'un même vase qui offrait de grandes dimensions.
- Fig. 4. — Assistant tenant une lance. On ne voit qu'une partie de la lance verticale et le corps du personnage. (P. 89 et 90).
- Fig. 5. — La tête de l'assistant tourné à gauche et l'extrémité de la lance. (P. 89).
- Fig. 6. — Fragment de poterie attique. Catégorie des vases à figures noires. Fabrication courante du VI<sup>e</sup> siècle au début du V<sup>e</sup>. Intérieur de coupe. L'ornementation comprend une grecque sommaire, deux cercles et des rayons espacés. (P. 90).
- Fig. 7. — Portion de pied d'une coupe attique (VI<sup>e</sup> siècle), avec le nom du possesseur gravé en dessous **ΙΗΡΟΘΕ (ΟΣ)**. (P. 90).

### Poteries attiques à figures rouges

- Fig. 8 — Morceau d'une coupe appartenant au début du V<sup>e</sup> siècle (490-480 av. J.-C.).
- Les restes de la céramique attique de cette époque sont excessivement rares en France.
- Le débris remarquable que nous figurons, représente un guerrier barbu, étendant le bras et tenant un grand bouclier rond.
- En avant, une lance inclinée. A gauche, le pied d'un personnage qui devait être horizontal et soulevé.

On lit les inscriptions **ΝΕΙΚΕΞ** et **ΑΦΙΑ** qui ont permis à M. Pottier, de reconnaître que le sujet est emprunté à l'histoire de Polynice (Πολυ)νεΐκες, et d'Amphiaraos, Α[μ]φι(α)ραος, ce dernier, roi de Thèbes et devin.

D'autre part, les lignes horizontales qui passent devant le bouclier et le guerrier figurent des rennes et l'on en peut conclure qu'il s'agit du *transport sur un char, du cadavre de Polynice.*

Le débris est représenté de grandeur naturelle. (P. 90-92).

Fig. 9. — Le même morceau agrandi, montrant l'inscription peu visible de face. (P. 90-92).

Fig. 10. — Partie de la même figure.

Sous l'éclairage à jour frisant, l'inscription, de couleur terne, se détache nettement sur le noir qui offre un lustre admirable. Le reflet n'a pu être rendu sur la figure, conformément à la demande de l'auteur. (P. 90-92).

Fig. 11. — Poterie attique, d'une époque voisine de celle des guerres médiques. (V<sup>e</sup> siècle).

Morceau d'un fond de coupe, représentant une femme tournée à droite et vêtue de la tunique et de l'himation. Ce dernier est relevé sur le bras gauche. Belle exécution.

Au revers, deux petits cercles concentriques. (P. 92).

Fig. 12, 13 — Poterie attique. (V<sup>e</sup> siècle).

Fragment d'une coupe ornée de peintures sur les deux faces.

Fig. 12. — Au dehors, une femme fuyant à droite. (P. 92).

Fig. 13. — A l'intérieur, une grecque finement tracée. (P. 92 et 93).

Fig. 14. — Fragment d'un vase attique. (Seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle ou IV<sup>e</sup> s.).

Portion de la base du col, ornée d'une rangée d'oves. Exécution négligée. (P. 93).

### Céramique attique. IV<sup>e</sup> siècle.

Fig. 15. — Débris de vase représentant une femme tournée à gauche et dans l'attitude du repos. Collier de perles ; bandelette garnie d'un rang de perles et descendant avec la chevelure jusqu'au niveau de l'épaule. (P. 93 et 94).

De 16 à 18. — **Buccheri nero. VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles.**

Débris de canthares. (Voir pour la comparaison, Pl. XVII, fig. 5). (P. 94).

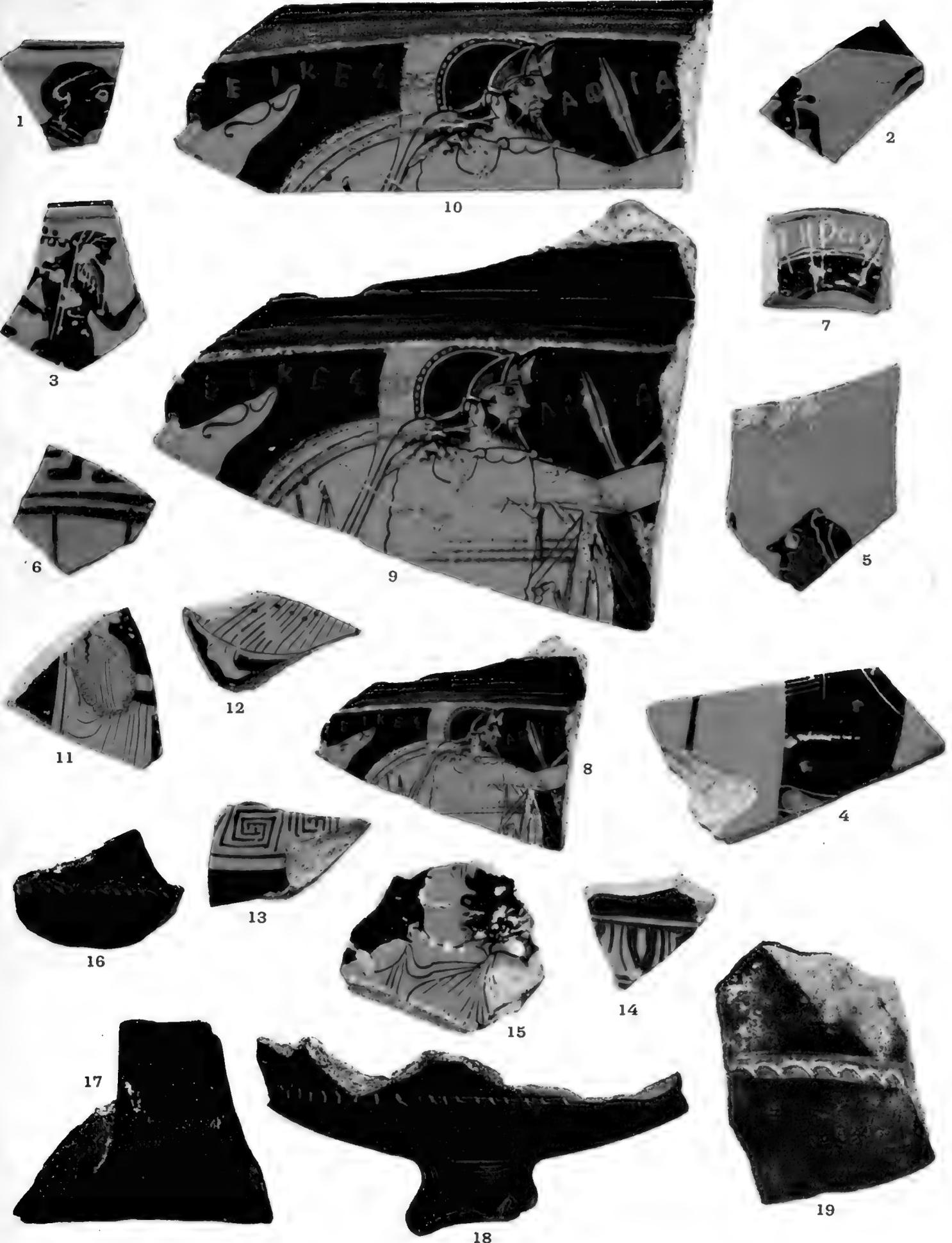




Fig. 16, 19. — Morceaux montrant l'ornementation caractéristique, située au-dessus de l'angle de la périphérie. (P. 94).

Fig. 17. — Portion de panse avec la partie inférieure d'une anse aplatie. (P. 94 et 95).

Fig. 18. — Morceau de fond et de pied, offrant la même décoration que les n<sup>os</sup> 16 et 19. (P. 95).

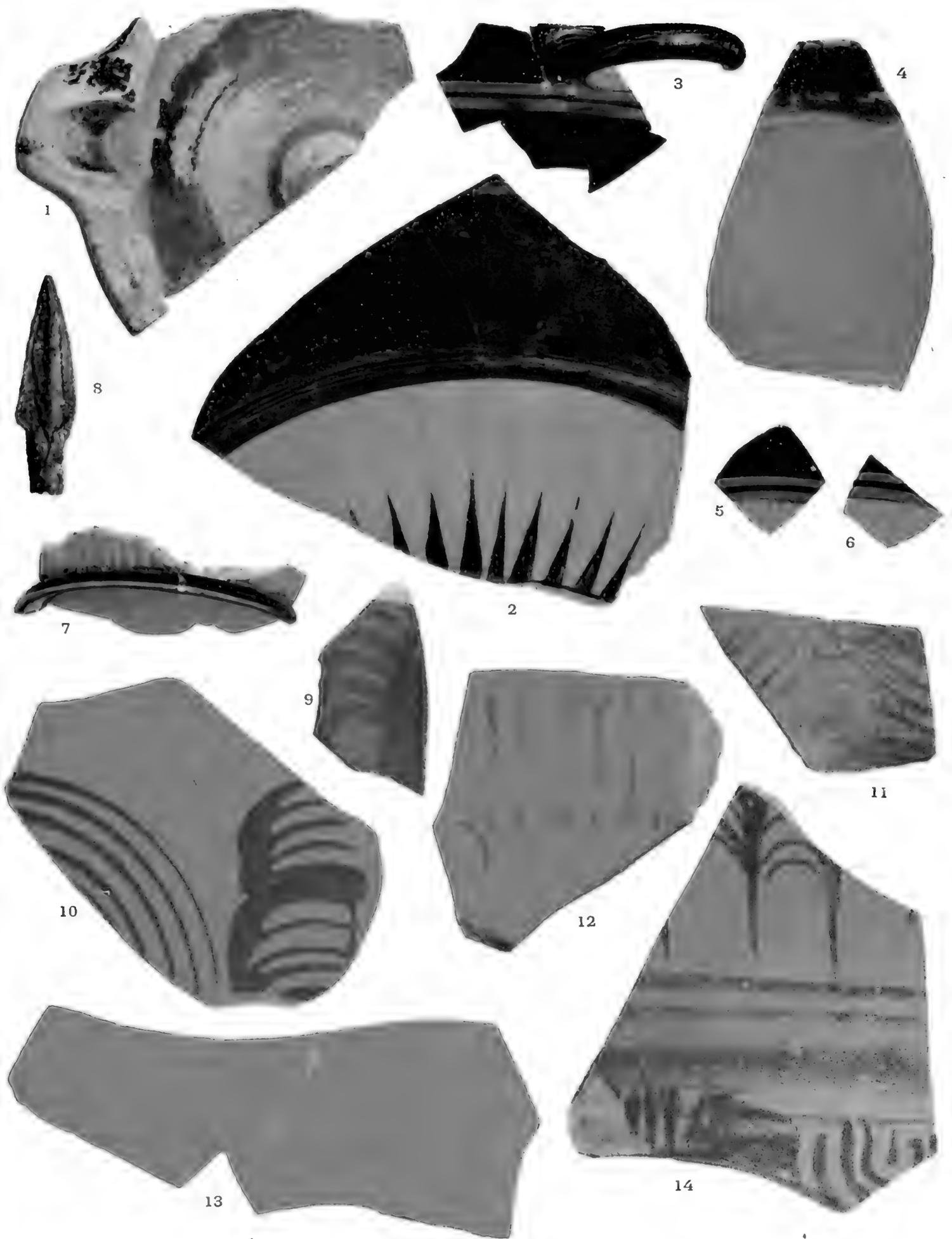
Fig. 19. — Portion d'une coupe semblable aux précédentes. Terre de bucchero, mal fumigée, rosée ou brunâtre par places. (P. 95).



## PLANCHE XIV

---

- Fig. 1. — Portion de lampe, de forme circulaire et surbaissée.  
Cuvette à grande ouverture et offrant, dans le fond, une saillie centrale, conique.  
Le pont étroit, limitant du côté interne l'orifice du bec, a été brisé.  
(Voir Pl. VIII, fig. 9). (P. 71).
- Fig. 2. — Portion de panse d'une amphore. (Origine et époque indéterminées. (P. 69).
- De 3 à 7. — Céramique indéterminée, provenant peut-être de l'Italie méridionale. (Indication de M. Pottier). (P. 67 et 68).
- Fig. 3. — Portion de bord avec anse horizontale. (P. 67 et 68).
- Fig. 4. — Morceau de panse. (P. 68 et 69).
- Fig. 5, 6. — Fragments de la partie inférieure de la panse. (P. 68).
- Fig. 7. — Débris de fond. (P. 68).  
Reconstitution, fig. E. (P. 67).
- Fig. 8. — Pointe de flèche en bronze, présentant une douille et quatre ailerons. (P. 102).
- De 9 à 14. — Poteries dites ibériques. (P. 105-109).
- Fig. 9. — (P. 107).
- Fig. 10. — (P. 107 et 108).
- Fig. 11. — (P. 108).
- Fig. 12. — (P. 108).
- Fig. 13. — (P. 106 et 107).
- Fig. 14. — (P. 108 et 109).
-





## PLANCHE XV

---

### Céramiques indigènes

- Fig. 1. — Portion de fond d'une poterie qui pouvait avoir la forme d'une cuvette. La face inférieure, très légèrement concave, offre deux sillons assez larges, qui se coupent à angle droit. Cette marque cruciforme est à rapprocher de celles que présentent certains vases préhistoriques, provenant du Lac du Bourget et d'un tumulus du Plateau de Ger (Musée de Saint-Germain). (P. 96 et 97). Terre grise, chargée de sable siliceux et de paillettes de mica blanc. La figure est aux  $\frac{2}{3}$  de la grandeur naturelle.
- Fig. 2. — Même céramique. Ornementation incisée; raie circulaire limitant une rangée de dents de loup. Ces dernières offrent une incision médiane sur laquelle se rencontrent deux à deux et à angle aigu, des incisions qui, de chaque côté, sont au nombre de trois et parallèles. (P. 97).
- Fig. 3. — Fragment d'un vase grossièrement exécuté. On voit le haut de la panse qui est très peu renflée, ainsi que la base du col. La décoration consiste en incisions fines et espacées, parallèles et presque verticales. Terre grisâtre, contenant en abondance des grains de calcite. (P. 97).
- Fig. 4-5. — Deux débris d'un même vase. Base du col et partie supérieure de la panse. La décoration se compose de sillons verticaux larges et profonds. (P. 97).
- Fig. 6. — Fragment de vase. Le col a été lissé à l'ébauchoir. Le haut de la panse est orné d'une rangée d'impressions ovalaires, profondes et obliques. Terre grossière, chargée de calcite. (P. 97).
- Fig. 7. — Débris de vase présentant la base du col avec le haut de la panse qui est assez convexe. La décoration consiste en une rangée d'impressions anguleuses obtenues avec l'ébauchoir. Terre grisâtre et grossière, contenant de nombreux grains de calcite. (P. 97 et 98).

Fig. 8. — Portion d'un assez grand vase qui pouvait avoir la forme d'une marmite.

Partie du col et de la panse, avec *une anse pleine horizontale*.

L'ornementation simule une cordelière grossièrement formée par un bourrelet qui offre des encoches obliques et très irrégulières.

Terre contenant des grains de calcite et des paillettes de mica blanc.

Représentée aux  $\frac{2}{3}$  de la grandeur. (P. 98).

Fig. 9. — Morceau de vase. Même céramique que 1 et 2. Même terre.

Le col, assez élevé, diminue de diamètre de la base à l'ouverture.

L'ornementation située à la partie supérieure de la panse, se compose d'entailles presque verticales, profondes et très rapprochées, disposées en une rangée circulaire.

La forme et la décoration se retrouvent dans des poteries attribuées à la fin de la période du bronze et à l'époque hallstattienne. (P. 98).

Fig. 10. — Poterie paraissant également se rattacher par la composition de la pâte à la céramique 1 et 2.

Morceau d'une coupe carénée sur la périphérie et rappelant par sa forme le n° 12 de la même planche.

L'ornementation qui a été un peu accusée, sur la figure, consiste en zigzags formés par trois bandes parallèles, ayant une teinte blanchâtre et un aspect *subnacré* absolument spécial. Ce décor paraît avoir été obtenu par application sur la terre encore fraîche, d'une poudre formée d'un minéral trituré. (P. 99).

**Poteries grises indigènes et faites au tour.** (P. 99-102).

Fig. 11. — Portion de col d'un assez grand vase (œnochoé?). Ouverture à large rebord relevé vers l'extérieur.

L'ornementation comprend deux zones à rainures circulaires, entre lesquelles court une bande sinueuse, rayée longitudinalement et dessinant des ondes obliques. Ce décor a été obtenu avec le peigne et au moyen du tour.

La terre, d'un gris très pâle, compacte et bien épurée, renferme cependant de fines paillettes de mica blanc. On voit à l'extérieur un léger enduit, de couleur gris fer, écaillé par places. (P. 101).

Fig. 12. — Même céramique. Portion d'une coupe carénée sur la périphérie.

Bande rayée et ondulée, tracée avec le peigne. Terre grise recouverte d'un mince enduit noirâtre. (P. 101 et 102).







## PLANCHE XVI

---

Fig. 1. — Poterie grise, indigène, appartenant à la céramique figurée Pl. XV, fig. 11 et 12.

Portion de bord avec une anse presque horizontale qui est la reproduction grossière d'une anse de coupe grecque. (P. 102).

**Poteries campaniennes à couverture noire.** (P. 103-105).

Fig. 2-3. — Fonds de coupes, ornés de quatre palmettes en relief, obtenues à l'aide de cachets. Les motifs de décoration diffèrent des types de palmettes les plus fréquents dans cette céramique.

On remarquera que la symétrie radiaire n'a pas été observée par le potier. (P. 104).

Fig. 5-6. — Même céramique. Débris de fonds de coupes. L'ornementation est plus complexe (zone de cercles, etc.) que sur les produits de fabrication courante. (P. 104).

Fig. 4. — Portion d'un fond de coupe appartenant à la même époque, mais différant de la céramique campanienne par la couleur de la terre qui est pâle et jaunâtre.

Guirlande de lierre exécutée avec un cachet. (P. 104 et 105).

Fig. 7. — **Poterie grise d'une époque indéterminée.**

Morceau de coupe. A l'extérieur, décor en relief, produit par un cachet et rappelant l'ornementation de la Tène que l'on observe, en Provence, sur certains bracelets de bronze indigènes, des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles avant notre ère. (Fouilles des Pennes, près Marseille). (P. 105).

**Poterie grise à décor estampé.** (Céramique visigothique de Déchelette).

Fig. 8. — Rebord de vase avec motif de décoration inédit. (P. 110).

Fig. 9-10. — Ornementation typique (rouelles, palmettes, etc.). (P. 109 et 110).

---

## PLANCHE XVII

---

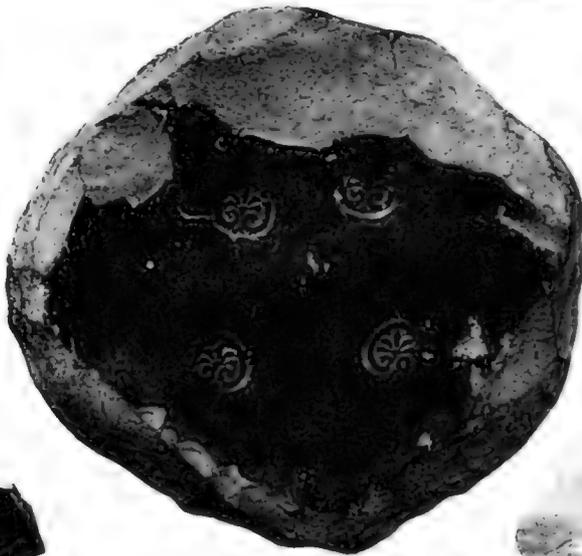
- Fig. 1. — Pièce de comparaison. Coupe du Musée du Louvre, provenant de la nécropole de Camiros (Rhodes) et figurée par M. Pottier. (*Vases antiques du Louvre*, 1<sup>re</sup> série, p. 14. Salle A, n° 330<sup>(1)</sup>). (P. 43).  
La décoration que l'on voit au niveau des anses, se retrouve sur deux débris recueillis dans le Fort Saint-Jean : le fragment n° 2 représenté sur cette planche et le n° 8 de la planche VI
- Fig. 2. — Fragment de panse offrant la décoration de la coupe n° 1.  
Zone circulaire divisée en métopes par des lignes verticales groupées.  
L'ornement encadré dans la portion de métope que montre l'échantillon, consiste, comme sur la coupe, en une barre horizontale, coupée de traits verticaux. (P. 42).
- Fig. 3-4. — Figures de comparaison (voir Planche XI, 2, 3, 4).  
Statuettes du Musée du Louvre (salle A, 60 et 61) représentant *Aphrodite tenant une colombe*.  
D'après M. Pottier, ces terres cuites, trouvées en Phénicie, ont été exécutées dans des moules rhodiens. Rhodes fut en effet le centre de fabrication des pièces de ce genre, comme l'attestent les découvertes qui ont été faites dans cette île, et la nature de la terre employée pour ces figurines.  
Les statuettes en question sont souvent creuses et pouvaient servir de vases. La figure 4 montre, au-dessus de la tête, le rebord de l'ouverture formant une coiffure en *polos*. (P. 72 et 73).
- Fig. 5. — Poterie étrusque dite **Bucchero nero**. Canthare du Musée du Louvre (salle C, n° 328), figuré comme pièce de comparaison. (P. 94).  
Des débris de bucchero nero, recueillis en assez grand nombre dans les fouilles du Fort Saint-Jean, se rapportent à cette forme très répandue dans l'Etrurie. (Voir Pl. XIII, de 16 à 19). (P. 94 et 95).
- Fig. 6. — **Céramique corinthienne**. (Première moitié du VI<sup>e</sup> siècle).  
Débris ayant probablement appartenu à un cratère.  
Animaux disposés suivant des zones circulaires.  
Au-dessus d'une ligne figurant le sol, on voit, à gauche, de faibles traces de peinture et une longue incision, représentant peut-être la patte horizontale d'un sphinx tourné vers la droite.



1



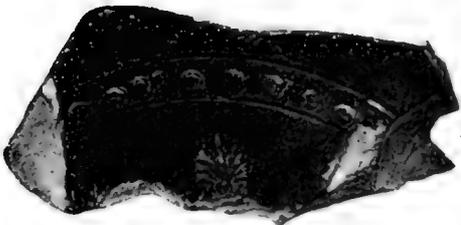
3



2



4



5



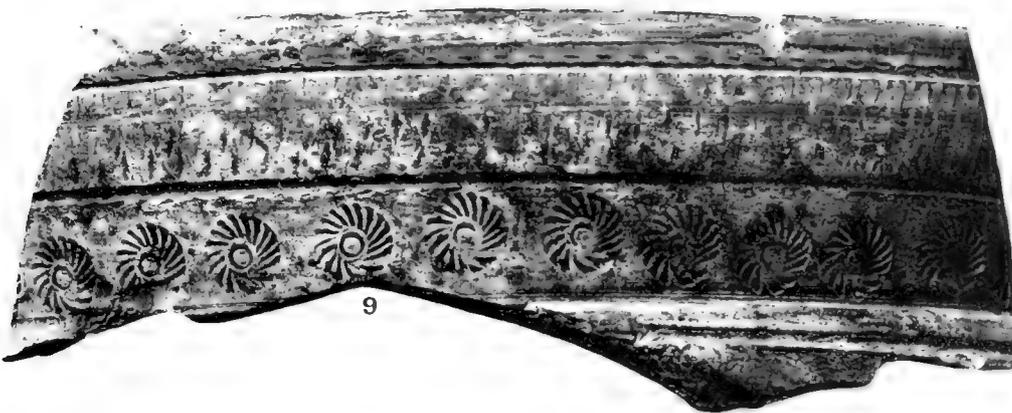
7



6



8



9



10



La zone inférieure montre la partie antérieure de deux oiseaux (oie et cygne). (P. 78 et 79).

Fig. 7. — Céramique indéterminée. (Fin VII<sup>e</sup>, commencement VI<sup>e</sup> siècle).  
Morceau d'une coupe présentant, au niveau de l'ouverture, une anse pleine, horizontale, sur les faces supérieure et inférieure, et en forme de demi-cylindre annelé sur le bord externe.

D'après un renseignement de M. Pottier, on connaît des coupes ioniennes ou corinthiennes dont les anses analogues à celle que nous figurons, mais percées d'un trou aux deux extrémités, portaient un anneau métallique.

(Fouilles exécutées à Marseille, par MM. Baillon et Magnand, dans l'ancien Couvent des Repenties). (P. 150 et 151).

Fig. 8. — **Fragment d'un vase attique.**

Fabrication courante du VI<sup>e</sup> siècle.

*Guerrier conduisant une femme dans un char, ou encore : femme dans un char et guerrier au second plan.* (P. 90).

Fig. 9-10. — **Poterie attique du V<sup>e</sup> siècle.**

Portion du rebord extérieur de l'ouverture d'un grand vase.

Ce tesson, décoré sur les deux faces, offre une particularité intéressante. La surface extérieure montre une ornementation courante des vases à figures rouges (palmettes alternant avec des lotus), mais la face opposée ou supérieure est ornée d'une *figure au trait peint en noir, sur le fond rouge réservé* (panthère tournée à droite et paraissant flairer une branche de lierre).

M. Pottier ne connaît aucun exemple de poterie attique présentant ce genre de décor qui s'écarte entièrement de la technique habituelle.

Fouilles de MM. Baillon et Magnand (Marseille, ancien Couvent des Repenties). (P. 151 et 152).

Fig. 11. — Fragment de bord d'une coupe attique à figures rouges. (Seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle). Ce débris faisait partie d'une pièce que l'on peut classer parmi les produits céramiques de la plus belle époque.

Au-dessous d'une guirlande de lierre décorant le bord, on voit une tête de femme tournée à droite. L'exécution est d'une finesse remarquable. Même provenance. (P. 152 et 153).

---





3



5



4



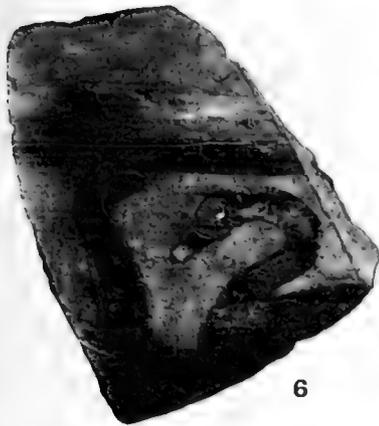
1



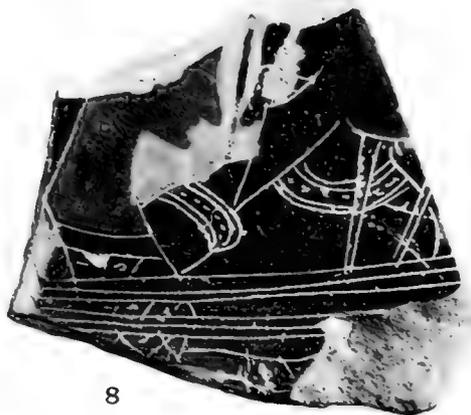
2



11



6



8



7



9



10



